UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01056987 9

LA CRISE SOCIALE DE 1848

DU MÊME AUTEUR

LAMARTINE, HOMME POLITIQUE : La Politique intérieure (*Ouvrage couronné par l'Académie Française, prix Montyon*). (Plon-Nourrit, 1903).

LAMARTINE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER (*25 Février-24 Juin 1848*). (Félix Juven, 1907).

LES CHRONIQUES DU CHATEAU DE COMPIÈGNE (Pierre Roger, 1910).

LETTRES. — Août 1914-Octobre 1916. — *Éditions de l'Art Catholique, 1918*). Ce volume n'a pas été mis dans le commerce.

PIERRE QUENTIN-BAUCHART

LA CRISE SOCIALE DE 1848

LES ORIGINES ET LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

163662
10/8/21

LIBRAIRIE HACHETTE

DC
270
Q46

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright, by Librairie Hachette 1920.

PRÉFACE

En écrivant les premiers mots de cette préface qui ravive en moi de si douloureux souvenirs, comment cacherais-je mon émotion profonde et aussi ma confusion ? Tant d'autres étaient plus qualifiés que moi pour présenter au public ce livre inachevé, qui est cependant une œuvre parfaite : historiens, qui ont guidé les premières recherches de Pierre Quentin-Bauchart sur cette passionnante époque que l'opinion — simpliste — résume en une année : 1848; sociologues, qui l'ont vu dégager, inlassablement, l'enchaînement touffu des effets et des causes, le choc, parfois brutal, des Idées absolues et des réalités concrètes; maîtres éminents, laborieux compagnons d'études; que de noms se pressent à mes lèvres dont je sens que j'ai pris la place! A toutes mes objections celle, dont la piété meurtrie et la douleur fervente éditent ce volume, a répondu : « Ces pages sur la crise sociale de 1848 sont le fruit de cinq années de labeur; elles sont comme le testament spirituel de Pierre; il faut, pour les présenter au lecteur, l'avoir bien connu et beaucoup aimé. Vous avez caressé ses boucles d'enfant, présidé sa première réunion électorale, vu le bonheur de son foyer, glorifié sa mémoire au nom de la ville de Paris.... »

Et, cédant à la voix courageuse et pourtant brisée, mes lèvres gardent le silence et j'écoute parler mon cœur.

Il me dit qu'il se souvient bien — voici trente ans passés — d'un charmant visage qu'éclaire la douceur de deux beaux yeux bleus et qu'encadrent des boucles blondes. Un enfant plus grand que son âge, mais bien proportionné sur ses jambes

nues et musclées, joue gaiement dans ces Champs-Élysées, qu'il représentera, plus tard, à l'Hôtel de Ville. L'enfant devient collégien. Les boucles dorées sont tombées, dont sa maman était si fière ; il les remplace par des couronnes, dont son père s'enorgueillit. Plusieurs fois lauréat du concours général, il est une des gloires de notre vieux lycée Condorcet. L'étudiant dépasse les promesses du lycéen. Il est à vingt-deux ans Docteur ès lettres de l'Université de Paris et sa thèse sur Lamartine est couronnée par l'Académie française; et il serait aussi Docteur en droit avec une thèse sur « la crise sociale de 1848 », si la mort ne l'avait empêché de la soutenir. Il est Conseiller municipal de Paris, Conseiller général de la Seine. Il porte — avec honneur — à l'Hôtel de Ville un nom qui y était respecté et aimé dans tous les partis. Mais la guerre est déclarée et l'éclat de ses titres universitaires va pâlir devant la noblesse héroïque de sa conduite. Si la pensée française perd en Quentin-Bauchart un de ses meilleurs ouvriers, l'armée nationale trouve en lui un de ses meilleurs capitaines, et ses magnifiques citations sont plus belles encore que ses parchemins. La mort — impitoyable — nous le prend sur la Somme, mais son grand souvenir demeure, que nous conservons pieusement, et son œuvre nous reste, dont je veux parler maintenant.

Il n'est rien de plus beau que l'unité d'une vie intellectuelle, et l'œuvre de Pierre Quentin-Bauchart, si prématurément interrompue, possède au plus haut point ce caractère d'unité.

Ses premières études l'entraînent irrésistiblement vers ceux que leurs petits-enfants ont baptisés uniformément, mais avec des intentions bien différentes : les hommes de 48.

Dès 1902, il publie[1] *sur Marc Caussidière et sur Ledru-Rollin, des pages vigoureuses et colorées. Mais dans le personnel politique de cette époque un représentant domine ses contemporains de toute sa taille et de tout son génie, « qui a écrit* Jocelyn *et créé la nouvelle poésie française; qui a écrit* les Girondins *et créé une nouvelle forme de l'histoire; qui ne s'est jamais asservi aux petitesses des partis et a*

1. *Nouvelle Revue*, 1er mars et 15 juin.

compris que la politique moderne était la science de la charité sociale[1] ».

Après Emile Deschanel et Emile Ollivier, avant M. Louis Barthou et M. Raymond Poincaré, Pierre Quentin-Bauchart est attiré par la grande, troublante et séduisante figure de Lamartine, homme politique. A quatre ans de distance il consacre à sa politique intérieure et à sa politique extérieure deux volumes importants, qui font autorité.

L'Académie française a tressé, pour l'un au moins de ces ouvrages, une couronne, auprès de laquelle mon éloge semblerait pâle, mais je ne puis relire sans émotion les pages où il accorde au député de Mâcon « la première des qualités auxquelles on reconnaît le grand homme d'État : l'ampleur des vues ».

« Sa conception, dit-il, d'un parti social, à la fois conservateur et libéral, qui guérirait la droite de son hostilité aux Réformes, la gauche de son intolérance tapageuse, ne manque certes pas de grandeur et méritait d'être prise comme règle d'une carrière politique. »

Je vois dans ces lignes l'annonce de sa large enquête sur la crise sociale de 1848. J'y trouve surtout comme une confidence personnelle de celui qui serait devenu, lui aussi, un homme d'État.

S'il s'est attaché à Lamartine, s'il s'est passionné pour l'étude du mouvement social, issu tout à la fois des guerres de l'Empire et des transformations industrielles du début du XIXe siècle, c'est que cette politique « de la grandeur d'âme et de la générosité » était selon le vœu de son cœur; c'est que, représentant à l'Hôtel de Ville d'un quartier aristocratique, il avait, plus que quiconque, étudié le problème ouvrier; c'est que, disciple instruit et convaincu, il marchait naturellement dans la voie lumineuse du prophète inspiré.

Comment ne point voir — aujourd'hui que la France victorieuse et dévastée de 1920 saigne, comme la France prestigieuse et meurtrie de 1830 — que la classe rurale, enrichie,

1. Emile Ollivier, *Rapport au corps législatif*, 9 avril 1867.
2. P. Quentin-Bauchart, *Lamartine homme politique*, p. 409.

non plus par l'achat des biens nationaux, mais par cinq ans de magnifiques efforts, offre, maintenant comme alors, le plus solide contrepoids aux bouleversements sociaux; que la hausse inconsidérée des salaires n'a point entraîné le mieux-être espéré par les classes ouvrières et que les problèmes du chômage et de la réglementation des heures de travail n'ont rien perdu de leur actualité?

Qui ne sent que, dans l'Assemblée municipale, où il tenait déjà une place si honorable, dans le Parlement, où nous l'aurions porté, un homme comme Pierre Quentin-Bauchart, doué d'une volonté droite et d'un cœur généreux, affermi par la discipline intransigeante de l'histoire, et élargi par les leçons poignantes de la guerre, aurait été au premier rang des grands serviteurs du pays?

Science exacte, par la documentation rigoureuse et — si j'ose ainsi dire — mathématique qu'elle exige; science naturelle, par les lois qui la régissent, la science sociale nécessite une culture sans lacunes et une intelligence extrêmement souple. Rares sont ceux qui la possèdent, et Pierre Quentin-Bauchart était de ceux-là.

S'il avait subi — à n'en pas douter — l'irrésistible séduction du chantre d'Elvire, dont on ne cesse d'admirer la gloire que pour s'émouvoir de ses malheurs immérités, il avait un esprit à la fois trop subtil et trop sérieux pour que l'ombre d'une personnalité — si géniale fût-elle — lui masquât les traits généraux d'une époque.

Je dirai plus : dans les élans, sincèrement fraternels de l'historien des Girondins, comme dans les aspirations bruyantes et confuses des ateliers nationaux; dans les déceptions rageuses des sociétés secrètes et dans le sectarisme intransigeant des doctrinaires, il avait recherché les données essentielles du grand problème social.

Il l'étudiait sans doute à une heure de crise, au lendemain de cette époque, où « la gloire avait fait violence à la Liberté », mais son intelligence, mûrissant et s'élevant chaque jour davantage, substituait peu à peu à la curiosité désintéressée de l'historien le réalisme réfléchi de l'administrateur, aux prises avec les mêmes difficultés.

PRÉFACE

Dès le premier chapitre du livre que nous présentons au lecteur, on sent sa sympathie à la fois pour le but humanitaire et démocratique des Saint-Simoniens et pour ce mouvement syndicaliste, qui, réagissant contre la loi de mars 1791 et contre les doctrines d'Adam Smith et de J.-B. Say, allait, après un essai prophétique de contrat collectif, avorter dans le sang des Lyonnais.

On admire l'esprit de justice avec lequel, tout en rendant hommage aux qualités solides, qu'elle avait héritées de l'ancien tiers, Quentin-Bauchart reproche à la classe moyenne de la Monarchie de Juillet sa préoccupation exclusive de sa propre fortune. Tare originelle, dit-il, de cette société, fondée sur l'argent, qui fait déchoir le pouvoir du rôle d'arbitre à celui de gérant, et qui se donne l'apparence, au regard des deshérités, de n'être plus « qu'une compagnie par actions, fondée pour l'exploitation de la richesse nationale de la France[1] ».

Sa générosité n'approuve ni l'égoïsme résigné de Thiers, proclamant qu'il y aura toujours des pauvres, ni le conseil trop vite donné de Guizot : « Enrichissez-vous ».

La longueur excessive des journées de travail (quinze heures et demie en moyenne, dont treize heures et demie de travail effectif); la réelle insuffisance des salaires dans certaines professions (notamment dans le tissage et la bonneterie); l'angoissant aléa des crises de chômage; l'emploi, non réglementé, des enfants dans l'industrie, retiennent son esprit en troublant son cœur.

Sous les précisions d'une documentation rigoureuse on sent tressaillir son émotion.

Il n'omet point de signaler les efforts tentés par certains industriels pour améliorer le sort de leurs ouvriers : tels Kœchlin à Mulhouse, Viellard à Morvillars, Camu à Reims, Leclaire à Paris; et je suis bien certain que, malgré ses lacunes, il eût voté la loi du 22 mars 1841, protégeant le travail des enfants, « premier acte de cette législation industrielle, destinée à un développement si considérable ». Il voit

1. Karl Marx, *La lutte des classes en France*, p. 6.

très justement dans le socialisme de 1840 un mouvement d'idéologues, assez indifférents en matière de politique, fortement imprégnés — à l'exception de Proudhon — d'un mysticisme chrétien, qui, les Babouvistes mis à part, réprouvent l'emploi de la violence et qui fournissent au prolétariat industriel inorganisé, non pas un cri de guerre, mais un mot de ralliement.

Témoin impartial et documenté, il juge « sans haine et sans crainte » et ne s'échauffe que pour dénoncer avec clairvoyance la riche bourgeoisie du XIXe siècle, qui, reprenant à son compte l'erreur de la noblesse à la fin du XVIIIe, « par plaisir d'imagination et, par une sorte de snobisme », fit le succès d'un Proudhon et répandit dans le grand public les idées les plus néfastes à l'ordre social.

Sans artifices de style ni de composition, et par l'irrésistible entraînement d'une pensée qui s'impose au lecteur parce qu'elle est maîtresse d'elle-même, il mène insensiblement nos esprits séduits par tant d'observations si précises et de déductions si logiques, jusqu'à la Révolution. Et nous sommes au point culminant de son œuvre.

Des cîmes un peu froides, où planait sa raison érudite, l'admirable historien qu'est Pierre Quentin-Bauchart descend pour créer la vie, et pour cela il lui suffit de peu de chose : un coup de feu, sur le boulevard des Capucines, le 23 février 1848, au soir. Qui donc, comme lui, aurait pu nous dépeindre ces journées fiévreuses, dont le héros est Lamartine et le cadre l'Hôtel de Ville?

Cette salle Saint-Jean, où l'on a placé les cadavres des cent quatre-vingts victimes de l'insurrection; ce cabinet du secrétaire général, où se tiennent les « dictateurs improvisés »; cette place de grève, où le peuple déferle, tantôt en flots d'espoirs, tantôt en vagues de tempête, sont le cadre familier de sa vie quotidienne.

Quant aux hommes, il les a tous rencontrés, pendant quinze années de recherches patientes et de travail utile. Il connaît leur biographie, leurs idées, leur caractère, leur visage. Avec quel relief, et en quelques lignes, il nous présente chacun d'eux!

C'est Blanqui, « le conspirateur par excellence », qui accuse Ledru Rollin d'être un traître; c'est Marie, l'avocat, et Albert, l'ouvrier; c'est Flocon, le rédacteur en chef de « la Réforme », et c'est Marrast, le rédacteur en chef du « National »; c'est Garnier-Pagès et Louis Blanc; c'est François Arago et Dupont de l'Eure.

Sans céder à la tentation du pittoresque, sans perdre de vue qu'il écrit un livre d'idées, il trouve, pour décrire les journées de 1848, des traits neufs, qui demeureront.

Comment comprendre ces heures pathétiques, sans relire ces quelques pages si vivantes et si pleines à la fois sur les sociétés secrètes, (où l'on acclame Barbès « le Bayard de la démocratie ») et sur cette Préfecture de police, (où opère Caussidière « colosse rusé qui se souvient de ses habiletés de commis voyageur ») ?

S'il me fallait absolument parmi toutes les qualités magistrales de Pierre Quentin-Bauchart déterminer « la dominante », je dirais, très probablement, « la suite dans l'idée maîtresse », qui jamais ne se laisse égarer ni distraire.

J'en fournirais comme exemple tout le chapitre consacré à ces journées du 16 et du 17 mars, où la démonstration, avortée, des « Bonnets à poil » trahit toute l'incohérence d'une bourgeoisie désarmée, comme on voit apparaître, sans commentaires, dans le cortège triomphal, qui, le lendemain, de la Barrière de l'Étoile aux Chevaux de Marly, acclame Ledru-Rollin, l'immense espérance d'un peuple, grisé par une formule illusoire et magique : le Droit au Travail.

A aucun moment, notre auteur ne fait la leçon aux masses ni aux gouvernants. Son œuvre ne cesse pas d'être objective, d'une objectivité scientifiquement rigoureuse. Il ne tire l'enseignement ni des idées ni des événements, mais sa construction est si logique, que cet enseignement se dégage en quelque sorte de lui-même.

Quand il discute les conceptions sociales de Louis Blanc et l'œuvre stérile de la Commission du Luxembourg, le grand reproche qu'il fait à l'homme, c'est d'avoir compromis, par les manifestations agressives d'une personnalité absorbante, le mouvement de législation sociale, commencé par la loi de

1841 sur le travail des enfants; c'est d'avoir, mêlant la politique à la question sociale, rendu suspect à une bourgeoisie sans clairvoyance, ce principe d'association qui allait dominer toute la fin du XIXe siècle et le commencement du XXe; c'est d'avoir ainsi retardé la réalisation de ces grandes réformes : réduction des heures de travail, construction de maisons ouvrières, fondation de coopératives, dont l'éphémère commission du gouvernement provisoire pour les travailleurs avait entrevu les bienfaits.

S'il est secrètement heureux que la thèse modérée l'ait emporté dans cette journée du 16 avril, où les baïonnettes de l'armée régulière étaient toutes fleuries de feuillages et de lilas, il déplore visiblement les cris contre-révolutionnaires, aggravant entre la classe ouvrière et la bourgeoisie un malentendu, qui ne peut survivre à une politique sociale de générosité et de progrès.

Cette politique, nous, ses collègues, qui avons travaillé en communauté d'esprit et de cœur avec lui, nous savons qu'en ayant dégagé — remarquablement — la doctrine, il la pratiquait chaque jour.

Et en fermant ce livre dont nous avons, bien imparfaitement, tenté de dégager les lignes essentielles, qui représente cinq années de méditation et de recherches, quel lecteur ne se sentira point le cœur serré?

Car ces pages sur « les Origines et la Révolution de février », si elles nous livrent toute sa pensée, n'étaient que la première partie de son œuvre. Que de notes, de documents, demeurent inutilisés, nous révélant, du moins, le vaste plan qu'il avait conçu.

Ayant étudié les causes, il voulait, patiemment, à travers tout un siècle, suivre les effets. La science sociale avait trouvé en lui l'historien irremplaçable et le doctrinaire érudit, que son cœur généreux éloigne des abstractions, que son esprit lucide préserve des chimères. La France a perdu un de ceux, qui dans les expériences du passé avait peut-être découvert les remèdes appropriés à la crise actuelle.

*
* *

La guerre vint interrompre ses projets et briser nos légitimes espérances.

Je sais, mieux que quiconque, la douceur exemplaire de ce foyer qu'il quitta — sans hésiter — pour répondre à l'appel des armes. En voyant grandir, sous les yeux de son admirable compagne, les enfants qui lui ressemblaient, il pouvait se dire que, suivant l'immortelle pensée de Lamartine, « son bonheur n'avait fait que changer de visage ». Mais, par delà les traits des êtres chers, il voyait, lumineuse et sereine, lui signifiant le devoir et le sacrifice : l'image de la Patrie.

Elle rayonne à chaque page de cet incomparable recueil de Lettres, miroir sans complaisance et sans tache de sa pensée quotidienne.

Le 19 décembre 1914, de Vienne-le-Château, il confiait au vaguemestre du 272e régiment d'infanterie ces lignes d'une noblesse si humaine, si haute et si poignante à la fois : « Faire le sacrifice de vous, cela a été dur; faire celui de ton chagrin a été plus dur encore et il faut quotidiennement les renouveler. Que dis-je? quotidiennement : c'est à chaque instant qu'il faudrait dire. Comme ce serait facile, si la guerre ne demandait qu'une heure d'héroïsme! » Ce sacrifice de tous les instants au salut et à la gloire de la Patrie, on sait comment il le fit jusqu'à l'heure suprême, et si quelque chose put l'ennoblir encore, c'est cette collaboration affectueuse avec ses hommes, qui matérialisait en quelque sorte toute la générosité de sa politique sociale.

Étant de ceux qui, en temps de paix, faisaient confiance aux splendides vertus de notre classe ouvrière, il allait tout naturellement, la main tendue, vers le peuple en armes. Les survivants du 72e et du 272e régiments d'infanterie témoignent qu'ils ne furent pas ingrats. Mais il entrevoyait (lettre du 25 novembre 1914) pour le retour bien des changements et bien des responsabilités.

Le sacrifice des « longues vacances » lui eût semblé léger après les autres, mais dans l'élite, où son amitié marquait

au jour le jour tant de vides, sa perte est, entre toutes, irréparable.

L'œuvre qu'il nous laisse ajoute à l'éclat de son nom et de son patrimoine, mais elle augmente encore nos inconsolables regrets.

Nous irons souvent y chercher des exemples et des leçons, et, en saluant le médaillon que le Conseil municipal de Paris a fait exécuter pour conserver les traits d'un de ceux qui lui firent le plus d'honneur, nous nous inclinerons à la fois devant la mort héroïque du capitaine et devant la vie exemplaire d'un bon citoyen.

PAUL CHASSAIGNE-GOYON.
Député de Paris
Ancien Président du Conseil municipal.

LA CRISE SOCIALE
DE 1848

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME INDIVIDUALISTE ET SES PREMIERS ADVERSAIRES
(1791-1832)

L'ŒUVRE DE LA CONSTITUANTE || LA RÉACTION DES TRAVAILLEURS || L'ÉTAT ET LE DROIT AU TRAVAIL || L'ESPRIT D'ASSOCIATION SOUS LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT || LA PROSPÉRITÉ INDUSTRIELLE SOUS L'EMPIRE ET LA RESTAURATION || L'ÉCONOMIE POLITIQUE LIBÉRALE ET LA DOCTRINE DU « LAISSER-FAIRE » || LA SITUATION DES OUVRIERS ET L'AVÈNEMENT DU PROLÉTARIAT INDUSTRIEL || LE PESSIMISME ÉCONOMIQUE ET LA THÉORIE DE LA PAUPÉRISATION || LA RÉACTION DOCTRINALE ET LA NOTION DU PROBLÈME SOCIAL || LES SOLUTIONS ÉTATISTES DE L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE || LE RÉVEIL DE L'IDÉE D'ASSOCIATION.

PAR la loi des 2-17 mars 1791, l'Assemblée Nationale Constituante abolit les corporations, maîtrises, jurandes et, de façon générale, toutes les organisations qui, jusque-là, enserraient la vie économique dans des règles très étroites, où elle commençait à étouffer. Cette révolution fut bien accueillie par l'opinion publique, si l'on excepte les individualités qu'elle lésait[1]; tentée déjà par Turgot quelques années auparavant, elle était deve-

1. Elle trouva cependant un adversaire rigoureux dans Marat. Cf. *l'Ami du Peuple*, n° XCI.

nue la conséquence nécessaire d'un état d'esprit qui remontait assez loin, et qui s'était manifesté surtout, avec une étendue et une puissance très grandes, depuis la fin du règne de Louis XV[1]. L'expérience journalière des incommodités, des entraves apportées au progrès en même temps qu'à la liberté par des institutions qu'on trouvait de plus en plus vexatoires se joignait, pour les condamner, aux idées libérales et individualistes répandues dans tous les milieux par la philosophie du XVIIIe siècle : ne figuraient-elles point parmi les plus odieuses restrictions apportées par la société au *droit naturel*, que possède tout homme, de produire et de contracter en pleine indépendance[2]?

L'acte de la Constituante, conforme au mouvement irrésistible des idées, se bornait donc à clôturer une lutte déjà longue par une solution prévue et inévitable; il n'en marque pas moins le début d'une ère nouvelle, il n'en est pas moins le point de départ et la cause première de toute l'histoire économique et sociale du XIXe siècle.

D'une part, en effet, en substituant un régime de libre concurrence au régime d'autorité et d'restriction, il ouvrit une large voie aux initiatives individuelles et leur permit de mettre pleinement à profit les découvertes sans précédents que la science allait bientôt offrir, en matière industrielle, à l'activité et à l'ingéniosité humaines; immédiatement même, il contribua à faire table rase du passé et des situations acquises, en ruinant les anciens *maîtres*, dépouillés de privilèges qu'ils avaient payés fort cher, et indemnisés de façon très incomplète en assignats dépréciés[3]. La grande secousse révolutionnaire qui suivit ne fit que compléter cette œuvre et préparer un terrain particulièrement favorable au développement du talent et de l'esprit novateur, stimulés et pro-

1. Cf. les écrits de Clicquot de Blervache, de Bigot de Sainte-Croix, de la plupart des physiocrates.

2. « Je souffre, écrivait Diderot, de voir des bras donnés par la nature et liés par des conventions » (Lettre sur le commerce de la librairie).

3. On ne leur donna, après de longs délais, que les deux tiers de l'indemnité à laquelle ils avaient droit, en assignats dont la valeur réelle était de 30 p. 100 moindre. (Cf. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières de 1789 à 1870*, t. I, p. 26.)

tégés encore par la loi du 31 décembre 1791 qui institua les brevets d'invention [1].

Puissamment favorable à l'immense développement économique du XIXe siècle, la loi des 2-17 mars 1791 est, d'autre part, la source des agitations sociales qui le remuèrent et parmi lesquelles 1848 marque la première grande crise générale. La suppression totale de toute l'organisation économique sur laquelle s'appuyait la société entière depuis tant de siècles, créa nécessairement, en effet, un milieu qu'on peut exactement qualifier d'anarchique, puisque toute institution en avait disparu.

Anarchique, il l'était, d'une part, dans les rapports entre eux des chefs d'entreprise, des détenteurs de capitaux, des *patrons*, que ne régissaient plus d'autres règles que celles de la morale générale : ceux-ci, d'ailleurs, ne se plaignaient point d'un régime qu'ils savaient rendre fécond et qui ne posait de limites ni à leurs gains, ni à leurs ambitions. Mais il l'était aussi, d'autre part, dans les rapports de ces patrons avec leurs ouvriers ; et ces derniers, exposés désormais sans protection à toute la dureté de la lutte pour la vie, avec des ressources infiniment restreintes, souffrirent vite, et cruellement, d'un état de choses dont les inconvénients les frappaient dans leurs intérêts vitaux et dont les avantages appartenaient à d'autres. Les progrès scientifiques ne firent que rendre cette situation plus insoutenable à une large catégorie d'entre eux, qui ressentirent un besoin impérieux, vital même, de sécurité et de protection. Or, cette sécurité et cette protection, ils ne pouvaient les espérer que d'une organisation nouvelle du monde économique qui substituerait un ensemble d'institutions à l'état de concurrence et l'association, volontaire ou non, des intérêts à leur lutte sans merci.

Un édifice social de ce genre venait d'être renversé par la conscience publique parce que son archaïsme ne concordait plus avec les exigences de la société nouvelle. Il s'agissait

1. Auparavant l'invention tombait dans le fonds commun de la corporation, à moins que l'on n'obtînt, très difficilement, le privilège de manufacture royale.

d'en reconstruire un autre qui y satisfît : en cette idée se résume toute l'histoire du XIXe siècle, car celle-ci n'est faite que de l'immense et confuse poussée de la classe ouvrière vers ce but suprême, à travers les crises suscitées à la fois par les difficultés mêmes de l'œuvre et par les résistances des intérêts contraires.

Cet effort instinctif des travailleurs pour sortir de l'isolement anarchique où ils se trouvaient jetés, se produisit dès l'application de la loi de mars 1791. La concurrence entre les ouvriers, une fois brisées les barrières protectrices des corporations, sévit immédiatement, avec ses conséquences de baisse des salaires et de chômages, que les circonstances rendirent encore plus désastreuses : le nombre des anciens compagnons se vit, en effet, accru de tous les *maîtres* que la suppression de leurs privilèges et l'absence de capitaux rejetaient au rang des salariés, en même temps que de la population des campagnes, privée d'ouvrage par la ruine et la dispersion de la noblesse et du clergé, qui affluait dans les villes et offrait ses bras à vil prix; enfin, les nouveaux chefs d'entreprise, que les anciens réglements ne retenaient plus, faisaient baisser encore le coût de la main-d'œuvre en embauchant les misérables recueillis par les ateliers de charité.

Les compagnons parisiens, menacés de la misère par l'effondrement des salaires, n'hésitèrent pas sur le remède : ils cherchèrent immédiatement le salut dans l'association, et, du premier coup, ils portèrent leur organisation à un point de perfection qu'il leur fallut ensuite près d'un siècle pour retrouver. Il leur suffit, pour cela, d'élargir les cadres du compagnonnage, institution clandestine mais puissante, qui, malgré les interdictions et les réglements des corporations, leur avait toujours servi pour résister aux exigences des maîtres : dès avril 1791, on vit surgir, dans toutes les professions, des groupements fermés, soumis à des réglements étroits et pourvus d'institutions parfaitement viables. Ces associations, qui embrassaient chacune un corps d'état et n'admettaient que les ouvriers préparés par un apprentissage et soumis à des épreuves préliminaires.

prenaient des *arrêtés* fixant les salaires et interdisant de travailler à d'autres conditions[1]; elles nommaient en outre un bureau, véritable organe exécutif, qui discutait en leur nom les conditions du travail avec les chefs d'entreprise. Elles créaient des caisses de secours mutuels, exigeaient l'égalité des salaires au sein de la profession et réclamaient la participation aux bénéfices. Pour vaincre la résistance des patrons, elles n'hésitaient pas à recourir à la grève[2]. Ainsi se trouvèrent constituées, dès le lendemain de la loi qui proclamait la liberté du travail, des institutions bien organisées, puissantes, très restrictives de cette liberté, et qui, touchant encore aux corporations par certains côtés et certaines idées, se trouvaient être, par leur caractère purement ouvrier comme par le but qu'elles poursuivaient, le prototype déjà très parfait du syndicat moderne.

Ces organes, spontanément créés, constituaient les éléments d'une réorganisation économique, ébauchée cette fois dans l'intérêt de la classe ouvrière, et non plus, comme l'ancien régime corporatif, dans celui des patrons. Mais ce premier effort devait se briser précisément contre l'opposition de ceux-ci, largement favorisés par la concurrence et effrayés de voir surgir brusquement des forces aussi puissantes, dirigées contre eux. Cet effroi, en face de l'apparition d'un quatrième État, que le nombre allait rendre irrésistible s'il cessait d'être amorphe, s'empara de toute la classe moyenne qui détenait le pouvoir, lorsqu'elle vit le mouvement d'organisation et de grèves, parti de Paris, s'étendre rapidement de profession à profession et de ville à ville. Des troubles se produisirent, se multiplièrent; les municipalités prirent peur; la Constituante s'émut, et vota, sans discussion, le 14 juin 1791, une loi qui prohibait toute association professionnelle, et que, du nom de son rapporteur, on appelle loi Chapelier.

L'Assemblée, à trois mois de la destruction des corporations, vit très naturellement, quoique très inexactement,

1. Cf. l'arrêté gouvernemental du 4 mai 1791, qui les interdit.
2. Cf. en particulier Du Cellier, *Histoire des classes laborieuses en France*, 1859, p. 319, sq.

une tentative pour les faire revivre, dans des organisations imbues du même esprit exclusif et offrant avec elles, dans leurs institutions mêmes, une évidente analogie. Elle chercha à les détruire définitivement, avec d'autant plus de rigueur qu'à côté des anciens abus, elles renfermaient, sous leur nouvelle forme ouvrière, un péril social également nouveau. La loi Chapelier des 14-17 juin 1791 prononce en conséquence l'interdiction de rétablir les corporations « de fait, et sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit » (art. 1er). « Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni présidents, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des réglements sur leurs prétendus intérêts communs » (art. 2). Il est défendu aux administrations d'accepter des pétitions présentées au nom et sous la dénomination d'un *état* (art. 3). Les délibérations ou conventions « tendant à refuser de concert, ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux » sont déclarées « inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la Déclaration des Droits de l'Homme, et de nul effet. Les auteurs seront punis de 500 livres d'amende et de la privation des droits de citoyen pendant un an » (art. 4). Ces peines seront portées à 1 000 livres d'amende et à trois mois de prison s'il y a eu menaces contre les dissidents (art. 6). Enfin tous attroupements « contre le libre exercice de l'industrie et du travail... seront tenus pour attroupements séditieux » (art. 8).

Cette loi, qui déniait en même temps le droit d'association et le droit de coalition, qui visait à combattre à la fois, dans le premier, la réaction vers l'ancien régime, et, dans le second, un danger récent et tout différent, cette loi Chapelier qui pesa sur les deux tiers du XIXe siècle, était surtout, en raison des circonstances, une mesure opportuniste, l'acte de défense d'une classe contre une autre. Néanmoins elle se couvrait de principes et procédait d'idées alors régnantes, qui devaient influer sur toute l'évolution sociale à venir.

« Il n'y a plus de corporations dans l'État ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu, et l'intérêt général », disait fièrement Chapelier dans son rapport. Pour lui et pour ses contemporains, héritiers républicains d'une conception de la monarchie absolue, l'omnipotence de l'État, resté seul au-dessus des citoyens libres de liens entre eux, apparaît comme l'idéal politique et social. Non seulement les corporations seront brisées, mais on pourchassera et l'on détruira sans pitié toute institution qui viendra s'interposer entre cette autorité suprême et les individus. C'est ainsi que Chapelier se méfie aussi bien de la constitution de caisses de secours pour les malades ou les chômeurs : il les considère comme des « motifs spécieux ». « Ces distributions particulières de secours... exigent la réunion fréquente des individus d'une même profession, la nomination de syndics et autres officiers, la formation de réglements, l'exclusion de ceux qui ne se soumettraient pas à ces réglements. C'est ainsi que renaîtraient les privilèges, les maîtrises[1]. »

Est-ce à dire, cependant, que les malheureux vont se trouver abandonnés? Bien au contraire : ce sont les secours *particuliers* qui seuls sont prohibés : « C'est à la nation, continue Chapelier, c'est aux officiers publics, en son nom, à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence et des secours aux infirmes ». La contre-partie de la prohibition des associations, c'est la prise à sa charge par l'État de tous les services qu'elles pouvaient remplir, en particulier de l'enseignement et de la bienfaisance. Et les intéressés mêmes doivent y gagner, théoriquement du moins ; car ce qui n'était qu'une faculté pour des institutions privées devient un devoir pour la puissance publique : « Les secours publics sont une dette sacrée, affirmera la Constitution de 1793

1. Les Assemblées qui suivront se montreront encore plus jalouses : la Législative, « considérant qu'un Etat vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la Patrie », supprimera, non seulement les congrégations et les confréries, mais encore la Sorbonne, le collège de Navarre ; la Convention abolira les sociétés littéraires, les académies... Cf. Taine, *Les origines de la France contemporaine*, t. III, p. 267.

dans son article 21. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Tout le socialisme du XIXe siècle se trouve en germe dans cette pensée. Lorsque les conditions économiques nouvelles broieront bientôt les masses ouvrières, jetées par la concurrence au chômage, aux salaires de famine, aux journées excessives, aux maladies professionnelles, c'est vers l'État que se tourneront les espérances des souffrants et les conceptions des réformateurs : c'est de l'État que les uns et les autres exigeront du travail et des secours. Où trouver, d'ailleurs, une force capable de réfréner la concurrence et de réparer ses dommages, sinon dans le seul organisme resté debout au-dessus des individus? Cet organisme n'est-il pas devenu, en outre, prodigieusement puissant, et n'a-t-il pas étendu son action à des branches de plus en plus nombreuses de l'activité humaine? N'est-il point devenu en quelque sorte omnipotent, et celui qui disposerait de ses ressources infinies n'aurait-il pas jusqu'au pouvoir de refondre la société tout entière sur le plan qu'il aurait tracé? Les hommes qui, vers 1840, en présence des misères présentes, rêvaient d'une société nouvelle, pouvaient-ils donc ne pas tendre, de façon plus ou moins complète, vers le socialisme d'État et vers le communisme?

L'Assemblée Constituante, qui avait, en brisant l'ancien régime corporatif, posé la question sociale contemporaine, c'est-à-dire donné sa forme nouvelle à l'éternelle lutte des riches et des pauvres, la marqua donc, en même temps, par la loi Chapelier, du caractère qu'elle allait conserver pendant toute la première partie du XIXe siècle : celui d'une lutte des gouvernements bourgeois contre les associations professionnelles, aboutissant finalement et fatalement à une explosion de socialisme d'État. En barrant à l'effort des masses la première des deux solutions vers lesquelles il se portait instinctivement, on les rejetait vers la seconde avec d'autant plus de puissance : c'est là qu'il faut rechercher les causes profondes de la crise de 1848.

LE RÉGIME INDIVIDUALISTE

∴

Le maintien et l'aggravation de la loi de mars 1791 revêtent, sous le Consulat et l'Empire, un caractère beaucoup plus net de mesure purement opportuniste, dictée par le désir d'assurer aux chefs d'entreprise une main-d'œuvre abondante, et à bon compte. Ce caractère est encore mis en relief par l'abandon des préjugés relatifs aux associations en général : c'est l'époque, en effet, où le gouvernement lui-même reconstitue les corporations des boulangers[1], des bouchers[2], des marchands de vins[3]; réglemente étroitement les professions libérales et constitue en corps fermés les avoués[4], les huissiers[5], les notaires[6], les commissaires priseurs[7], les agents de change, les courtiers de commerce[8] ; crée un monopole pour les imprimeurs[9]. En même temps, les patrons recommencent à se grouper; le 7 décembre 1808, il se forme une société des maîtres charpentiers de Paris; le 1er septembre 1809, un bureau des maçons; le 14 janvier 1812, une communauté des paveurs; ces associations ne sont pas dissoutes par le pouvoir : il les encourage au contraire, il les organise même au besoin par ordonnance de police[10]. La loi d'ailleurs a créé elle-même, par le même acte du 22 germinal an XI qui réprime les coalitions, des centres tout préparés pour les patrons, en organisant les chambres consultatives.

Tous ces groupements d'industriels ou de commerçants sont permis et encouragés parce que le gouvernement les

1. Arrêté du 19 vendémiaire an X, pour Paris. De 1812 à 1826, des corporations s'établissent dans 165 villes de France.
2. Arrêté du 30 mars 1800; décret du 6 février 1811.
3. Décret du 15 décembre 1813.
4. Loi du 27 ventôse an VIII.
5. *Ibid.*
6. Loi du 25 ventôse an IX.
7. Loi du 27 ventôse an IX.
8. Loi du 28 ventôse an IX.
9. Décret du 7 germinal an XII.
10. Il le fit pour les paveurs. Cf. en particulier Reinaud, *Les syndicats professionnels*, p. 15.

croit propres à faciliter la renaissance économique de la France : là est son unique but quand il légifère dans les questions concernant le travail, et, sans se soucier des théories, il s'arrête aux mesures qui lui paraissent propres à l'assurer. C'est uniquement dans cet esprit qu'il maintient l'interdiction des associations ouvrières[1] et qu'il protège les chefs d'entreprises contre les coalitions et les grèves, en augmentant les peines qui réprimaient ces délits et qui peuvent désormais s'élever pour les meneurs jusqu'à cinq ans de prison[2]. Enfin, s'il résulte d'un rapport de Regnault de Saint-Jean d'Angély, sous le Consulat[3], ainsi que de projets de Napoléon en 1812, que la question d'une réorganisation du travail a été agitée et qu'on a songé à la résoudre par une sorte de reconstitution des anciennes corporations, c'est que l'Empereur cherche, dans le domaine économique, à recréer une société fortement hiérarchisée, comme celle d'autrefois, où les patrons, ayant les ouvriers bien dans la

1. Le Code pénal renforce, sans l'abroger, la loi des 2-17 mars 1791 :

« Art. 291 : — Nulle association de plus de vingt personnes... ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'indiquer. »

L'article 292 sanctionne l'interdiction par la dissolution et une amende de 16 à 200 francs.

2. « Art. 414 du Code pénal : — Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires, suivie d'une tentative ou d'un commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 200 à 3 000 francs.

« Art. 415 : — Toute coalition de la part des ouvriers, pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus. Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

« Art. 416 : — Seront aussi punis de la peine portée en l'article précédent, et, d'après les mêmes distinctions, les ouvriers qui auront prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou toutes proscriptions sous le nom de damnations et sous quelque qualification que ce puisse être, soit contre les directeurs d'ateliers et entrepreneurs d'ouvrages, soit les uns contre les autres. »

L'esprit de ces articles, qui reproduisent presque exactement une loi du 22 germinal an XI, est très caractéristique, tant par la différence des peines selon qu'il s'agit d'employeurs ou de salariés, que par la distinction suivante : la coalition, qui est interdite dans tous les cas aux ouvriers, ne devient un délit chez ceux qui les font travailler que si elle tend à abaisser les salaires « injustement et abusivement » ; pratiquement, elle ne sera poursuivie que chez les premiers.

3. 10 germinal an XI.

main, pourront doter le pays d'entreprises prospères[1]; la raison qui le pousse à réagir contre l'état inorganique de la production n'est donc pas le désir de protéger la classe laborieuse, mais celui de défendre au contraire les patrons contre une hausse de la main-d'œuvre que provoquait alors la pénurie des bras.

Sous le Directoire déjà, en effet, au sortir de la grande crise révolutionnaire, les ouvriers habiles, peu nombreux, s'étaient vus, en quelque sorte, mis aux enchères et avaient obtenu des salaires très élevés. La sécurité apportée enfin par le Consulat, et l'essor industriel qui en fut la conséquence offrirent du travail à tous : la guerre, qui durait depuis longtemps, en enlevant les hommes jeunes et vigoureux, rendait rares les bons ouvriers, dont les salaires restaient élevés. Ce phénomène se prolongea, pour les mêmes causes, pendant tout l'Empire, où le blocus continental contribua encore à favoriser la production française. Il fut même d'autant plus marqué qu'à cette époque la population proprement ouvrière était peu nombreuse relativement à l'ensemble du pays, et que, parmi cette population même, les hommes de métiers, ouvriers qualifiés, l'emportaient de beaucoup en nombre sur les salariés des fabriques, à qui aucune préparation spéciale n'était demandée, et qu'on pouvait donc facilement remplacer.

Cette aisance ouvrière, résultat de salaires assez hauts, contribua à endormir l'esprit d'association, dont le Directoire avait vu un réveil assez violent[2]. Les mesures prises contre les coalitions passèrent inaperçues des masses laborieuses, peu instruites, très insouciantes des rigueurs de la loi, et qui conservèrent, dans les divers compagnonnages, toujours vivaces, des groupements clandestins, permanents et très puissants, à l'égard desquels le gouvernement témoignait

1. La législation du livret, telle qu'elle résulte de l'arrêté du 9 frimaire an XII, témoigne de cette préoccupation. Cette institution, renouvelée de l'ancien régime, permet en particulier au patron qui a consenti des avances à un ouvrier, de le retenir jusqu'à l'acquittement de sa dette (art. 7). C'est un moyen qui lui est ainsi donné de mettre indirectement la main sur l'ouvrier et de s'assurer une main-d'œuvre stable.

2. Cf. l'arrêté du 16 fructidor an IV.

d'une certaine tolérance, pourvu que l'ordre ne fût pas troublé.

De même, la protection de l'État à l'égard des ouvriers, et en particulier son obligation de leur fournir du travail qu'avaient promises les Assemblées précédentes comme contrepartie de leurs interdictions, disparurent peu à peu sans qu'on les réclamât. Au début, certains préfets marquèrent bien une tendance à intervenir dans les difficultés entre maîtres et ouvriers et à fixer, dans de grandes usines, les conditions et en particulier la durée du travail [1], mais de telles mesures furent dénoncées comme illégales, et l'administration impériale, satisfaite d'avoir créé une assistance publique, laissa tomber dans l'oubli les autres devoirs sociaux de l'État avec les utopies révolutionnaires dont elle avait refusé l'héritage.

Cet état d'esprit ne fit que s'accentuer sous la Restauration, peu préoccupée d'ailleurs des questions sociales et dominée, au point de vue économique, par la liquidation des biens nationaux. La prospérité, après une crise assez grave au début, en 1818, avait paru persister sous l'influence d'une longue paix qui avait permis de renouer de durables relations avec l'étranger, sous l'influence aussi du développement que l'industrie devait à l'emploi de plus en plus étendu des machines. La richesse générale du pays augmentait [2] et « la situation matérielle de la classe ouvrière, envisagée dans son ensemble, suivait le progrès de la richesse [3] ». Mais dans cette période favorable elle-même, qui se prolongea jusqu'en 1826, on aurait pu voir se manifester, par suite de l'intervention même des machines et de la création d'une grande industrie, les symptômes d'un malaise social, encore localisé, qui ne devait pas tarder à se généraliser.

Pour la bourgeoisie, enrichie par le mouvement croissant

1. Cf. Du Cellier, *Histoire des classes laborieuses en France*, p. 341. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 382 et suiv., 387.

2. Dutens, dans son *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu en France en 1815 et en 1835*, ouvrage assez superficiel d'ailleurs, avance qu'entre ces deux dates, les revenus de l'industrie avaient augmenté de 37 p. 100. L'accroissement du commerce intérieur serait de 31,7 p. 100; celui du commerce extérieur de 76,5 p. 100.

3. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 666.

des affaires, l'isolement des ouvriers et l'abstention de l'État, qui favorisaient les producteurs, passèrent bientôt à l'état de dogme sous l'influence des doctrines économiques de l'école dite libérale, qui les avait reçues d'Angleterre et les avait encore exagérées. La théorie du *laisser-faire*, empruntée à Adam Smith, et dont on eût pu retrouver aussi la trace chez les physiocrates, avait été popularisée en France par Jean-Baptiste Say, dont le *Traité d'économie politique*, paru en 1804 et interdit par Napoléon, ne put avoir une seconde édition et ne commença à répandre son influence qu'à partir de 1814. Fondée sur l'idée primordiale de l'existence de lois naturelles inéluctables, dont seule la concurrence illimitée assure le libre jeu en même temps qu'elle en tire le maximum d'avantages, voyant dans l'intérêt individuel le moteur unique, et dans la lutte des intérêts entre eux la seule source de progrès, elle proscrivait impitoyablement tout ce qui risquait d'apporter une entrave à ce conflit incessant et bienfaisant; elle refusait par suite à l'État tout droit d'intervention dans le domaine économique, comme elle condamnait toute organisation susceptible de fausser le libre fonctionnement de l'offre et de la demande. En résumé, elle érigeait en théorie l'état de fait créé par la suppression des corporations et l'interdiction de groupements nouveaux.

Cette doctrine, présentée par Say dans un style clair, facile et chaud, fut accueillie avec enthousiasme par la plupart des hommes qui, sous la Restauration, se piquaient d'économie politique; elle les séduisait par son allure scientifique, due à sa conception de lois économiques semblables aux lois mathématiques; elle leur montrait aussi dans l'application de ses principes la cause du magnifique épanouissement industriel et commercial de l'Angleterre, qu'ils admiraient et jalousaient[1].

Le succès de ces théories eut pour premier résultat de vouer à un échec complet les tentatives qui se produisirent en faveur du rétablissement des corporations[2]. Elles vinrent

1. Cf. par exemple Ch. Dupin, *Les forces productives de la France*.
2. Rapport de la commission du budget, en 1816, par Feuillant, qui énumère, parmi les réformes à accomplir, le rétablissement des jurandes

en second lieu donner une base doctrinale aux mesures prises jusque-là dans le seul souci d'intérêts matériels et immédiats; enfin, le côté abstrait et la raideur scientifique des conceptions économistes, contribuèrent à faire perdre de vue le caractère humain des problèmes sociaux et à les faire envisager du seul point de vue de la production et de l'accroissement de la richesse nationale. Il n'y eut plus de question ouvrière, mais une question de main-d'œuvre; il s'agit simplement de savoir quelles conditions étaient requises pour que cette main-d'œuvre fût employée le plus utilement possible à la création de valeurs nouvelles. L'école concluait que ces conditions étaient précisément réunies dans le régime de concurrence existant, qu'il fallait bien se garder de compromettre; il fallait surtout éviter que l'État ou quelque autre force sociale vînt, sous prétexte de protéger les ouvriers, imposer aucune restriction à la liberté du chef d'entreprise : c'était celui-ci, et non les autres, qu'il eût fallu plutôt favoriser, car, aux yeux d'une doctrine qui ne considérait les hommes que comme de simples facteurs de la production, il était évidemment l'élément de progrès de beaucoup le plus actif dans la création de la richesse[1].

et des maîtrises. — Le 16 septembre 1817, *Requête au roi et mémoire sur la nécessité de rétablir le corps des marchands et les communautés des arts et métiers*, par Levacher-Duplessis. — Le 18 octobre, la Chambre de Commerce de Paris se prononce contre cette requête et vote la réimpression d'un rapport de Vital Roux à la suite duquel une pétition du même genre a été rejetée sous l'Empire. — *Réponse au mémoire de M. Levacher-Duplessis*, par Pillet-Will (1817), et, dans le même sens, *Essai sur l'administration* (1818), par Costaz. Décisions du Conseil général des manufactures (1817, 1818) contre le rétablissement des corporations. — Pétition de Levacher-Duplessis à la Chambre des députés (1821), sans suites. Nouvelle opposition de la Chambre de Commerce de Paris. — *Un mot concernant les jurandes* (1821), par Anquetil aîné. — *Mémoire sur l'établissement des maîtrises* (1823), par Bénard, président du Tribunal de Commerce d'Arras. — En 1829, pétition à la Chambre des Pairs, de 29 entrepreneurs de bâtiment à Paris, demandant une réorganisation des Chambres syndicales qui leur donne plus de pouvoirs. La Chambre des Pairs passe à l'ordre du jour. — A signaler enfin plusieurs vœux de Conseils généraux en faveur d'une réglementation du travail. — (Cf. Martin-Saint-Léon, *Histoire des corporations de métiers*, p. 518 et suiv.; Levasseur, *op. cit.*, t. I. p. 540 et suiv.; Charmeil, *Les associations professionnelles ouvrières en France depuis 1789*, p. 27).

1. Un adversaire de cette doctrine pouvait en résumer les conséquences sociales dans les termes suivants : « L'économie politique veut que les services de l'entrepreneur soient chèrement rétribués, car il faut considérer, dit-elle : 1° la nécessité de trouver des capitaux; 2° les qualités personnelles et les connaissances que ses fonctions exigent; 3° les risques

∴

Une population ouvrière existait pourtant; elle devenait même rapidement de plus en plus nombreuse, en raison des besoins croissants de l'industrie; et son sort n'allait pas tarder, malgré la rigidité voulue de la nouvelle science économique, à attirer l'attention des penseurs, puis des hommes d'État, tant pour des raisons d'humanité que par le souci du maintien même de l'ordre.

L'ouvrier, dans les conditions où le plaçait le régime nouveau de concurrence absolue, ne profitait pas, en effet, directement de la prospérité industrielle qui enrichissait la bourgeoisie. Le montant de son salaire dépendait beaucoup moins des bénéfices réalisés par le chef de l'entreprise que du besoin que ce dernier éprouvait de son travail, c'est-à-dire, en réalité, du nombre des travailleurs qui venaient, comme lui, offrir leurs bras; or la main-d'œuvre, raréfiée depuis la Révolution, commençait à devenir abondante, d'autant plus que les nouvelles conditions de l'industrie manufacturière, qui n'exigeait plus de ceux qu'elle employait un apprentissage préalable aussi long et aussi délicat, permettait un recrutement étendu et presque illimité parmi les manœuvres qui jusque-là travaillaient la terre.

Le nombre croissant des ouvriers qui se faisaient concurrence tendait donc à empêcher une hausse des salaires, malgré l'augmentation simultanée des besoins industriels. En outre, les machines, dont l'emploi commençait à s'étendre, allaient bientôt, en prenant la place d'un nombre considérable de travailleurs humains, provoquer dans certaines industries, celle du tissage, en particulier, une baisse de plus en plus rapide qui devait prendre bientôt l'importance d'une véritable calamité[1].

auxquels il s'expose. Quant à l'ouvrier, pourvu qu'il reçoive de quoi ne pas mourir de faim, il doit être satisfait. » (Comte de Villeneuve-Bargemont, *L'économie politique chrétienne*, t. I, p. 278).

1. Les effets de l'introduction des machines commençaient en effet seulement à s'indiquer, sous la Restauration : « Il n'y avait guère que les

A cette crise, en quelque sorte permanente, que la Restauration voyait poindre, allaient se joindre d'autres crises d'un caractère passager cette fois, mais qui contribuèrent terriblement à aggraver la condition des ouvriers. L'instabilité de la production, résultat inévitable de la concurrence, produisit ses effets les plus désastreux au début de ce régime industriel où les entreprises, possédant des moyens d'information très imparfaits, et sans solidarité les unes avec les autres, se lançaient dans une production aveugle, qui souvent ne concordait pas avec les besoins de la consommation. A des périodes d'activité intense succédaient alors brusquement des périodes de dépression, où les salaires s'effondraient et où le chômage décimait les populations ouvrières accrues par la prospérité précédente[1].

A ces conséquences du régime de la concurrence, la situation du travailleur, sans liens avec son maître, pas plus qu'avec ses compagnons, n'apporte aucun remède. Et sa liberté, sa seule conquête, bien théorique d'ailleurs, devient même la vraie cause de sa misère[2]; car si, en droit, il travaille à ce qu'il veut, pour qui il veut, et aux conditions qu'il accepte, l'employeur, par contre, n'a vis-à-vis de lui qu'une seule dette, son salaire, et, pourvu qu'il l'ait payé, se voit affranchi de tout devoir à l'égard de l'ouvrier qu'il ne veut ou ne peut plus employer. Dans les périodes de resserrement des affaires, ou à la suite de l'acquisition de machines, il pourra donc le congédier comme on met de côté un outil devenu inutile, sans qu'aucune solidarité, légale ou de fait, l'oblige à s'intéresser à son sort.

D'une société économique fondée sur le principe de la

fileuses de la campagne qui eussent été jusque-là fortement atteintes; dans les villes le travail n'était pas réduit » (Levasseur, *op. cit.* t., I, p. 633).

1. On trouvera plus loin, dans l'examen détaillé des conditions de la vie ouvrière sous la Monarchie de Juillet, les faits particuliers qui motivent ces considérations générales.

2. « Le peuple est plus pauvre parce qu'il est plus libre », avait dit Morton Eden (*State of the poor*, t. I, p. 57). Etait-il même plus libre? S'il pouvait changer de maître, pouvait-il en fait changer de métier? Sa situation n'était-elle pas pire que celle d'un esclave, ménagé du moins et nourri dans le propre intérêt de son possesseur? Lui s'épuisera de travail, pour pouvoir manger, et restera finalement sans ressources (Cf. Emile Faguet, *Politiques et moralistes*, t. III, p. 164 et suiv.).

liberté dans l'isolement, pour les individus, et de la concurrence comme seule règle de leurs rapports, naquit ainsi une forme nouvelle de la vie sociale, que les siècles précédents n'avaient pas connue : celle d'un prolétariat industriel. Ce qui le caractérise, ce n'est pas seulement l'absence pour lui de toute propriété acquise et la nécessité où il se trouve de gagner le pain de chaque jour au prix du travail journalier de ses mains [1] : le serf, autrefois, ancêtre direct de ces ouvriers que l'industrie enlevait à la terre, s'était vu dans une situation aussi précaire; le compagnon, le plus souvent, ne possédait pas non plus autre chose que le salaire de la veille : ce qui distingue d'eux le prolétaire, c'est l'insécurité absolue du lendemain qu'ils ne connaissaient pas dans les mêmes conditions, car, infiniment moins libres, ils avaient du moins des droits en même temps que des devoirs, et, esclaves si l'on veut, ils étaient cependant, en tant qu'esclaves même, ménagés et nourris.

Lui, au contraire, se trouve dans cette situation, que, ne possédant rien autre que ce qu'il gagne, il a absolument besoin de son salaire pour vivre; et que, d'autre part, ce salaire ne lui est nullement assuré, puisqu'il résulte d'un contrat essentiellement précaire et qui peut être rompu d'un jour à l'autre. Ainsi, tandis qu'il n'a guère de part aux bénéfices des heures prospères, puisque sa rémunération dépend d'autres facteurs que ceux-là, par contre, le resserrement des affaires, l'introduction des machines, c'est-à-dire le progrès, ou même simplement l'accroissement de la population, paraissent nécessairement le condamner au chômage, ou provoquer, en tous cas, une diminution de son salaire et une augmentation de son labeur.

Voilà du moins ce que virent au début du XIXe siècle ceux qui, sans se satisfaire des propositions théoriques et scientifiques de l'économie politique régnante, se trouvèrent amenés à en considérer les résultats dans les faits. Et ils en tirèrent avec effroi cette conséquence qu'un abîme se creusait et continuerait à se creuser, de plus en plus large, entre

1. Définition donnée par Granier de Cassagnac, *Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises*, chap. Ier.

une bourgeoisie industrielle dont la richesse augmentait sans cesse, et un prolétariat de plus en plus misérable.

Les économistes de l'école anglaise eux-mêmes étaient arrivés à cette conclusion que paraissait justifier la situation de la Grande-Bretagne, beaucoup plus avancée que la France en matière de progrès industriel, mais aussi au regard du dénûment extrême d'une partie de la population ouvrière.

Leurs théories, de conséquences en conséquences, aboutissaient, dans leurs propres ouvrages, à cette division nécessaire de l'humanité en deux classes, dont la moins fortunée ne verrait pour limite à sa misère, par suite de l'accroissement de la population et du phénomène de la rente, que le minimum indispensable pour maintenir en vie le nombre d'ouvriers dont l'industrie a strictement besoin [1]. Adam Smith, le premier, avait écrit : « La part du propriétaire dans le produit augmente nécessairement à mesure que le produit augmente [2] ». Ricardo avait ajouté : « La condition de l'ouvrier empirera en général, tandis que celle du propriétaire foncier s'améliorera » [3]. Et Malthus avait été à la conclusion extrême et inévitable : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme, dis-je, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture : il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et ne tardera pas elle-même à mettre cet ordre à exécution » [4].

Cette thèse pessimiste de la paupérisation [5], que l'expérience n'a pas ratifiée, dominait, à cette époque, les conceptions des économistes libéraux aussi bien que celles de

1. C'est la thèse que reprit plus tard Lassalle en exposant la fameuse « loi d'airain ».
2. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations*, 1776, t. I, chap. VIII.
3. *Principes d'économie politique*, 1817, p. 78.
4. *Essai sur le principe de population*, 1798; traduit en français en 1809.
5. Selon l'expression de M. Fournière (*Les théories socialistes au XIXe siècle, de Babeuf à Proudhon*, p. 248.)

leurs adversaires[1] : mais, tandis que les premiers y reconnaissaient l'effet, inévitable quoique désastreux, de lois immuables, et le considérait avec un détachement tout scientifique, une réaction se produisait en France, dès le début même de la Restauration, dans le domaine de l'économie politique. Simonde de Sismondi[2], Droz[3], De Villeneuve-Bargemont[4], protestaient contre la sécheresse, l'égoïsme, le matérialisme de l'école anglaise, et, tout émus des misères que certains avaient touchées du doigt[5], au lieu de les observer comme des phénomènes quelconques, se préoccupaient d'y porter remède. Déniant à l'économie politique sa prétention de science exacte et abstraite, refusant de considérer le travail humain comme une marchandise quelconque, ils affirmaient avec Sismondi « que le but de la science sociale ne devait pas être seulement d'augmenter indéfiniment la somme de richesse d'une nation, mais le bien-être du plus grand nombre de ses membres », ajoutant, avec Droz : « Ne prenons pas les richesses pour but : elles ne sont que le moyen ».

A côté de ces économistes, Saint-Simon, dans un esprit infiniment plus novateur et plus hardi, attirait l'attention sur les questions économiques et sociales[6], qui avaient d'ailleurs bien besoin d'être révélées à son époque, et donnait pour but à son *Nouveau Christianisme*[7] l'amélioration de l'existence morale et physique de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse. Après sa mort[8], ses disciples, dans le *Producteur*[9], continuaient à répandre ses idées sur l'importance de l'industrie et attaquaient très vivement l'école d'Adam Smith, dont les théories, d'après eux,

1. Ce n'est qu'une quinzaine d'années plus tard, que se produisit, dans la doctrine française, une réaction optimiste, dont Bastiat fut le champion le plus célèbre.
2. *Nouveaux principes d'économie politique*, 1819.
3. *Economie politique ou principes de la science des richesses.*
4. *L'Economie politique chrétienne*, 1834. Cet ouvrage fut celui qui exerça le plus d'influence, par ses révélations sur la condition des tisseurs du Nord, à la fin de la Restauration.
5. Comme Villeneuve-Bargemont quand il était préfet du Nord.
6. Cf. en particulier sa fameuse *Parabole*, 1820.
7. 1828. Ouvrage posthume.
8. 1825.
9. 1826-1827.

devaient faire place à une science de l'organisation sociale.

Enfin la Chambre des députés elle-même avait entendu, dès 1822, Beauséjour dénoncer « le vice de l'organisation sociale » qui partageait la France entre 500 000 « mangeurs » et 30 millions de « mangés »[1], et Voyer d'Argenson, en 1828, montrant à ses collègues un nombre immense d'hommes « condamnés aux travaux forcés », leur annoncer l'avènement prochain d'une « nouvelle science sociale »[2] : tentatives isolées qui ne secouèrent pas l'indifférence du monde politique, mais qui prouvent néanmoins, rapprochées des écrits des économistes, les préoccupations auxquelles commençait à donner lieu le sort des ouvriers.

Exception faite de Saint-Simon et de ses disciples, cette théorie doctrinale présente d'ailleurs un caractère beaucoup plus réactionnaire que novateur. Son importance consiste en ce qu'elle a posé le problème social, bien plutôt que dans les solutions qu'elle a songé à y donner[3]; ce qu'on y rencontre surtout, c'est une sorte de défiance et d'inquiétude en face du grand développement industriel qui se dessine. Les progrès scientifiques et l'emploi croissant des machines ne sont nullement accueillis avec enthousiasme par Sismondi ou Villeneuve-Bargemont[4]. Ceux-ci sont surtout frappés de leur action néfaste à l'ouvrier, qu'ils privent de travail, qu'ils abrutissent, dont ils diminuent le salaire; ils les regardent comme la cause principale des crises désastreuses et de la différence croissante des conditions qui, de plus en plus, oppose l'opulence à la misère.

1. Discours du 25 juillet 1822.

2. *Discours et opinions de Voyer d'Argenson*, t. II, p. 29, 41 et suiv. Cf. Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, p. 20.

3. L'influence, en particulier, du livre de Villeneuve-Bargemont est due surtout à ce qu'il révéla la condition des tisseurs du Nord à la fin de la Restauration.

4. « Les classes ouvrières n'ont actuellement aucun moyen de lutter avec la puissance mécanique;.... des millions de créatures humaines doivent mourir de faim si on veut maintenir le pouvoir mécanique dans toute son étendue actuelle.... Permettre que le pouvoir mécanique réduisît des milliers d'hommes à périr de faim... serait un acte de la plus grossière tyrannie » (Robert Owen, *Mémoire aux puissances, 1817*, p. 132). Villeneuve-Bargemont (*op. cit.*, t. I, p. 341) se plaît à citer la phrase de Montesquieu : « Les machines dont l'objet est d'abréger l'art, ne sont pas toujours utiles ». C'était l'opinion aussi de beaucoup de patrons à cette époque (Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 629).

Cette industrie intensive, toujours produisant davantage, toujours en quête de débouchés nouveaux, toujours attirant à l'usine, pour ruiner leur santé physique et morale, les travailleurs des champs, les frappe d'une sorte d'effroi. Ils ne peuvent croire que là soit l'avenir pour les nations européennes, et ils sont persuadés que celles qui se laissent entraîner, comme l'Angleterre, à cette production effrénée, succomberont à plus ou moins bref délai dans une catastrophe.

Effrayé de l'instabilité industrielle, Villeneuve-Bargemont, par exemple, préférerait à une prospérité probablement artificielle, et si cruellement achetée, une médiocrité heureuse. Il conseille de se tourner le plus possible vers l'agriculture et vers les industries fondées sur les produits nationaux, et, s'adressant à la consommation intérieure : les crises sont nées de la surproduction, parce qu'on a voulu exporter sans être sûr de trouver des débouchés[1].

Pour ce qu'il conserve d'industries nécessaires, volontiers il pose les principes sur lesquels devrait, en justice, reposer la société[2]. Mais comment en assurer l'application? Villeneuve-Bargemont paraît s'en rapporter, en désespoir de cause, « à la charité et à la morale »; son remède consiste surtout dans une active propagation des principes chrétiens[3];

1. *Op. cit.*, t. I, p. 93. « Le système anglais, écrit-il (t. I, p. 24) repose sur la concentration des capitaux, du commerce, des terres, de l'industrie; sur la production indéfinie; sur la concurrence universelle; sur le remplacement du travail humain par les machines; sur la réduction des salaires; sur l'excitation perpétuelle des besoins physiques; sur la dégradation morale de l'homme. Fondons au contraire le système français sur une juste et sage distribution des produits de l'industrie; sur l'équitable rémunération du travail; sur le développement de l'agriculture; sur une industrie appliquée aux produits du sol (Owen aussi voudrait remplacer les grandes agglomérations manufacturières par de petits centres à la fois industriels et agricoles, où la stabilité résulterait de la pratique simultanée de ces deux ordres de travaux); sur la régénération religieuse de l'homme, et enfin sur le grand principe de charité. »

2. « Une juste fixation des salaires devrait être la condition première de toute entreprise d'industrie; partout l'ouvrier, par son travail, devrait trouver la possibilité d'exister convenablement avec sa famille et de se créer même quelques épargnes; le profit de l'entrepreneur ne devrait se régler qu'après le prélèvement d'un salaire suffisant » (*Op. cit.*, t. I, p. 275).

3. Sur ce rôle social du christianisme, cf. principalement, *op. cit.*, t. I, p. 83 et suiv. Le titre seul de son ouvrage, *L'Économie politique chrétienne*, en indique assez les tendances.

sera-t-il matériellement bien efficace? Sismondi souhaiterait une sorte de retour aux corporations qui remettrait à la charge des industriels « tous les pauvres de leur métier »[1]. Est-ce d'une application vraisemblable? Et d'ailleurs qui pourrait l'imposer?

Alors reparaît, généralement de façon un peu nébuleuse, parfois plus nettement, comme dans le passage qui suit, la vieille idée de la Constituante et de la Convention, que les principes de l'économie politique régnante avaient fait rejeter : — « Nous invoquons, déclare Sismondi, dans un passage que reproduit Villeneuve-Bargemont[2], nous invoquons presque constamment, pour surveiller les progrès de la richesse, cette intervention qu'Adam Smith repoussait. Nous regardons le Gouvernement comme devant être le protecteur du plus faible contre le plus fort, le défenseur de celui qui ne peut se défendre par lui-même et le représentant de l'intérêt permanent, mais calme, de tous, contre l'intérêt temporaire, mais passionné, de chacun. »

Ainsi renaît, chez ces économistes humanitaires, l'idée de l'appel à l'État en faveur des classes laborieuses. Sans prétention, d'ailleurs, à un système; trop dissemblables, d'autre part, pour former une école, ils ont été d'abord l'écho d'une crainte grandissante, en face de certaines conséquences du développement industriel, que l'exemple de l'Angleterre et les prédictions des défenseurs même de la concurrence font craindre, à bref délai, pour toute une partie de la population française. Puis, dans leur recherche impartiale et sincère du remède, ils en viennent très naturellement à se tourner vers la puissance publique; ils le font encore avec timidité et imprécision, mais ils n'en sont pas moins les initiateurs du mouvement, qui, après les enquêtes de Villeneuve-Bargemont, d'Eugène Buret, plus tard et surtout de Villermé, aboutira à la loi du 30 mars 1840, réglementant le travail des enfants

1. « Il est bien évident que si les métiers pouvaient être rétablis dans un but de charité seulement, et si les chefs de métiers étaient dans l'obligation de fournir du secours à tous les pauvres de leur métier, on mettrait un terme aux souffrances tout comme à cet excédent de production qui fait la ruine du commerce » (*Nouveaux principes d'économie politique*, p. 360).

2. *Op. cit.*, t. I, p. 66.

dans les usines : c'est eux qui ont rendu possibles, en y préparant l'opinion, les débuts de cette législation sociale, destinée à un si grand développement.

*
* *

Par là, ils renouent la tradition étatiste de la Révolution, qui se perdait, sous l'influence anglaise ; mais, à l'époque même où, tout en dévoilant à l'opinion publique les abîmes qu'ils viennent de découvrir, ils semblent encore hésiter devant le remède, une école surgit, et vient déclarer hardiment et bruyamment qu'elle apporte une solution à la question sociale ; au moment même où la révolution de 1830 ouvre une ère politique nouvelle, la propagande saint-simonienne, dans un moment de brillante, tapageuse et éphémère célébrité, répand à foison des idées plus ou moins hétérogènes, appelées à jouer un rôle prépondérant dans la vie sociale et économique de la France.

La solution qu'après Saint-Simon, mort quelques années plus tôt, proposent ses disciples, est naturellement une solution étatiste. Mais ils ne restent plus, cette fois, dans les limites d'une intervention légale plus ou moins timide en faveur des classes laborieuses ; le but qu'ils poursuivent n'est rien de moins qu'une refonte totale du régime économique existant ; c'est l'organisation sociale qu'ils veulent transformer, ou plutôt c'est une organisation sociale complète qu'ils veulent créer et substituer à l'anarchie de la concurrence. C'est toute une révolution qu'ils attendent donc de la puissance publique : ils prétendent lui faire abandonner la fonction stérile de gendarme, où la confine l'école d'Adam Smith, lui faire assumer un rôle de direction sociale et économique, changer sa nature, en un mot, et transformer un pouvoir politique en un régulateur de la production et de la distribution des richesses.

C'est parce qu'ils assignent à l'État un rôle aussi considérable, qu'ils recherchent la forme de gouvernement qui lui procurera le plus de force : l'idéal de Saint-Simon est l'auto-

rité la plus complète, la plus absorbante de toutes les facultés humaines, qui puisse exister, c'est-à-dire une théocratie, qu'il entourera de savants, d'ingénieurs, de banquiers investis d'un pouvoir de direction; ses disciples se contenteraient, sans doute, d'un souverain très énergique et revêtu d'une puissance dictatoriale, à la main assez ferme pour tirer la société de la vieille ornière politique et pour inaugurer le « système industriel ».

Cette conception absolutiste d'une part, de l'autre le côté mystique d'une doctrine où l'exploitation rationnelle et industrielle du globe par l'humanité, prend la forme d'une entreprise religieuse dirigée, sous l'autorité d'un pape, ou d'un *couple-prêtre*, par une aristocratie intellectuelle, n'était pas faite pour séduire un peuple d'esprit de plus en plus démocratique et anticlérical. Mais, sous cet édifice fatalement éphémère, on n'en retrouve pas moins intacte la base sur laquelle d'autres reconstruiront : désormais les socialistes du XIXe siècle, aussi bien Karl Marx que ses prédécesseurs, appuieront leurs systèmes sur l'idée saint-simonienne « de la transformation du pouvoir politique en administration économique », sur l'idée que « l'État doit faire agir les hommes sur les choses et non opprimer les hommes par les castes[1] ».

Les saint-simoniens ne s'en sont pas tenus là; en même temps qu'ils donnaient aux novateurs futurs la direction à suivre, ils posaient les principes sur lesquels devait reposer la société nouvelle; ils montraient, eux si aristocrates dans les moyens, le but humanitaire et démocratique où devaient tendre les efforts, c'est-à-dire « l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre[2] »; ils lançaient la formule qu'ils voulaient voir présider désormais à la répartition des richesses : « à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres ». Cette formule se modifiera, plus tard, chez leurs successeurs, mais ils n'en ont pas moins posé le principe

1. Cf. Eugène Fournière, *op. cit.*, p. 143 et 147.
2. *Manchette* du journal *le Globe* (1831).

fondamental du socialisme : qu'il faut substituer une règle de justice au hasard des naissances, aux surprises et aux inégalités de la concurrence.

Puis, de même qu'ils ont donné l'idée générale, ils en esquissent les conséquences, que d'autres développeront : les premiers, ils conçoivent des associations disposant des moyens de production, et les distribuant selon les capacités de leurs membres, sous l'impulsion supérieure de l'État ; les premiers, ils mettent en circulation des termes qui deviendront des mots d'ordre : ils parlent d'abolir « l'exploitation de l'homme par l'homme » ; ils réveillent l'idée du « droit au travail ». Ils commencent à ébranler le droit de propriété, « ce reste de la féodalité vaincue », en s'attaquant à son privilège le plus essentiel, celui de la transmission héréditaire ; leur redoutable principe social : « à chaque capacité selon ses œuvres », entraîne en effet un corollaire inévitable qu'ils formulent ainsi : « tous les privilèges de naissance, sans exception, sont abolis [1] » ; et le droit d'héritage, obstacle à la répartition équitable des moyens de production, doit suivre, dans leur ruine, les droits féodaux ou politiques du même ordre, dont le dernier, l'hérédité de la pairie, va disparaître avec la monarchie nouvelle.

Exposer les conceptions socialistes qui, après 1840, s'empareront de l'esprit des masses et contribueront à provoquer la crise de 1848, ce ne sera guère que développer ces idées saint-simoniennes, sur le rôle économique et social réservé à l'État de l'avenir, et sur les transformations que devra subir la propriété. Avant même que, d'ailleurs, de nouveaux penseurs et de nouveaux écrivains ne les eussent cultivées et portées à la maturité, ces conceptions nouvelles s'étaient répandues en France, avaient fait pénétrer dans la classe ouvrière des préoccupations et des espoirs qui, jusque-là, n'avaient point pris corps. C'est ainsi qu'à Lyon, en 1835 et 1836, Villermé en relevait des traces très caractéristiques dans le langage et les aspirations des ouvriers qui voulaient, par exemple, voir une portion de l'héritage des riches

1. *Manchette* du *Globe*.

revenir à l'État, pour diminuer les impôts et doter les établissements publics[1]. Les saint-simoniens ne se contentaient donc pas de créer un puissant courant doctrinal : ils lui offraient encore un terrain tout préparé par leurs prédications.

Leur rôle, cependant, ne se borne pas encore là : parmi les moyens de transformation sociale qu'ils proposaient, il en est un, dont ils révélèrent l'importance, et dont l'influence, dans un sens différent, devait être plus considérable encore sur la société française que celle de leurs conceptions étatistes et révolutionnaires : c'est le crédit, dont ils réclamaient l'organisation. A l'aurore de la prodigieuse expansion industrielle du XIXe siècle, ils ont eu comme la conscience du rôle, de plus en plus colossal, qu'allait jouer ce levier d'une puissance presque illimitée. Le sentiment qu'ils éprouvent à son égard est une foi presque religieuse; le banquier devient pour eux le pivot de la régénération sociale: à leurs yeux, « une banque n'était pas une caisse d'escompte choisissant et classant son papier; c'était une société commanditaire de l'industrie, chargée de distribuer les instruments de travail de la manière la plus favorable aux producteurs et à la production [2] ». Pour eux, et Proudhon leur empruntera cette idée-mère de son système, la question sociale se résume en une question de crédit.

A cette idée s'en rattachait étroitement une autre, celle de la mobilisation de la propriété, conception bien nouvelle alors, et que les saint-simoniens devaient, non seulement répandre, mais encore mettre en pratique. Peu d'années en effet après leurs prédications, naissaient ces vastes entreprises, ces grandes spéculations d'un caractère nouveau, ces affaires de canaux, de chemins de fer, ces opérations de banques, ces sociétés en commandite, puis par actions, où eux-mêmes jouèrent un rôle si prépondérant[3]. Que cela dût plus tard, par la diffusion des titres mobiliers entre toutes

1. Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers....*, t. I, p. 368.
2. Louis Reybaud, *Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes*, 5e éd., 1848, t. I, p. 127.
3. Cf. p. ex. Maurice Wallon, *les Saint-Simoniens et les chemins de fer*.

les mains, contribuer à combler l'abîme que les économistes de leur époque voyaient s'élargir entre les détenteurs des capitaux et un prolétariat misérable, en créant un nombre croissant d'ouvriers, petits capitalistes, qui procédaient à la fois de ces deux classes, il est peu probable que les saint-simoniens l'aient eu précisément en vue : mais leur action plus directe fut immédiatement considérable sur la société bourgeoise, dont elle bouleversa les conditions de fortune et dont elle prépara l'enrichissement, grâce à « cette vaste mobilisation industrielle dont ils ont été les prophètes et dont ils seront les apôtres, puis finalement les pontifes souverains[1] ».

Ainsi s'exerça, de façon étrangement puissante, sur l'ensemble de la société française du XIXe siècle, l'influence de cette sorte d'armée du salut socialisante, pépinière de tant d'hommes de valeur, qui sans doute sentaient confusément que de grandes perturbations et de grandes nouveautés étaient en train de se produire dans la vie sociale et économique, qui voulaient les comprendre et y prendre part, et que séduisait l'assemblage très mêlé d'idées originales, héritées de leur maître par les disciples de Saint-Simon. Les socialistes, qui inventeront des systèmes vers 1840, viendront, plus ou moins consciemment, puiser, tout comme les spéculateurs et les banquiers, dans ce grand réservoir commun d'idées neuves de tout genre, prêchées par une secte d'illuminés, au début de l'ère nouvelle dont elles allaient dominer le développement[2].

*
* *

Ainsi faisait son chemin, au début de la Monarchie de Juillet, l'idée d'un rôle nouveau à attribuer à l'État, dans le domaine social; mais, concurremment avec elle, la même

1. E. Fournière, *op. cit.*, p. 232.
2. M. Larminier, ancien saint-simonien lui-même, disait : « Le saint-simonisme est, pour ainsi dire, une table des matières vaste et confuse, un prospectus hâtif de la philosophie française du XIXe siècle ». (Cité par Georges Weill, *L'Ecole saint-simonienne*, p. 156.)

époque voyait un brusque et violent réveil de l'idée d'association, second facteur de la réorganisation sociale poursuivie par la classe ouvrière du XIXe siècle.

Les groupements ouvriers n'avaient jamais disparu, malgré les lois qui les prohibaient; seuls, les travailleurs de la grande industrie, les plus misérables d'ailleurs, étaient restés à peu près isolés; ceux des anciennes professions, au contraire, déjà puissamment organisés de façon clandestine sous l'ancien régime, continuèrent d'autant plus, sous le nouveau, à rester étroitement unis dans les associations secrètes du compagnonnage. Les différents *devoirs*[1], toujours astreints à des règles archaïques et toujours divisés par des rivalités traditionnelles souvent sanglantes, arrivaient pratiquement à supprimer la concurrence entre les ouvriers d'un même métier, qu'ils assujettissaient à des conditions de travail déterminées, expulsant, au besoin par la force, ceux qui n'étaient point affiliés ou l'étaient à une association rivale[2]. Parfois même, de véritables corporations avaient pu se reformer, analogues aux anciennes, comme celle des portefaix de Marseille, dont les membres, qui ne devaient exercer aucune autre profession, n'étaient admis qu'après un examen, subi devant quatre commissaires, et après un versement de mille francs à la Caisse de la Société[3]. Enfin, en dehors du compagnonnage, cadre le plus ordinaire des groupements ouvriers, les sociétés de secours mutuels, qui avaient pris un grand développement après 1800, fournissaient, sous une apparence innocente, des centres de résistance pour leurs adhérents, en cas de conflit avec leurs patrons. Leur essor avait été un moment interrompu, en 1806, par une décision de la police qui, pour parer à ce

1. Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 515-516.

2. Cf. par exemple, la sanglante expédition, en 1818, *des compagnons étrangers*, tailleurs de pierre de Lyon, pour expulser de Tournus les compagnons passants qui leur faisaient concurrence. (Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 673).

3. Blanqui, *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, 1849, p. 185. Nous ignorons d'ailleurs si cette association avait son origine dans le compagnonnage. Elle était très riche et offrit, en 1848, 50 000 francs pour aider à fonder le Comptoir d'Escompte de Marseille. Certains de ses membres, hommes de confiance des négociants, gagnaient jusqu'à 10 000 francs par an.

danger, leur avait interdit de réunir plus de 10 ouvriers d'un même état; mais il avait repris ensuite : leur nombre, en 1823, montait, pour Paris seulement, à 160, dont, malgré tout, 132, avec 11,143 membres, étaient des associations professionnelles; en 1840, on en comptait 254, cachant souvent une sorte de syndicat de résistance, avec une caisse de chômage [1].

Ces groupements ouvriers, dont le compagnonnage restait d'ailleurs le cadre le plus habituel, ne craignaient pas de tenir tête ouvertement aux patrons, et les grèves qu'ils déchaînaient se prolongeaient souvent, en dépit des arrestations et des condamnations [2]; ils n'avaient pas non plus abandonné leurs anciens errements, contre lesquels avait sévi la Constituante, frappant d'amendes ceux qui travaillaient au delà du temps qu'ils avaient fixé, prononçant des *damnations* contre les fabricants qui transgressaient leurs conditions, et obligeant ceux-ci à verser de grosses sommes, pour faire lever les mises à l'index [3].

Ces organisations avaient donc conservé, dans certains métiers, une grande vitalité à travers l'Empire et la Restauration. Elles semblent avoir joui, d'ailleurs, d'une certaine tolérance de la part du pouvoir, qui n'intervint guère pour frapper leurs membres que dans les cas de grèves ou de violences. La Révolution de 1830 amena encore, de la part des autorités, pendant les mois qui la suivirent, un plus grand relâchement, qui finit par devenir une sorte d'acceptation tacite des réunions et des associations. Ces dernières

1. A. Charmeil, *Les Associations professionnelles ouvrières en France, de 1789 à nos jours*, p. 73.

2. Il y eut par exemple, sous l'Empire, en 1806, une grève des ouvriers du bâtiment, employés par l'Etat, qui protestaient contre une ordonnance de police réglant la durée de leur travail et les heures de leurs repas, et qui obtinrent en partie satisfaction. En 1807, il y eut encore une grève importante des tailleurs de pierre. (Cf. Brousse, *Histoire socialiste*, publiée sous la direction de Jaurès, p. 236.) La Restauration vit, en 1822, une grande grève des charpentiers, qui réclamaient une augmentation de salaires et se livrèrent à des violences contre ceux qui continuaient le travail. La police fit afficher les articles 415 et 416 du code pénal, et procéda à de nombreuses arrestations. (Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 674.)

3. Cf. Plainte des papetiers en 1807, rapportée par Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 383. — A la fin de 1832, un entrepreneur du Pecq, Saint-Sabri, fut mis en interdit pour cinq ans par le compagnonnage (*Ibid.*, t. II, p. 241.)

entrèrent alors dans une phase nouvelle, et, agissant au grand jour, se mirent à discuter ouvertement leurs intérêts, au moyen de délégués qui s'abouchèrent avec les patrons, tout naturellement représentés par leur Chambre syndicale. Ainsi se multiplièrent, entre 1830 et 1835, de véritables contrats collectifs, que toléra l'administration, et qui, liant à la fois l'ensemble des patrons et des ouvriers, régissaient, dans une localité, le travail d'une profession entière. Cette fixation d'un tarif n'était d'ailleurs pas chose nouvelle et, dans certains métiers, avait même survécu assez longtemps à la Révolution. La prospérité, non moins que les idées nouvelles, avait tendu à la faire disparaître; la crise qui commença en 1826, et que les événements politiques ne firent qu'aggraver, amena les ouvriers à tourner de nouveau les yeux vers ces contrats généraux, qui seuls pouvaient apporter des remèdes au chômage grandissant, par exemple, en établissant un roulement entre tous les ouvriers, à tour de rôle, ou en diminuant les heures de travail de tous, au lieu d'en renvoyer quelques-uns.

Bientôt même, les ententes momentanées ne suffirent plus; « les ouvriers d'un grand nombre de professions poursuivirent la création de comités, composés par moitiés égales de délégués des patrons et de délégués des ouvriers, comités qui seraient chargés de régler à l'amiable toutes les difficultés, de substituer des réglements fixes et raisonnés aux usages incohérents, enfin de juger toutes les contestations[1] ». Ainsi, sous l'impulsion des exigences de la pratique, accrues par des circonstances difficiles, tendaient à se créer d'importants organes dont l'expansion pouvait transformer les conditions de la production. Ces institutions spontanées trouvèrent même alors leur répercussion dans les spéculations des théoriciens : une doctrine commença à se créer, adoptée surtout par le parti républicain, soucieux de s'attirer les ouvriers et plus à même de connaître leurs aspirations. Raspail, par exemple, voulait faire régler le taux du travail par un jury, composé d'ouvriers et de patrons, présidés par

1. Du Cellier, *op. cit.*, p. 384 et 412, 413.

un magistrat[1]. Dupont, dans sa *Revue Républicaine*, préconisait l'existence, dans chaque canton, de deux séries d'associations, composées les unes des entrepreneurs, les autres des ouvriers; les deux associations d'un même métier, réunies à tour de rôle sous la présidence du maire, nommeraient des délégués chargés de déterminer, à des époques fixes, un minimum de salaires; en cas de désaccord, on recourrait à l'arbitrage du Conseil général, dont les décisions deviendraient obligatoires[2].

Pour que cette floraison d'idées syndicalistes pût porter des fruits durables, et s'étendre, des quelques industries privilégiées où elle avait pris naissance, au véritable prolétariat ouvrier de la grande industrie, il eût fallu qu'elle fût favorisée par les circonstances d'abord, ensuite, sans doute, par l'appui du pouvoir. Or, par suite de la crise industrielle qui forçait les patrons à diminuer le prix de la main-d'œuvre, tandis que les travailleurs réclamaient un minimum de salaire leur permettant de subsister, il ne tarda pas à s'élever, entre les deux classes, un antagonisme d'intérêts irréductible, où sombrèrent les essais d'entente. Les exigences de leurs ouvriers, rendues de plus en plus lourdes pour eux, amenèrent les chefs d'entreprises à renoncer à des négociations, ou même à rompre des accords que beaucoup d'entre eux ne subissaient qu'à contre-cœur et avec l'arrière-pensée de s'y dérober. Et le gouvernement, aux mains de la bourgeoisie industrielle, dominé en outre par les idées des économistes libéraux, bien loin d'encourager les contrats collectifs et de contraindre les patrons à les exécuter, n'intervint en fait qu'en faveur de ceux-ci, pour les protéger contre les violences, ou même contre des coalitions toujours interdites par la loi.

Les événements qui se déroulèrent à Lyon pendant l'année 1831 sont l'illustration la plus éclatante de ce mouve-

1. *Procès des Quinze*, p. 69. Rapprocher cette idée du système absolument analogue, en pratique depuis la loi du 21 décembre 1894 en Nouvelle-Zélande.

2. Pour plus de détails, cf. Georges Weill, *Histoire du Parti républicain en France de 1814 à 1870*, p. 144 et suiv.; et Tchernoff, *Le Parti républicain sous la Monarchie de Juillet*, p. 257 et 318, 319.

ment d'organisation syndicale; leur gravité, en outre, fut telle qu'ils eurent une répercussion décisive sur l'ensemble du pays et que, de leur issue, dépendit en grande partie l'échec des tentatives que nous retraçons.

L'industrie lyonnaise de la soie, exercée par des *canuts* travaillant à leur compte, et vendant leurs produits aux fabricants, est bien le type de ces métiers, où des ouvriers indépendants et aisés s'associent facilement, et où la fixation d'un prix uniforme de la main-d'œuvre ne rencontre qu'un minimum de difficultés. En fait, des *tarifs* étaient restés en vigueur après la Révolution et réglèrent les rapports des ouvriers et des industriels, jusqu'à la fin de l'Empire. Ils disparurent sous la Restauration, pendant la période de grande prospérité qui s'étendit entre 1818 et 1825.

Mais, lorsqu'à partir de cette dernière date la concurrence suisse, italienne et anglaise, restreignant les débouchés, provoqua un resserrement de la production et par suite une baisse de la main-d'œuvre, l'idée d'un *tarif* assurant aux travailleurs un salaire minimum suffisant reparut tout naturellement dans l'esprit des canuts, qui, en 1828, avaient fondé la Société des *Mutuellistes*, association de secours mutuels rapidement florissante, et, bientôt, sous l'empire des circonstances, devenue un véritable syndicat de résistance. La Révolution de 1830 aggrava la misère que la crise précédente avait causée : les salaires tombèrent à un taux excessivement bas[1]. Une agitation ouvrière se déclara : elle visait à obtenir un tarif uniforme, et son caractère fut purement professionnel et nullement politique[2]. Les *Mutuellistes* en avaient pris la tête; ils trouvèrent en face d'eux une *Union des fabricants*, qui, dans l'ensemble, ne parut point d'abord trop hostile à une réglementation du travail : le préfet Bouvier-Dumolart offrit sa médiation; le Conseil des prud'hommes proposa un

1. De 4 ou 6 francs (?) à 25 sous, même à 18 sous en décembre 1831, selon Louis Blanc (*Histoire de Dix ans*, t. III, p. 48.)

2. Il ne semble pas que l'influence saint-simonienne y ait été pour quelque chose, malgré la *mission* qui visita Lyon en 1831 et qui était composée de Jean Reynaud, Pierre Leroux et Laurent (de l'Ardèche). Cf. Rittiez, *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*, 3 vol., 1855-58, t. I, p. 291.)

tarif minimum [1] qu'une commission finit par établir, sous la pression et même l'intimidation ouvrière [2].

On se trouvait donc en présence d'un véritable contrat collectif, établi sous les auspices mêmes du représentant de l'État. Les difficultés naquirent quand on chercha à le rendre obligatoire; certains fabricants voulurent s'y dérober, et, plutôt que de l'accepter, refusèrent de faire travailler les canuts. A ce moment critique, l'attitude du gouvernement devenait décisive, car seul il pouvait, en sanctionnant le contrat, obliger les industriels à le respecter; or, le gouvernement désavoua le préfet, déclara le tarif illégal et défendit de le sanctionner; le conseil des prud'hommes, qui avait commencé par condamner les manufacturiers dissidents, les acquitta désormais.

C'était, dans ce cas grave, l'adhésion du nouveau régime, l'école du laisser-faire, qui n'admettait que les ententes individuelles entre employeurs et employés, et l'affirmation de ses idées comme principes de gouvernement. Tout le mouvement syndical, qui depuis dix-huit mois se développait et tendait à l'institution permanente de contrats collectifs, à l'exemple des trade-unions anglaises, s'en trouva par là même gravement compromis. Les deux grandes insurrections de Lyon, de 1831 et 1834, la première, soulèvement spontané de travailleurs affamés qui écrivaient sur leurs drapeaux : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant? » la seconde, œuvre des *Mutuellistes*, travaillés par les idées républicaines et qui employèrent la grève générale comme l'instrument d'une action politique, lui portèrent le dernier coup. L'opinion conservatrice s'émut de voir qu'une association ouvrière pouvait devenir un véritable État dans l'État, et disposer, malgré les lois, de la population ouvrière entière d'une des plus grandes villes de France. Le danger politique, révélé par une insurrection sanglante, s'ajouta aux craintes théoriques que certains concevaient en voyant, de l'autre côté de la Manche, les *unions* affirmer des préten-

1. Déclaration du 11 octobre 1831.
2. 25 octobre.

tions propres à bouleverser le régime industriel existant[1]. Les chefs d'entreprise, soutenus par l'autorité publique, refusèrent ou rejetèrent désormais les contrats collectifs; l'idée des comités conciliateurs fut abandonnée dans la France entière[2], et l'on se rappela qu'une législation en vigueur interdisait les associations aussi bien que les coalitions[3]. Le mouvement syndicaliste (c'est le vrai nom qui lui convienne) avorta dans le sang des Lyonnais; désormais, sous le régime de Juillet, ceux qui chercheront des institutions protectrices de la classe laborieuse contre les excès de la concurrence, se détournant de ces organisations spontanées, où réside pourtant l'avenir, se tourneront vers l'État et rêveront de créations artificielles dont ils le feront l'instrument. Pendant ce temps, les deux classes sociales, isolées par les faits comme par les institutions politiques, marcheront vers les crises que le succès de l'effort précurseur que nous venons d'étudier eût peut-être atténuées, sinon conjurées.

1. Dès 1824, elles réclament la fixation d'un salaire minimum et d'une durée de travail maxima, la restriction du nombre des apprentis, des versements périodiques de ceux-ci dans leur caisse, le paiement d'un droit d'entrée dans la profession, enfin l'établissement d'un tableau d'inscription dont le patron doit suivre l'ordre quand il a besoin d'ouvriers. Tels sont les exemples dangereux qu'y dénonce Frégier. (*Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, 1840, t. I, p. 317.)

2. En 1843, se créa, dans la typographie, un comité permanent de 9 patrons et de 9 ouvriers, qui fixait les tarifs et résolvait toutes les questions secondaires qui pouvaient s'élever. Il fonctionna bien, pendant quatre ans, mais disparut ensuite sans que son exemple fût suivi ailleurs. (Du Cellier, *op. cit.*, p. 413.)

3. Le nombre des condamnations pour délit de coalitions, descendu à 42 (13 affaires) en 1829, est remonté à 304 (90 affaires) en 1833; il atteindra 543 (130 affaires) en 1840. (*Statistiques du ministère de la Justice*; cf. Charmeil, *op. cit.*, p. 29.)

CHAPITRE II

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

L'ESSOR INDUSTRIEL || LA CONSTITUTION DE LA BOURGEOISIE DIRIGEANTE || LES GRANDES ENTREPRISES ET LE RÉGIME DE LA CONCURRENCE || LE SORT DES CLASSES PAYSANNES || LA SITUATION DES OUVRIERS ET LES MÉFAITS DE LA GRANDE INDUSTRIE || LES SALAIRES ET LA DURÉE DU TRAVAIL || LE CHÔMAGE, LES CRISES ET LE PAUPÉRISME.

La Restauration n'avait connu que les débuts du grand développement économique que préparaient, en France, les progrès scientifiques appliqués à l'industrie, sous le coup de fouet d'une concurrence restée illimitée; les économistes qui y avaient alors applaudi ou qui en avaient dénoncé les conséquences sociales, s'étaient surtout inspirés de l'exemple de l'Angleterre, lorsqu'ils avaient prédit la cassure de la société nouvelle en deux classes, sans cesse plus différentes. Ce fut la Monarchie de Juillet qui présida au grand essor des entreprises de tout genre et à la véritable constitution d'une bourgeoisie possédante et dirigeante, au-dessus d'un prolétariat, dont l'existence semblait devenir de plus en plus précaire, à mesure qu'il embrassait une portion de plus en plus grande de la population laborieuse.

Un double mouvement se produisait, tendant à ce même résultat : d'une part, avec l'extension rapidement croissante

de l'emploi des machines, surtout après 1833[1], la formation de grosses fortunes industrielles, en regard du déclassement correspondant des travailleurs des champs et des anciens ouvriers des métiers, attirés ou rejetés vers l'usine ; de l'autre, l'importance sans cesse plus grande des affaires, la concentration de gros capitaux, facilitée par l'emploi nouveau et étendu de la commandite par actions, puis de la société anonyme, suscitait la spéculation, accroissait la richesse et l'importance de la haute finance, et, par contre, repoussait parmi les employés ou même les ouvriers manuels nombre de petits patrons incapables de soutenir la concurrence.

C'est ainsi, par exemple, qu'aussitôt après 1830, l'industrie des vêtements confectionnés, en raison des énormes proportions que prirent vite les entreprises, non moins que de l'emploi de procédés mécaniques, fit disparaître, dans une large mesure, les petits entrepreneurs en chambre, tombés en masse au rang des salariés[2]. Ce mouvement de concentration, dans les branches de la production où les circonstances le favorisèrent, tendit même à la constitution de ce qu'on appela plus tard des *trusts*, avec leurs monopoles de fait : ainsi, 65 concessions de mines de la Loire fusionnaient, en 1837, en trois grandes compagnies qui, en 1845, se confondaient elles-mêmes dans l'unique *Société Générale des Mines réunies*[3] ; ainsi encore, dans l'industrie des transports, les *Messageries royales* et les *Messageries générales* s'unissaient pour ruiner les *Messageries françaises* par une guerre de tarifs et assurer leur monopole[4].

Dans ces conditions, le patron cessa d'être l'ouvrier économe, laborieux et adroit, monté peu à peu en grade : il fut désormais un entrepreneur disposant de capitaux, auquel le rentier confiait ses économies : une cloison étanche semblait donc s'épaissir entre les ouvriers réduits à leur salaire, de

1. En 1830, 2 450 avec 33 308 chevaux ; en 1848, 5 212 avec 64 789 chevaux.
2. Cf. des exemples dans Paul Leroy-Beaulieu, *La Question ouvrière au XIXe siècle*, p. 26 et suiv.
3. *Ibid.*
4. Les chemins de fer les firent bientôt elles-mêmes disparaître. Cf. Dezamy, *Organisation de la liberté et du bien-être universels*.

plus en plus menacés par la concurrence de tant de bras aptes au simple travail mécanique, et, d'autre part, la classe des capitalistes, chefs d'entreprise, financiers ou bourgeois actionnaires.

Ainsi se créa, sortie spontanément du régime de la concurrence, une nouvelle et véritable aristocratie, fondée sur l'industrie et la finance comme l'autre l'avait été sur la terre, et maîtresse, après 1830, de l'hégémonie économique comme de la direction politique du pays. Tout de suite, d'ailleurs, certains écrivains avaient saisi l'analogie, et, dans un sentiment d'effroi souvent, de haine parfois, avaient dénoncé la *féodalité* moderne [1].

Le rapprochement n'était point téméraire : dans deux domaines différents, une anarchie, créée par la destruction d'une société préexistante, avait donné naissance à une classe supérieure, composée des plus forts, des conquérants, des détenteurs de la propriété, représentée autrefois surtout par la terre, aujourd'hui, en outre, par les capitaux mobiliers. Aux deux époques, cette aristocratie avait fondé sa puissance sur la possession des biens indispensables à l'humanité, et avait ainsi dominé une population beaucoup plus nombreuse, dénuée de ces biens et obligée, pour les obtenir, de demander ses conditions : le seigneur avait attaché le serf à sa terre, le patron envoyait l'ouvrier à son usine [2].

Et de même qu'on avait vu de grands féodaux s'élever au-

1. Cf. A. Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque. Histoire de la féodalité financière*, 1846; E. Buret, *op. cit.*; A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1835-1840, t. III, 2e partie, chap. XX.

2. Tocqueville note cependant (*De la démocratie en Amérique*, t. III, p. 326 et suiv.) que cette aristocratie industrielle, qu'il croit exceptionnelle, ne possède point la stabilité de l'ancienne, puisque la perte de la richesse en fait sortir : elle ne forme point un *corps*.

Il juge d'ailleurs que les travailleurs manuels n'ont point gagné à son avènement : il faut remarquer qu'elle ne vise plus à les gouverner, mais à s'en servir, et que, par suite, elle ne crée plus de solidarité entre employeur et salarié : « l'ouvrier dépend en général des maîtres, mais pas de tel maître »; ce qui fait qu'aucun de ceux-ci ne se croit de devoirs envers lui et que « l'aristocratie manufacturière de nos jours, après avoir appauvri et abruti les hommes dont elle se sert, les livre en temps de crise à la charité publique pour les nourrir ». « Je pense qu'à tout prendre, conclut Tocqueville, l'aristocratie manufacturière que nous voyons s'élever sous nos yeux est une des plus dures qui aient paru sur la terre; mais elle est, en même temps, une des plus restreintes et des moins dangereuses. »

dessus de la noblesse territoriale, ainsi de grands industriels, de grands financiers dépassaient et dominaient la bourgeoisie capitaliste contemporaine. Les premières manufactures, les fournitures militaires, sous le premier Empire, avaient marqué le début de ces grosses fortunes[1]; les mines, le fer, le sucre, sous la Restauration, puis sous Louis-Philippe, avaient élevé cette bourgeoisie opulente à côté des grands propriétaires terriens; enfin les spéculations financières, commencées lors des emprunts qui suivirent 1815, continuées avec ceux qui suivirent, puis dominant toutes les grosses affaires industrielles, se déchaînant sur les canaux, sur les chemins de fer surtout, assirent le règne d'une haute finance, en partie israélite, dont dépendit la vie économique du pays[2].

La Monarchie de Juillet fut, en réalité, dirigée par cette « aristocratie financière », par « les banquiers, les rois de la Bourse et des chemins de fer, les possesseurs de mines de charbon et de fer, les propriétaires de forêts; car une partie de la féodalité foncière s'était ralliée aux premiers[3] ».

Mais ceux-ci ne constituaient que la tête d'une véritable classe sociale, dont ils ménageaient les intérêts, à laquelle ils laissaient l'apparence du pouvoir politique par un régime parlementaire censitaire, et qui comprenait, à côté d'eux, aussi bien la bourgeoisie industrielle proprement dite que la bourgeoisie commerçante, depuis les chefs des grosses maisons jusqu'aux détaillants assez à l'aise pour pouvoir revêtir et porter l'uniforme de garde national.

Ainsi se trouvait constituée cette classe moyenne, ou cette bourgeoisie, comme on l'appela, qui, de 1830 à 1848, accapara la vie économique aussi bien que politique du pays, classe très bien déterminée, et formant un ensemble très suffisamment homogène, que contribuaient encore à cimenter les institutions de la Monarchie de Juillet. Les conditions de fortune, exigées par la loi pour la possession des droits

1. Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 496-497.
2. Cf. le violent pamphlet de Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque*, 1846.
3. Karl Marx, *La lutte des classes en France (1848-1850)*, 1850. Traduction de Léon Rémy, 1900, p. 2.

électoraux et constatées par le chiffre des impôts payés, traçaient une ligne de démarcation très nette entre ce *pays légal* et la grande masse ouvrière et paysanne, sans existence politique, et, au point de vue économique, simple instrument passif dans les mains de la bourgeoisie dirigeante et possédante. D'un autre côté, cette bourgeoisie avait, en 1830, expulsé du pouvoir et dépossédé de son influence la vieille aristocratie ressuscitée sous la Restauration : l'attitude de celle-ci, boudant les affaires nouvelles autant que la nouvelle monarchie, émigrant à l'intérieur aussi bien au point de vue industriel et financier qu'au point de vue gouvernemental [1], avait contribué à compléter, sur le terrain économique, la victoire politique de la classe moyenne, de sorte que « tous les pouvoirs politiques, toutes les franchises, toutes les prérogatives, le gouvernement tout entier se trouvèrent renfermés et comme entassés dans les limites étroites de cette seule classe, à l'exclusion, en droit, de tout ce qui était au-dessous d'elle, et, en fait, de tout ce qui avait été au-dessus [2] ».

En réalité, la classe moyenne de la Monarchie de Juillet, dont on a facilement et souvent injustement raillé l'esprit terre à terre, parfois même timoré, les ridicules et le matérialisme, n'en avait pas moins hérité des qualités solides de l'ancien Tiers-État, dont elle représentait, en somme, l'élément le plus actif, le plus intelligent et le plus heureux ; sous l'écume des parvenus, des *puffistes* [3], des spéculateurs malhonnêtes, des Robert-Macaire et des Bilboquet, elle cachait, à tous ses degrés, un grand fonds de labeur probe et persévérant, comme de moralité parfois austère ; elle fournissait le sain et puissant effort d'où sortait la prospérité nationale. Ce qui est vrai, c'est que la préoccupation exclusive de sa propre fortune, tare originelle de cette société fondée sur l'argent [4],

1. Remarquer à ce propos dans la littérature et le théâtre de cette époque le type du jeune noble désœuvré.

2. *Souvenirs d'Alexis de Tocqueville*, publiés par le comte de Tocqueville, 1893, p. 5.

3. Cf. *le Puff*, de Scribe, 1848.

4. La littérature et surtout le théâtre, à partir de 1820, sont instructifs sur ce sujet. Cf. la critique de Théophile Gautier sur *le Puff*, dans *la Presse* du 24 janvier 1848 : « La seule chose regardée comme raisonnable dans

lui fit peu à peu confondre son devoir de gouvernant avec l'exploitation du pouvoir et que, directrice unique de la société, elle se laissa peu à peu glisser à en devenir, suivant l'expression de Tocqueville, *la fermière* : « Maîtresse de tout[1], a écrit celui-ci, comme ne l'avait jamais été et comme ne le sera peut-être jamais aucune aristocratie, la classe moyenne, devenue le gouvernement, prit un air d'industrie privée.... Elle se logea dans toutes les places, augmenta prodigieusement le nombre de celles-ci, et s'habitua à vivre presqu'autant du Trésor public que de sa propre industrie.... La postérité, ajoute-t-il, ne saura peut-être jamais à quel point le gouvernement d'alors avait, sur la fin, pris les allures d'une Compagnie industrielle, où toutes les opérations se font en vue du bénéfice que les sociétaires en peuvent retirer[2]. »

Cet esprit de la bourgeoisie gouvernementale, qui donnait prise aux accusations passionnées de ses adversaires, comme au soupçon facile des masses déshéritées, la rendait, en outre, particulièrement inapte à trancher la question sociale qui naissait de sa prospérité même, à trouver une solution au problème que posaient les conditions nouvelles

les pièces de M. Scribe, c'est de se faire une *position*. Une position, voilà le but, la fin nécessaire; à cela l'on doit tout sacrifier. Le reste est folie, chimère, illusion, pur caprice d'esprits romanesques. Cet idéal bourgeois est fort goûté aujourd'hui. » (Cité par Ch. M. des Granges, *La Comédie et les Mœurs sous la Restauration et la Monarchie de Juillet*, p. 137. Cf. son chapitre v. — Cf. également Jules Guex, *Le Théâtre et la Société française de 1815 à 1848*.)

1. *Souvenirs*, p. 5.

2. « La Monarchie de Juillet n'était qu'une compagnie par actions, fondée pour l'exploitation de la richesse nationale de la France. » (Karl Marx, *op. cit.*, p. 6.) — Le duc d'Orléans lui-même écrivait dans une de ses lettres intimes : « La classe que la révolution a élevée au pouvoir fait comme les castes qui triomphent, elle s'isole en s'épurant et s'amollit par le succès. Ils ne voient dans la France qu'une ferme ou une maison de commerce. » (Cf. Skerlitch, *L'Opinion publique en France d'après la poésie politique et sociale de 1830 à 1848*, p. 179). — Il est indéniable que la bourgeoisie orléaniste gouverna résolument dans son intérêt. Deux exemples typiques illustrent cette thèse : dans la politique intérieure, l'échec répété des propositions de conversion des rentes qui, avantageuses pour l'État, eussent diminué les revenus des petits rentiers (et c'est par cet argument même qu'elles furent surtout combattues); en matière diplomatique, l'échec de l'accord douanier franco-belge, dont l'importance politique eût pu contrebalancer celle du *Zollverein* germanique, et qui se brisa contre l'intérêt des grands industriels. La pression de la haute finance se fit sentir aussi dans les questions des canaux et des chemins de fer.

de la production et l'existence d'un prolétariat de plus en plus nombreux, qu'une sorte de loi fatale, à en croire les économistes eux-mêmes, semblait vouer à une misère de plus en plus grande. Le fait seul de jouir complètement, et avec sécurité, des avantages divers de la société existante, lui inspirait un optimisme satisfait, que ne parvenaient pas à troubler les craintes des sociologues; elle se refusait à croire que le progrès réel et évident dont elle bénéficiait pût créer, par sa marche même, la misère d'une autre classe. Elle ne niait pas qu'il n'y eut des malheureux; mais n'eût-il pas été chimérique de bouleverser un état de choses, satisfaisant dans son ensemble, pour essayer vainement de faire disparaître l'indigence? « Il y aura toujours des pauvres », disaient, avec raison, ses hommes d'État[1], et ils passaient outre. La classe moyenne, qui était une *parvenue* et avait conquis sa prospérité à force de travail, de persévérance et d'économie, ne pouvait admettre la misère que comme une conséquence des vices contraires. Avec une certaine complaisance, elle encourageait les autres à l'imiter; elle n'était point une classe fermée, d'ailleurs : elle accueillait volontiers ceux qui s'élevaient au-dessus de la masse, par leurs efforts heureux; et la parole de Guizot : « Enrichissez-vous! » dont on a fait, à tort, une profession de matérialisme, traduisait exactement cet encouragement.

Quant à l'obligation du travail journalier et pénible, en vue de gagner une subsistance précaire et d'ailleurs très modeste, elle la considère, pour l'ouvrier, comme une obligation naturelle, et, par certains côtés, bienfaisante : Guizot, en mai 1837, se félicitait de cette nécessité impérieuse du travail, qui, en le prenant tout entier, préservait ce dernier des utopies politiques. Le sort du travailleur ne peut être le même que celui de l'homme fortuné; ne vaut-il pas mieux qu'il s'en contente, plutôt que de se créer des besoins nouveaux? C'est un tort et un danger que de l'entretenir de sa misère, qu'on lui rend ainsi plus pesante, de le leurrer d'espoirs irréalisables, d'affaiblir chez lui, par des préoccu-

1. Le mot est de Thiers.

pations matérielles et égoïstes, les grands mobiles moraux auxquels il doit obéir : honneur, amour du bien, patriotisme[1]. « — Tout serait compromis, dit le procureur général Persil, en 1833, si l'on pouvait peindre, chaque jour, à des ouvriers, leur position, comparée à celle d'une classe d'hommes plus élevée de la société, en leur représentant qu'ils sont des hommes comme eux, et qu'ils ont droit aux mêmes jouissances. »

Pour la bourgeoisie possédante, il n'y a donc pas de question sociale, du moins jusqu'en 1840, et, après cette date, le milieu gouvernemental la considère certainement comme une création factice de certains écrivains dont s'est engouée une partie du public[2]. Elle ne peut d'ailleurs s'imposer par des préoccupations politiques, puisqu'en raison du suffrage censitaire, les revendications populaires ne peuvent peser d'aucun poids dans les compétitions électorales. Dans ces conditions, la classe dirigeante de la Monarchie de Juillet ne sortira que difficilement d'une indifférence satisfaite, que tempérèrent d'ailleurs de grands efforts charitables individuels.

On conçoit qu'animée de tels sentiments elle soit restée attachée, tout comme la Restauration, au principe du laissez-faire. Ce n'est point chez elle question de doctrine : elle se soucie assez peu de la science économique, et les économistes eux-mêmes ne lui sont guère sympathiques; pour le gouvernement, ils sont des critiques importuns, et, pour les industriels comme pour les propriétaires fonciers, très attachés au protectionnisme, ils deviennent, en tant que libre-échangistes forcenés, des adversaires dangereux. Si la bourgeoisie gouvernementale paraît conformer sa conduite à leurs principes, elle s'inspire uniquement du même empirisme que les régimes précédents : composée en grande partie de chefs d'entreprise, elle conserve et perfectionne[3] les armes que la loi leur offre, contre les associations ouvrières

1. Cf. Louis Blanc, *L'Organisation du travail*, p. 3.
2. Bastiat (*Première lettre à la « Voix du Peuple »*, 1er novembre 1849; cf. dans les *Mélanges* de P.-J. Proudhon, t. III, p. 187) constate « l'inconcevable indifférence des classes aisées » à l'égard des problèmes économiques.
3. Loi du 10 avril 1834 sur les associations.

et contre les grèves; et, quant à l'intervention de l'État, elle la trouve simplement inopportune et contraire à ses intérêts. Qu'on lui prouve, au contraire, en 1840, qu'il est utile et équitable de protéger, par une loi, des enfants qui souffrent et s'étiolent dans les manufactures, elle ne s'arrêtera pas un instant aux principes abstraits, et elle la votera; mais elle ne se sent tenue à aucun devoir général envers la masse ouvrière, et elle considère les questions de travail, de main-d'œuvre, de chômage, de salaires comme totalement étrangères à la sphère législative. Au cours d'une discussion qui portait sur le régime des sucres, un député invoquait comme argument l'intérêt des ouvriers; on l'interrompt :

— «Vous ne voulez pas qu'on vous parle des ouvriers, s'écrie-t-il. Eh bien! Chargez-vous de leur donner de l'ouvrage.

— Nous sommes ici chargés, proteste aussitôt le président Sauzet, de faire des lois et non pas de donner de l'ouvrage aux ouvriers. »

Il avait raison, car il interprétait exactement le rôle que la bourgeoisie orléaniste assignait à la Chambre en cette matière : elle ne pouvait concevoir qu'un rapport existât entre ce terme de *loi* et cet autre d'*ouvrage* donné aux ouvriers. Elle ne pouvait non plus comprendre que la grande masse laborieuse pût les unir dans ses espoirs, et voulût, au jour possible de sa puissance, user de l'un pour s'assurer l'autre aux conditions les plus favorables. Là résidait pourtant le secret de la crise prochaine.

∴

On se ferait cependant de cette crise une idée complètement erronée, qui la rendrait incompréhensible, en se la représentant comme un assaut de toute la France ouvrière, en proie à la misère, contre la petite féodalité bourgeoise et industrielle que M. Levasseur évalue à 124 000 âmes seulement[1].

1. *Op. cit.*, t. II, p. 289; Pierre Leroux (*De la ploutocratie ou du gouvernement des riches*, éd. de 1848, p. 121), en prenant pour base le nombre et

Les conditions nouvelles de la production industrielle avaient bien provoqué une perturbation profonde dans la condition de certains ouvriers : elles avaient bien, en quelques années, augmenté dans d'extraordinaires proportions le nombre de ceux qu'employait la grande industrie, l'accroissant, par exemple, de 135 p. 100 entre 1827 et 1834, dans les tissages du Haut-Rhin [1] ; il n'en est pas moins vrai que l'importance numérique de ces derniers ne dépassait guère, en 1845, un million d'individus, dont deux tiers d'hommes, sur 35 millions et demi de Français [2].

Pour estimer à sa juste valeur, dans l'existence nationale, le malaise trop réel qui travaillait cette population dont les membres cependant étaient bien loin d'être tous misérables et tous révolutionnaires, il ne faut point perdre de vue son rapport avec l'ensemble du pays, il faut songer que la petite industrie employait encore quatre fois autant de monde [3], il faut se rappeler surtout l'existence de 14 millions et demi d'agriculteurs, et l'élément de stabilité qu'une telle masse représente, même inorganique, quand elle se trouve satisfaite et attachée à l'ordre social.

C'était alors le cas. Quarante ans auparavant, la classe rurale avait été la grande bénéficiaire de la Révolution, si dure à la noblesse, dépouillée de plus de 1 milliard et demi de biens confisqués aux émigrés [4], auxquels il faut ajouter, d'après le calcul de Taine [5], une valeur de 2 milliards et demi de redevances abolies à titre de droits féodaux [6], si dure aussi pour tant de petits bourgeois, rentiers ruinés par la banqueroute du tiers consolidé, titulaires d'offices supprimés, pro-

l'importance des cotes foncières (ce qui laisse de côté une grosse part de la fortune nationale), estimait à 250 000 le nombre des Français possédant 9 000 livres de rente.

1. Villermé. *Tableau de l'État physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 1840, t. I, p. 18.

2. Exactement 1 057 915, dont 672 446 ouvriers, 254 371 femmes et 131 098 enfants. Le nombre, en 1851, atteindra 1 207 127 ouvriers. (Cf. la *Statistique de la France*, publiée par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, 1855, 2e série, t. II; et Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 288.)

3. 4 713 000 individus en 1851.

4. Taine, *Les origines de la France contemporaine*, éd. in-16, t. IV, p. 231. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 83.

5. *Op. cit.*, t. III, p. 239.

6. 123 millions de revenu.

priétaires aux fermages impayés ou soldés en assignats dépréciés [1]. Le paysan, au contraire, avait vu s'accumuler les profits : d'abord avaient disparu la taille et la milice, charges si lourdes et si oppressives dans l'application, qu'elles avaient toujours empêché la constitution d'une bourgeoisie rurale [2]; l'impôt direct, perçu désormais de façon supportable, était, avec cela, considérablement diminué : « au lieu de payer 18 ou 20 livres, le journalier, l'artisan sans propriété ne paye plus que 6 ou 7 francs; au lieu de payer 53 livres, le petit propriétaire cultivateur ne paye plus que 21 francs [3] »; l'impôt indirect perdait le caractère obligatoire et particulièrement vexatoire *du sel de devoir*, par exemple; en outre, et ce n'était pas le moindre soulagement, le paysan se voyait délivré de toute redevance à d'autres qu'à l'État; les droits féodaux, la dîme, étaient supprimés, et le seul fait de la disparition de cette dernière représentait, pour les propriétaires terriens, une augmentation d'un septième dans la valeur de leur terre [4]. Enfin, le cultivateur, ainsi soulagé du poids des anciennes taxes, avait encore connu un âge d'or, où le fermage se soldait en assignats, tandis que les produits se vendaient contre espèces sonnantes, où souvent même on se débarrassait de toute redevance à l'égard du propriétaire, sous prétexte de ne plus acquitter de droits féodaux [5].

1. Levasseur constate que le nombre de ceux qui vivaient du seul produit de leurs biens-fonds diminua alors de moitié (*op. cit.*, t. I, p. 278).
2. Cf. la peinture qu'en fait Tocqueville dans *L'Ancien Régime*, p. 19 et suiv., et chap. XII.
3. Taine, *op. cit.*, t. X, p. 99.
4. Cf. Taine, *op. cit.*, t. III, p. 268.
5. Sous le nom de droits féodaux se confondaient en effet deux ordres de droits tout à faits différents : les droits souverains, d'une part, dont la disparition, pour être pécuniairement sensible à la noblesse, ne la dépouillait cependant d'aucune propriété véritable; et, d'autre part, les redevances que le noble percevait à titre de propriétaire foncier, du paysan considéré cette fois comme fermier et non plus comme sujet. L'Assemblée Constituante, dans sa loi de septembre 1789, avait bien marqué la distinction et n'avait aboli que les premiers; mais les paysans ne voulurent plus payer aucune redevance, quelle qu'en fût l'origine. Ils y parvinrent grâce à l'état troublé de la société, et l'Assemblée Législative, puis la Convention, vinrent faciliter, puis justifier même leurs prétentions. (Décrets des 18 juin et 25 août 1792, du 17 juillet 1793.) C'est ce capital, dont la classe noble fut ainsi dépouillée, moins ostensiblement, mais aussi véritablement que par les lois sur l'émigration, que Taine estime à deux milliards et demi de la monnaie du temps. (Cf. *op. cit.*, t. III, p. 239.)

La Révolution, qui l'avait libéré de presque toutes ses charges, lui avait encore offert des terres à bon compte, ou même pour rien. Elle n'avait fait ainsi qu'accélérer un mouvement depuis longtemps existant : malgré la misère, malgré les famines, malgré son écrasement sous tant de charges, pendant tout le XVIIIe siècle, le paysan avait acquis de la terre ; la noblesse, appauvrie, la lui avait cédée pièce à pièce, et à bon compte ; elle se réservait seulement les droits féodaux sur son ancien domaine ainsi aliéné : il s'en était suivi un grand morcellement du sol, qui avait frappé et même inquiété les contemporains, comme Turgot et Necker[1]. Les grands transferts de biens de la Révolution, s'ils créèrent, parmi les 1 200 000 acheteurs de biens nationaux, un certain nombre de nouveaux propriétaires, contribuèrent donc surtout à *arrondir* dans une large mesure les paysans déjà possesseurs du sol.

Les uns comme les autres purent, en effet, puiser presque à leur convenance dans 3 milliards de biens nationaux, dépréciés par l'énormité même de l'offre, présentés avec des facilités exceptionnelles pour les acquéreurs[2], payables en assignats, c'est-à-dire souvent par une ou deux années de revenu[3]. En outre, le partage des communaux, que Taine a qualifié de loi agraire[4], leur octroyait même des terres sans bourse délier[5].

On conçoit que dans ces conditions, quand, en plus, le blé se maintient cher, le petit cultivateur travaille fructueusement, qu'il ait « du cœur à l'ouvrage », comme dit Taine,

1. Tocqueville, en reconstituant certains villages de l'ancien régime, avait trouvé un nombre de propriétaires fonciers égal à la moitié ou aux deux tiers de celui qui existait à son époque, pour une population moins nombreuse du quart. (*L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 35 et suiv.). — Taine, d'après Young, estime qu'un tiers du sol, en 1789, appartenait aux paysans : c'est la même proportion que cent ans plus tard (*op. cit.*, t. II, p. 230), époque où Taine écrivit son livre.

2. La Convention les vendit par petits lots. Un décret du 13 septembre 1793 autorisa les pères de famille non propriétaires, et ne payant pas d'impôt, à acheter dans la commune 500 livres de biens d'émigrés payables en vingt ans sans intérêts.

3. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 276.

4. *Op. cit.*, t. IV, p. 151.

5. Décrets des 14 août 1792 et 10 juin 1793. Il suffit qu'un tiers des habitants le demande pour que les communaux soient partagés en lots égaux et tirés au sort entre tous les habitants.

qu'il « ne craigne pas d'augmenter sa famille[1] », et qu'il se soit constitué, pendant la Révolution, une classe de paysans aisés, une bourgeoisie rurale que l'Ancien Régime n'avait pu connaître.

Après une certaine stagnation, à la fin de l'Empire, faute des bras pris par la guerre, après les invasions de 1814 et 1815, l'agriculture reprit un grand essor sous la Restauration, grâce au retour à la terre des capitaux rassurés par les tarifs protecteurs, et au progrès des études agronomiques. Si les fermiers, après une période de grande prospérité due au prix élevé du blé, souffrirent en 1819 et 1827 de l'avilissement des cours, alors que les fermages et la main-d'œuvre restaient élevés, les ouvriers, par contre, profitèrent d'une hausse très rapide des salaires, due tant au développement de l'agriculture elle-même qu'à celui de l'industrie qui raréfiait la population rurale, en l'attirant en partie dans les usines[2]. D'ailleurs, entre 1827 et 1835, les prix se relevèrent, tandis que les récoltes restaient bonnes, assurant ainsi une réelle aisance à l'ensemble de la population agricole.

Dans cette population, le nombre des petits propriétaires allait croissant : le mouvement de morcellement du sol, favorisé par le Code civil, n'atteignit son terme qu'aux environs de 1830. Les *bandes noires*, qui achetaient en bloc les gros domaines, pour les revendre par petits lots aux paysans possédés de la passion de la terre, y jouèrent un rôle important; à ces derniers commençait, de plus, à faire concurrence la bourgeoisie des villes, enrichie par l'industrie, qui achetait, d'ailleurs, de petits domaines et non de grands. « En France, pouvait-on dire alors, les terres d'une certaine étendue n'ont pas de valeur vénale[3] ».

1. Rapport du préfet de la Moselle, cité par Taine, *op. cit.*, t. VII, p. 234.

2. Cette hausse avait surtout été rapide entre 1789 et 1815. Une famille qui gagnait 200 francs par an à la première de ces dates en gagnait 400 à la seconde. Cf. sur tout ceci Louis de Romeuf, *La crise agricole sous la Restauration*, p. 20 à 40.

3. *État et tendance de la propriété en France*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1836. De Villèle constatait à la Chambre des Pairs, en 1826, que, de 1815 à 1825, le nombre des cotes supérieures à 1 000 francs avait diminué d'un tiers, celui des cotes supérieures à 500 francs d'un quart, et celui des cotes entre 500 et 100 francs d'un cinquième, mais que,

Vers 1840, on pouvait estimer le nombre des propriétaires agricoles à plus de 4 millions, dont au moins 3 500 000 petits propriétaires, chefs de famille[1]. C'était là un puissant appui pour l'ordre social, auquel il faut ajouter la bourgeoisie des petites villes, et tout le monde des petits artisans et des petits marchands, tranquille et peu changé, que la grande industrie et surtout le commerce en grand n'avaient encore que très peu atteint[2].

Restait donc la population ouvrière, employée par la grande industrie, et qui se trouvait, soit agglomérée dans des usines, croissant sans cesse en nombre et en importance, soit, forme encore la plus générale à cette époque, dispersée et travaillant à domicile, où un intermédiaire apportait l'ouvrage qu'il venait plus tard reprendre terminé[3].

*
* *

Aux anciens ateliers, où maître et compagnon, « le plus souvent, travaillaient côte à côte, en chantant les mêmes chansons[4] », s'étaient substituées les entreprises de plus en plus vastes où le travailleur, inconnu, perdu dans la masse de ses compagnons, devenait, pour le directeur et surtout pour le capitaliste, « un agent de production, que rien ne distinguait des agents mécaniques[5] ». Quitte légalement envers lui quand il l'a payé, le patron s'occupe trop rarement de sa santé, de sa famille, de ses besoins, le remplace trop souvent, en cas de maladie ou quand la vieillesse arrive, sans plus s'en préoccuper; à plus forte raison se soucie-t-il peu de sa moralité et, par exemple, de la promiscuité des sexes

par contre, le nombre de celles inférieures à 20 francs était en augmentation de plus d'un septième. Rambuteau, en avril 1833, montrait avec fierté à la Chambre plus de 5 millions de chefs de famille propriétaires, représentant 22 à 25 millions de personnes.

1. Cf. Pierre Leroux, *op. cit.*, p. 28.
2. Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 213.
3. Cf. Paul Leroy-Beaulieu, *La Question ouvrière au XIXe siècle*, p. 24 et suiv.
4. Buret, *op. cit.*, t. II, p. 46.
5. *Op. cit.*, t. II, p. 47.

dans ses ateliers[1]. Sans doute serait-il injuste de généraliser : Villermé a parlé « des soins touchants, paternels, de certains fabricants », et nous verrons plus loin de grands efforts de leur part; mais les nécessités impérieuses de la concurrence sont là pour réfréner les désirs les plus sincères d'améliorer la condition des travailleurs, de diminuer, par exemple, le temps du travail, ou d'élever les salaires; d'ailleurs, s'il peut y avoir, de maître à ouvrier, bienveillance ou charité, il ne dépend pas des premiers que la notion de solidarité ne disparaisse chaque jour davantage.

Dans cette masse ouvrière, sans cesse plus abandonnée à elle-même, en même temps que sans cesse plus agglomérée, les observateurs, Villeneuve-Bargemont, Villermé, Buret, Blanqui, Théodore Fix, constatent tous, avec tristesse, les progrès de l'immoralité, de l'ivrognerie, du libertinage des femmes, que favorise la dissolution de la vie de famille, conséquence de la grande usine. L'esprit religieux, « bien rare et purement passif[2] », n'exerce qu'une très faible influence moralisatrice. Ce qui la remplace, c'est l'ambition, le désir de monter, de gagner davantage, coûte que coûte, et, aussi, corollaire nécessaire, la jalousie des classes riches, et parfois la haine de ceux qui jouissent de biens dont on se sent privé. « Les ouvriers sont aussi libres de devoirs envers leurs maîtres que ceux-ci le sont envers eux : ils les considèrent comme des hommes d'une classe différente, opposée et même ennemie », à la cupidité desquels ils attribuent les maux dont ils peuvent souffrir.

Cette situation de toute une population, en quelque sorte « isolée dans la nation, seule avec ses besoins et ses misères[3] », ne va-t-elle pas créer cependant un véritable péril social, si son dénuement s'aggrave en même temps que croît son importance numérique? Et nous avons vu que les économistes orthodoxes, comme leurs adversaires, appuyés les uns et les autres sur les déductions de Malthus et de

1. Cf. Villermé, *op. cit.*, t. II, p. 57, 59. — Cf. aussi, t. I, p. 239 et suiv.
2. Blanqui, *op. cit.*, p. 210. Les ouvriers, selon lui, « fréquentent peu les églises après leur première communion. Ils respectent les prêtres, mais les écoutent peu. »
3. Buret, *op. cit.*, t. II, p. 49.

Ricardo, impressionnés en outre par l'exemple de l'Angleterre, la déclarent vouée à l'abrutissement et à la misère, pour le plus grand profit de la classe possédante.

Qu'y avait-il pourtant de vrai dans ces spéculations théoriques, et quelle était réellement la situation matérielle des ouvriers, à la veille de 1848? Justifiait-elle la prédiction, faite par certains observateurs, d'une invasion de ces nouveaux barbares affamés, à travers la société?

Il est indéniable, d'abord, que les conditions générales de la vie avaient été considérablement améliorées, pour l'ensemble de la nation, depuis le début du XIXe siècle, et que la classe bourgeoise n'en avait pas seule profité. La consommation moyenne du froment avait augmenté depuis l'ancien régime [1]; les famines, qui avaient encore à dix reprises désolé le XVIIIe siècle, avaient désormais disparu; la durée moyenne de la vie était augmentée; l'accroissement rapide des impôts indirects prouvait l'enrichissement du pays et l'aisance croissante des classes modestes, qui les alimentent pour la plus grande part [2]. — « Il semble résulter de toutes mes recherches qu'il y a véritablement une amélioration dans la condition des classes ouvrières de l'industrie », déclarait Villermé, mieux renseigné que quiconque, après sa longue et sérieuse enquête, et qu'on ne saurait suspecter de partialité [3]. « La classe ouvrière en France est aujourd'hui la plus aisée de l'Europe », affirmait plus tard Adolphe Blanqui, très porté, il est vrai, à l'optimisme [4].

Il y a plus; malgré les graves atteintes apportées par certaines industries à la santé de l'ouvrier, malgré la chaleur excessive de certains ateliers de tissage, malgré l'obligation de travailler presque dans l'eau imposée à certains ouvriers dans l'industrie du lin ou celle de l'impression, malgré les ophtalmies et parfois la phtisie contractées dans le battage et l'épluchage du coton, on doit reconnaître que, dans

1. En 1791, 1 hectol. 65 par tête; en 1847, 2 hectolitres.
2. Pour les boissons, de 85 millions en 1817 à 101 millions en 1845; pour le tabac, de 40 millions à 77. (Cf. Théodore Fix, *Observations sur l'état des classes ouvrières*, 1846, p. 119-136).
3. *Op. cit.*, t. II, p. 25.
4. *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, p. 247.

l'ensemble, les conditions hygiéniques du travail s'étaient beaucoup améliorées. Les ateliers, « vastes, bien éclairés » des filatures, ceux des tissages mécaniques où « l'on trouve à la fois l'espace et la lumière », les « très vastes salles à plafond extrêmement élevé, bien éclairées, et chaudes en toute saison » des ateliers d'impression des toiles, constituaient un progrès immense sur les pièces « presque toujours plus ou moins enfoncées en terre, humides et point aérées » des anciens ateliers à bras [1]. Et Villermé, ici encore, conclut que la situation des ouvriers est, physiquement, « meilleure qu'elle ne l'a jamais été », et que, d'ailleurs, « les ouvriers de nos manufactures n'ont pas, à l'exception des enfants, un labeur plus pénible que les autres, que ceux surtout de l'agriculture [2] ».

La conclusion de l'impartial enquêteur paraîtrait donc, dans son ensemble, plutôt optimiste, sur ce point du moins; il ne faut cependant pas oublier les exceptions qu'il y a lui-même précédemment apportées, et tenir compte tant des maladies professionnelles proprement dites, que des inconvénients qui, sans mériter absolument ce nom, n'en causent pas moins de graves préjudices à la santé; il faut se rappeler, en outre, qu'à la période de transition qui nous occupe, les grandes usines, où l'hygiène commence à être respectée, sont encore noyées dans la masse des petits ateliers sombres, bas, malpropres, sans air et sans lumière, où, dans l'industrie cotonnière surtout, le moteur à bras continue d'épuiser l'ouvrier, obligé par la concurrence mécanique à prolonger son labeur de façon excessive [3].

1. Cf. Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 5 à 12. — Villermé, grâce à sa compétence et à son impartialité indiscutables, que ne troublait aucune idée préconçue ou systématique, reste l'auteur le plus profitable à consulter. Nous lui emprunterons largement. Sur le même sujet des usines, Blanqui, l'économiste, membre de l'Institut, frère très conservateur du célèbre révolutionnaire, écrit : « Les filatures de coton et de lin nouvellement bâties ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'étendue, de la ventilation, du chauffage, de l'éclairage et de la propreté. Il en est qu'on pourrait comparer à de véritables palais et dans lesquels la santé de l'ouvrier, loin de souffrir d'une réclusion momentanée, se fortifie au contraire, et se remet des privations qu'il éprouve au foyer domestique ». (*Op. cit.*, p. 214.)

2. *Op. cit.*, t. II, p. 346, 351.

3. Cf. Blanqui, par exemple, *op. cit.*, p. 217.

A ce dernier point de vue, en particulier, la situation des travailleurs reste dure partout; en négligeant même pour le moment le tisserand, que son métier démodé condamne à des efforts surhumains et impuissants, mais qui n'est au fond qu'une victime passagère d'un progrès réel, en considérant en quelque sorte l'ouvrier normal de l'industrie nouvelle, on constate que la durée de son travail est très longue : sa journée comprend quinze heures à quinze heures et demie en moyenne, dont treize heures et demie de labeur effectif; elle s'étend de cinq heures du matin à huit ou neuf heures du soir, laissant une demi-heure pour le déjeuner, une heure pour le dîner; elle peut monter jusqu'à seize heures; elle ne descend guère, par contre, au-dessous de douze heures de travail réel. Cette longue présence à l'usine, sous la menace d'un réglement souvent très sévère qui ne ménage pas les amendes, s'aggrave encore, dans certaines régions, comme le Haut-Rhin, de l'obligation où se trouve l'ouvrier d'aller retrouver son logement dans des villages parfois fort éloignés de l'usine, deux heures, ou deux heures et demie dans certains cas[1].

Cette situation, déjà extrêmement pénible pour des hommes et des femmes adultes, dont elle détruit en outre le foyer et la vie familiale, devient intolérable quand elle est imposée à des enfants, qui, parfois, n'ont pas plus de cinq ou six ans. Cette grande plaie du travail infantile dans les manufactures, qui a pris en Angleterre des proportions considérables et y a revêtu un caractère particulièrement hideux, n'a point épargné les débuts de la grande industrie en France, bien qu'elle y ait fait de bien moindres ravages. Ce sera l'honneur de Villermé d'avoir attaché son nom aux mesures qui ont enrayé le mal, en attirant l'attention sur ces pauvres petits, pour qui la durée et la continuité du travail, l'insuffisance du repos, de la nourriture, des soins, devenaient une véritable torture, en même temps que leur corps s'anémiait et s'atrophiait, arrêté dans son développement et que

1. Cf. en particulier Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 21 ; t. II, p. 83; Blanqui, *op. cit.*, p. 217, 218, 221, 226.

leur esprit, privé de l'instruction cependant prévue par la loi de 1833, se trouvait exposé à la contagion précoce et presque inévitable de l'immoralité ambiante[1].

La question cependant qui primait toutes les autres, par son caractère vital, c'était celle des salaires. Elle se présentait d'ailleurs de façon extrêmement complexe, variant à l'infini, suivant les industries, suivant les régions, suivant les individus. Si l'on s'en tient à des notions très générales, on peut constater, depuis la Restauration, une sorte de tendance au nivellement, un peu par la hausse du salaire journalier des manœuvres, beaucoup par la baisse de celui des ouvriers qualifiés, monté très haut sous l'Empire, par suite de la raréfaction de la main-d'œuvre, retombant maintenant, sous l'influence des machines qui permettaient souvent de les remplacer par des travailleurs moins instruits, après un court apprentissage. Cette situation était vivement ressentie par ceux qu'elle frappait et qui constituaient l'élite de la population industrielle; elle contribuait à les aigrir contre leurs patrons qu'ils accusaient de rogner leur rétribution pour augmenter leurs bénéfices[2].

Quant à la quotité du gain journalier obtenu par les individus travaillant pour la grande industrie, Villermé, avec son exceptionnelle compétence, arrivait aux chiffres suivants, en ne tenant pas compte de certains salaires de famine, dont nous étudierons bientôt les causes spéciales : un homme, vers 1835, gagnait, en moyenne, 2 francs par jour; une femme,

1. Cf. Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 36 et t. II, p. 112. Blanqui constate « la stérilité des efforts tentés par l'Etat en faveur de l'instruction d'un grand nombre d'enfants et son impuissance absolue relativement à l'éducation de tous : l'influence du régime manufacturier contribue à détourner les enfants des écoles pour les diriger vers l'atelier ». (*Op. cit.*, p. 200). Il se plaint aussi que, par suite de l'absence d'une éducation morale, les rudiments d'instruction soient plus mauvais qu'utiles, et regrette presque « la vieille et loyale ignorance de leurs pères » (p. 205).

« Traversez une ville d'industrie à cinq heures du matin, dit une pétition de Mulhouse citée par Louis Blanc (*Organisation du travail*, p. 65), et regardez la population qui se presse à l'entrée des filatures! Vous verrez de malheureux enfants, pâles, chétifs, rabougris, à l'œil terne, aux joues livides, ayant peine à respirer, marchant le dos voûté comme des vieillards. Ecoutez les entretiens de ces enfants : leur voix est rauque, sourde et comme voilée par les miasmes impurs qu'ils respirent dans les établissements cotonniers. »

2. Cf. Du Cellier, *op. cit.*, p. 403.

1 franc; un enfant de treize à seize ans, 0 fr. 75; et un enfant de huit à douze ans, 0 fr. 45[1]. Il ne s'agit ici, évidemment, que de moyennes très artificielles, puisqu'à Lille, par exemple, dans certaines industries spéciales, une femme exercée se faisait payer jusqu'à 2 francs, et un homme habile jusqu'à 6 francs, tandis que, dans la même ville, la moyenne générale du salaire masculin ne dépassait pas au contraire 1 fr. 50; de même, dans le Haut-Rhin, le salaire moyen, qui variait, dans les filatures de coton, entre 1 fr. 11 et 1 fr. 57, était évalué à 0 fr. 94 dans les tissages et atteignait 1 fr. 69 pour l'industrie des indiennes, avec un maximum de 5 francs pour certains hommes, et, par contre, un minimum de 0 fr. 25 pour les enfants[2]. A Saint-Quentin, avant 1848, la moyenne générale des salaires tombait à 1 franc, ou 1 fr. 10[3].

Ces chiffres, d'ailleurs, ne répondent qu'imparfaitement à la véritable question, qui est celle-ci : l'ouvrier pouvait-il vivre, et pouvait-il épargner sur son salaire? Une réponse générale est ici plus difficile encore. L'affirmative est certaine pour plusieurs régions : à Tarare, par exemple, en 1836, une famille d'ouvriers ne dépense que les trois quarts de son salaire pour sa nourriture et son vêtement; pour un homme seul, cette proportion se réduit à la moitié[4]; à Sedan, une famille moyenne « peut vivre très facilement et même faire quelques petites épargnes[5] ». Une preuve palpable en est, pour la France entière, l'accroissement des sommes apportées aux Caisses d'épargne, qui ont décuplé entre 1835 et 1848; les ouvriers forment plus du tiers des déposants; en 1844, sur un versement total de 6 241 504 francs,

1. *Op. cit.*, t. II, p. 11. Ce sont les chiffres auxquels se rallie M. Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 258. Les dépositions des manufacturiers, dans l'enquête de 1834, donnent 2 francs à 2 fr. 25 pour les hommes, 1 franc pour les femmes, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 pour les enfants; le baron de Gérando (*De la Bienfaisance*, t. I, p. 42) 1 fr. 50 à 3 francs pour les premiers, et, pour les autres, 0 fr. 50 à 0 fr. 90, et 0 fr. 25 à 0 fr. 60; l'Enquête industrielle de 1840 à 1845, 2 fr. 09, 1 fr. 03, 0 fr. 73; l'Enquête de 1848, 1 fr 78, 0 fr. 77, 0 fr. 50 (pour cette dernière, cf. les extraits donnés par M. Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 300 à 334).

2. Villermé, *op. cit.*, *passim*.

3. Audiganne, *Les populations ouvrières et les industries de la France*, 2e éd., 1860, t. I, p. 41.

4. Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 196.

5. *Ibid.*, t. II, p. 271.

celui des ouvriers proprement dits atteint 2 572 000 francs dont, pour les journaliers, 493 600 francs. On observe, d'ailleurs, des dépôts beaucoup plus considérables dans les villes manufacturières que dans les autres et que dans les campagnes[1]. Et cependant, il faut tenir compte d'une répugnance assez vive des travailleurs de l'industrie à montrer ainsi qu'ils possèdent quelque chose. — « Si nous faisons des économies, vous trouverez que nous gagnons trop, et vous réduirez peut-être nos salaires », répondaient-ils à Cunin-Gridaine, qui rapportait ces paroles dans l'enquête de 1834.

Paris compte parmi les villes où une certaine aisance paraît régner dans la classe laborieuse : sur 300 000 ouvriers, on y compte, selon Théodore Fix[2], 80 000 déposants à la Caisse d'épargne. « La majorité des travailleurs, concluait une enquête de la Chambre de Commerce en 1847-1848[3], est composée d'ouvriers rangés, laborieux, ayant une certaine instruction moyenne, ne manquant pas de moralité, et recevant des salaires qui, s'ils ne leur permettent pas toujours de se mettre à l'abri des conséquences de crises commerciales inattendues, leur permettent au moins de vivre d'une manière convenable. »

Quittons maintenant ces régions et ces industries plus favorisées, en retenant cependant qu'elles forment une proportion intéressante de la masse ouvrière[4], et posons la même question en prenant pour base le salaire général moyen estimé plus haut à 2 francs, 1 franc, 0 fr. 75 et 0 fr. 45, selon les âges et les sexes. Voici la réponse qu'y fait Villermé, en prenant pour type la ville de Rouen[5] : « D'après le témoignage unanime des logeurs d'ouvriers, des ouvriers eux-mêmes, et de bien d'autres personnes encore, à Rouen, un artisan, quand il est seul, pourvoit amplement à tous ses

1. Cf. Théodore Fix, *Observations sur l'état des classes ouvrières*, 1846, p. 138; et Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 217 et suiv.
2. *Loc. cit.*
3. *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de Commerce pour les années 1847-1848*, Paris, 1851, p. 61.
4. Sur 1 million d'ouvriers, 135 000 déposants à la Caisse d'épargne en 1845 (Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 218.)
5. *Op. cit.*, t. I, p. 159.

besoins, y compris même, chaque semaine, quelque chose pour ses plaisirs, avec un peu moins de quarante sous par jour; et hors les époques de crise industrielle, il n'y a guère de misère, dans cette ville et les environs, que celle qui résulte de l'inconduite, excepté, depuis un certain nombre d'années, pour les tisserands ».

L'homme seul se tire donc généralement d'affaire; mais la tâche lui devient plus difficile s'il fonde une famille; sans doute, la femme gagne sa part, dans le nouveau régime manufacturier, aux dépens, il est vrai, de son ménage; sans doute, l'enfant même, très jeune, trop jeune, est employé également; mais tant qu'il est en bas âge, il reste une charge, et une charge lourde : sur 163 500 indigents, à Lille, en 1828, Villeneuve-Bargemont en comptait 50 000[1] pour cause de surabondance d'enfants.

— « En général, dit de son côté Villermé[2], un homme seul gagne assez pour faire des épargnes; mais c'est à peine si la femme est suffisamment rétribuée pour subsister, et si l'enfant, au-dessous de douze ans, gagne sa nourriture. Quant aux ouvriers en ménage, dont l'unique ressource est également dans le prix de leur main-d'œuvre, beaucoup d'entre eux sont dans l'impossibilité de faire des économies, même en recevant de bonnes journées. »

Cette situation s'aggrave pour ceux dont les salaires sont particulièrement bas, comme dans les tissages du Haut-Rhin. En ce cas, en effet, « les enfants coûtent au moins autant qu'ils peuvent gagner, et il n'y a d'économie possible pour les adultes, dont le travail est moins rétribué, qu'autant qu'ils se portent bien et n'ont ni enfants en bas âge, ni aucune charge à supporter. Et encore, ces économies se réduisent-elles à presque rien. Pour les faire, il faut nécessairement que le malheureux ouvrier ne cède jamais au désir de boire un verre de vin ou d'ajouter quelque chose à ses misérables repas »[3].

Il se passait en outre, à ces débuts de la société industrielle

1. Enfants compris.
2. *Op. cit.*, t. II, p. 13.
3. Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 46. — Cette situation particulièrement déplorable du Haut-Rhin était due en grande partie à l'exode vers les

nouvelle, un phénomène particulièrement inquiétant qui paraissait donner raison au pessimisme des économistes : le prix de la vie croissait plus rapidement que les salaires, et, par conséquent, l'ensemble des ouvriers subissait un véritable appauvrissement de fait ; ce n'est qu'à partir de 1840 que cette proportion se renversa, et que le renchérissement de l'existence, plus rapide encore il est vrai qu'auparavant, se vit néanmoins dépassé de plus en plus par la hausse correspondante de la main-d'œuvre industrielle [1].

Cependant, malgré ces statistiques et malgré l'existence de nombreuses misères, si l'on en revient à un budget ouvrier moyen du règne de Louis-Philippe, en temps normal, et si l'on veut obtenir une formule générale susceptible de s'étendre à l'ensemble du pays, on peut conclure que « la très grande majorité des travailleurs laborieux, rangés, économes, prévoyants, peuvent s'entretenir avec leurs familles, s'ils ne peuvent faire des épargnes [2] ». Ils ne sont donc point, dans l'ensemble, réduits aux salaires de famine ; mais il reste un gros point noir : ce qui frappe surtout, dans cette étude de leurs ressources, c'est leur caractère précaire ; l'ouvrier peut vivre en travaillant, mais il ne peut cesser de travailler ; il ne faut ni inconduite, même passagère, ni maladie, ni chômage. Villermé y insiste, lorsque, parlant des bas salaires, il affirme : « Quelque faibles qu'ils soient, s'ils ne varient pas et, s'ils sont obtenus sans interruption pendant toute l'année, ils suffisent généralement à l'ouvrier, même marié, pourvu qu'il soit laborieux et qu'il ait une bonne conduite, surtout lorsqu'il peut joindre à ses gains ceux de sa femme et de ses enfants. L'important pour lui est plus encore d'avoir des salaires stables que des salaires élevés [3] ».

Le chômage, c'est là le grand ennemi de l'ouvrier, le grand pourvoyeur de la misère : en 1828, sur les 163 500 indigents

usines de beaucoup de familles rurales, ruinées par l'usure juive, prêtes à accepter n'importe quel emploi pour n'importe quel salaire, et qui s'entassaient dans d'affreux taudis (*op. cit.*, t. I, p. 29).

1. Cf. dans *Les forces productives de la France*, P. 1909, la conférence de M. Edgard Allix sur *la concentration industrielle et son influence sur le sort des classes ouvrières*, p. 60.

2. Villermé, *op. cit.*, t. II, p. 343.

3. *Op. cit.*, t. II, p. 16.

dont nous parlions précédemment, Villeneuve-Bargemont en comptait 44000, plus du quart, victimes du défaut ou de l'insuffisance de travail [1].

Or, les débuts de la grande industrie furent ravagés par des crises économiques, où la surproduction d'usines trop actives provoqua l'encombrement des marchés, et par suite, avec l'arrêt de la production, le licenciement des ouvriers. Le plus terrible est que ces « crises de croissance » et ces « incohérences juvéniles du capitalisme », selon le mot de M. Fournière [2], se renouvelaient avec une fréquence désastreuse et semblaient même affecter une véritable périodicité; les économistes qui les étudiaient vers 1848, après en avoir vu sévir quatre en trente ans, commençaient à les considérer comme une nécessité même de l'actuel régime économique : « les grands chômages périodiques modernes, écrivait Adolphe Blanqui, sont l'œuvre du système manufacturier et ne disparaîtront qu'avec lui [3] ».

Cette théorie serait d'autant plus désespérante, si vraiment elle était exacte [4], que les industries les plus exposées au chômage sont précisément celles où l'ouvrier gagne le moins quand il ne chôme pas : celles du coton, du fil, des lainages [5]. De plus, « c'est ordinairement par les plus pauvres que les réformes commencent : on ne les emploie plus que trois ou quatre jours par semaine au lieu de six, ou bien six ou huit heures par jour au lieu de treize, heureux encore quand ils trouvent un peu d'ouvrage. « Comme, dans les moments de prospérité industrielle, ces malheureux ne gagnent rien au delà de ce qu'il leur faut rigoureusement pour vivre, la plus petite diminution de salaire les réduit à une extrême indigence [6]. »

1. Villeneuve-Bargemont, *op. cit.*, t. II, p. 54.
2. *Op. cit.*, Introduction, p. XVI.
3. *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, p. 233.
4. Elle ne l'était pas. M. Fournière (*loc. cit.*) constate « que les crises se sont raréfiées à mesure que, se constituant par grandes associations, les détenteurs du capital ont acquis une connaissance plus exacte du marché et de ses besoins », et il cite l'exemple du « capitalisme organique » des États-Unis contemporains.
5. Cf. Blanqui, *op. cit.*, p. 232.
6. Villermé, *op. cit.*, t. II, p. 18.

La situation de ces misérables devient alors affreuse : « La misère du chasseur sauvage, qui périt si souvent de faim, a écrit Sismondi[1], n'égale point celle de milliers de familles que renvoie quelquefois une manufacture; car du moins il reste au premier toute l'énergie et toute l'intelligence qu'il a mises à l'épreuve toute sa vie. Lorsqu'il meurt faute de trouver du gibier, il succombe à une nécessité que la nature elle-même lui présente, et à laquelle, dès le commencement, il a su qu'il devrait se soumettre, comme à la maladie ou à la vieillesse. Mais l'artisan renvoyé de son atelier avec sa femme et ses enfants a perdu par avance les forces de son âme et celles de son corps; il est encore entouré par l'opulence; il voit encore à chaque pas, sous ses yeux, l'aliment dont il a besoin; et si le riche lui refuse un travail par lequel l'ouvrier offre jusqu'au dernier moment d'acheter du pain, ce sont les hommes qu'il accuse, et non la nature. »

Ces durs moments que traversait la société nouvelle, dont le remède n'était cependant pas, comme la masse ouvrière pouvait le croire, dans la bonne volonté des patrons, eux-mêmes atteints, souvent ruinés, par la tempête subite qui décimait les ouvriers, ces maux, auxquels pouvaient difficilement pallier les efforts officiels de l'assistance publique et le dévouement de la charité privée, devenaient presque un état normal dans certaines professions particulièrement éprouvées par les transformations économiques : pour elles la crise était, en quelque sorte, chronique.

C'était le cas surtout pour les industries des tissus, où le progrès même du machinisme multipliait les victimes : leur création privait de travail les 200 000 Flamandes et Bretonnes qui faisaient le soir tourner leurs rouets; au Havre, à côté d'un outillage plus moderne même et mû par un moteur, mais de proportions modestes, de grandes usines s'étaient créées, immenses pour l'époque, avec des bancs de 600 broches et des renvideurs mécaniques; de sorte que les petits fabricants, pour essayer de lutter, devaient réduire

1. *Nouveaux principes d'économie politique*, éd. de 1827, t. II, p. 314.

leurs ouvriers à de vrais salaires de famine[1], sans pouvoir néanmoins eux-mêmes trouver de profits, sans pouvoir même amortir leurs capitaux engagés ; pareil phénomène aussi à Lille, où l'industrie patriarcale des tisseurs agonisait devant la grande industrie. L'abaissement progressif des prix, permis par les progrès scientifiques en même temps que par l'importance croissante des établissements, entraînait par contre une chute correspondante des salaires, là où les conditions anciennes de la production ne permettaient d'économies que sur la rétribution de la main-d'œuvre : dans les industries du fil et du coton du Nord de la France, la marche décroissante des salaires devenait « une véritable loi économique »[2]. C'était le phénomène que l'on constatait aussi, plus grave encore, en Angleterre, où les tisseurs à la main mouraient de faim sur leurs métiers, en travaillant jusqu'à épuisement[3], et où, dès 1817, Robert Owen avait poussé un cri d'alarme[4].

Une autre cause, dans ces malheureuses professions, venait encore accabler les ouvriers : à la concurrence des machines venait s'ajouter celle des ouvriers des champs. Aux environs de Saint-Quentin, les tisserands à la main étaient souvent petits propriétaires, ou bien, ouvriers agricoles, ils fabriquaient des toiles pendant leur morte-saison ; même chose à Rouen, à Tarare, à Carcassonne, à Reims ; beaucoup d'ouvriers de la laine ne consacraient à l'industrie que les deux tiers de l'année ; à Amiens, ceux du velours exploitaient les tourbières de juin à septembre. Ces hommes, qui gagnaient d'autre part, acceptaient des rémunérations très faibles[5]

1. « Il est évident qu'il existe des catégories d'ouvriers dont le salaire est insuffisant pour les faire vivre, ce salaire fût-il constant et la santé du travailleur à l'abri de toute atteinte ». (Blanqui, *op. cit.*, p. 52.)

2. Cf. Blanqui, *op. cit.*, p. 114 ; et aussi p. 41, 84, 94, etc.

3. Cf. *Handloom Weavers Inquiry* ; et Buret, *op. cit.*, t. II, p. 25 et suiv.

4. Cf. *Report to the Commitee of the House of Commons on the Poor Saw*. En 1819, il écrit : « Les classes ouvrières n'ont actuellement aucun moyen de lutter avec la puissance mécanique... ; des millions de créatures humaines doivent mourir de faim si on veut maintenir le pouvoir mécanique dans son étendue actuelle... ». (*Mémoire aux puissances*, p. 132.) — « Le temps est venu, écrivait Pecqueur, où l'opinion publique doit investir les pouvoirs représentatifs de prérogatives suffisantes pour diminuer les inconvénients de cette substitution des machines aux bras des ouvriers ». (*Des améliorations matérielles*, p. 126.)

5. Cf. la théorie du *salaire d'abondance*.

qui, par contre-coup, déterminaient celles des autres, des ouvriers dont le tissage était la seule ressource et qui devenaient très misérables[1].

A un autre point de vue encore, les campagnes accablaient les villes : les moindres besoins, la moindre cherté des vivres, du logement surtout, permettaient aux paysans de vivre avec des salaires qui, pour les citadins, représentaient la famine, et les pauvres gens aussi, qui travaillaient à domicile, disséminés, sans rapports les uns avec les autres, qu'exploitaient souvent indignement les intermédiaires, commis ou facteurs[2], contribuaient à la misère des populations urbaines. A Lille, les villages de Commines et de Warwick écrasaient de leurs bas prix les filtiers de la ville; à Lyon, les ouvriers établis dans la campagne exigeaient de leur travail un prix moindre d'un cinquième et contribuaient ainsi à rendre plus âpre la lutte des tarifs prête à recommencer[3].

Ainsi naissait, dans les grandes villes, sous l'effet de ces différentes causes, ce paupérisme dont la vue faisait pousser aux uns des cris de pitié, aux autres des cris de révolte, et que, d'ailleurs, s'efforçait d'atténuer une charité active[4]. L'agglomération, conséquence de la grande industrie, en accroissant la concurrence entre ouvriers, en élevant le prix des objets de première nécessité, des loyers surtout, y aggravait la misère et en rendait les conséquences plus hideuses encore. Les détails donnés par Eugène Buret, sur l'existence des indigents dans les grandes villes[5], les descriptions des logements de Nantes par le Dr Guépin[6], de ceux de Rouen par Adolphe Blanqui[7], des affreuses *caves* de Lille, dans le quartier des Étaques, par Blanqui et Villermé[8], en bien des endroits dépassent l'imagination.

1. Cf. Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 129, 162, 186, 216, 284, 339; voir aussi Louis Blanc, *Organisation du travail*, p. 36.
2. Cf. Paul Leroy-Beaulieu, *La question ouvrière au XIXe siècle*, p. 24 et suiv.
3. Cf. Blanqui, *op. cit.*, p. 84, 131, 143.
4. Dans Lille surpeuplée, par exemple, la population ouvrière était retenue par les secours qu'elle recevait. (Blanqui, *op. cit.*, p. 86.)
5. *Op. cit.*, t. I, p. 277 et suiv.
6. Cité par Louis Blanc, *Organisation du travail*, p. 38 et suiv.
7. *Op. cit.*, p. 70.
8. Blanqui, *op. cit.*, p. 98; Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 79.

La société française de la Monarchie de Juillet connaissait donc d'affreuses misères, qui s'étendaient parfois à toute une industrie dans certaines régions, et dont la cause relevait de phénomènes économiques généraux : les tisserands du Nord, de l'Alsace ou de la Normandie en fournissent les exemples les plus navrants. On est effrayé, à travers les chiffres incomplets des enquêtes, de songer aux existences que peuvent faire soupçonner certains salaires auxquels le terme de salaire de famine s'applique avec une angoissante exactitude, de songer aussi au nombre, certainement très grand, de ces malheureux. « Il est exact, a dit M. Allix[1], que c'est sur des ruines, en un vrai champ de carnage industriel, que s'est édifiée la grande usine du XIXe siècle, et que, de 1820 à 1850, la classe ouvrière a subi la pire détresse qui peut-être l'ait atteinte. »

Cependant, pour avoir une idée exacte et, dirons-nous, proportionnée de la société française sous la Monarchie de Juillet, il ne faut pas perdre des yeux que ceux auxquels peut s'appliquer la phrase précédente, pour très et trop nombreux qu'ils puissent être, restaient néanmoins une assez faible minorité, dans la population de la France entière, dont la grande industrie, nous l'avons vu, n'avait encore attiré qu'un trente-cinquième environ. Et, parmi les ouvriers de cette grande industrie elle-même, combien, d'après les témoignages mêmes des contemporains, de Villermé en particulier, gagnaient assez pour vivre, voire même pour épargner[2] !

1. *Loc. cit.*

2. Nous aurions voulu traduire en chiffres au moins la proportion de la population vraiment misérable à l'ensemble de la population ouvrière industrielle, en rapprochant, par exemple, la statistique de la France, publiée par le Ministère du Commerce, des résultats de l'enquête de l'Assemblée Constituante, en 1848, conservés aux archives de la Chambre des députés. (M. Levasseur a tiré de ceux-ci des tableaux fort instructifs et très clairs, dans son *Histoire des classes ouvrières... de 1789 à 1870*, 2e éd., p. 300-334.) Un tel travail n'a pu donner de résultats ayant une valeur réelle, par suite, d'abord de l'ancienneté des renseignements de la *Statistique*, qui remontent au début du règne de Louis-Philippe; par suite, en second lieu, des lacunes très grandes que présentent les documents de l'enquête de 1848, d'où sont absents tantôt certains salaires, tantôt le nombre des ouvriers, tantôt la division par professions; il manque même des régions entières, parmi les plus importantes : le Nord par exemple, avec Lille; et la Loire-Inférieure, avec Nantes, ce qui suffirait pour fausser tout calcul.

Si l'on se souvient, en outre, que les plus misérables et les plus nombreux parmi les victimes de cette époque de transition se trouvaient dispersés par le travail à domicile, que ceux mêmes que réunissaient les usines n'avaient encore jamais trouvé ni le temps ni la possibilité de se concerter et de s'organiser, on se gardera d'une double erreur en ce qui concerne les événements de 1848 : la première est d'accorder au malaise réel qui travaillait le monde de la production un caractère qu'il n'a pas, et de chercher la cause de la révolution dans la situation intolérable des populations laborieuses ; la seconde est d'attribuer également à la constitution vicieuse de la société française sous la Monarchie de Juillet, les graves troubles sociaux qui suivirent le 24 février, et dont la responsabilité immédiate remonte à cet accident politique et à l'arrêt qu'il provoqua dans l'existence économique du pays.

Ces réserves faites, il n'est pas moins incontestable que cette société recélait des misères et des lacunes, des maux que la concurrence aggravait, loin d'y porter remède : emploi des enfants dans l'industrie, par exemple, longueur excessive des journées de travail ou effrayante insuffisance des salaires dans certaines professions. Au milieu du

D'autre part, des causes d'erreur de diverse nature altèrent les conclusions qu'on pourrait tirer du chiffre des salaires : qui l'a donné, d'abord, le patron ou l'ouvrier ? parfois les deux évaluations sont côte à côte et sont loin de concorder ; par ailleurs, dans certains cas, on a visiblement donné leur montant en temps normal, et dans d'autres, non moins certainement, le taux où les avait fait baisser la grave crise qui suivit le 24 février. Il est difficile encore de séparer le travail dans les grandes usines du travail à la tâche à domicile, très fréquent alors, et évalué naturellement vaille que vaille ; on ne distingue point non plus le salaire normal, seul à alimenter un ménage, du salaire d'appoint, qui s'ajoute à d'autres ressources, comme on ne peut se rendre compte de la proportion des ménages où l'homme seul gagne et de ceux où femmes et enfants contribuent à en supporter les charges. L'indication fournie par l'enquête des budgets moyens nécessaires, tant à un célibataire qu'à une famille, très précieuse, reste fatalement incomplète. Ces documents, par contre, corroborent de façon très intéressante les renseignements que nous avons, d'autre part, sur l'importance des salaires, selon les professions : les plus favorisées à cet égard sont celles des mines, de la métallurgie et de la verrerie ; les plus sacrifiées sont celles du sucre, du tissage, de la bonneterie, auxquelles il faut ajouter les malheureuses brodeuses et dentellières, dont la rémunération apparaît généralement infime (peut-être d'ailleurs parce que les chiffres donnés sont influencés par la crise de 1848.)

XIXe siècle, dans les masses populaires aussi bien que dans le monde des écrivains et que dans la bourgeoisie dominante elle-même, la conscience de cet état de choses commençait à se répandre; il devenait évident que des réformes, que des interventions, que des modifications au régime économique s'imposaient. Mais la voie à suivre restait obscure, les vues d'avenir contradictoires, et les théories s'affrontaient; une sorte de crise morale se trouvait donc latente à la fin du règne de Louis-Philippe, et, sur ce terrain trop bien préparé, les perturbations politiques ne pouvaient tarder à devenir sociales : tel fut le caractère véritable de la crise qui secoua la France pendant la Seconde République.

CHAPITRE III

RÉACTION THÉORIQUE ET PRATIQUE CONTRE LES EXCÈS DU RÉGIME INDIVIDUALISTE

LES CONFLITS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS || LES GRÈVES || LES EFFORTS DES INDUSTRIELS EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS || LES PRÉOCCUPATIONS DOCTRINALES ET LEUR RÉPERCUSSION SUR L'ESPRIT PUBLIC || LA NOTION NOUVELLE DU RÔLE DE L'ÉTAT ET LES PREMIÈRES LOIS SOCIALES.

Pour faire hausser les salaires et diminuer la durée des journées de travail, les ouvriers de certaines professions, fortement et traditionnellement organisées, n'avaient jamais cessé, nous l'avons vu, d'employer les coalitions et les grèves, et le gouvernement de Louis-Philippe, pas plus que les autres qui l'avaient précédé, ne put extirper le compagnonnage, cadre de toutes les résistances, ni empêcher des conflits entre patrons et ouvriers, qui se renouvelèrent chaque année, en dépit des lois [1].

Certains prirent un caractère particulier de gravité : en 1832, par exemple, l'exode en masse aux buttes Chaumont de 1500 boulangers, puis la mise en interdiction pour cinq ans, par les compagnons charpentiers, d'un entrepre-

1. Le nombre des condamnations pour délit de coalitions oscille, chaque année, entre 1830 et 1848, autour de 250, avec, en 1840, un maximum de 543 (*Statistique du Ministère de la Justice*. — Cf. Charmeil, *les Associations professionnelles ouvrières en France de 1789 à nos jours*, p. 29.)

neur du Pecq; en 1833, la grève générale de *solidarité* de plus de 60 000 charpentiers parisiens, qui arrache aux patrons une augmentation des salaires et un véritable *tarif*, enregistré à leur Chambre syndicale; en 1840, les sérieux désordres causés par les tailleurs, les bottiers, les cordonniers, les menuisiers, les tailleurs de pierre, les ébénistes, les serruriers, entraînés les uns après les autres et les uns par les autres à cesser le travail, à descendre, au nombre de plus de 100 000, de Belleville, de Pantin et de la Villette, à tenir des réunions en plein air, à résister à la police, jusqu'au jour où, le 7 septembre, le gouvernement dut procéder à une vraie mobilisation militaire, suivie de nombreuses arrestations et de condamnations qui contribuèrent à rejeter vers les théories socialistes les ouvriers jusque-là uniquement préoccupés de leurs intérêts professionnels [1].

L'année 1845 reste célèbre dans les annales des mouvements ouvriers, pour la nouvelle grande grève des charpentiers, qui résistèrent près de trois mois et finirent par obtenir gain de cause. Les mineurs de la Loire, de leur côté, firent des tentatives analogues, qui se dénouèrent même de façon sanglante : deux fois, en 1844 et en 1846, la troupe dut faire usage de ses armes, frappant mortellement plusieurs grévistes.

Le caractère le plus remarquable de ces mouvements ouvriers consiste certainement dans la force des organisations qui les dirigèrent, la discipline qu'elles imposaient à leurs membres et le mépris qu'elles montraient pour les prohibitions légales. Juridiquement inexistantes, proscrites mêmes, elles n'en nommaient pas moins des délégués, dont certains étaient même devenus de véritables fonctionnaires, comme ce Vincent, dit Coudoun, secrétaire des compagnons du Devoir, qui touchait, à ce titre, un traitement de 800 francs par an, et vint, le 17 mai 1845, apporter à la Chambre syndicale des charpentiers l'ultimatum de ses camarades.

1. A en croire du moins Du Cellier, *op. cit.*, p. 405. — *Le mouvement ouvrier à Paris en 1840* a été étudié d'une façon très complète par O. Festy, *Revue des Sciences politiques*, juillet-août, septembre-octobre et novembre-décembre 1913.

Certains étaient parfaitement outillés pour la résistance, possédant ou recevant des fonds, faisant voter pour ou contre la grève par leurs membres, distribuant des bons de pain et de viande aux grévistes, frappant aussi les récalcitrants d'amendes, d'interdictions de séjour pendant plusieurs années, passant au besoin des menaces aux voies de fait, ou bien délivrant des permis de travailler aux patrons qui acceptaient leurs conditions, et prélevant une taxe, au profit de la grève, sur le salaire journalier de ceux qu'ils employaient [1].

Le gouvernement marquait généralement une répugnance un peu craintive à intervenir dans ces conflits, où de grandes masses populaires se trouvaient engagées; il espérait toujours les voir s'aplanir d'eux-mêmes, par un accord entre les intéressés; il s'employait à faciliter cet accord, en tolérant les délégués illégaux, les réunions interdites par la loi, offrant même parfois son arbitrage, comme en 1845; il ne commençait à sévir qu'au moment où les violences l'y contraignaient; sa main se faisait d'autant plus lourde alors, qu'il croyait généralement se trouver en face de menées anti-dynastiques; les arrestations et les poursuites succédaient aux perquisitions, et, selon les circonstances aussi, les magistrats se montraient plus ou moins sévères.

Le compagnonnage avait continué à servir de cadre à ces groupements ouvriers, et c'est de l'entente des différents *devoirs* que sortirent les grandes grèves citées plus haut. Cette puissante institution clandestine, ou plutôt cet ensemble d'organisations qui persistaient dans leur exclusivisme, dans leurs rites compliqués et surannés, dans leurs rivalités traditionnelles et souvent sanglantes, commençait cependant à donner des symptômes de vétusté et de décadence, sous l'influence aussi bien des idées nouvelles d'indépendance et de mépris des usages anciens, que des transformations économiques elles-mêmes. Ceux que préoccupait le sort des

1. Sur tous ces points, voir en particulier : Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 240-249; Rittiez, *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*, t. III, p. 39, 85-88, 267; Du Cellier, *op. cit.*, p. 405; Leroy-Beaulieu, *La question ouvrière au XIXe siècle*, p. 51-57; O. Festy, *Revue des Sciences Politiques*, septembre-octobre 1913, p. 226 et suiv.

ouvriers sentaient bien, cependant, toute l'importance de la solidarité entre les travailleurs, dont le compagnonnage restait malgré tout la principale et presque l'unique manifestation, puisqu'il servait à la fois d'institution de secours mutuel et de centre de résistance. Ils ne concevaient guère, dans l'état actuel de la législation, le moyen de grouper, en dehors de lui, les ouvriers pour la défense de leurs intérêts professionnels, et, bien loin de l'abolir, ils songeaient, au contraire, à le galvaniser, à le réformer et à l'étendre. Tout un mouvement en ce sens se produisit vers le milieu de la Monarchie de Juillet, encouragé par des penseurs et des littérateurs, comme Chateaubriand, Lamennais, Lamartine; Agricol Perdiguier y attacha son nom par ses chansons et par son *Livre du Compagnonnage* [1], et George Sand le popularisa dans toutes les classes de la société par son *Compagnon du Tour de France*. A cette littérature, d'ordre surtout sentimental, se joignaient des efforts plus pratiques, au sein même des *devoirs*, pour faire évoluer la vieille institution, momifiée dans ses rites, vers une forme plus moderne et vers ce qui devait être le syndicat contemporain : Moreau, dans sa *Réforme du compagnonnage* [2], préconisait une association unique des ouvriers de chaque profession, et, ce qui est plus intéressant encore, des associations nouvelles, scissions d'anciens *devoirs*, se créaient et prospéraient, avec des statuts débarrassés de toutes les formules surannées, des anciennes divisions entre compagnons et aspirants, des anciens préjugés et des anciennes rivalités, n'en gardant que le principe de l'assistance mutuelle et le souci de l'intérêt professionnel commun [3].

Il existait donc là un mouvement d'idées intéressant, mais qui se trouvait restreint à un nombre assez minime de professions anciennes, déjà organisées sous l'ancien régime, charpentiers, tailleurs, cordonniers, etc..., composées surtout

1. 1839.
2. Moreau, *De la Réforme des abus du compagnonnage et de l'amélioration du sort des travailleurs*, 1843.
3. Société des Indépendants (1825), Union des Travailleurs du Tour de France (1832). Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 234-237; Charmeil, *op. cit.*, p. 62; Martin Saint-Léon, *le Compagnonnage*, p. 104-129.

d'ouvriers jouissant déjà d'une certaine aisance. Le prolétariat industriel, par contre, c'est-à-dire l'élément de la population où se rencontraient les pires misères, restait à l'état inorganique et ne pouvait réellement songer à défendre ses intérêts lui-même, qu'il s'agît des ouvriers, attirés d'un peu partout dans une grande usine, ou surtout, forme plus générale encore de l'industrie à l'époque, des travailleurs disséminés et travaillant à la tâche. Et, plus ils étaient pauvres, comme tant de tisserands, par exemple, plus ils étaient liés à leur tâche, plus ils se trouvaient à la merci d'un manque de salaire, moins ils pouvaient s'organiser et conquérir eux-mêmes l'amélioration de leur sort. Le compagnonnage, même transformé, ne pouvait jamais jouer qu'un rôle très restreint dans l'ensemble de la France de Louis-Philippe.

Ce prolétariat industriel, d'ailleurs, était écrasé bien plus par l'organisation économique même que par la rapacité patronale qu'il se voyait si tenté d'incriminer. On en trouve la preuve dans les efforts sincères et persévérants de certains industriels pour améliorer la condition de leurs ouvriers; ceux d'Alsace et ceux de Sedan méritent en particulier d'être signalés. Dès cette époque, par exemple, le problème des logements ouvriers avait été abordé : André Kœchlin, à Mulhouse, avait créé une cité ouvrière, qui ne paraît pas avoir vécu; près de Reims, Camu et Crontelle vendaient, à prix aussi bas que possible, des maisons avec jardin, qu'ils se faisaient rembourser par des retenues sur les salaires [1]; Migeon et Viellard, à Morvillars, logeaient 140 familles, moyennant des loyers de 36 francs; Grivel et Auchy-les-Moines, les forges d'Indret avaient suivi ces exemples.

D'autre part, un certain nombre d'industriels entretenaient à leurs frais des écoles, dont les patronages, souvent religieux [2], parfois remplacés par des visites du patron lui-même [3], étaient le complément. Ils s'efforçaient ainsi, souvent

1. Ce qui n'empêcha pas la fabrique de Camu d'être incendiée le 26 février.
2. Par exemple à Jujurieux, Tarare, La Séauve.
3. Granier, par exemple à Montpellier.

en vain, d'empêcher l'immoralité d'envahir la classe ouvrière[1] et de prévenir la scission que les conditions nouvelles de l'industrie aggravaient entre les classes sociales. Les secours de maladie étaient fréquents aussi[2], moins peut-être que les renvois des travailleurs dont l'incapacité de travail se prolongeait; les fabricants de Sedan avaient trouvé une conciliation entre leurs sentiments d'humanité et leurs intérêts qui leur interdisait d'alourdir de non-valeurs leurs frais de production : le malade ou sa famille présentait un remplaçant, qu'il payait lui-même, et, par contre, il recevait intact son salaire. A Sedan encore, on conservait fort longtemps, dans les usines, les vieillards qu'on employait à des travaux spéciaux et auxquels, plus tard, on faisait une pension[3].

On cherchait aussi des remèdes à la grande plaie du chômage, la plus redoutée. Certains employaient leurs ouvriers par roulement; d'autres, comme la fabrique de Morvillars, en 1846, prévoyant la crise, faisaient d'énormes achats de blé[4] qu'ils revendaient au prix coûtant à leur personnel, lui évitant parfois 10 ou 12 francs de hausse par quintal. Le peintre Leclaire, à Paris, qui n'employait, il est vrai, que 60 à 80 ouvriers, s'efforçait de leur assurer du travail, à plus bas prix, pendant la morte-saison et, au besoin, leur faisait des avances dont il se remboursait sur leurs salaires, à la reprise des travaux. Le même Leclaire, en 1842, avait créé la participation aux bénéfices, malgré les difficultés que lui suscita la Préfecture de Police, et distribué à ses ouvriers plus de 11 000 francs la première année, et 20 000 francs la troisième. Le même principe, sous forme de primes proportionnelles aux salaires reçus, fut adopté par la papeterie du Val-Vernier, l'imprimerie Paul Dupont, et, en 1845, par la Compagnie d'Orléans, qui, en 1852, partageait près de 1 150 000 francs entre 2 800 employés[5].

1. Dans un ordre d'idées analogues, Bouterel, teinturier à Paris, employait chez lui les femmes légitimes de ses ouvriers.

2. La Compagnie des Mines de la Loire avait dépensé plus de 100 000 francs en fondations de toute espèce (écoles, pharmacies, etc.).

3. Cunin-Gridaine en servait une de 120 francs à ses vieux ouvriers.

4. 100 000 francs à Morvillars.

5. Pour ces questions diverses se rapportant aux efforts patronaux en faveur de leurs ouvriers, cf. Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 57, 58, 272; Blanqui,

Enfin, diverses combinaisons avaient été essayées, pour assurer aux travailleurs des pensions de retraite ou de secours, en cas de maladie. Les types en variaient beaucoup, depuis les caisses créées par le patron, administrées par lui et alimentées tant par ses propres sacrifices que par des retenues sur les salaires, comme celles de Morvillars ou de Romilly, jusqu'aux sociétés de secours mutuels purement ouvrières. Nous avons signalé les débuts de ces dernières[1], qui se développèrent beaucoup après 1830[2], malgré les difficultés que leur suscitait souvent l'administration, appuyée sur la loi du 14 juin 1791 : celle-ci se souvenait de la part prise par les Mutuellistes de Lyon aux événements de 1831 et 1834, et elle était tentée d'y voir des organisations révolutionnaires[3], ou, au moins, selon les expressions d'un contemporain, « des clubs industriels, des sociétés d'union, où les associés concertent entre eux des mesures propres à faire hausser les salaires par des voies abusives et condamnables ». A ce dernier point de vue, elle ne se trompait pas toujours, et les associations de secours mutuels, en l'absence d'autres organes ouvriers, continuaient assez souvent à cacher des centres de résistance aux patrons.

En outre du mauvais vouloir administratif et de l'écueil que présentait pour elles leur transformation en organes de combat, ces sociétés, très diverses d'ailleurs, rencontraient de nombreuses causes d'échec, d'abord dans une mauvaise gestion financière, fréquente, qui avait souvent pour origine l'inexpérience des directeurs, comme aussi l'inexactitude des

op. cit., p. 107, 241 ; Frégier, *op. cit.*, t. I, p. 296-302 ; Véron, *Les Associations ouvrières de consommation, de crédit et de production....*, p. 186 ; Fix, *op. cit.*, p. 74 ; Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 227, 228, 238, 239, 268 ; Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 196.

1. Cf. p. 28.

2. D'après la statistique donnée en 1852 par la Commission supérieure des sociétés de secours mutuels, il y aurait eu, existantes alors, 1088 sociétés, fondées de 1830 à 1848, contre 337 de 1814 à 1830. Il faut y ajouter celles qui avaient disparu avant 1852 et celles qui, à cette date, ne se firent pas connaître. (Cf. Levasseur, *op. cit.*, p. 221, note 1.) Un calcul de 1847, en effet probablement en dessous de la réalité, d'après M. Levasseur, évalue à 2056 le nombre des sociétés ayant un dépôt à la Caisse d'épargne, avec, pour ces dépôts, une valeur de 5 millions et demi (Levasseur, *loc. cit.* ; Laurent, *Le paupérisme et les associations de prévoyance*, t. I, p. 275).

3. Frégier, *op. cit.*, p. 387.

tables de mortalité sur lesquelles ils établissaient leurs calculs. Beaucoup sombraient encore pour avoir été trop ambitieuses et pour avoir voulu assurer à leurs membres des retraites trop élevées, en outre des secours de maladie. Il y en avait, enfin, qui se réunissaient au cabaret une fois par mois, aux dépens de leurs fonds, ou adoptaient l'usage de se partager le surplus de la caisse en fin d'année, quand elle dépassait une somme fixée. Cette pratique, répandue à Lille par exemple, y avait beaucoup nui aux institutions de prévoyance : alors que, en 1828, Villeneuve-Bargemont en avait compté 113, avec 7 667 membres, Villermé, en 1836, n'en trouvait plus que 106, avec 7 329 membres.

Cette période de début et de difficultés, pour les sociétés de secours mutuels, se prolonge jusqu'aux environs de 1840. A cette époque, sous l'influence d'un vif mouvement d'idées que nous étudierons bientôt, un revirement se produit en leur faveur. Le gouvernement cesse de les entraver et cherche au contraire à les encourager ; une circulaire de Rémusat, ministre de l'Intérieur, datée du 6 août 1840, les recommande à ses Préfets[1] en termes chaleureux, ainsi qu'aux Conseils Généraux. Les classes riches, les manufacturiers, commencent à s'y intéresser, à y participer par des dons[2] ; alors se répand le type de société qui, aux associés participant au secours, joint des membres honoraires payant des cotisations sans rien réclamer en échange ; les institutions de ce genre, grâce aux fonds supplémentaires ainsi recueillis, grâce à l'intervention de gens plus expérimentés dans leur direction, grâce aussi à la modération de leurs visées sous cette influence, prospérèrent le plus souvent : Nantes en fournit le meilleur exemple. Elles restèrent cependant en assez faible minorité, par rapport à l'ensemble, en raison de l'esprit d'indépendance des ouvriers, qui préféraient généralement une liberté complète à de moins gros risques. Quoi qu'il en soit, et quelle que fût la variété des types, les orga-

1. Celui de Niort n'avait pas attendu cette invitation pour en fonder une dès 1838.

2. Un comité de propagande en leur faveur se fonda à Paris un peu avant 1848.

nisations de secours mutuels se trouvaient en plein développement à la veille de la Révolution de Février, puisqu'un calcul fait en 1847 estimait à 2 056 le nombre de celles qui possédaient un dépôt à la Caisse d'épargne, et à 5 120 000 francs le total de ces dépôts [1].

On peut, à côté de celles-ci, relever des essais encore très timides de coopératives. Les associations de consommation étaient fort peu connues en France ; Véron [2] ne relève guère que la boulangerie de Guebwiller, fondée par deux manufacturiers en coton, Schlumberger et Bourcart, dès 1832, et qui prospéra à travers toutes les crises. En 1847, à Dieuze, un autre patron, Grimaldi, créa une entreprise semblable, et, la crise passée, la céda à ses ouvriers. Les coopératives de production commençaient à jouir de plus de faveur, mais dans la théorie presque uniquement ; le socialisme allait s'emparer de leur principe pour y chercher la solution de toute la question sociale. Cependant les expériences étaient encore peu nombreuses ; dès 1831, Buchez, dans *l'Européen*, les préconisait, mais sur des bases qui en rendaient la réalisation difficile : gros prélèvement sur les bénéfices pour créer un fonds social inaliénable et indivisible, rejet systématique du travail à la tâche, admission de tout ouvrier qui le demandera, même sans capital. Une première association de menuisiers, fondée sur ces bases le 10 septembre 1831, ne put arriver à fonctionner ; cependant, en 1834, l'*Association chrétienne des ouvriers en doré*, toujours inspirée par les mêmes principes, parvint à vivre, et même à prospérer ; mais, comprenant 4 ouvriers seulement à l'origine, elle ne put jamais dépasser le nombre de 18 [3]. D'autres entreprises analogues, celle des ouvriers de l'im-

1. Hubbard, *De l'organisation des Sociétés de prévoyance ou de secours mutuels....*, 1852, p. 7 ; M. Levasseur (*op. cit.*, p. 221) estime cette évaluation au-dessous de la vérité. Cf. également, sur les sociétés de secours mutuels : Frégier, *op. cit.*, p. 387-389 ; Du Cellier, *op. cit.*, p. 412 ; Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 104 ; E. Laurent, *Le Paupérisme et les associations de prévoyance*, t. I, p. 270, 273 ; Baron de Gérando, *De la bienfaisance publique*, t. I, p. 86.

2. *Les associations ouvrières de consommation, de crédit et de production en Angleterre, en Allemagne et en France*, 1865, p. 235.

3. Elle retomba à 12 en 1851, à 8 en 1865. A cette époque elle possédait un capital de 100 000 francs et donnait aux associés un dividende de 20 p. 100. Depuis 1843, elle était dirigée par un gérant unique.

primerie Everat, après 1830, la *Société des Dix*, composée d'imprimeurs, en 1840, ne tardèrent pas à faire faillite. Le gouvernement, d'ailleurs, leur était hostile et les soupçonnait de cacher des conspirations et des coalitions ; parfois même il les poursuivait et les tribunaux les condamnaient[1]. En réalité, « les rares entreprises d'association du règne de Louis-Philippe étaient formées, en général, par des ouvriers d'élite, dont plusieurs auraient réussi comme patrons[2] », et n'apportaient, par conséquent, aucun élément appréciable à la solution de la question ouvrière.

*
* *

Cette question, jusque-là presque inexistante pour les classes dirigeantes, commença à s'imposer à leurs préoccupations vers 1840. Le milieu du règne de Louis-Philippe, en effet, assiste d'un côté à l'éclosion de systèmes variés, qui tous tendaient à la transformation radicale de la société et remuaient profondément les masses populaires, ou, en d'autres termes, à une vigoureuse poussée de ce qu'on commençait d'appeler le socialisme[3] ; et, d'autre part, du sein même de la bourgeoisie et du patronat, s'élevèrent les voix d'hommes de bonne volonté, entrés en contact avec le monde ouvrier, émus des misères qu'ils avaient aperçues, et qui, continuateurs des Sismondi et des Villeneuve-Bargemont, dénonçaient avec plus de force encore, et plus de faits à l'appui, les désastreuses conséquences de la concurrence illimitée et du laissez-faire : Eugène Buret[4], La Farelle[5], Frégier[6], Villermé surtout[7] et, un peu plus tard, Ducpe-

1. Par exemple, à Saint-Etienne, en 1841.
2. Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 251. Cf. egalement Eug. Véron, *op. cit.*, p. 180 et suiv.
3. Cf. plus bas Ch. IV.
4. *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, 2 vol., 1840.
5. *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France*, 1842.
6. *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, 2 vol., 1840.
7. *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 2 vol., 1840.

tiaux[1], Théodore Fix[2], publiaient les résultats de leurs enquêtes, et, bien que tous fort éloignés des idées de bouleversement social, bien que tous conservateurs même et bourgeois par leurs sentiments et leurs sympathies, ils réclamaient des réformes sérieuses et profondes au régime économique existant. — « La révolution de 1789, écrivait La Farelle, a sensiblement empiré la condition du prolétariat industriel, en même temps que beaucoup élargi ses rangs[3]. » — « Le mal est aujourd'hui trop général, trop profond, et menace trop de le devenir plus encore, affirmait Villermé[4], pour qu'on doive attendre son amélioration du cours des choses abandonnées à elles-mêmes. » Et la parole qui résumait toutes ces recherches et toutes ces réflexions tombait bientôt des lèvres mêmes d'un ministre[5] : « Il y a quelque chose à faire ! ».

Rapidement, sous la double influence de ces révélations d'écrivains peu suspects de partialité, comme aussi des violentes déclamations socialistes qui pénétraient dans tous les milieux, ce sentiment se répandit, et, tandis que les Académies mettaient au concours l'étude du problème de la misère[6], qu'un ministre invitait les Conseils généraux à l'étudier[7], que des pétitions parvenaient à la Chambre[8], que les industriels et les commerçants les plus qualifiés dénonçaient eux-mêmes le régime existant[9], la bourgeoisie dominante sortait peu à peu de sa quiétude satisfaite et s'accoutumait à cette idée de transformations à apporter dans le

1. *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, 2 vol., Bruxelles, 1843.
2. *Observations sur l'état des classes ouvrières*, 1846.
3. *Op. cit.*, p. 106.
4. *Op. cit.*, t. II, p. 363.
5. Teste, en 1840.
6. L'Académie de Dijon, dès 1835; l'Académie des Sciences morales et politiques par deux fois; la Société d'émulation de l'Ain, etc.
7. Circulaire de Rémusat, du 6 août 1840.
8. Pétition demandant une enquête sur le sort des travailleurs, couverte de 130 000 signatures, et déposée sur le bureau de la Chambre des députés par Ledru-Rollin, en 1845; pétition organisée par la *Démocratie pacifique* en 1846.
9. Pétition, renouvelée une seconde fois, par la Société Industrielle de Mulhouse, et demandant la fixation par la loi de la durée maxima du travail des enfants; rapport sur le paupérisme de Schutzenberg, maire de Strasbourg; discours d'ouverture du Tribunal de Commerce, en 1842, par Pépin Le Halleur, président.

domaine économique[1]. Villermé, préconisant une loi qui réglementerait le travail des enfants, constatait que, douze ans auparavant, elle eût paru une folie, mais que, dès 1840, l'opinion y était préparée, et Guizot, lui aussi, s'écriait : « C'est l'esprit du temps de déplorer la condition du peuple.... Mais on dit vrai, il est impossible de regarder sans une compassion profonde tant de créatures humaines si misérables.... Cela est douloureux, très douloureux à voir, très douloureux à penser; et cependant il faut y penser, y penser beaucoup; car à l'oublier il y a tort grave, et grave péril. »

Les milieux gouvernementaux abandonnaient donc leur indifférence, érigée en principe à l'égard des phénomènes purement sociaux. Leur première pensée avait été d'encourager l'épargne et la mutualité; nous avons constaté le revirement d'opinion dont cette dernière avait été l'objet, et signalé la circulaire de Rémusat, invitant ses préfets à la favoriser; quant aux caisses d'épargne, peu comprises par la Restauration, dues surtout à l'initiative privée et en particulier aux efforts de Delessert, elles avaient eu à lutter contre les préjugés et les railleries du compagnonnage, contre la concurrence de la loterie, contre la répugnance des ouvriers à montrer qu'ils possédaient quelque chose, contre la condamnation même de certains économistes qui leur reprochaient de restreindre la consommation et de nuire ainsi au développement de l'industrie, privée de débouchés. La Monarchie de Juillet leur donna un statut légal par la loi du 5 juin 1835, abolit la loterie, et les encouragea de telle sorte que, de 14 en 1830, comptant une vingtaine de millions, elles étaient montées en 1848, au chiffre de 1 364 avec 200 succursales, réunissant 358 millions, appartenant à 736 951 déposants[2].

Le gouvernement de Louis-Philippe, en outre, s'était attaché à réformer et à accroître les hospices, les monts-de-piété, les salles d'asile, les secours à domicile, comme, d'autre part, il avait mené à bien la grande loi de 1833 sur l'instruction primaire.

Mais ces palliatifs aux maux de la classe ouvrière, ces

1. *Op. cit.*, t. II, p. 367.
2. Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 217, et Du Cellier, *op. cit.*

secours, nécessairement postérieurs à la misère et destinés à la soulager plus qu'à en faire disparaître la cause, ou ces caisses d'épargne, inaccessibles à ceux que leurs salaires trop minimes empêchaient d'épargner, demeuraient insuffisants aux yeux des enquêteurs et des penseurs dont nous avons parlé, comme aussi demeuraient impuissants à transformer les conditions de la classe ouvrière les coalitions, illégales et proscrites, restreintes d'ailleurs à quelques corporations comptant parmi les plus fortunées, ou les efforts sincères de quelques patrons généreux, vite arrêtés par les nécessités de la concurrence, ou la mutualité, qui suppose, comme l'épargne, un peu d'argent disponible, ou la coopération, encore à l'état de tentative exceptionnelle. Aussi la conviction s'implantait-elle de plus en plus dans les esprits qu'il fallait s'attaquer aux bases mêmes du régime économique et, dans les milieux conservateurs et patronaux eux-mêmes, commençait-on à dénoncer la concurrence illimitée comme un principe mauvais, auquel il devenait nécessaire d'apporter des remèdes.

La première conséquence en fut une vive réaction théorique contre l'école orthodoxe[1], qui d'ailleurs, nous le verrons, tint tête à l'attaque, et, loin de lâcher prise, outra plutôt ses idées. Mais, en réalité, la bourgeoisie dirigeante de la Monarchie de Juillet, assez indifférente aux controverses doctrinales, et attachée jusque-là au système du

1. Adolphe Blanqui, qui y tenait pourtant par plus d'un côté, constatait presque sa banqueroute dans les faits : « L'accroissement de production n'est pas augmentation de richesse.... La misère se répand davantage au contraire, à mesure que l'industrie se concentre. Il faut qu'il y ait quelque vice radical dans un système qui ne garantit aucune sécurité ni au capital ni au travail, et qui semble multiplier les embarras des producteurs, en même temps qu'il les force à multiplier leurs produits ». (Cité par Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. I, p. 171.) D'autres l'accusaient de « forcer sa théorie, d'exagérer ses abstractions et d'appeler des subtilités ingénieuses à son secours », et révoquaient en doute ses principes : « L'économie politique a érigé en lois et en principes permanents les circonstances transitoires qui ont accompagné le prodigieux mouvement de production dont elle était témoin...; elle a été conduite à voir des lois générales et bienfaisantes dans presque tous les accidents passagers qui ont servi plus ou moins efficacement la création des richesses. Le principe du laissez-faire, laissez-passer est-il autre chose qu'une illusion de ce genre? » (Buret, *op. cit.*, t. I, p. 15 et 29.) On répétait le mot de Villeneuve-Bargemont : « Tout le mal vient de ce qu'on a fait, d'une science morale, une science mathématique ».

laissez-faire par simple opportunisme, n'opposait à l'interventionnisme aucune répugnance de principe : elle était prête à accueillir, de quelque théorie qu'il se réclamât, tout progrès qui ne porterait atteinte ni à ses intérêts propres, ni au développement général de l'industrie : qu'on lui démontre que la bonne volonté patronale restera impuissante tant qu'une loi n'imposera pas à tous manufacturiers les mêmes sacrifices au profit de leurs ouvriers, que les chefs d'industrie la réclament eux-mêmes, comme le font ceux de Mulhouse depuis 1827, et la crainte de transgresser un axiome d'économie politique ne l'empêchera pas un instant de la voter.

Tous, en effet, ne voyaient de remède que dans l'intervention de l'État, seul resté debout, au-dessus des intérêts particuliers dont il s'agissait de limiter les droits trop absolus [1]. Mais de quelle manière devait se faire cette intervention? Certains songeaient à une reconstruction légale des corporations, sous une forme plus ou moins rigide et avec des pouvoirs plus ou moins étendus; Pépin Le Halleur, président du Tribunal de Commerce de la Seine, la réclamait formellement en 1842, dans un discours officiel qui fit sensation; un ancien magistrat, La Farelle, en dressait un plan à la demande de la Société d'émulation de l'Ain [2]; Eugène Buret y songeait sous une autre forme, quand il réclamait des « conseils de famille industriels [3] ». Mais de tels projets se heurtaient, en outre des difficultés nées de leur importance même, au double écueil de paraître, soit une régression impossible vers l'ancien régime, si l'on attribuait aux maîtres une forte autorité, soit une tentative démagogique, si on libé-

1. Eugène Buret cependant semble avoir entrevu, très vaguement, le rôle social que devaient jouer les sociétés par actions : « Il faudrait, écrit-il, que l'ouvrier pût acheter, avec une portion de capital, quelques chances de bénéfices qui constitueraient pour lui un intérêt direct à la production ». (*Op. cit.*, t. II, p. 143.)

2. *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France*, 1842. Voici la question posée par la Société : « La suppression des maîtrises et des jurandes, tout en détruisant un monopole fâcheux, n'a-t-elle pas offert le grand inconvénient de laisser sans organisation la classe ouvrière? Ne serait-il pas à désirer que des associations légales dans les divers métiers leur donnassent une forme, un ensemble qui régulariserait pour chaque individu des moyens de secours, de travail et de direction, et, au besoin, de discipline? »

3. *Op. cit.*, t. II, p. 358.

rait et si on favorisait les associations ouvrières après les avoir proscrites comme dangereuses; dans les milieux gouvernementaux on n'y songeait même pas, mais on acceptait l'idée de corriger par des lois spéciales certains abus déterminés.

Ceux-ci étaient relatifs surtout aux conditions mêmes du travail manufacturier; à ce sujet, plusieurs auteurs[1] proposaient de se servir de la loi déjà existante sur les établissements dangereux et insalubres[2], de l'étendre à toutes les manufactures, et de donner ainsi à l'État, qui pourrait poser des conditions à leur création, un droit de surveillance dans l'intérêt des ouvriers. Cette idée ne fut pas soumise aux Chambres, mais, par contre, celles-ci votèrent, à une très grande majorité[3], une loi destinée à mettre fin au mal le plus criant et le plus douloureux qu'eût dénoncé Villermé : le travail excessif des enfants.

Cette loi du 22 mars 1841, qui s'appliquait seulement, d'ailleurs, aux manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu, et, d'autre part, à toutes les fabriques occupant plus de 20 ouvriers, y interdisait l'emploi d'enfants au-dessous de huit ans, limitait la durée de leur travail selon leur âge[4] et sanctionnait ses dispositions par des amendes contre les manufacturiers récalcitrants.

Cette œuvre présentait bien des lacunes : le chiffre de huit heures, maximum de travail dans certains cas, gênait les chefs d'entreprise; rien n'empêchait les enfants sortis d'une manufacture d'être employés ensuite dans une autre, ou bien de vagabonder[5]. De plus, la mesure n'avait point atteint « ces ateliers de famille, où l'excès du travail dépasse toute mesure, et dans lesquels les enfants, entassés, sans air et sans lumière, souffrent des maux cent fois pires que ceux des

1. Buret, *loc. cit.*; Théodore Fix, *op. cit.*, p. 71; Chamborant, *Du paupérisme : ce qu'il était dans l'antiquité et ce qu'il est de nos jours*, 1842.
2. Loi du 15 octobre 1810.
3. 185 voix contre 50 à la Chambre des députés, où eut lieu la plus forte opposition. La Chambre des Pairs vota la loi sur le rapport de Charles Dupin, le 10 mars 1840. Elle fut amendée à la Chambre des députés, du 12 au 29 décembre, acceptée ensuite à nouveau par les Pairs et promulguée le 22 mars 1841.
4. Huit heures, entre huit et douze ans; douze heures, de douze à seize ans.
5. On créa quelques écoles, à Mulhouse surtout.

grandes manufactures où, du moins, ils ne manquent ni de jour ni d'espace[1] ».

La loi enfin, confiée à la surveillance d'inspecteurs non rétribués, pris parmi les manufacturiers, puis parmi les vérificateurs des poids et mesures, et qui n'osaient sévir, fut très mal appliquée et resta lettre morte en beaucoup d'endroits[2]. Mais elle n'en conserve pas moins, dans l'histoire sociale de la France, une importance capitale en tant que premier acte de cette législation industrielle destinée à un développement si considérable. Pour la première fois, l'État intervenait pour réglementer les rapports entre employeurs et employés, et faisait usage de sa volonté souveraine pour limiter la liberté absolue sur laquelle reposait la société économique : première atteinte à un régime qui, en théorie et en pratique, avait régné depuis cinquante ans, première pierre à l'édifice nouveau, première lueur d'espoir aussi pour les classes ouvrières de faire un jour servir les institutions politiques à l'amélioration de leur condition matérielle.

— « Il ne s'agit aujourd'hui que des enfants en bas-âge, s'écriait Gustave de Beaumont pendant la discussion, mais, soyez-en sûrs, un temps long ne s'écoulera pas sans qu'il s'agisse aussi, et sans qu'on vous le propose, de réglementer le travail des adultes....

— C'est vrai, approuva-t-on.

— Est-ce un bien? Est-ce un mal? conclut-il. Je ne le dis pas, j'incline à croire que c'est un bien ; mais c'est grave, soyez-en sûrs ! »

La Monarchie de Juillet elle-même ne tarda pas à lui donner raison, par un projet de 1847 qui réglait le travail des femmes de tout âge[3] ; elle n'eut pas le temps de le faire aboutir, mais elle légua à ses successeurs cet exemple, gros de conséquences.

1. Ad. Blanqui, *op. cit.*, p. 202.
2. Cf. le rapport de Charles Dupin en 1847 ; Blanqui, *loc. cit.* ; Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 130-132.
3. Amendement de la Commission de la Chambre des Pairs, sur le rapport de Charles Dupin, à un projet de refonte de la loi de 1841.

CHAPITRE IV

LE SOCIALISME DE 1840

LES DOCTRINES RÉVOLUTIONNAIRES ET LES NOUVEAUX SOCIALISTES || LA CRITIQUE DU RÉGIME INDUSTRIEL || LA PRÉDOMINANCE DES QUESTIONS SOCIALES SUR LES QUESTIONS POLITIQUES || LE CARACTÈRE RELIGIEUX DU MOUVEMENT RÉFORMATEUR || L'APPEL A L'INTERVENTION DE L'ÉTAT || LA NÉGATION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ || L'IDÉE D'ASSOCIATION || LES TENDANCES COMMUNES AUX DIVERSES ÉCOLES || LES PRINCIPAUX SYSTÈMES : LE COMMUNISME DE CABET, LE FOURIÉRISME DE CONSIDÉRANT, L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE LOUIS BLANC.

Tandis que cette évolution *interventionniste* se produisait dans les conceptions des pouvoirs publics en matière économique, la seconde moitié de la Monarchie de Juillet voyait se créer, et se répandre rapidement, un vif courant révolutionnaire, dirigé cette fois moins contre le gouvernement que contre la société elle-même. De nombreuses doctrines, ardemment propagées, faisaient pénétrer, malgré leurs divergences, une même conviction dans l'âme populaire : qu'il était devenu nécessaire de détruire un état social où les travailleurs se voyaient opprimés chaque jour davantage, et qu'il était possible de le remplacer par un autre, où l'humanité entière trouverait le bonheur. Les systèmes des réformateurs variaient infiniment; cependant, aussi bien dans leur critique ardente de ce qui existait que dans les remèdes qu'ils proposaient, on peut retrouver un

certain nombre de conceptions communes, ou, pour ainsi dire, les éléments d'un état d'esprit régnant. Si nous parvenons à dégager ces quelques idées, profondément implantées par la propagande socialiste dans les intelligences ouvrières, elles expliqueront, mieux que l'énumération et l'exposé des systèmes, les sentiments, les rancunes, les convictions, les espoirs qui agitaient l'ensemble du prolétariat français, et surtout parisien, au moment où la révolution de 1848 le fit surgir au premier plan de la politique.

— « Les idées de la République sociale ne sont point nouvelles, a écrit Guizot[1]. Le monde les connaît depuis qu'il existe.... C'est une face de l'humanité qui apparaît, dans son histoire, à toutes ces époques où, par le bouillonnement universel, toutes choses sont poussées à la surface et admises à se montrer. » A le considérer de haut, le socialisme de 1840 n'est sans doute qu'un moment de l'éternelle lutte des riches et des pauvres, mais il possède cependant des caractères spéciaux dus à la nature même du milieu social particulier contre lequel il réagit. De fait, le point de départ commun à tous les systèmes de cette époque, c'est la condamnation de la concurrence et du « laisser-faire » économique.

Les socialistes, d'ailleurs, n'avaient pas loin à aller pour trouver des armes : ils n'avaient qu'à reproduire les déductions des économistes orthodoxes eux-mêmes et à les pousser jusqu'aux conséquences extrêmes que ceux-ci s'étaient déjà chargés d'en tirer : *théorie de la rente*, de Ricardo ; *principe de population*, de Malthus ; conception d'un *fonds des salaires* ; seulement, au fatalisme indifférent ou optimiste de ceux-ci, ils substituent un fatalisme pessimiste et irrité, exprimé en descriptions pathétiques, en malédictions véhémentes, en visions désespérées sur un avenir toujours plus sombre.

A vrai dire, on retrouve déjà chez eux « toute la critique sociale actuelle : la concentration capitaliste, le machinisme coupeur de bras, la loi des salaires et la paupérisation des travailleurs[2] » ; ce qui distingue, par contre, les *utopistes* de

1. *De la Démocratie en France*, 1849, p. 47.
2. E. Fournière, *Les théories socialistes au XIXe siècle, de Babeuf à Proudhon*, introd., p. XXVII.

1840 (pour employer les termes consacrés) des marxistes *scientifiques* qui les suivront bientôt, c'est la foi des premiers dans leurs propres systèmes pour préserver l'humanité de cet enfer, opposée à la conviction des autres, que seule une effroyable catastrophe lui permettra de s'en évader.

Tous, d'ailleurs, après avoir dénoncé les fraudes, les falsifications, l'esprit de tromperie, les vices, les crimes même qu'encourage ou provoque la concurrence, s'attachent à démontrer encore qu'elle se détruit elle-même par son libre jeu ; appuyés sur l'économie politique comme sur les exemples contemporains, ils signalent l'absorption des petites entreprises par les grandes, et la création de vrais monopoles de fait ; ils affirment que, par l'écrasement progressif des classes moyennes, « la société tend à se diviser de plus en plus distinctement en deux grandes classes : un petit nombre possédant tout ou presque tout, maître absolu de tout dans le domaine de la propriété, du commerce et de l'industrie ; et le grand nombre, ne possédant rien, vivant dans une dépendance collective absolue des détenteurs du capital et des instruments de travail, obligé de louer, pour un salaire précaire et toujours décroissant, ses bras, ses talents et ses forces aux seigneurs féodaux de la société moderne[1] ».

Ces derniers sont d'ailleurs des êtres nuisibles qui, incapables de créer eux-mêmes, dépouillent le prolétaire du produit de son travail. Proudhon dénonce, en invoquant une statistique de Chevé, que, sur une production annuelle de 10 milliards, 6 sont rongés par ces financiers, ces propriétaires, ces fonctionnaires, par ces parasites, en un mot[2]. Ce grand dialecticien du socialisme s'efforce, en outre, de prouver « que le droit primitif s'est créé par la force et qu'il s'est exprimé en propriété du sol et de l'homme ; que la rente est une transformation de la redevance féodale, celle-ci étant une transformation ou plutôt une transposition dans les termes des rapports de propriétaire à esclave ; que le profit capitaliste est identique à la rente foncière et que fina-

1. Considérant, *Principes du socialisme. — Manifeste de la Démocratie au XIXe siècle*, 1847, p. 11.
2. *Idée générale de la Révolution au XIXe siècle*, 2e édit., 1851.

lement il y a exploitation du producteur lorsque celui-ci ne reçoit pas toute la valeur qu'il a produite[1] ». L'ouvrier, sans aller si loin, saisissait parfaitement cette idée que le bénéfice du patron consistait uniquement dans un prélèvement opéré sur la valeur donnée par lui, ouvrier, au produit, et, par conséquent, sur ce qui devait être intégralement sa juste rémunération.

Non seulement, ajoutaient encore les socialistes, le travailleur ne reçoit pas tout son dû, mais, tandis que le riche s'enrichit chaque jour davantage, lui-même devient nécessairement et fatalement toujours plus misérable; « la libre concurrence a cet inhumain, cet exécrable caractère, qu'elle est partout et toujours dépréciatrice du salaire : après avoir plongé les classes ouvrières dans la misère, elle les y enfonce sous un poids toujours plus lourd[2] ».

En effet, « qu'est-ce que la concurrence relativement aux travailleurs? C'est le travail mis aux enchères. Un entrepreneur a besoin d'un ouvrier : trois se présentent. — Combien pour votre travail? — Trois francs : j'ai une femme et des enfants. — Bien. Et vous? — Deux francs et demi : je n'ai pas d'enfants, mais j'ai une femme. — A merveille. Et vous? — Deux francs me suffiront : je suis seul. — A vous donc la préférence. C'en est fait : le marché est conclu. Que deviendront les deux prolétaires exclus? Ils se laisseront mourir de faim, il faut l'espérer. Mais s'ils allaient se faire voleurs? Ne craignez rien, nous avons des gendarmes. Et assassins? Nous avons le bourreau. Quant au plus heureux des trois, son triomphe n'est que provisoire. Vienne un quatrième travailleur assez robuste pour jeûner de deux jours l'un, la pente du rabais sera descendue jusqu'au bout : nouveau paria, nouvelle recrue pour le bagne peut-être[3]! »

Surabondance de bras signifie donc avilissement des salaires; or, socialistes et économistes à l'envi prédisent l'accroissement toujours plus rapide de la population : « La

1. Fournière, *op. cit.*, p. 235. Les adversaires du socialisme opposeront une autre explication historique de la propriété. Cf. Thiers, *De la propriété*.
2. Considérant, *op. cit.*, p. 8.
3. Louis Blanc, *Organisation du travail*, 5e édit., 1848, p. 30.

misère est horriblement prolifique », selon le mot de Louis Blanc[1] ; et comme la seule limite est la chute du salaire jusqu'au degré où la famine rétablit l'équilibre en fauchant largement dans les rangs du prolétariat, le prix de la main-d'œuvre doit donc osciller nécessairement autour du point où ce salaire permettra strictement à l'ouvrier de perpétuer sa vie et sa descendance ; c'est la fameuse *loi d'airain*, baptisée ainsi par Lassalle, mais formulée bien avant lui : « Le besoin qu'ont les riches des pauvres est l'unique règle de la population », avait écrit Pierre Leroux[2].

La théorie de Malthus domine donc la conception socialiste. Certains l'adoptent intégralement : Fourier, par exemple, qui affirme sérieusement qu'en « harmonie » les femmes deviendront moins fécondes ; la plupart, au contraire, se rendent compte qu'elle aboutit à la négation de leurs propres idées ; car, si la paupérisation due à l'excès de la population constitue vraiment une loi naturelle, inéluctable, tout effort vers un état social meilleur demeurera forcément stérile, et leurs systèmes seront sans objet. Les uns donc, comme Pierre Leroux, préfèrent y voir une simple conséquence de l'organisation sociale actuelle, destinée à disparaître avec elle ; les autres, comme Proudhon, la considèrent bien comme un phénomène naturel, mais croient possible de la modifier en organisant autrement la production[3]. Mais tous sont d'accord pour la reconnaître actuellement exacte. Inévitable donc, cette paupérisation du prolétariat se trouve encore accélérée par la concurrence que les machines, de plus en plus nombreuses, viennent faire aux ouvriers, à qui elles enlèvent leur gagne-pain. Et c'est un mal qui impressionne beaucoup plus ceux-ci que toutes les théories malthusiennes dont ils ne constatent pas immédiatement les effets ; au contraire, le licenciement partiel du personnel d'une entreprise, à la suite de l'achat d'une machine, est un fait brutal qui les frappe et les exaspère. — « Le premier rôle dans l'industrie est aux machines, le second à l'homme », déclare Proudhon, qui

1. *Op. cit.*, p. 74.
2. *Malthus et les économistes, ou y aura t-il toujours des pauvres ?* p. 90.
3. Cf. la discussion de ces idées par Fournière, *op. cit.*, p. 265.

ajoute : « Tout le génie déployé par le travail tourne à l'abrutissement du prolétariat [1] ».

Pour Louis Blanc, elles sont « un procédé industriel au moyen duquel les prolétaires sont forcés de s'exterminer les uns les autres [2] ». — « Le temps est venu, s'écrie Pecqueur [3], où l'opinion publique doit investir les pouvoirs représentatifs de prérogatives suffisantes pour diminuer les inconvénients de cette substitution des machines aux bras des ouvriers. » Que l'abondance et le bon marché des produits soient une contre-partie suffisante, que le développement rapide des industries doive par lui-même apporter le remède à une crise passagère, les socialistes le nient : ils n'ont point attendu Karl Marx pour appliquer ici la théorie des débouchés, et pour affirmer que l'insuffisance des salaires, en empêchant les ouvriers de pouvoir racheter la valeur de leur travail, a comme conséquence nécessaire une diminution de la consommation, et, par suite, un arrêt de la production, c'est-à-dire la ruine pour les uns et le chômage pour les autres : cercle vicieux effrayant, que seule pourrait briser une organisation nouvelle du travail [4].

Ajoutons enfin, pour rendre ce tableau plus noir encore, la peinture de ces crises « si fréquemment renouvelées qu'elles deviennent, on peut le dire, l'état permanent de l'industrie [5] ». Nous avons vu qu'elles constituent peut-être le mal le plus terrible qui atteigne l'ouvrier et que le chômage est le fléau qu'il redoute le plus. C'est ce qu'il reproche aussi le plus à l'organisation sociale : les bas salaires, la vie restreinte peuvent lui paraître des nécessités de son état, auxquelles il faut

1. *Système des contradictions économiques, ou Philosophie de la misère*, t. I, p. 163. Vidal aussi constate (*De la répartition des richesses ou de la justice distributive en économie politique*, p. 206) : « Les machines remplacent partout les travailleurs et encombrent les marchés de produits ». Robert Owen avait poussé, vingt-cinq ans plus tôt, le cri d'alarme, dans l'Angleterre déjà industrialisée : « Les classes ouvrières n'ont actuellement aucun moyen de lutter avec la puissance mécanique... ; des millions de créatures humaines doivent mourir de faim si on veut maintenir le pouvoir mécanique dans toute son étendue actuelle ».

2. *Organisation du travail*, p. 11, cité par Fournière, *op. cit.*, p. 356.

3. *Des améliorations matérielles*, p. 126.

4. Cf. Proudhon, *Idée générale de la Révolution*, p. 45; Vidal, *op. cit.* p. 206; Considérant, *op. cit.*, p. 8.

5. Buret, *op. cit.*, t. I, p. 29.

se résigner ; ce qu'il ne peut comprendre, ce qui déchaîne sa colère, rendue plus âpre par la faim et par le dénuement des siens, c'est qu'on lui refuse de lui faire gagner sa vie ; il ne demande pas à être nourri sans rien faire ; il demande à travailler pour pouvoir vivre : n'est-ce donc pas un droit que de vivre, un droit que de travailler?

— « Vivre en travaillant ou mourir en combattant », inscrivaient, à Lyon, les insurgés de 1831 sur leurs drapeaux. Nous verrons bientôt les masses populaires, jetées au chômage par la révolution de Février, réclamer le *droit au travail*, leur vœu suprême, comme prix de leur victoire politique, et ce douloureux problème, rendu plus angoissant encore par les circonstances, recevoir, cette fois encore, une solution sanglante et provisoire.

Il n'en reste pas moins, permanent et redoutable, à la base même du régime économique, et ce régime, proclament tous les socialistes, en arrive rapidement à un point où il ne pourra plus durer. « La fécondité du pauvre, dit Louis Blanc[1], jette dans la société des malheureux qui ont besoin de travailler et ne trouvent pas de travail.... Arrivée là, une société n'a plus qu'à choisir entre tuer les pauvres ou les nourrir gratuitement : atrocité ou folie. » Pour sortir de ce dilemme, il n'existe qu'un moyen : changer la société elle-même.

*
* *

Les doctrines nouvelles visent donc bien au delà d'un changement de régime politique. La nature de celui-ci reste d'ailleurs assez indifférente aux réformateurs. Saint-Simon avait déjà dit que la politique n'est que la forme, et que la constitution de la société est le fond ; on retrouve cette idée chez la plupart des socialistes : « On a attribué trop de valeur aux réformes gouvernementales, déclare Considérant, qui se proclame monarchique[2]. Gardons-nous bien de recommencer

1. *Op. cit.*, 5e éd., p. 74.
2. « La Démocratie pacifique est monarchique », *op. cit.*, p. 70.

des révolutions et des guerres, pour courir après des formes décevantes et installer quelque système de république ». Presque tous les socialistes, il est vrai, sont républicains, mais simplement parce qu'ils considèrent la république comme « le gage de la Révolution », selon la formule de Proudhon [1]. Pour ce dernier, d'ailleurs, la *Révolution* n'est pas un changement de gouvernement, c'est la suppression de tout gouvernement, car le gouvernement sera toujours du côté des riches quand il s'agira de résoudre la question sociale: il n'est qu'un des éléments du régime « féodal et militaire » qu'il s'agit d'abattre pour lui substituer « le régime économique ou industriel [2] ».

Au milieu d'une époque passablement idéologique, et eux-mêmes si souvent et si naïvement utopistes, les socialistes de 1840 se montrent donc, par contre, généralement très réalistes sur le terrain politique. Les grands principes abstraits les laissent fort indifférents; ils leur préfèrent « le développement des arts, des sciences, le perfectionnement des méthodes agricoles et industrielles » : c'est au bien-être d'une nation que se mesure « le degré de liberté qui peut lui être laissé, ou qu'elle est capable de se donner » [3]. « Vos visions de liberté seront des niaiseries, s'écrie Fourier [4], tant qu'elles ne garantiront pas au peuple la bonne chère et l'insouciance »; et il ajoute : « Si le peuple esclave est conduit par le fouet, le peuple libre est conduit par la gueule ». La liberté que les bourgeois ont donnée aux ouvriers, c'est celle « de mourir de faim ou de se suicider [5] » : de même pour l'éga-

1. *Op. cit.*, p. 11.

2. Cf. *op. cit.*, p. 192. Après Février, il reprochera aux « politiques de la vieille école », imbus du « préjugé démocratique », d'avoir une fois de plus voulu « commencer par le gouvernement, sauf à s'occuper ensuite, à loisir, du travail et de la propriété. » (*Du principe fédératif*, p. 110.)

3. Considérant, dans la *Destinée sociale*. Sa conception historique est également toute positive : « Si nous sommes affranchis du joug féodal, ce n'est pas aux constitutions que nous le devons, car les constitutions n'ont rien fait autre chose que de constater l'émancipation opérée du Tiers-Etat et des Communes, émancipation due à cela seul que le Tiers-Etat, les Communes, les hommes taillables et corvéables avaient conquis peu à peu, par les sciences et l'industrie, une puissance sociale supérieure à l'ancienne puissance féodale de leurs seigneurs » (*Ibid.*).

4. Dans la *Fausse industrie*.

5. Colins, *Science sociale*, t. II, p. 375. — Le dogme de la souveraineté populaire et le suffrage universel ne sont pas toujours épargnés. « Fourier

lité : l'égalité politique n'est qu'un leurre, il faut passer de l'égalité de droit à celle de fait ; l'aristocratie d'ailleurs n'a pas été fondée par une loi, c'est la conséquence d'un fait[1]. « Le droit, écrit Louis Blanc[2], est le mirage qui, depuis 1789, tient le peuple abusé. Le droit est la protection métaphysique et morte qui a remplacé, pour le peuple, la protection vivante qu'on lui devait. Le droit, pompeusement et stérilement proclamé dans les chartes, n'a servi qu'à masquer ce que l'inauguration d'un régime d'individualisme avait d'injuste, et ce que l'abandon du pauvre avait de barbare. C'est parce qu'on a défini la liberté par le mot *droit*, qu'on est venu à appeler hommes libres, des hommes esclaves de la faim, esclaves du froid, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard. Disons-le donc une fois pour toutes : la liberté consiste, non pas seulement dans le *droit* accordé, mais dans le *pouvoir* donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et sous la sauvegarde de la loi. »

En d'autres termes, les socialistes substituent aux revendications des droits abstraits et politiques, idéal des libéraux de 1789 et de 1830, celle d'un droit concret et, en quelque sorte, matériel : le droit au bonheur. Par là, ils entendent, comme le définit Considérant[3], « la jouissance, sans autre limite que le besoin et la faculté, de tous les biens existants ou possibles en ce monde, soit des biens naturels et primitifs que le monde contient, soit des biens progressivement créés par l'intelligence et le travail de l'homme ».

Les réformateurs de 1840 ne se montrent cependant ni exclusifs ni haineux ; ils ne prêchent ni la lutte des classes ni l'expropriation des riches au profit des pauvres, mais au

n'a que des sarcasmes pour le peuple ignorant qui prétend participer au pouvoir, et pour les « philosophes » qui soutiennent cette prétention ». Considérant, son disciple, trouve que « le principe de l'élection est en soi bon et juste », mais juge les populations actuellement « frappées d'imbécillité politique », et incapables « de donner le moindre mandat en connaissance de cause. » (*Destinée sociale.*) Cf. Fournière, *op. cit.*, p. 104-107.

1. Considérant, *Principes...*, p. 5 et 6.
2. *Op. cit.*, p. 19.
3. *Op. cit.*, p. 49.

contraire la réconciliation générale dans le bonheur universel : « Les riches sont hommes comme les pauvres, et nos frères comme ceux-ci, affirme Cabet [1] ; ils forment même une grande et belle portion de l'Humanité.... Il ne faut pas plus sacrifier les riches aux pauvres que les pauvres aux riches. »

Le socialisme de 1840 apparaît ainsi comme une sorte de conception millénaire, appuyée sur une foi absolue, que chacun des faiseurs de systèmes apporte à ses propres idées, que tous apportent à la raison qu'ils se vantent d'appliquer les premiers à la constitution sociale du monde.

Comme autrefois aux yeux des hommes de 1789, dont parle Taine [2], « à leurs yeux le moment décisif est arrivé. Désormais il y aura deux histoires, l'une celle du passé, l'autre celle de l'avenir, auparavant l'histoire de l'homme encore dépourvu de raison, maintenant l'histoire de l'homme raisonnable ». Au fond, ce sont des mystiques, et au mysticisme révolutionnaire ils mêlent même le mysticisme chrétien.

*
* *

Cette influence religieuse est un des caractères les plus particuliers et les plus curieux du socialisme de 1840, qui le doit sans doute à la réaction de l'époque entière contre l'irréligion du XVIIIe siècle [3] : c'est ainsi que la génération républicaine de 1830, pour anticléricale qu'elle soit, reste profondément imbue de sentiment religieux, et que les accusés d'Avril prient ensemble, le soir, à Sainte-Pélagie, réunis autour du drapeau [4].

Parmi les socialistes, on trouve, il est vrai, Proudhon, l'auteur de la fameuse formule : « Dieu, c'est le mal [5] » ; mais

1. *Voyage en Icarie*, p. 562.
2. *Les origines de la France contemporaine*, t. II, p. 47.
3. M. Henry Michel (*L'idée de l'Etat*, p. 69) a montré que cette réaction contre un mouvement anti-chrétien antérieur à elle d'une vingtaine d'années avait commencé avec la Révolution elle-même.
4. Philibert Audebrand, *Nos Révolutionnaires*, p. 83.
5. A l'autre extrémité, parmi les réformateurs, de sentiments très conservateurs, il est vrai, on trouve des catholiques avérés, comme Buchez et sa petite école groupée autour de *l'Atelier*.

la plupart au contraire prennent comme fondement même de leurs doctrines une sorte de déisme vague, visiblement hérité de Rousseau, une croyance à un Être suprême, dont ils réaliseront la volonté en délivrant l'humanité de ses maux : « J'ai besoin de croire à un Dieu unique, Créateur, Père, Architecte de tout le reste de l'Univers », affirme Cabet[1]. — « En demandant que le droit de vivre par le travail soit garanti, on salue le Créateur dans son œuvre », proclame Louis Blanc[2]. A la base des idées de Fourier sur l'action bienfaisante des passions livrées à elles-mêmes, il y a la croyance à une Providence qui n'a pu les créer que bonnes[3].

Ce déisme d'ailleurs se teinte assez fortement de panthéisme : Dieu, c'est la nature; les lois naturelles se confondent avec la volonté de Dieu. « La Divinité, comme la définit Cabet[4], est cette cause première dont je vois les effets, à qui je prête une figure humaine afin de mieux la comprendre, et de pouvoir plus facilement en parler, mais dont, avec mes sens restreints et mon organisation imparfaite, je ne puis apercevoir et connaître ni la forme ni l'essence. » Pierre Leroux, qui voit dans les Déclarations des Droits de 1789 et 1793 un « système de religion », en cherche une nouvelle, supérieure au christianisme, dans l'Humanité, dans la Démocratie.... Rappelons enfin le caractère absolument religieux du Saint-Simonisme, précurseur de tout ce mouvement de réformes sociales.

Celui-ci affecte même, dans son ensemble, l'aspect d'un néo-christianisme, et les titres seuls de certains ouvrages en font foi : le *Vrai Christianisme*, de Cabet; les *Paroles d'un Croyant*, de Lamennais; l'*Évangile du Peuple*, d'Esquiros. Ce n'est pas que les nouveaux prophètes soient des pratiquants, ni même des fidèles; ils voient plutôt dans le Christ un homme de génie, l'homme le plus extraordinaire que la terre ait porté; mais leur esprit répugne trop au

1. *Voyage en Icarie*, p. 167.
2. *Organisation du travail*, p. 4.
3. Cf. Em. Faguet, *Politiques et moralistes*, t. II, p. 58. C'est la conception d'un déiste, mais nullement d'un chrétien.
4. *Loc. cit.*

miracle pour en faire un Dieu, si *divin* qu'ils puissent trouver son enseignement[1]. En tous cas cependant, Fils de Dieu ou réformateur sublime, il est le maître à suivre, et son livre doit rester la pierre angulaire de la sagesse humaine. « Le Christianisme est la grande Religion de l'Humanité, proclame Considérant[2].... L'esprit politique et social moderne, dans tout ce qu'il a d'élevé, n'est que le pur esprit du Christ. »

Ils se vantent même de découvrir dans l'Évangile une signification nouvelle et des principes nouveaux : « L'Évangile a-t-il donc tout dit? demande Esquiros[3]. Ne peut-on lui demander une solution aux problèmes que la société actuelle remet sans cesse en question? Ne peut-on le faire descendre sur le terrain de la civilisation moderne pour en extraire une charte applicable aux besoins incessants du peuple? » Et Louis Blanc de répondre : « Qu'est-ce que le socialisme? — C'est l'Évangile en action[4] ». Et Cabet de s'écrier : « Oui, Jésus-Christ est communiste!!!... Le Communisme n'est autre chose que le vrai Christianisme[5] ».

En réalité, le socialisme, par l'esprit de fraternité et de défense des humbles qui en est la base, trouvait bien son point de départ premier et lointain dans la religion qui a apporté à l'humanité le précepte : « Aimez-vous les uns les autres! » Mais, par certains de ses côtés, il n'en contrastait pas moins violemment avec elle, il en était même l'opposé, puisqu'à son dogme fondamental du mépris des biens de ce monde et de l'espérance d'une vie future il opposait le cri de Fourier : « Il faut aimer les richesses, ne rechercher que les richesses ». Mais les socialistes ne craignaient pas d'affirmer que les représentants du christianisme s'étaient jusqu'ici trompés et qu'eux seuls en révélaient maintenant l'esprit véritable : Fourier[6], Pecqueur[7], Vidal[8], Louis

1. Cf. le *Nouveau Christianisme*, de Cabet.
2. *Principes du socialisme*, p. 63.
3. Cf. le procès de *l'Evangile du Peuple*, 30 janvier 1841.
4. *Questions*, 5e série, p. 213.
5. *Vrai Christianisme*, p. 618. Le chapitre est intitulé : « Le Communisme, c'est le Christianisme ».
6. Dans le *Nouveau monde industriel*.
7. *Des améliorations matérielles*, p. 8, 9.
8. *Répartition des richesses*, p. 24.

Blanc[1], Cabet surtout[2], s'efforcent de trouver dans l'Évangile l'exaltation des richesses matérielles ; selon l'expression de M. Fournière[3], ils opposent « un sensualisme chrétien à l'ascétisme catholique ». Saint-Simon, avec la réhabilitation de la chair, Fourier, avec sa théorie sur l'attraction passionnée, leur avaient montré le chemin ; ils rejettent donc la résignation, essence même du christianisme, qui eût condamné leurs efforts ; ils proclament que, dans la société idéale qu'ils prônaient, vertu et richesse seront deux termes intimement mêlés, puisque la vertu consistera à poursuivre la richesse, et, « fondant ainsi la morale sur la satisfaction complète des besoins matériels[4] », ils s'efforcent de résoudre l'antinomie entre les philosophes qui disent : « Bornez vos désirs » et les économistes qui s'écrient : « Consommez pour pouvoir produire ».

C'est là, certes, une conception chrétienne passablement anormale, et qui paraît assez justifier le reproche de Proudhon à Pierre Leroux, de « mêler la théologie avec l'économie politique, ou, comme dit le proverbe, *le bon Dieu avec les prunes.* » — « Cet abus de religiosité, ajoutait-il, est une des mystifications de notre époque[5]. »

Il ne s'adressait pas moins, dans le peuple, à un instinct profond, et cette sorte de religion qui prêchait le bonheur de l'humanité au nom du Christ devait, plus qu'une aride démonstration des phénomènes économiques, réussir à y éveiller de ces courants d'enthousiasme qui bouleversent une société.

*
* *

Des prédications, souvent confuses, trop savantes et contradictoires de cette religion nouvelle aux multiples prophètes, la foule ne pouvait retenir que quelques idées

1. *Organisation du travail*, p. x, xii.
2. *Nouveau Christianisme*, passim.
3. *Op. cit.*, p. 6. M. Fournière fait remonter à la Renaissance cette conception anti-ascétique du Christianisme.
4. Fournière, *op. cit.*, p. 34.
5. *La Voix du Peuple*, 13 décembre 1849.

simples : d'abord, sans contredit, nous l'avons vu, que la société était mauvaise et qu'il fallait la changer; ensuite, et c'est là le second point, que l'instrument de cette transformation devait être l'État, dont le vrai rôle consiste « à intervenir, comme une sorte de Providence, pour mettre chacun à la place que son talent naturel ou acquis lui mérite [1] ».

Le socialisme ici se rencontrait donc avec le mouvement d'idées qui dictait au gouvernement les premiers essais d'une législation ouvrière, et nous avons plusieurs fois souligné la nécessité qui poussait le réformateur, quel qu'il fût, à s'adresser à la puissance publique, en l'absence d'autres organismes sur lesquels il pût s'appuyer. Cette nécessité est particulièrement ressentie par les socialistes : certains d'entre eux font même de l'État le moteur suprême et unique de tout le mécanisme social; ils absorbent tout en lui et attendent tout de lui, depuis leur nourriture jusqu'à leurs amusements : ce sont les communistes, dont le plus influent est Cabet [2]. Les autres, par contre, ne voient point le but suprême dans ce despotisme étatiste, mais, s'ils songent à l'écarter plus tard « comme on fait d'une échelle dès qu'on a franchi le mur », ils n'en sont pas moins forcés de lui demander, pour le moment, les moyens de transition qui conduiront à l'application de leurs idées [3]. Comme le dit Louis Blanc [4], ils veulent « un gouvernement qui intervienne dans l'industrie, parce que, là où l'on ne prête qu'aux riches, il faut un banquier social qui prête aux pauvres ».

Le socialisme (si l'on excepte Proudhon) ne vise donc pas à affaiblir l'autorité gouvernementale ni la centralisation; il tend plutôt à les renforcer. Il faut, dit Vidal [5], « réhabiliter l'idée du pouvoir, dans l'intérêt du peuple, dans l'intérêt de l'ordre et de la liberté ». C'est l'idée aussi d'un Toussenel, quand il attaque la féodalité financière et qu'il réclame une main de fer, capable de protéger les faibles contre ses

1. Du Cellier, *op. cit.*, p. 381.
2. Moins absolus, mais attendant aussi de l'État la réglementation de toute la production, sont les collectivistes, comme Pecqueur.
3. Cf. Fournière, *op. cit.*, p. 149.
4. *Op. cit*, p. XXIV.
5. *Op. cit.*, p. 40.

excès[1]; c'était d'ailleurs la conception saint-simonienne, comme celle aussi, quelque cinquante ans auparavant, des physiocrates ou des partisans du despotisme éclairé[2]. Aujourd'hui les socialistes, à plus forte raison, partant de la conception d'une société divisée en deux classes, veulent se servir d'un État fort pour défendre le prolétariat contre l'oppression capitaliste[3].

Cette idée trouvait d'ailleurs dans la masse populaire un terrain merveilleusement préparé, comme l'a montré Tocqueville : « Depuis longtemps, a remarqué celui-ci[4], le peuple agrandissait et élevait continuellement sa condition;... son importance, ses lumières, ses désirs, son pouvoir s'augmentaient sans cesse.... Comment les classes pauvres, inférieures et pourtant puissantes, n'auraient-elles pas songé à sortir de leur pauvreté et de leur infériorité en se servant de leur pouvoir, dans un temps surtout où la vue de l'autre monde est devenue plus obscure, et où les misères de celui-ci sont plus visibles et paraissent plus intolérables. Aussi y travaillaient-elles depuis soixante ans. Le peuple avait d'abord voulu s'aider en changeant toutes les institutions politiques, mais, après chaque changement, il avait trouvé que son sort ne s'était point amélioré, ou ne s'améliorait qu'avec une lenteur insupportable à la précipitation de ses désirs. Il était inévitable qu'il finirait, un jour ou l'autre, par découvrir que ce qui le resserrait dans sa position, ce n'était pas la constitution du gouvernement, c'étaient les lois immuables qui constituent la société elle-même; et il était naturel qu'il serait amené à se demander s'il n'avait pas le pouvoir et le droit de changer aussi celles-là, comme il avait changé les autres.

» Et, ajoute Tocqueville, tirant une conséquence nécessaire de cette conception que le socialisme répandait de plus en plus, pour parler spécialement de la propriété, qui est

1. Cf. Toussenel, *les Juifs rois de l'époque*, chap. III-IV.
2. Entre beaucoup d'autres, cf. Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 250.
3. Cf. Proudhon, *Idée générale de la Révolution*, p. 58 et suiv. Lui, remarquons-le, combat très vivement cette conception.
4. *Souvenirs*, p. 109.

comme le fondement de notre ordre social, tous les privilèges qui couvraient et qui, pour ainsi dire, cachaient le privilège de la propriété, étant détruits, et celui-ci restant le principal obstacle à l'égalité parmi les hommes, et paraissant en être le seul signe, n'était-il pas nécessaire, je ne dis pas qu'on vînt à l'abolir à son tour, mais du moins que la pensée de l'abolir se présentât à l'esprit de ceux qui n'en jouissaient pas? »

Il était inévitable, en effet, que la puissance publique, maniée, fût-ce en pensée, par les novateurs, vînt se heurter à ce droit individuel, premier obstacle et obstacle infranchissable, si elle ne le brisait pas, à toute œuvre égalitaire. L'influence du socialisme tendait donc à faire évoluer la conception de la propriété, telle que l'avaient léguée au XIXe siècle la Révolution et le Code civil. Ceux-ci avaient réagi fortement tant contre la pratique de l'ancien régime, peu respectueuse des intérêts individuels en face de l'intérêt général, que contre la théorie du domaine éminent de l'État, fondée sur le *Contrat social* de Rousseau[1]. Rejetant les doctrines de ce genre qui s'étaient fait jour sous le patronage de Robespierre ou de Saint-Just[2], la Révolution avait véritablement, suivant le mot de M. Faguet, « créé la propriété en France[3] »; elle avait « créé une propriété toute nouvelle, à caractère absolu, intangible et intransigeant[4] ».

1. « L'Etat, à l'égard de ses membres, est maître de tous leurs biens par le contrat social.... Les possesseurs sont considérés comme dépositaires du bien public ». (*Contrat social*, I, 9.) Cf. aussi la phrase de Mirabeau (citée par Faguet : *Le Socialisme en 1907*, p. 50) : « Le propriétaire n'est que le premier des salariés. La propriété est le prix que lui paie la Société pour les distributions qu'il est chargé de faire ».

2. Robespierre avait dit : « Il ne faut pas que le plus riche des Français ait plus de 3 000 livres de rente ». Il avait proposé à la Convention la définition suivante : « La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi ». L'Assemblée préféra celle-ci, bien plus absolue (art. 16 de la Constitution de 1793) : « Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie ». Le 18 mars 1793, elle décrétait la peine de mort contre « quiconque proposera une loi agraire ou toute autre subversive des propriétés territoriales, commerciales ou industrielles ». Cf. à ce sujet Taine, *op. cit.; Le Gouvernement révolutionnaire*, livre II; *le Programme jacobin*; et Faguet, *Le Socialisme en 1907*, p. 29 et suiv.

3. *Op. cit.*, p. 29.

4. *Loc. cit.*, p. 33.

infiniment plus complète et plus sacrée que celle qui dérivait de la tenure féodale, propriété qui avait trouvé sa consécration et sa formule dans la parole de Napoléon au Conseil d'État : « C'est non seulement le droit d'user, mais encore le droit d'abuser[1] ».

C'est contre cette conception que s'insurgeaient les socialistes. Ils méconnaissaient formellement la sainteté et la valeur en soi de la propriété; bien au contraire, ils auraient tous contresigné avec enthousiasme le passage de Rousseau[2] : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *ceci est à moi*, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux et comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne ». Pour eux, en effet, l'origine de la propriété, c'était autrefois la violence, aujourd'hui, sous le régime capitaliste, la ruse et la spoliation du pauvre; sa base légale même n'est qu'une création factice d'une loi que les plus forts ont faite à leur profit et que la puissance publique peut détruire ou changer[3]. Le communisme noie les propriétés individuelles dans la possession et la jouissance communes de tous les biens; les autres doctrines, si elles ne prêchent pas le dépouillement immédiat et violent des riches, cherchent à l'atteindre dans son corollaire nécessaire : l'hérédité; les uns, comme les saint-simoniens, la suppriment purement et simplement; les autres, comme Louis Blanc, comme Colins, comme Cabet dans la période transitoire qu'il prévoit, suppriment les héritages collatéraux, interdisent les legs ou les frappent de droits élevés, restreignent en un mot le droit de tester ou le droit d'hériter, de façon à détruire peu à peu toute appropriation particulière; et, si Fourier admet la liberté testamentaire, c'est que, dans

1. Honoré Pérouse, *Napoléon Ier*, p. 274; cité par Taine, *op. cit.*, t. IX, p. 210.
2. *Discours sur l'origine de l'inégalité*, t. II, p. 39.
3. Cf. Saint-Simon dans *L'Industrie*; Pierre Leroux dans *Malthus et les économistes*; Proudhon dans le *Système des Contradictions économiques*.

son système, les moyens de production appartiennent tous à la communauté phalanstérienne.

Ainsi, sous la poussée des idées socialistes, commence à s'ébranler le respect de la propriété considérée comme un droit absolu. Dans le même sens travaillent, quoique inspirées par des considérations tout autres, les restrictions de plus en plus nombreuses apportées à la liberté des propriétaires par suite du développement industriel, de la croissance des agglomérations urbaines, des exigences fiscales ou de la tutelle gouvernementale : expropriations, alignements des villes, régime des mines, réglementation de l'emploi des machines, de l'usage des eaux courantes, des déboisements, des industries ou des logements insalubres, du travail dans les usines depuis 1840, etc. L'esprit de la foule se trouve ainsi préparé à ne pas considérer comme intangible le droit de propriété, et à admettre comme une chose naturelle, comme une chose juste, que l'État dispose en faveur de l'intérêt général, et sans autre limite que sa seule volonté, des biens des particuliers, soit de leur vivant, soit après leur mort[1]. Et ainsi s'achemine-t-on, peu à peu, vers les solutions communistes, collectivistes ou associationnistes, que les réformateurs de la société viennent proposer au problème de la misère.

1. « Il ne faut pas, écrivait encore Tocqueville en octobre 1847, que les propriétaires se fassent illusion sur la force de leur situation, ni qu'ils s'imaginent que le droit de propriété est un rempart infranchissable parce que, nulle part jusqu'à présent, il n'a été franchi, car notre temps ne ressemble à aucun autre. Quand le droit de propriété n'était que l'origine et le fondement de beaucoup d'autres droits, il se défendait sans peine, ou plutôt il n'était pas attaqué; il formait alors comme le mur d'enceinte de la société, dont tous les autres droits étaient les défenses avancées.... Mais, aujourd'hui que le droit de propriété n'apparaît plus que comme le dernier reste d'un monde aristocratique détruit, lorsqu'il demeure seul debout, privilège isolé au milieu d'une société nivelée, qu'il n'est plus à couvert derrière d'autres droits plus contestables et plus haïs, il n'en est plus de même; c'est à lui seul maintenant à soutenir chaque jour le choc direct et incessant des opinions démocratiques.... Bientôt ce sera entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas que s'établira la lutte politique, le grand champ de bataille sera la propriété, et les principales questions de la politique rouleront sur des modifications plus ou moins profondes à apporter au droit des propriétaires. » (*Souvenirs*, p. 13 et suiv.).

*
* *

Tout le mouvement d'idées en faveur des réformes sociales est en effet dominé à cette époque par la pensée de substituer à la dispersion et au conflit des efforts individuels leur coopération dans un système d'association. Là réside, au témoignage de tous, « le plus grand problème des temps modernes [1] ». Chacun propose sa formule, plus ou moins radicale, mais toutes reposent sur la même base, depuis Buchez, qui, sans supprimer la concurrence, essaie de créer des coopératives de production, jusqu'à Cabet qui absorbe toute l'activité économique dans une seule association gigantesque qui est l'État, en passant par Fourier et ses phalanges, par Louis Blanc et ses ateliers sociaux, par Pecqueur, précurseur du collectivisme, par Proudhon lui-même qui, après avoir raillé cette panacée et nié sa valeur [2], finit par réclamer lui-même des « compagnies de travailleurs [3] ». A ce *dogme* de l'association [4] ne sacrifient pas seulement les socialistes, ni même les républicains, très férus en théorie de coopératives [5]; les conservateurs les plus attachés au régime de la concurrence y voient un principe à encourager, un remède aux maux que les débuts du *laisser-faire* ont pu créer, une forme de l'activité humaine à laquelle appartient l'avenir. « Plus on réfléchit sur les souffrances qui affligent les travailleurs, écrit Louis Reybaud dans le livre même où il s'efforce d'exécuter les doctrines socialistes [6],

1. Louis Reybaud, *Etudes sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes*, 2e éd., 1848, t. I, p. 317.
2. *Idée générale de la Révolution*, p. 83 et suiv.
3. *Idée générale de la Révolution*, p. 243 et suiv.
4. Selon le mot de Proudhon, *op. cit.*, p. 83.
5. Cf. en 1833, le Manifeste de la *Société des droits de l'homme*, réclamant « l'émancipation de la classe ouvrière par une meilleure division du travail, une répartition plus équitable des produits, et l'*association* », ainsi que le procès Vignerte et Pagnerre (22 février 1834); Vignerte y dit : « Le jour où la France sera libre et la nation souveraine, il sera de l'essence des devoirs de la République de fournir aux prolétaires les moyens de se former en associations coopératives et d'exploiter eux-mêmes leurs industries ».
6. *Op. cit.*, t. I, p. 305.

et plus on demeure convaincu que la liberté seule peut conduire à un soulagement provisoire. Le temps, une éducation progressive, et l'*association*, quand on en aura trouvé la formule, feront le reste. » N'a-t-elle point pris d'ailleurs, et ne prend-elle pas tous les jours davantage, dans la société capitaliste elle-même, une place prépondérante? « Partout où l'association a offert quelque sécurité, quelque garantie, on est allé vers elle sans effort, avec abandon.... Les capitaux se cherchent et se groupent, les intérêts se combinent et se coalisent.... La dette publique, les banques, les grandes entreprises commerciales et industrielles sont le produit de cet instinct, de ce besoin [1] ».

C'est bien en effet un instinct et un besoin de cette société qui, se cherchant sur la table rase, aspire à une organisation, en vertu d'une sorte de loi commune à tous les êtres vivants; et c'est pour le socialisme une grande force que de s'y adresser que de se montrer comme le but de ce grand effort obscur, qui travaille si profondément toutes les couches sociales.

Le socialisme, c'est donc l'association, mais une association fondée, au contraire de celles que voit naître la société capitaliste, sur des principes de justice et de fraternité. Aujourd'hui, le capital écrase le travail, les riches peuvent vivre dans l'oisiveté en dérobant aux prolétaires le fruit de leur labeur pénible et en les condamnant à la misère : l'œuvre d'équité consistera donc, soit à rétablir l'équilibre entre le capital et le travail, lors de la distribution des produits, soit même à supprimer, sinon le capital, du moins sa rémunération spéciale en l'enlevant à ses quelques détenteurs pour en faire la propriété collective de tous.

Si tous les réformateurs sociaux fondent leurs différents systèmes sur l'idée de justice, la conception qu'ils s'en font varie en effet considérablement. Fourier et ses disciples, par exemple, la trouvent au sein d'une association volontaire, établie sur le droit au travail, dans une rémunération proportionnée du capital, du travail et du talent; leur formule, nul-

1. *Op. cit.*, p. 318.

lement égalitaire, pourrait donc se définir : « à chacun suivant son apport dans la société », que cet apport soit manuel, intellectuel ou capitaliste. Les saint-simoniens s'inspirent plus de l'idée d'égalité : ils la veulent au moins au point de départ, par la suppression de l'héritage ; le profit deviendra l'exacte rémunération de l'effort : « à chacun suivant ses œuvres ». A Louis Blanc, cette sorte d'équité ne suffit plus ; il préconise la fraternité, telle qu'elle existe au sein de la famille ; est-il juste en effet que les plus forts ou les plus intelligents, qui moralement ne sont point par là même les plus méritants, reçoivent plus que les faibles de corps et d'esprit ; non, le vrai principe est : « de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins ». Enfin, dans le communisme plus grossier de Cabet, l'égalité devient absolue par l'identité des jouissances pour tous les individus, nourris de même, vêtus de même, logés de même, participant aux mêmes plaisirs simultanément ou à tour de rôle, travaillant le même nombre d'heures pendant le même nombre d'années.

Les systèmes socialistes, quoique reposant sur un même sentiment d'équité, diffèrent donc du tout au tout quant à leurs principes mêmes : indiquer les manières variées dont ils prétendent les réaliser pratiquement dépasserait le cadre de cette étude ; nous voudrions seulement, après avoir ainsi énuméré les différentes conceptions de la justice sociale qu'ils répandaient dans le peuple, noter quelques idées fondamentales qui leur sont communes malgré leurs divergences, et qui imprègnent aussi les esprits de leurs disciples.

La première est celle de l'équivalence des fonctions : l'heure de travail d'un manœuvre vaut l'heure de travail d'un savant ; conception éminemment démocratique, analogue à celle sur laquelle est fondée le suffrage universel ; elle vise directement à détruire le sentiment de la hiérarchie, aussi bien intellectuelle que sociale, et, à ce titre, elle jouera un rôle important dans le cours du XIXe siècle[1].

1. Elle n'est point d'ailleurs contradictoire avec la superstition de la science, que nous noterons bientôt, ni avec l'idée de confier la direction de la société aux savants : la fonction de direction n'est point en effet supérieure, mais égale à toute fonction de production.

La seconde, dont les réformateurs n'ont peut-être pas eu bien conscience d'ailleurs, à l'exception de Fourier, c'est que leurs systèmes supposent dans le monde une sorte de surabondance de biens, suffisante pour assurer le bonheur de tous les hommes par la satisfaction de tous leurs besoins. Cette conception, en réaction absolue contre celle de Malthus, peut se formuler ainsi : la misère n'est pas due à un déficit de la production mondiale par rapport à la population, mais au fait que cette production est abusivement monopolisée par quelques détenteurs de capitaux; il suffit donc de détruire ce monopole et de faire rentrer dans la circulation ce qui était accaparé par une minorité.

Cette idée se trouve renforcée par la foi absolue que le XIXe siècle, témoin des progrès de tous genres, des inventions surprenantes, des découvertes qui transforment la vie, porte à la science et à son progrès indéfini. Si, dans la société actuelle, où les intelligences se trouvent opprimées par le règne de l'argent, de tels miracles ont pu s'accomplir, que sera-ce, dans un milieu où, chacun ayant trouvé sa place, le génie humain pourra librement s'épanouir? Cette véritable superstition de la science domine tout le socialisme, et masque de façon éclatante les points faibles des systèmes : si les Icariens de Cabet travaillent tous d'un cœur si joyeux, c'est que des machines merveilleuses leur évitent tous les travaux répugnants ou seulement pénibles. C'est, comme le dit Taine[1], « notre théorie moderne du progrès, celle qui fonde toutes nos espérances sur l'avancement indéfini des sciences, sur l'accroissement du bien-être que leurs découvertes appliquées apportent incessamment dans la condition humaine, et sur l'accroissement du bon sens que leurs découvertes vulgarisées déposent lentement dans l'esprit humain ».

Une idée voisine de celles-là, et sans laquelle tous ces systèmes artificiels ne se comprendraient pas, c'est une confiance absolue dans la raison humaine et dans sa faculté de découvrir, par ses seules lumières, la constitution politique

1. *Les origines de la France contemporaine*, t. I, p. 280.

ou sociale qui convient à l'humanité. Cette conviction dérive directement du XVIIIe siècle : elle a inspiré les constructions politiques des hommes de la Révolution, comme elle inspire les constructions sociales des réformateurs de 1840 ; elle consiste essentiellement dans le mépris des usages, des résultats de l'évolution du temps, et dans la persuasion qu'il existe, en matière politique ou sociale, des principes généraux définitifs, applicables à toute l'humanité, car les socialistes, de même que les rédacteurs de la Déclaration des Droits, travaillent pour l'univers entier[1].

En résumé, « ils considèrent la société comme un contrat[2] et ses institutions comme une œuvre de raison. Pour Cabet, comme pour son précurseur Babeuf, l'homme n'a pas de nerfs, pas de sang, pas de muscles, pas de passions, pas de tempérament, pas de caractère ; il n'a qu'un cerveau ou plutôt il n'est qu'un cerveau. Plus de spontanéité dans l'individu, mais un calcul de valeurs, opéré selon les bonnes méthodes utilitaires[3] ».

D'ailleurs, « il est admis que d'elle-même, et par sa propre force, la théorie engendre la pratique, et qu'il suffit aux hommes de décréter ou d'accepter le pacte social pour acquérir du même coup la capacité de le comprendre et la volonté de l'accomplir[4] ».

L'erreur socialiste alors est donc surtout une erreur de psychologie, jointe à une présomption aussi immense qu'ingénue. Chaque créateur de système croit avoir, le premier après tant de siècles, découvert tout à coup les lois fondamentales de la société, et ces lois, il les fonde sur la bonté

1. « Comment, s'écrie Cabet en parlant de la société actuelle, comment n'aurait-elle pas été vicieuse, cette organisation sociale, puisqu'elle était l'œuvre, non d'un seul homme et d'une seule assemblée créant un plan complet et coordonné, mais du temps et des générations successives ajoutant pièce à pièce, non de la méditation et de la discussion, mais du hasard ou de l'essai ? »

2. Cette conception remonte au *Contrat social* de Rousseau, « erreur fondamentale, dit Bastiat, la plus funeste qui ait jamais infesté les sciences politiques ; car, si la société est d'invention et de convention, il s'ensuit que chacun peut inventer une nouvelle forme sociale, et telle a été, en effet, depuis Rousseau, la direction des esprits ». (*Harmonies économiques*, 2e éd., 1851, p. 75.)

3. Fournière, *op. cit.*, p. 38.

4. Taine, *op. cit.*, t. II, p. 51.

absolue de la nature humaine. C'est là, d'ailleurs, comme le *Contrat social*, un héritage de Rousseau et une sorte de dogme profondément ancré dans la mentalité générale de l'époque : « Le principe fondamental de toute morale, pour eux comme pour Jean-Jacques, est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre.... La nature a fait l'homme heureux et bon, la société le déprave et le fait misérable[1]. »

— « Ce sont les mauvais gouvernements qui font les mauvaises mœurs », répète Raspail[2] presque dans les mêmes termes : par conséquent, une bonne organisation sociale, fondée sur la raison, rendra aux hommes leurs vertus originelles, après une période de transition plus ou moins longue. Et, persuadés de la vérité de ce principe, les socialistes ne songent nullement aux difficultés que certains côtés de la nature humaine peuvent opposer à leurs systèmes, pas plus qu'ils n'ont songé à y adapter leurs constructions sociales, œuvres de raison pure.

La justesse de leurs idées, qui s'imposeront à tous par là-même, et, d'autre part, l'appel aux sentiments les plus élevés, honneur, justice, solidarité, fraternité, noble émulation, seront les ressorts suffisants de la société future. Robert Owen avait fait, à New-Lanark, une application, d'ailleurs heureuse, de ces principes, en remplaçant tous les moyens de coërcition par un simple indicateur à quatre faces de couleurs différentes, placé au-dessus de l'ouvrier, et qui, présentant l'une ou l'autre, indiquait pour celui-ci les notes bien, assez bien, médiocre ou mal. C'est un système analogue que les utopistes de 1840 voulaient étendre à l'humanité entière, et le *Voyage en Icarie* de Cabet, parmi d'autres, est un des exemples les plus éclatants de ces illusions.

Fourier ne fait que pousser à l'extrême cette idée que « Dieu fit bien tout ce qu'il fit », quand il ordonne aux hommes de s'abandonner pleinement à leurs passions, nécessairement salutaires et harmoniques, et quand il fonde son

1. Cité par Taine, *op. cit.*, t. II, p. 31.
2. Cité par Tchernoff, *Le Parti républicain sous la Monarchie de Juillet*, p. 251.

système sur l'*attraction passionnée* et le *travail attrayant*. Proudhon lui-même, si sévère d'ordinaire pour les illusions de ses contemporains, n'en fonde pas moins son *anarchisme* sur le même principe, lorsqu'il croit fermement que « l'état moral de la société se modifie et s'améliore avec son état économique », qu'« une société organisée n'a pas plus besoin de lois que de législateurs », et que « par la division du travail, la solidarité industrielle, le goût du bien-être, la répartition égale du capital et de l'impôt, la liberté et la justice obtiennent de plus sûres garanties que toutes celles que leur offraient jadis la religion et l'État[1] ».

Une telle confiance dans l'excellence de la nature humaine, comme dans l'excellence de leurs principes sociaux, permet aux socialistes de résoudre avec la même facilité une difficulté nouvelle : l'antinomie entre la liberté et l'égalité telle qu'ils la réalisent. Le communisme, en effet, forme la plus extrême de ces projets, nous offre dans les descriptions mêmes de Cabet, par exemple, l'image de la plus effroyable tyrannie qu'on puisse inventer : est-ce donc là émanciper l'humanité, comme ils le prétendent? Leur réponse est simple : pour eux, d'abord, liberté signifie volonté de la majorité[2]; telle mesure, en Icarie, qui, « imposée par un tyran, serait une intolérable vexation.... adoptée par le peuple entier... est la loi la plus raisonnable, la plus utile et la mieux exécutée[3] ». Ils commencent donc par une confusion complète entre la conception de la liberté individuelle et celle de ce qu'on appelle la liberté politique. Mais ce qu'il faut surtout ne pas oublier, c'est que, la nature humaine ayant retrouvé ses anciennes vertus, si d'une part la majorité ne se montre jamais oppressive, d'autre part la minorité s'inclinera toujours joyeusement devant une volonté qu'elle reconnaîtra juste.

Telle est la solution la plus grossière du problème; certains, comme Fourier, ont été plus profonds ou plus subtils :

1. Cf. *la Voix du Peuple* des 3 et 29 décembre 1849.
2. C'est ce que M. Fournière appelle la « conception Roussienne de la liberté » (*op. cit.*, p. 137).
3. *Voyage en Icarie*, p. 107.

pour lui, en *harmonie*, c'est-à-dire en perfection, l'antinomie entre la liberté et l'autorité s'évanouit; il n'y a antinomie entre l'individualisme et la société que dans l'état imparfait, ébauché et barbare, qui est celui où nous sommes. » En d'autres termes, « la liberté complète ne se trouve que dans l'ordre parfait, et l'ordre parfait est une résultante de la liberté absolue. Idée philosophique très belle, très vraie même, dit M. Faguet, exactement vraie, et qui doit être même d'une vérité pratique au pays des anges[1] ».

C'est bien à ce pays que les socialistes prétendent mener, ou plutôt ramener l'humanité : la tâche sera peut-être longue et peut-être difficile, car la société actuelle est bien encrassée de vices ; aussi espèrent-ils plus dans les générations à venir que dans celle d'aujourd'hui. Encore faudra-t-il que ces générations soient ramenées dans le bon chemin, et soustraites aux influences traditionnelles et mauvaises : c'est ainsi que la question de l'éducation prend, dans les systèmes socialistes, une importance de premier ordre ; base du communisme de Cabet, par exemple, elle est exposée également avec beaucoup de force par Saint-Simon ou Pierre Leroux[2]. Tous, voulant créer à l'humanité une mentalité uniforme, qui seule permettra une application de leurs idées, aboutissent nécessairement à réclamer le monopole d'État en cette matière. C'est une nécessité d'ailleurs pour une minorité qui, pénétrée de l'excellence de ses doctrines, veut s'assurer l'avenir en modelant d'après elles la génération de demain ; aussi ne faut-il pas s'étonner de voir cette double idée de l'importance des questions scolaires et de l'utilité du monopole passer du socialisme au parti républicain et tenir une place prépondérante dans sa politique[3] ; c'est par l'école également qu'essaiera de se défendre, après 1848, le parti conservateur effrayé de la marée montante de la révolution, comme nous le verrons en étudiant à ce point de vue la loi Falloux[4].

1. *Politiques et moralistes du XIXe siècle*, t. II, p. 63.
2. Pour ce dernier, cf. la *Revue encyclopédique* de 1832.
3. Hippolyte Carnot, le principal défenseur de ces idées en 1848, est d'ailleurs un ancien saint-simonien.
4. Cette étude n'a pas été écrite.

Une dernière conséquence enfin des idées générales du socialisme, telles que nous venons de les exposer, c'est qu'exception faite d'un très petit groupe de babouvistes, dont les craintes de la bourgeoisie exagéreront l'importance, il réprouve l'emploi de la violence. Ces hommes, qui croient apporter le bonheur à l'humanité, ont trop de confiance dans leurs idées pour vouloir les imposer autrement que par la persuasion; on est frappé, à les lire, de leur douceur, de leur modération, de leur sentiment presque religieux de la fraternité : ce sont des apôtres et non des conquérants.

Leurs doctrines cependant, par la peinture extrêmement noire de la société existante, par leur pessimisme, par leurs cris de révolte en face des misères qu'elles étalaient, renfermaient une partie destructive, et c'était même de beaucoup la plus forte, celle dont l'influence se répandait le plus dans les masses, parce qu'elle s'appuyait sur des faits concrets. En outre, après les longues années d'attente, après les âpres polémiques de presse, après les blessures d'amour-propre, après les persécutions parfois, leur langage s'aigrit, le côté négatif de leurs idées prend le dessus et voile le but, l'irritation contre les obstacles, contre l'indifférence hostile de la bourgeoisie surtout, les entraîne à des violences de langage qui elles-mêmes leur apportent des condamnations; le fossé se creuse entre eux et la société qu'ils prétendaient sauver; et contre elle, ce seront surtout des paroles de haine qui monteront de leur bouche; quelques énergumènes créeront enfin l'irréparable en poussant des cris de destruction et de pillage, et la rupture sera complète. Quant au peuple, il retiendra surtout les peintures affreuses faites de son avenir, et les cris de colère contre les riches satisfaits et immobiles; il s'irritera de voir ceux-ci s'interposer entre lui et les visions radieuses que les prophètes du bonheur sur la terre lui laissent entrevoir, lui assurent si faciles à atteindre, et le socialisme, ayant fourni des cris de ralliement aux masses populaires, amorphes jusque-là, se révélera comme un agent puissant de dissociation sociale.

*
* *

De ces systèmes de rénovation sociale, dont nous avons essayé d'esquisser les principes fondamentaux et l'influence générale, quelques-uns émergeaient, plus connus et plus populaires, et devaient avoir une action immédiate dans la crise prochaine[1].

Certains, parmi ces écrivains dont le nom devenait un symbole, exerçaient surtout, il est vrai, une influence de destruction, et ne proposaient rien de bien concret ou de bien saisissable pour les intelligences ouvrières, en fait de reconstruction sociale. C'est ainsi que Lamennais, par exemple, dans ses *Paroles d'un croyant* surtout, avait fait tomber sur les riches et les rois une malédiction biblique, en une langue admirable et puissante, dont l'écho avait longtemps retenti et dont l'influence avait été durable. Mais, parmi ces forces de démolition, la plus redoutable était Proudhon.

Ce dialecticien terrible, aussi subtil que sarcastique, avait jonglé, en quelque sorte, avec les théories économistes, avait fait saillir d'une façon saisissante leur pessimisme final, avait désarticulé leurs dogmes, puis ceux de leurs adversaires, avait démontré le néant des uns comme des autres et semblait ne laisser d'autre issue à l'humanité qu'un désespoir infini. A la fin de la Monarchie de Juillet, son œuvre, amas énorme de contradictions, dont il avait fait un système[2], n'aboutissait donc qu'à des négations ; d'ailleurs, individualiste à outrance, il eût plutôt réagi contre le mouvement général du socialisme, dont il flagellait les différents systèmes de mots crus, imagés et vrais, si sa trop subtile dialectique ne l'eût rendu presque inaccessible au peuple. Mal vu de la presse, où il n'épargnait personne, assez peu connu encore des masses sous Louis-Philippe, il n'y avait point fait pénétrer l'ensemble de ses idées, mais seulement quelques

1. Nous négligeons de parti pris ceux qui, intéressants pour la marche des idées, n'ont point eu d'influence immédiate : celui de Pecqueur, par exemple, le précurseur du collectivisme.
2. Cf. Ses *Contradictions économiques*.

formules outrées, meurtrières pour la société : « La propriété, c'est le vol! » ou : « Dieu, c'est le mal! » Le scandale de ces cris de guerre fit sa réputation de penseur audacieux et puissant. La force des mots est énorme, surtout auprès du peuple : ceux-ci parvinrent à donner l'impression d'un sociologue profond qui avait détruit les bases mêmes de l'état social, et ne laissait derrière lui que des ruines.

Pierre Leroux, lui, prétendait bien reconstruire, mais se perdait dans une métaphysique brumeuse, peu accessible même aux classes instruites et totalement ignorée des masses : il gardait cependant auprès d'elles la réputation vague d'un penseur solitaire et profond, qui condamnait avec autorité l'individualisme économique, la féodalité financière, la bourgeoisie capitaliste, qui prêchait la solidarité, la science, l'amour, et qui avait découvert un principe nouveau, mystérieux, mais bienfaisant : la triade. Par contre, membre influent de la Société des droits de l'Homme en 1833, il avait exercé une influence directe et personnelle sur les membres les plus notables du parti républicain ou socialiste, entre autres sur Godefroy Cavaignac, Louis Blanc, Lamennais, Barbès, Ledru-Rollin, et aussi George Sand qu'il tourna vers les préoccupations sociales [1]. Ceux-ci, qui lui devaient certaines de leurs idées, le révéraient et le faisaient révérer comme un des chefs intellectuels de la démocratie réformatrice.

Raspail, savant estimé pour ses recherches et ses découvertes, médecin que son inlassable dévouement avait rendu populaire, républicain exalté, mêlé à toutes les agitations du début du règne de Louis-Philippe, avait conquis une solide influence, qu'il devait à son caractère personnel, au bien qu'il faisait autour de lui, à son auréole de combattant et de martyr. C'était d'ailleurs un militant plus qu'un penseur, en fait de politique sociale, mais il contribuait à répandre dans la masse les idées d'association et d'intervention de l'État.

Par contre, trois systèmes cohérents, offrant chacun une

1. Cf. les conférences de M. Doumic sur G. Sand. — Cf. aussi Tchernoff, *Le Parti républicain sous la Monarchie de Juillet*, p. 108.

solution sociale complète, se disputaient la faveur des ouvriers : le communisme de Cabet, le fouriérisme, dont Considérant était devenu le principal représentant, et l'organisation du travail préconisée par Louis Blanc.

Le premier, dans son *Voyage en Icarie*, qui eut une très grande vogue et connut cinq éditions entre 1840 et 1848, place le bonheur de l'humanité dans la communauté absolue de tous les biens; la propriété individuelle disparaît de façon radicale : tout appartient à l'État, et c'est l'État qui assure à ses administrés la satisfaction de tous leurs besoins sans exception, depuis la nourriture, le logement, le vêtement, absolument pareils d'ailleurs pour tous, jusqu'aux distractions, aux plaisirs, aux fêtes, au théâtre, aux livres ou aux journaux, etc.... C'est l'État, par conséquent, qui distribue le travail et qui, grâce à d'admirables statistiques, règle exactement la production sur les besoins de la consommation. Cabet, dans le roman qui lui sert de cadre, fait une peinture vraiment enchanteresse de ce pays merveilleux, où le labeur est toujours joyeux, la vie toujours agréable et facile, les hommes toujours remplis d'affection et de dévouement les uns à l'égard des autres, d'où les prisons ont disparu avec les crimes et même avec les moindres délits, où enfin la société, fondée sur la bonté originelle de l'humanité, reconquise grâce à une parfaite éducation aidée par une parfaite organisation économique, a atteint l'âge d'or le jour où l'État est devenu le souverain dispensateur de toutes choses. Ce Voyage en Icarie a un côté utopique et presque enfantin parfois, qui saute immédiatement aux yeux. Il valut cependant à son auteur des disciples nombreux, convaincus et fanatiques, qui n'hésitèrent pas à le suivre, à le précéder même dans les déserts américains quand il prétendit aller y réaliser son rêve[1]. La précision minutieuse de son plan de réorganisation sociale séduisait facilement les âmes simples que n'arrêtaient pas les objections, ou plutôt qui ne les voyaient pas. Grâce à ces qualités de son ouvrage, qui pour d'autres lecteurs eussent été des défauts, grâce aussi à son

1. Le premier convoi partit en janvier 1848. Cabet ne le rejoignit qu'après la Révolution.

« activité fabuleuse[1] », il avait réussi, vers la fin de la Monarchie de Juillet, à fonder un peu partout en France, de Saint-Quentin à Toulouse et à Marseille, des associations qui formaient une sorte de vaste parti et faisaient pénétrer son influence dans les milieux les plus divers.

Cabet se déclarait d'ailleurs ennemi absolu de la violence, et prétendait réaliser sa communauté grâce au consentement général, par étapes soigneusement graduées : comme moyen d'action, il répudiait la force et n'admettait que la persuasion. Mais, à l'époque même où il publiait son *Voyage en Icarie*, un parti communiste existait déjà, d'esprit et de tradition babouviste, dont l'inspirateur avait été Buonarroti, ancien disciple de Babeuf. Ces nouveaux *Égaux*, dont les principaux se nommaient Dézamy, Pillot, Charavay, Fresnoy, l'abbé Constant, prêchaient ouvertement l'athéisme, la destruction brutale de la société, et l'anarchie : comme moyens d'action, ils acceptaient le coup de main et au besoin l'attentat ; enfin, tandis que Cabet, beaucoup pour ménager des sentiments très profonds dans le peuple, arrêtait la communauté au seuil de la famille, dont il faisait, au contraire, dans son livre, une peinture idyllique, ces communistes exaltés en réclamaient la disparition, en même temps que celle de la propriété.

On conçoit le scandale provoqué par ces doctrines, et le tort que causèrent à Cabet ces gens qui prenaient comme lui le nom de communistes. De plus, on pouvait, avec quelque apparence de raison, les accuser de complicité, au moins morale, dans des attentats comme ceux de Darmès et de Quénisset[2] ; on découvrait des sociétés secrètes, qui préparaient une *Terreur* ou projetaient d'incendier Paris[3] ; on saisissait des placards excitant à l'incendie et réclamant le partage des terres ; dans des émeutes provoquées par la disette, à Tours, à Buzançais, en 1846, on arrêtait des

1. Expression tirée d'un rapport de police (Archives Nationales BB 18, 1451 (3598 A).

2. Cf. le rapport de Girod de l'Ain sur l'attentat Darmès.

3. A Lyon, la *Société de l'Avenir* ; à Paris, les *Travailleurs égalitaires* et l'*Association matérialiste*. Cf. Morange, *Les Idées communistes dans les sociétés secrètes et dans la presse sous la Monarchie de Juillet*, p. 37 et suiv.

communistes qu'on en déclarait responsables. Conservateurs, républicains et socialistes flétrissaient à l'envi ces excès dans des termes indignés, et Cabet, malgré la modération réelle et le ton évangélique de ses ouvrages, en subissait le contre-coup ; il apparaissait même, par son succès et son influence, le plus connu et le plus redouté de ces communistes dont on ne parlait qu'avec répulsion et terreur ; la bourgeoisie, qui n'avait pas lu ses ouvrages et qui ne connaissait les doctrines si diverses réunies sous un même nom que par les procès de sociétés secrètes ou de livres à scandales, se trouva amenée peu à peu à voir en lui le chef d'une bande de brigands, acharnés à détruire la propriété et la famille et ne rêvant que carnage et pillage. Ainsi se préparait l'immense mouvement de haine et de terreur qui devait, au lendemain du 24 février, soulever contre le communisme, et contre celui qui le représentait aux yeux de la foule, toute la partie modérée et pacifique du pays.

Les disciples de Fourier ne devaient jamais se heurter à une telle hostilité : ils se montraient d'ailleurs pacifiques dans leur langage et aussi modestes dans leurs prétentions de début que pleins de foi dans le grand avenir de leurs idées. Depuis la mort de leur chef, en 1837, succédant à l'insuccès de ses expériences phalanstériennes à Condé-sur-Vesgre et Citeaux, ils formaient un groupe actif sous la direction de Considérant. Dans leur journal, *la Démocratie pacifique*, et dans leurs ouvrages[1], ils s'efforçaient de répandre les doctrines de leur maître, en les émondant des bizarreries les plus choquantes de l'*attraction passionnée*, comme des complications inextricables de mots et d'idées qui rendent ses ouvrages si peu abordables.

La *phalange d'essai*, qu'ils prétendaient créer, se réduisait en somme à une association de production, qui engloberait propriétaires et prolétaires, et distribuerait les bénéfices en trois parts : l'une pour le capital, l'autre pour le travail, et la troisième pour le talent. Chacun, à l'origine, devait accomplir son labeur ordinaire, et l'attraction passionnée,

1. Cf. principalement, *Destinée sociale*, de Considérant, 2 vol., 1837-1838, et *Vue synthétique de la doctrine de Ch. Fourier*, par H. Renaud.

entraînant l'infinie diversité du travail, ainsi que l'harmonie dans la liberté absolue, ne devait entrer en jeu que plus tard, progressivement, à mesure que les membres de la phalange s'y trouveraient préparés par la vie commune. Cette perspective radieuse, comme conséquence de débuts qui paraissaient faciles, était faite pour séduire beaucoup d'esprits, et le fouriérisme, qui récoltait 100 000 francs de souscriptions par an[1], avait sur la population laborieuse une réelle influence, qui servait puissamment l'idée d'association.

Mais cette influence n'approchait pas de celle de Louis Blanc. Celui-ci était certainement le plus populaire des réformateurs d'alors, et son succès lui venait d'avoir écrit, au lieu de gros volumes indigestes, un petit livre, rédigé dans une langue claire, imagée, vibrante, un peu oratoire, qui ne contenait aucun principe philosophique ou nuageux, mais seulement des faits et des exemples, et qui préconisait une solution très facile à comprendre par tout le monde, et, en apparence, très facile à réaliser. Cette solution tient en une douzaine de pages d'un volume de très petit format, qui n'en contient pas cent; le reste comprenant la critique du régime de la concurrence, critique très âpre et de beaucoup d'action par son accent véhément et ému, comme par l'enchaînement logique des conclusions.

Louis Blanc demande simplement, au début, que l'État commandite, au moyen d'un emprunt, des associations ouvrières, industrielles ou agricoles, dont il déterminera les statuts par une loi. Les bases en seront l'égalité des salaires, et, au bout d'un an, l'élection des chefs. Des bénéfices, on fera trois parts : l'une sera partagée également entre les membres de l'association; la seconde constituera un fonds de secours; la troisième sera consacrée à l'augmentation du capital, de façon à pouvoir accroître indéfiniment le nombre des membres. Ces *ateliers sociaux*, pris isolément, se présentent donc comme une simple variété de coopératives de production; ils ne sont nullement communistes : « Chaque membre... aura droit de disposer de son salaire à sa con-

1. Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 37, *en note*.

venance[1] »; ils ne portent aucune atteinte à la propriété : « Les capitalistes seraient appelés dans l'association et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, mais ils ne participeraient aux bénéfices qu'en qualité de travailleurs ».

Il n'y aura donc qu'à laisser fonctionner, dans le milieu économique actuel lui-même, les associations ouvrières ainsi constituées. « Dans toute industrie capitale.... il y aurait un atelier social faisant concurrence à l'industrie privée. La lutte serait-elle bien longue? Non, affirme Louis Blanc, parce que l'atelier social aurait sur tout atelier individuel l'avantage qui résulte des économies de la vie en commun, et d'un mode d'organisation où tous les travailleurs, sans exception, sont intéressés à produire vite et bien. » La concurrence est donc ainsi vaincue, sans grave perturbation sociale, par la concurrence elle-même, et les nouvelles associations ouvrières arrivent à absorber toute la production dans chaque branche de l'industrie et de l'agriculture. Il n'y aura plus alors qu'à empêcher les différents ateliers sociaux, créés dans des régions différentes, de se faire concurrence entre eux, et pour cela « il y aurait lieu d'établir entre tous les ateliers appartenant au même genre d'industrie le système d'association établi dans chaque atelier particulier.... Il y aurait donc, dans chaque sphère de travail... un atelier central duquel relèveraient tous les autres, en qualité d'ateliers supplémentaires. » L'État n'aurait plus qu'une mission de contrôle : « surveiller le maintien des rapports de tous les centres de production du même genre et empêcher la violation des principes du réglement : il n'y a pas aujourd'hui de service public qui ne présente cent fois plus de complications ». Et il ne lui sera pas plus difficile d'assurer la solidarité des différentes industries entre elles[2].

1. « Mais, ajoute Louis Blanc, l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderaient pas à faire naître de l'association des travaux la volontaire association des besoins et des plaisirs. » (*Organisation du travail*, 5e édition, 1848, p. 104. Toutes les citations y sont empruntées.)

2. L'*Organisation du travail* laissait un peu dans le vague ce rôle de coordination des efforts économiques confié à l'Etat. Louis Blanc a été amené plus tard à le préciser, et voici les mesures qu'il a préconisées :

Pour créer d'abord la solidarité entre *ateliers sociaux* appartenant à une

« Je n'insisterai pas sur la simplicité de ce mécanisme, déclare Louis Blanc : elle est évidente. » C'est cette simplicité excessive qui séduisait les ouvriers et les enthousiasmait; il ne s'agissait plus ici de conception difficile à comprendre ou de beau rêve icarien, si lointain, malgré sa séduction : le salut était là, tout près, à portée de la main, sans bouleversement, sans crise, presque sans effort. De quoi s'agissait-il, en somme? D'un emprunt. A essayer, on risquait si peu de chose, et l'on pouvait tant gagner! Aussi la popularité de ce jeune réformateur, qui venait de trouver au grand problème social une si heureuse et si facile solution, croissait-elle de jour en jour à la fin du règne de Louis-Philippe. Et le titre de son livre, *Organisation du travail*, formule heureuse du but à atteindre, va devenir le mot d'ordre général des masses ouvrières, au lendemain de Février.

même branche industrielle, afin que la concurrence ne renaisse pas entre eux, il faut :

1° Fixer un prix uniforme pour tous les objets de même nature, prix évalué de manière à permettre un bénéfice licite et déterminé.

2° Fixer un salaire uniforme pour les ouvriers d'une même région, en tenant compte des conditions de la vie dans cette région.

C'est donc un grand pas vers le socialisme d'État, qui règne absolument quand on franchit la troisième étape, celle de la solidarité entre les diverses industries. Pour la réaliser, en effet, il veut :

1° Faire le total des bénéfices de chaque industrie et les partager également entre tous les travailleurs.

2° Créer, grâce à un fonds de réserve constitué dans chaque atelier, un fonds commun servant à amortir et même à supprimer les crises économiques.

Cf. en particulier Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, 2 vol. in-16, 1870, t. I, p. 161 et suiv.

CHAPITRE V

LA DIFFUSION DES IDÉES SOCIALISTES. LA CRISE MATÉRIELLE ET MORALE DE 1847

LA PRESSE ET LA PROPAGANDE DES DOCTRINES SOCIALISTES || LA SYMPATHIE MARQUÉE PAR LA BOURGEOISIE AUX IDÉES DE RÉFORME || LA LITTÉRATURE SOCIALE ET LES PAMPHLETS RÉVOLUTIONNAIRES || LE PROGRÈS DE LA LUTTE DES CLASSES ET LA CRISE DE 1847.

Le socialisme, mouvement d'idées puissant, ne constituait pas un parti, sous la Monarchie de Juillet; nous avons même constaté que le côté purement politique restait assez indifférent à la plupart des réformateurs sociaux, dont cependant les sympathies allaient, très naturellement, aux éléments avancés de l'opposition. Ceux-ci, d'autre part, se trouvèrent également amenés à se servir de cette force grandissante, et à donner, dans leurs programmes, une place de plus en plus importante aux questions sociales : les républicains, qui cherchaient contre la bourgeoisie orléaniste un appui dans le prolétariat, ne pouvaient se désintéresser de son sort matériel et, même au point de vue parlementaire et électoral, trouvaient un grand intérêt à étayer de revendications sociales leurs revendications politiques.

Ces préoccupations, qui s'étaient déjà fait jour dans les

publications républicaines au lendemain de 1830, reparurent surtout dans les principaux organes du parti, aux environs de 1840, dans *le Courrier français*, par exemple, qui intitulait une série d'articles : *De l'organisation du travail*; dans *le National*, encore, où Marrast écrivait en 1844 [1] : « Si l'organisation politique vers laquelle nous aspirons n'avait pas pour effet d'améliorer la condition des classes pauvres, nous cesserions de nous occuper de politique ». A vrai dire, cependant, ce dernier, tout en réclamant vivement l'amélioration du sort des travailleurs, demeurait en réalité fort attaché aux principes des économistes orthodoxes, se montrait assez peu sympathique aux idées proprement socialistes [2], et traitait tout crûment le communisme de « cynique rêverie », de « délire de l'infortune », ou de « théorie absurde et sauvage ».

Au contraire, dans *le Journal du Peuple* d'abord, puis surtout dans *la Réforme*, qui représente à la fin de la Monarchie l'élément républicain avancé, en opposition et même en lutte avec la fraction modérée du *National*, les réformes sociales passent au premier plan ; Flocon y popularise l'idée et le mot de *droit au travail* ; Pecqueur et Louis Blanc y collaborent et répandent la formule de l'*organisation du travail*. D'ailleurs, les nombreux articles qui abordent ces problèmes ne forment point un tout homogène et ne préconisent pas une doctrine particulière ; ils se bornent à un ensemble de revendications assez vagues en faveur de l'égalité vraie, de l'abolition des privilèges sociaux, du bonheur de l'humanité, que réalisera facilement, à les en croire, un système d'association qui n'est guère précisé, mais où l'on sent l'influence de Louis Blanc [3].

1. 12 décembre.

2. Thoré le lui reproche vivement dans *La vérité sur le parti démocratique* (1840), p. 14.

3. Le programme-manifeste de *la Réforme*, en 1845, paraît bien résumer les idées de la fraction avancée du parti républicain en matière sociale : — « Tous les hommes sont frères. Là où l'égalité n'existe pas, la liberté n'est qu'un mensonge. La société ne saurait vivre que par l'inégalité et la diversité des fonctions ; mais des aptitudes supérieures ne doivent pas conférer de plus grands droits ; elles imposent de plus grands devoirs ; c'est le principe de l'égalité ; l'association en est la forme nécessaire. Le but final de l'association est d'arriver à la satisfaction des besoins intellectuels,

Il existe donc en quelque sorte deux tendances dans le parti républicain; la fraction la plus avancée subit franchement des influences socialistes; la plus modérée s'en méfie et ne dépasse pas, dans cet ordre d'idées, la conception d'associations purement volontaires au milieu du régime économique laissé intact[1]. Mais toutes deux comprennent l'intérêt que peut trouver une opposition antidynastique à se faire le porte-parole des ouvriers; et ce sont même les moins *socialisants* de ses membres qui esquissent les premiers cette tactique; c'est François Arago, le savant illustre, qui fait la première manifestation à la Chambre, en peignant la misère « de la population manufacturière », et qui s'écrie : « Messieurs, il y a là un mal réel, un mal qui ne m'a pas apparu à moi seul, un mal cruel auquel il est nécessaire de porter remède. Je vais soulever des murmures, si je dis qu'en présence de ces résultats, il y a nécessité d'organiser le travail[2] ».

C'est le même désir d'une popularité ouvrière qui inspire la violente profession de foi de Ledru-Rollin, se présentant dans la Sarthe, en 1841, au siège de Garnier-Pagès l'aîné, et sa déclaration retentissante que « la régénération politique ne peut être qu'un acheminement et un moyen d'arriver à de justes améliorations sociales[3] ».

Il y avait là une propagande dangereuse pour la bourgeoisie orléaniste au pouvoir, et d'autant plus dangereuse que, loin de réagir contre elle, elle l'accueillait, elle s'en imprégnait elle-même, elle la répandait et la rendait populaire. Il ne s'agit plus ici d'ailleurs de l'intérêt louable que les milieux cultivés et les sphères politiques ont commencé

moraux et matériels de tous par l'emploi de leurs aptitudes diverses et le concours de leurs efforts ». Cf. aussi l'exposé des idées sociales de la « Jeune Démocratie » dans Thoré, *La vérité sur le parti démocratique*, p. 36.

1. Elles se révèlent de façon particulièrement nette dans les réunions tenues chez Marie, probablement en 1847, et racontées par Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, 11 vol. in-8, 1861-1872, t. IV, p. 88 et suiv. Les trois premiers volumes sont consacrés à l'Europe.

2. Séance du 16 mai 1840. Une nombreuse députation ouvrière vint lui apporter une adresse à l'Observatoire.

3. Cette profession de foi, qui eut un grand retentissement, lui valut des poursuites judiciaires.

à porter vers 1840 aux questions sociales, ni du mouvement d'opinion qui, sous l'influence des Villermé ou des Buret, a provoqué les débuts de la législation sociale et la loi de mars 1841; ce qui, à la fin du règne de Louis-Philippe, pénètre, non pas d'ailleurs les milieux scientifiques ou gouvernementaux, mais la *société*, le *monde* des salons, de la conversation, des femmes, du *grand public*, ce sont bien des idées d'essence socialiste, nettement destructives, dans leur fond, de l'ordre social établi.

Les doctrines nouvelles trouvaient là un moyen de diffusion inespéré; c'est en effet de cette classe riche et instruite que le peuple reçoit en réalité sa direction intellectuelle, et c'est par son intermédiaire que les courants nouveaux de l'esprit parviennent jusqu'à lui : tout comme la noblesse du XVIIIe siècle, la bourgeoisie du XIXe couva, fit germer et sema ensuite à foison les germes qui devaient lui être le plus funestes; c'est elle qui fit le succès d'un Proudhon, par exemple, inaccessible directement à la masse populaire; c'est elle qui, par plaisir d'imagination et par une sorte de snobisme, mit à la mode les conceptions les plus radicales et d'ailleurs les moins réalisables; c'est elle enfin qui ruina son prestige et se rendit méprisable aux yeux de l'ouvrier, par la faveur qu'elle accorda et la réclame qu'elle fit à toute une littérature qui la dégradait aux yeux de celui-ci.

« Dans les trente dernières années qui suivirent [l'Empire], a constaté M. Paul Leroy-Beaulieu[1], l'état de l'industrie et les traditions encore subsistantes parmi les populations ne permettaient pas... que le socialisme pût se constituer à l'état de puissance formidable. Ce furent alors les classes moyennes et bourgeoises qui se chargèrent de la propagation des idées subversives, et qui eurent le privilège d'émettre ces systèmes de palingénésie morale, créations éphémères d'une imagination généreuse, mais maladive. La littérature, la science, l'éloquence même de ce temps sont saturées de tendances socialistes, qui parfois s'accusent de propos délibéré, parfois existent à l'état inconscient. » Cela fut surtout

1. *La Question ouvrière au XIXe siècle*, p. 19.

vrai de la seconde moitié du règne de Louis-Philippe. Comme le remarque Du Cellier[1], « la bourgeoisie, qui venait d'interdire par les lois de septembre toute discussion sur les formes politiques, accueillait avec empressement les plans de réorganisation sociale. Plus le calme était grand dans la rue, plus l'avenir des institutions nouvelles semblait assuré, et plus la critique de la société devenait à la mode[2]. »

Il est vrai que la classe dirigeante ne sacrifiait pas tout entière à cet engouement; dans les milieux politiques, notamment, il se trouvait beaucoup de conservateurs clairvoyants pour penser, comme Molé, qu'il faut faire aux classes pauvres « tout le bien possible, mais en parlant beaucoup moins d'elles[3] », qu'il y a danger réel à trop entretenir le peuple de ses misères et de ses droits, à lui inculquer trop de préoccupations matérielles, à lui présenter sa condition comme anormale et susceptible d'être transformée. Il y avait toute une école d'économistes très actifs, très distingués aussi, qui s'efforçaient de réagir contre les tendances nouvelles et de défendre la liberté du travail et de la concurrence; ils se groupaient surtout autour du *Journal des Économistes*, fondé en 1841, en grande partie pour soutenir cette lutte, et dont Adolphe Blanqui fut le premier rédacteur en chef. L'ennemi, pour eux, était d'ailleurs surtout le protectionnisme, et ils voyaient volontiers dans le libre-échange le remède souverain aux maux dont pouvait souffrir la classe ouvrière[4].

1. *Op. cit.*, p. 399.

2. « Du sein même de la classe bourgeoise, que la liberté du travail avait faite riche et puissante, il s'élevait alors, par mode, plus de voix pour blâmer l'organisation sociale que pour la défendre; alors le mot de socialisme ne lui faisait pas peur. » (Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 54.) Ajoutons les appuis pécuniaires que trouvaient chez elle les organes les plus avancés : *l'Organisation du Travail*, fondée par le négociant Clavel; *le Représentant du Peuple*, de Proudhon, commandité par Charles Fauvety. Cf. Lebey, *Louis-Napoléon et la Révolution de 1848*, t. I, p. 295.

3. Lettre à de Barante du 28 août 1847 (*Souvenirs du baron de Barante*, t. VII, p. 225). « On flatte les classes pauvres à la tribune, dans les livres, les romans, les journaux. On parle d'elles comme d'opprimées, et on leur suppose des droits, ou leur donne des espérances avec lesquelles il faudrait un miracle pour qu'elles ne cherchent pas à obtenir par la force ou la violence tout ce qu'on leur promet et à se venger de tout ce qu'on leur a fait souffrir. »

4. « La filature et le tissage du lin, écrivait Blanqui, la fabrication du fer, et jusqu'à l'extraction de la houille, sont protégés par des taxes qui

Au point de vue social, ils considéraient que, « si l'indigence exerce encore des ravages douloureux, c'est presque toujours la faute de l'ouvrier. La cause du mal n'est pas dans l'organisation industrielle ni dans le taux des salaires; elle dérive des mauvaises habitudes, de l'imprévoyance et du désordre ». Ce n'est pas à dire que « le nouveau régime soit parfait : il a des inconvénients comme toutes les choses humaines; cependant presque tout le bien opéré vient de lui, et presque tout le mal tient à des causes qui lui sont étrangères [1] ».

Tel était le fond de leur pensée; et, tandis que la plupart, comme Michel Chevalier et Wolowski, apportaient cependant quelques tempéraments à leur individualisme, certains, comme Ch. Dunoyer, poussaient leur amour militant de la liberté du travail jusqu'à des exagérations qui devenaient plus nuisibles qu'utiles à leur cause [2].

Ce ne sont point d'ailleurs leurs ouvrages qui formaient les idées, tant de la classe lettrée que du peuple; ils ne dépassaient pas un cercle restreint de lecteurs, tandis que la vogue de certains romans à tendance sociale était immense.

Il existe, sous la Monarchie de Juillet, tout un cycle de littérature d'esprit à la fois démocratique, humanitaire et révolté qui attire la pitié sur les misérables et les coupables, qui oppose l'ouvrier vertueux et pauvre au riche vicieux et criminel, qui mêle des rêves idylliques de bonheur pur à la critique ardente de la société ou à la peinture de bas-fonds crapuleux, et qui, tout imprégné souvent de socialisme,

pèsent sur le peuple français; et, dans chacune de ces industries, la condition des ouvriers est en raison inverse du degré de protection accordé à l'industrie elle-même. » (*Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, p. 111.)

1. A. Audiganne, *De l'agitation industrielle et de l'organisation du travail*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1846.

2. Dunoyer condamnait la loi du 23 mars 1841 sur le travail des enfants. Il écrivait à ce propos, dans son ouvrage sur *La liberté du travail* : « Ce qu'il faut souhaiter, ce n'est pas que le législateur intervienne ainsi arbitrairement et se mette à régler les heures de travail, dont il ne lui appartient pas de déterminer la durée et le prix, c'est que la classe ouvrière sache, en limitant le nombre des naissances, prévenir le trop grand accroissement de celui des ouvriers et l'avilissement du prix de la main-d'œuvre ». Des théories de ce genre expliquent pourquoi Proudhon flétrissait sans relâche les économistes du terme de *malthusiens*.

voire même de communisme, en répandait les idées fondamentales en même temps que le dégoût de l'ordre social et le mépris haineux des classes privilégiées.

Les ouvrages les plus lus de cette époque révèlent tous plus ou moins cette tendance, depuis *Claude Gueux*, *le Dernier jour d'un condamné*, voire *Ruy-Blas* et *le Roi s'amuse*, de Victor Hugo; depuis *la Maréchale d'Ancre* ou *Chatterton*, de Vigny; depuis le *Diogène* d'Hégésippe Moreau; depuis Béranger et ses chansons, *le Vieux vagabond*, *Jeanne la Rousse*, *les Contrebandiers*, *Jacques*, jusqu'aux *Mémoires du Diable* où Frédéric Soulié traîne dans la boue le clergé, l'aristocratie et la bourgeoisie, jusqu'aux drames de Félix Pyat, *le Brigand* et *le Philosophe*, *Ango*, *les Deux Serruriers*, *le Chiffonnier de Paris*, d'Étienne Arago, *les Aristocrates*, d'Antony Thouret, *Toussaint ou la Fille du prolétaire*, jusqu'aux fameux *Mystères de Paris* et au *Juif errant* d'Eugène Süe, en passant par les romans de George Sand : *le Compagnon du Tour de France*, *Horace*, *Consuelo*, *le Meunier d'Angibault*, *le Péché de M. Antoine*.

M. Doumic[1], à propos de cette dernière, parle de son « socialisme naïf... qui consiste à faire épouser les ferblantiers par des marquises et les duchesses par des zingueurs, histoire de réaliser le mariage des classes ». Mais, observe-t-il, la littérature « est un puissant moyen de diffusion pour les doctrines qu'elle revêt des couleurs de l'imagination et auxquelles elle intéresse la sensibilité. George Sand a propagé le rêve humanitaire parmi une catégorie de lecteurs qui peut-être, sans elle, eût résisté aux séductions de l'utopie, comme Lamartine par ses *Girondins* a réconcilié les classes bourgeoises avec l'idée de révolution ». Mais le succès le plus éclatant et, socialement, le plus dangereux, en cet ordre d'idées, appartient à Eugène Süe, dont *le Constitutionnel*, organe de Thiers, et le très conservateur *Journal des Débats* se disputèrent les romans feuilletons; ces ouvrages, bien anodins aujourd'hui et passablement indigestes, eurent le privilège de passionner, en quelque sorte, la France entière,

1. Dans ses conférences de 1909.

et firent l'effet d'un brûlot lancé contre la société, aux applaudissements enthousiastes de ceux mêmes qu'il menaçait : « Lorsque le 28 juin, écrit Menche de Loisne [1], la société eut à se défendre contre une formidable insurrection, que disaient les malheureux qui l'attaquaient avec un courage surhumain? Ils disaient et pensaient ce qu'avait dit et pensé Eugène Süe. Ils mettaient en action ses romans. »

A ces livres, qui sapaient en quelque sorte indirectement la société bourgeoise, il faut ajouter les écrits qui excitaient directement le prolétaire à la haine du riche, comme cette chanson qui courait les rues après 1830 sous le titre de : *Requête d'un ouvrier à un juste milieu*,

J'ai faim !
— C'est bien, mang' ton poing !
Gard' l'aut' pour demain
C'est mon r'frain..

ou les deux vers meurtriers dont s'imprégnait la classe ouvrière :

Sème ton champ, prolétaire :
C'est l'oisif qui récoltera.

Cette sorte de littérature, où d'ailleurs des talents vigoureux s'essayaient ou se révélaient, et qui avait fleuri après 1830 avec Barbier [2], Hégésippe Moreau [3], Genty [4], reparaissait et prenait beaucoup de diffusion dans les dernières années du règne. Aux almanachs, où alternaient les chansons, les apologues et les prédications socialistes, *Almanach de la France démocratique*, *Almanach phalanstérien*, *Almanach Icarien*, etc., et qui trouvaient beaucoup de lecteurs, s'ajou-

1. Cité par J.-M. Gros : *Le Mouvement littéraire socialiste depuis 1830*, p. 106. — Cf. aussi Jules Guex, *Le théâtre et la Société française de 1815 à 1848*; Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, p. 226 et suiv.; Jean Skerlitch, *L'opinion publique en France d'après la poésie politique et sociale de 1830 à 1848*; Vinçard aîné, *Mémoires épisodiques d'un vieux chansonnier saint-simonien*, p. 238 et suiv.; Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VI, p. 72 et suiv.
2. *Lazare, la Lyre d'Airain, les Mineurs de Newcastle, l'Épilogue.*
3. *Les voleurs, M. Paillard, le Baptême.*
4. *La Satire sociale.*

taient des œuvres d'une réelle valeur littéraire : les *Fables* de Pierre Lachambeaudie, le La Fontaine socialiste, par exemple, *les Idées prolétariennes* de J.-A. Alexandre, ou surtout *le Chant des ouvriers* et *le Pain* de Pierre Dupont[1]. Puis venaient tous les écrits proprement socialistes que nous avons déjà cités, dans lesquels l'ouvrier voyait sa condition dépeinte comme un enfer destiné à s'aggraver chaque jour, ou bien des pamphlets extrêmement violents dont *Les Juifs rois de l'époque*, de Toussenel, restent le type le plus expressif[2].

Enfin, une série d'ouvrages relatifs à la Révolution et qui en exaltaient les hommes, les actes, les idées les plus audacieuses, l'*Histoire populaire de la Révolution française*, de Cabet; l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, de

1. Voici, à titre d'exemple, quelques passages du *Chant des ouvriers*, paru en 1846 :

Nous, dont la lampe, le matin,
Au clairon du coq se rallume;
Nous tous, qu'un salaire incertain
Ramène avant l'aube à l'enclume;
Nous qui, des bras, des pieds, des mains,
De tout le corps luttons sans cesse,
Sans abriter nos lendemains
Contre le froid de la vieillesse,
Aimons-nous, et, quand nous pouvons
Nous unir pour boire à la ronde,
Que le canon se taise ou gronde,
Buvons
A l'indépendance du monde!
. . . . . .
Nous ne sommes que des machines.
Nos Babels montent jusqu'au ciel,
La terre nous doit ses merveilles :
Dès qu'elles ont fini le miel,
Le maître chasse les abeilles...
. . . . . .
Mal vêtus, logés dans des trous
Sous les combles, dans les décombres,
Nous vivons avec les hibous
Et les larrons amis des ombres;
Cependant notre sang vermeil
Coule impétueux dans nos veines,
Nous nous plairions au grand soleil
Et sous les rameaux verts des chênes!
Aimons-nous, etc...
. . . . . .

2. « Privilège de naître à l'hospice et de mourir à l'hôpital; privilège de travailler tant qu'il a des forces pour enrichir l'oisif; privilège d'alimenter exclusivement la prostitution, l'armée, le bagne; privilège des boissons frelatées, de la viande putréfiée et du pain à faux poids; privilège de fournir à tous les agitateurs les cadavres qui servent de marchepied à leur ambition.... Voilà les conquêtes du peuple!!! » (A. Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque. Histoire de la féodalité financière*, t. II, p. 113, dans la 4e éd. de 1888. La 1re est de 1846).

Buchez et Roux ; l'*Histoire de la Révolution*, de Louis Blanc, les *Fastes de la Révolution française*, de Marrast et Dupont ; l'*Histoire des Montagnards*, d'Esquiros, les rééditions des orateurs de cette époque, de Robespierre surtout, créaient une sorte d'atmosphère propice à de nouveaux bouleversements, enfiévraient bien des cerveaux qui brûlaient de recommencer les grands ancêtres [1], répandaient jusque dans la bourgeoisie des sentiments et des impatiences révolutionnaires. Nul, en cet ordre d'idées, ne produisit autant de ravages que l'*Histoire des Girondins*, que Lamartine fit paraître en mars 1847, et qu'on a pu considérer avec raison comme une des causes de la Révolution de Février [2].

Or, la masse ouvrière des villes industrielles, de Paris surtout, offrait un terrain de plus en plus propice à ces excitations révolutionnaires et à ces appels à la lutte des classes. Nous avons remarqué déjà que les observateurs et les enquêteurs se plaignaient de voir croître à la fois sa démoralisation et sa misère, diminuer ses sentiments religieux, angmenter le nombre des délits, des vols surtout, s'aggraver le libertinage des femmes [3], disparaître peu à peu la vie de famille. L'instruction, entravée, malgré la loi de 1833, par l'emploi des enfants dans les manufactures, avait cependant fait des progrès ; l'ouvrier lisait plus, mais « jamais des livres édifiants » ; il préférait les romans et les chansons grivoises, ou encore les récits de batailles commentés à la veillée par de vieux soldats [4] ; mais ce qu'il recherchait surtout, naturellement, c'étaient les ouvrages où l'on s'intéressait à son sort, et où l'on parlait de l'améliorer ; c'étaient aussi les œuvres d'imagination qui racontaient les aventures de ses semblables et qui les exaltaient aux dépens de bourgeois avares, vicieux, durs, exploiteurs et peureux. Et l'état d'esprit créé par ces lectures et par ces rudiments d'instruction faisait presque regretter aux économistes de ne

1. Ledru-Rollin en est un exemple frappant.
2. Le mot est de M. Thureau-Dangin, *op. cit.* Cf. au sujet des *Girondins*, Pierre Quentin-Bauchart, *Lamartine homme politique, la politique intérieure*, p. 121 et suiv.
3. Cf. par exemple Villermé, *op. cit.*, t. I, p. 239.
4. Cf. Blanqui, *op. cit.*, p. 199-210.

plus trouver chez les prolétaires modernes « la vieille et loyale ignorance de leurs pères[1] ».

Dès le lendemain de 1830, les masses populaires adulées, flattées, décorées, saluées du titre de vainqueurs de Juillet, mais déçues bientôt de ne voir naître pour elles ni un droit nouveau ni une amélioration matérielle, aigries par le chômage et la dépression économique qui suivit la révolution, remuées par des écrits révolutionnaires, comme les *Paroles d'un Croyant*, avaient offert une proie facile aux doctrines communistes et socialistes comme aux agitateurs républicains. La politique de la bourgeoisie au pouvoir, moins hostile d'ailleurs qu'indifférente, avait accentué cette désaffection du prolétariat à l'égard de la classe qui l'employait et le gouvernait. Certains mots malheureux, le : « Enrichissez-vous! » de Guizot, le : « Il y aura toujours des pauvres », de Thiers, ou celui de Salvandy : « Les hommes de loisir : le pays légal! » avaient plus fait en ce sens que bien des propagandes révolutionnaires; ils étaient exploités indéfiniment par ceux qui dénonçaient aux ouvriers la dureté et la « stupidité aveugle » de la classe dirigeante, et qui venaient leur dire : « Le peuple sait maintenant que ce ne sont pas les riches qui le nourrissent. Bien au contraire : ce sont les travailleurs qui nourrissent les oisifs[2]. »

Comme le dit Philibert Audebrand[3] : « Cela scindait la nation en deux parts : les bras nus qui domptent la matière, les mains blanches qui ramassent les fruits ».

Les conditions nouvelles de l'industrie elle-même favorisaient ces sentiments et ces divisions; comme le remarque M. Leroy-Beaulieu[4], les populations laborieuses, « qui auraient encore quelque respect pour un patron dont elles apprécieraient la vigilance et l'activité, se persuadent facilement qu'une compagnie d'actionnaires est composée de dupes ou d'oisifs, méprisables pour leur cupidité, et qu'un gérant est un aventurier sans scrupules, que son intelligence,

1. Blanqui, *op. cit.*, p. 206.
2. Cf. Thoré, *La vérité sur le parti démocratique*, p. 33.
3. *Souvenirs*, p. 279.
4. *Op. cit.*, p. 32.

ses relations et sa réussite mettent au-dessus des lois ».

Cette hostilité croissante des populations industrielles aigries à l'égard de la bourgeoisie et du patronat s'aggrava entre 1845 et 1848 du fait de la crise économique qui s'abattit sur le pays, et qui vint rendre plus aiguë et plus insoluble la question des *sans travail*, posée déjà dans une vingtaine de départements, surtout cotonniers, par la substitution progressive des machines à la main-d'œuvre humaine.

La Monarchie de Juillet paya en quelque sorte, dans ses deux dernières années, son développement industriel et financier colossal, qui avait atteint son apogée en 1845, avec la grande opération des chemins de fer. Les années précédentes avaient connu une surabondance de capitaux, une hausse des valeurs et une expansion toujours croissante du crédit; les chemins de fer avaient exagéré l'appel au crédit et commencé d'épuiser les réserves de capitaux, tout en détraquant le marché par la spéculation effrénée dont leurs titres avaient été l'objet. En même temps, l'industrie, très encouragée d'ailleurs par le pouvoir, avait connu un prodigieux développement et servi de base à de très grosses fortunes; mais il semble bien que le commerce d'exportation n'ait pas marché d'un pas aussi rapide, malgré quelques efforts, assez timides, assez décousus, paralysés d'ailleurs par la crainte d'indisposer l'Angleterre, que le gouvernement avait faits pour lui ouvrir des marchés exotiques, en Perse ou en Chine, par exemple, en Australie, en Nouvelle-Zélande, sur la côte Ouest de Madagascar ou par l'occupation de Tahiti et des Marquises. Il existait donc une certaine disproportion entre les besoins d'expansion d'une industrie très active et les débouchés que le commerce national pouvait lui offrir.

Aussi vit-on la production française subir de façon très sérieuse, en 1846 et 1847, le contre-coup de la crise industrielle et commerciale anglaise. L'industrie des soieries subissait un ralentissement provoqué tant par le resserrement des débouchés extérieurs que par une diminution de la consommation intérieure ; celle des lainages souffrit aussi, de la surproduction, disaient les uns, des droits d'entrée sur les laines, affirmaient les autres ; les filatures de lin du Nord,

pressées par la concurrence étrangère, traversaient également un moment critique. Une période de dépression succédait à la grande expansion industrielle, et ce fléchissement se trouvait aggravé par les difficultés financières et agricoles, qu'il contribuait lui-même, en même temps, à rendre plus aiguës.

Les années 1846 et 1847 furent dominées en effet par une grave crise financière, qui avait commencé à la fin de 1845 par une réaction inévitable contre les excès récents de la spéculation. A cette crise, qui fut une crise de numéraire, les économistes ont reconnu deux causes : l'une est l'insuffisance des récoltes de 1845 et 1846, qui ne purent répondre à la consommation nationale, et qu'aggravèrent les débuts de la maladie des pommes de terre, ainsi que des inondations dans le bassin de la Loire, en octobre 1846. En obligeant à de forts achats à l'étranger, elles provoquèrent une importante sortie de numéraire, que ne pouvait compenser une exportation de produits manufacturés devenue languissante. L'autre cause réside dans « l'absorption démesurée du capital circulant du pays » par les travaux publics et les emprunts d'État. Les vastes entreprises de chemins de fer exigeaient pendant plusieurs années des versements réguliers et considérables; elles avaient, entre 1840 et 1847, absorbé 419 millions et en réclamaient encore près de 900. Dans le même laps de temps, le ministère des Travaux publics avait employé un milliard, et le ministère de la Guerre 260 millions, dont 140 pour les fortifications de Paris; les chemins vicinaux avaient coûté environ 210 millions : soit, en sept ans, si l'on y comprend les chemins de fer, 1 789 millions demandés à l'épargne, dont environ 600 en moins de deux ans[1]. Le marché français avait ainsi considérablement

1. Ces chiffres sont extraits d'un article de Clapier dans la *Revue Britannique* d'avril 1847. Sur l'ensemble de la crise, cf. également Laveleye, *Le marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans*, p. 34 et sciv. ; A. Audiganne, *L'industrie Française depuis la Révolution de Février*, p. 1-16; Rittiez, *Histoire du règne de Philippe Ier*, t. III, p. 324-335; Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. IV, p. 21-24; Karl Marx, *La lutte des classes en France (1848-1850)*, p. 8 et suiv.; *Mes Mémoires*, par le comte d'Alton-Schée, t. II, p. 304, 324 (sur la spéculation des chemins de fer); A. Chérest, *La vie et les œuvres de A.-T. Marie*, p. 170-174.

perdu de son élasticité; quand parurent la disette et la dépression industrielle, il ne possédait plus, pour y faire face, l'abondance des capitaux des années précédentes, et les capitaux anglais, retenus par la crise industrielle et la maladie des pommes de terre, ne pouvaient lui venir en aide.

Dans ces conditions, la Banque de France vit rapidement diminuer son encaisse, qui, du 1er janvier 1846 au 1er janvier 1847, tomba de 225 millions à 80, et le 15 janvier n'était plus que de 59 millions; elle dut, après avoir tenté de négocier un emprunt de 25 millions en lingots à Londres, élever le taux de l'escompte de 4 à 5 p. 100. En même temps, le crédit se resserrait dans le pays, au moment même où l'industrie se voyait privée de débouchés; un vent de panique passait sur les capitalistes, et une baisse générale des valeurs entraînait jusqu'à la rente.

La classe ouvrière subissait très durement la conséquence de cet état de choses; le manque de travail, résultat du resserrement de la production manufacturière, des nombreuses faillites, dont le nombre avait monté, de 2 500 en 1842, à 4 762 en 1847, l'éprouvait très durement; le chiffre des condamnations pour mendicité, de 3 500 en moyenne, était monté, en 1847, à 10 646; celui des vols simples avait augmenté dans la proportion de 25 000 à 41 000. La disette, en outre, accroissait coûteusement le prix des vivres, du pain en particulier; elle provoquait des émeutes, des pillages, des meurtres même, à la fin de 1847 : à Buzançais, à Belabré, dans l'Indre; dans la Meurthe, la Mayenne, la Sarthe, l'Indre-et-Loire, l'Ille-et-Vilaine; à Rennes, à Nancy, à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, des rassemblements tumultueux se formaient, réclamant du travail et du pain, obligeant les boulangers à baisser les prix et à délivrer des rations immédiatement; comme cinquante ans auparavant, on revoyait des approvisionnements interceptés sur les routes, que des colonnes mobiles, en certains endroits, devaient parcourir pour protéger les convois de blé.

Le Gouvernement de Juillet traversait donc une crise d'une

réelle gravité, et la faim faisait fermenter les esprits. Et, pour comble de malheur, des scandales répétés comme à plaisir éclaboussaient le monde politique, la bourgeoisie, l'aristocratie, le clergé. Le procès Teste-Cubières, l'affaire Praslin, l'affaire Léotade, l'affaire Petit, les accusations d'Émile de Girardin, les abus, les gaspillages, les concussions même signalées par l'opposition, comme les crimes des particuliers, quand ces particuliers étaient pairs de France, venaient pêle-mêle se mêler dans les esprits populaires et y répandre la conviction que toutes les classes dirigeantes, dans leur ensemble, étaient véritablement pourries. Les femmes en grande toilette et les hommes tout chamarrés qui traversaient en juillet 1847 le faubourg Saint-Antoine pour se rendre à une fête donnée à Vincennes, se voyaient sifflés et hués par la foule aux cris de : « A bas les voleurs! » Et la parole de Lamartine à Mâcon retentissait longuement dans les masses qui y trouvaient une formule à leurs intimes sentiments :

— « Elle tombera, cette royauté, soyez-en sûrs; elle tombera, non dans son sang, comme celle de 89, mais dans son piège! Et, après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous aurez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris! »

Un grand malaise, malaise matériel et malaise moral, pesait donc sur la société française pendant l'année 1847 et le début de 1848. Tous le ressentaient plus ou moins, et les plus clairvoyants s'en inquiétaient, en devinant la naissance d'une grave question sociale là où les plus superficiels ne voyaient qu'un trouble passager et sans lendemain.

— « Les classes inférieures sont devenues peu patientes, remarquait le baron de Barante[1] à cette époque. Un ferment de communisme se mêle à leurs appréhensions ou à leurs mécontentements. Ce n'est pas de l'opinion politique; il n'y a là aucune menace de révolution, tout au plus d'émeute, mais une sorte de maladie sociale qui rend le gouvernement difficile et va peu à peu endurcir le cœur de tous ceux qui

1. Lettre du 2 février 1847, à Ernest de Barante (*Souvenirs du baron de Barante*, t. VII, p. 200).

vivent dans la sphère du pouvoir ou dans les hautes régions de la société. On devient à la fois plus charitable et plus répressif. »

Ainsi la rupture s'aggravait chaque jour, et, au début de 1848, une réelle inquiétude se faisait jour : non point, sans doute, une crainte déterminée de crise politique grave, car le régime au contraire paraissait presque inébranlable aussi bien à ses adversaires républicains, assez découragés alors, qu'aux ministériels les plus optimistes, mais une sorte d'appréhension, comme à l'entrée d'une période difficile, ingrate, dont on n'entrevoyait point l'issue : « pour la première fois, depuis quinze ans, existait dans le pays le sentiment, l'instinct de l'instabilité, ce sentiment précurseur des révolutions qui souvent les annonce, qui quelquefois les fait naître[1] ». Selon l'expression de M. André Lebey[2], « il ne manquait plus à la crise de 1848 qu'un événement assez tragique pour la justifier aux yeux des masses et transformer ce malaise en révolution » : un coup de feu, sur le boulevard des Capucines, le 23 février au soir, allait y suffire.

1. Discours de Tocqueville à la Chambre, le 27 janvier 1848.
2. *Louis-Napoléon et la Révolution de 1848*, t. I, p. 46.

CHAPITRE VI

LE 24 FÉVRIER. LE POINT DE VUE SOCIAL. LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

LES ORIGINES POLITIQUES DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER || LA JOURNÉE DU 24 || LES REVENDICATIONS SOCIALES || LE DROIT AU TRAVAIL || LA CLASSE OUVRIÈRE ET LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE || LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET LEURS TENDANCES DIVERSES || MARRAST ET LAMARTINE || LEDRU-ROLLIN ET LOUIS BLANC

La destruction de la Monarchie de Juillet, le 24 février 1848, n'a eu, ni dans son origine, ni dans son exécution, le caractère d'une révolution sociale.

En effet, bien que prenant naissance, d'une part, au milieu d'une crise économique indéniable, source de malaise, de souffrances et de mécontentement dans le monde laborieux, et, d'autre part, à une époque où les idées de révolte contre les inégalités sociales et de transformation de la société existante avaient fait dans la population ouvrière des progrès assez sérieux pour effrayer nombre d'observateurs clairvoyants, l'agitation extra-parlementaire des banquets ne fit appel qu'à des passions purement politiques et ne visa que des résultats de même nature : chute du cabinet Guizot et réformes très modérées dans la sphère électorale et parlementaire.

Même au moment où le mouvement, échappant à l'opposition dynastique qui l'avait créé, passe aux mains d'éléments plus radicaux, les Ledru-Rollin, les Marie, les Flocon peuvent bien, dans leurs discours, atteindre, par delà le ministère, le *système*, le *règne*, l'institution monarchique elle-même ; les Louis Blanc et les Considérant peuvent bien porter des toasts à l'amélioration du sort des classes laborieuses, à l'organisation du travail, faire entrevoir même la transformation sociale derrière la révolution politique, celle-ci reste certainement l'espoir le plus hardi des révolutionnaires les plus ardents. Ceux qui dénoncent la corruption des classes dirigeantes et s'efforcent d'exciter les masses populaires contre la bourgeoisie gouvernementale, cherchent bien plutôt à ruiner le régime politique qu'à ébranler l'organisation sociale.

Lorsque, plus tard, les 22 et 23 février, l'interdiction du banquet du XIIe arrondissement donne naissance à des troubles, c'est la garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie armée, qui provoque la chute du ministère et commence véritablement la révolution, en croisant la baïonnette contre les gardes municipaux et en protégeant l'émeute au lieu de la combattre. Lorsque, le 24, elle abandonne la rue aux masses populaires, galvanisées par l'accident tragique du boulevard des Capucines, celles-ci combattent résolument pour renverser le Roi, mais le cri de : Vive la République! paraît résumer toutes leurs aspirations. Si, d'autre part, l'on recherche quels sont ceux qui ont essayé de profiter de l'explosion insurrectionnelle, de la diriger et de la faire aboutir, on trouve des républicains, des agitateurs en quelque sorte professionnels, mais non point des théoriciens socialistes.

C'est du *National*, en effet, que partent, sinon la direction de la lutte, car l'insurrection n'obéit ni à un plan préconçu ni à des chefs reliés par une volonté commune, mais du moins les initiatives qui en faciliteront le succès et en concrétiseront les résultats. Sans même rappeler que c'est l'article de Marrast qui, le 21 février, provoqua l'interdiction du banquet et organisa la manifestation d'où devaient sortir les journées de Février, il est à remarquer que les bureaux

du journal apparaissent, plus encore que ceux de *la Réforme*, comme le centre où les combattants viennent chercher le mot d'ordre. La colonne, certainement organisée, qui, le 23 au soir, provoqua la fusillade du boulevard des Capucines en se heurtant à la troupe, avait été y recevoir l'impulsion avant de se diriger sur le ministère des Affaires étrangères. C'est Marrast qui, le 24 au matin, y lança, l'un des premiers, l'idée de l'abdication du Roi, avant de jouer l'après-midi un rôle important dans l'invasion de la Chambre; c'est là surtout que s'élabora, vers midi, la première liste d'un futur Gouvernement provisoire, qui comprenait le nom d'Odilon Barrot, mais d'où celui de Louis Blanc était exclu, malgré la présence de ce dernier[1]; et c'est cette liste qui s'imposa, par cela seul qu'elle existait, à Dupont (de l'Eure), à Lamartine, à Ledru-Rollin, lorsqu'ils eurent à proclamer des noms au milieu du tumulte et du désarroi de la Chambre envahie[2].

Or, *le National*, dont Marrast était l'âme, représentait la fraction la plus modérée du parti républicain, et la création de *la Réforme*, en lui retirant sa clientèle avancée, le repoussait même peu à peu vers les frontières de l'opposition dynastique. Il ne semble pas douteux que les hommes qui le représentèrent dans le Gouvernement provisoire, les Marrast, les Marie, les Garnier-Pagès, se fussent trouvés satisfaits, après l'abdication de Louis-Philippe, par une régence qui, en rapprochant d'eux le pouvoir, leur eût

1. Dans son *Histoire de la Révolution de 1848* (I, p. 66), Louis Blanc fait figurer son nom sur la liste du *National*; de même Daniel Stern (*Histoire de la Révolution de 1848*). Nous préférons la version de Garnier-Pagès (*Histoire de la Révolution de 1848*, V, p. 216), et de Marie (Chérest, *La vie et les œuvres de A.-T. Marie*, p. 108), reprise par M. Thureau-Dangin (*Histoire de la Monarchie de Juillet*, VII, p. 504) suivant laquelle Louis Blanc, mécontent de la part faite à l'élément avancé, et ne se voyant pas sur la liste, courut à *la Réforme* en faire proclamer une nouvelle, celle où il figure avec Albert. Cette liste fut ensuite rapportée au *National* où les additions et modifications furent acceptées; mais déjà le gouvernement était proclamé à la Chambre. Louis Blanc peut donc dire qu'il figura sur la liste du *National*, mais c'est sur la seconde.

2. C'est cette liste, et non celle, concurrente, de *la Réforme*, car cette dernière ne fut élaborée que trop tard. Louis Blanc, qui y figurait, partit en effet avec Flocon directement pour l'Hôtel de Ville, dès qu'elle eut été arrêtée, et il n'y parvint qu'après les membres du Gouvernement provisoire, qui arrivaient de la Chambre.

épargné un saut périlleux dans l'inconnu. En tous cas, ils représentaient tout au plus, selon l'expression de Daniel Stern [1], « une coterie de républicains bourgeois », fort hostiles aux idées socialistes, et très décidés, après le 24 février, à limiter la révolution à un changement de régime et de personnel gouvernemental.

Beaucoup plus radicale était la rédaction de *la Réforme*, l'autre organe républicain, et à ce titre l'un des centres, lui aussi, du mouvement insurrectionnel. *La Réforme*, nettement anti-dynastique, n'hésitait pas à faire appel aux masses populaires contre la bourgeoisie régnante, et accueillait les idées d'organisation du travail et de réformes sociales en la personne de Louis Blanc, son collaborateur. Mais ses véritables inspirateurs, Ledru-Rollin et Flocon [2], s'ils voyaient dans cette propagande un excellent moyen de remuer la classe ouvrière et de l'attirer à eux, ne lui assignaient comme but qu'une révolution purement politique; soucieux d'apparaître les dignes continuateurs des « grands ancêtres » de 93, ils se posaient en champions d'une république jacobine, mais jamais ils ne songèrent même à la possibilité d'expériences socialistes. Quand *la Réforme* ajouta à la liste du *National* les noms de Louis Blanc et d'Albert, et collabora ainsi à la formation du Gouvernement provisoire, en imposant aux élus de la Chambre un socialiste et un ouvrier comme collègues, on peut bien dire qu'elle voulut donner au pouvoir issu de l'insurrection un caractère plus démocratique, mais non qu'elle chercha à l'entraîner dans la voie des réformes sociales [3].

Nulle part, d'ailleurs, la lutte ne revêt un caractère social : l'ouvrier, les 22 et 23 février, a acclamé « la réforme », hué

1. *Op. cit.*, p. XVIII.
2. Ce dernier, rédacteur en chef.
3. Cette observation, qui s'applique à la rédaction de *la Réforme*, s'applique également à la foule agitée qui acclama Louis Blanc et Albert dans ses bureaux. Les insurgés vainqueurs qui y élisaient un gouvernement, ne voyaient pas plus loin que le « triomphe du peuple », et, à ce moment, ne songeaient pas à réclamer l'application d'une doctrine socialiste. C'est en ce sens qu'on peut dire que Louis Blanc fut proclamé plus comme démocrate comme « ami du peuple », que comme l'inventeur d'un système déterminé.

Guizot et « le système »; le 24, après le drame du boulevard des Capucines, il a pris son fusil contre « un gouvernement qui égorge ses frères »; il est républicain de sentiment, il voit dans la chute de la monarchie une victoire du peuple sur une bourgeoisie égoïste qu'on lui a appris à mépriser, il y salue l'aurore d'une ère nouvelle, où il jouera enfin un rôle, et où son sort sera certainement amélioré, puisqu'il dépendra de lui-même, mais il ne songe à aucun moment à déposséder les propriétaires à son profit, pas plus qu'il ne combat pour obtenir une réforme sociale déterminée : il lui suffit d'avoir la République, et d'être gouverné par des hommes en qui il ait enfin toute confiance et qui sauront faire le nécessaire.

Il est remarquable, d'ailleurs, que ces hommes, il aille les chercher, ou plutôt qu'il accepte de les prendre parmi les députés ou les journalistes de l'opposition, et non point parmi les théoriciens du socialisme. Cela s'explique évidemment parce que son choix lui est dicté précisément par ces députés et ces journalistes eux-mêmes; mais qu'il ratifie ces noms appartenant à l'opposition politique, parfois assez modérée, qu'il n'en propose point d'autres lui-même, cela prouve, d'une part, qu'il est pris au dépourvu et que la révolution a été une surprise, et, d'autre part, qu'aucun des théoriciens du socialisme n'avait acquis une renommée et une influence suffisantes pour que son nom s'imposât en ces heures décisives, comme s'imposait par exemple celui de Ledru-Rollin. Le seul d'entre eux qui parvienne alors au pouvoir, Louis Blanc, y arrive comme délégué d'un journal, *la Réforme*, qui n'est pas un journal socialiste, et parce qu'il est sorti du domaine des études sociologiques pour prendre une part active au mouvement proprement politique.

Encore n'apparaît-il que sur le tard : à la Chambre, quand Lamartine, puis Ledru-Rollin, proposent de ratifier les noms des envahisseurs victorieux, acceptés deux heures plus tôt au *National*, si celui d'Odilon Barrot disparaît de lui-même, si celui de Lamartine s'impose au contraire après son intervention décisive, si Crémieux parvient à y glisser le sien, si ceux de Marie et de Garnier-Pagès, suspects de modé-

rantisme, rencontrent quelque opposition, aucune voix ne s'élève en faveur de Louis Blanc, ni d'aucun autre écrivain connu pour ses idées socialistes, alors que *le Moniteur* signale qu'on a réclamé Georges Lafayette, par exemple.

A l'Hôtel de Ville, où les membres du Gouvernement provisoire reçoivent successivement une sorte d'investiture nouvelle d'une assemblée populaire improvisée, terriblement agitée et houleuse, celle-ci exige d'eux la reconnaissance de la République, et les réticences de Lamartine sur ce point déchaînent une protestation formidable à laquelle il doit céder : les maîtres de l'Hôtel de Ville réclament ainsi, de ce gouvernement issu de la Chambre, des garanties d'ordre politique; mais, avant l'arrivée de Louis Blanc, ils ne paraissent nullement songer à leur en demander d'autres; le mot de République suffit à contenter les plus ardents. C'est Louis Blanc qui, le premier, leur fait sentir qu'ils doivent réclamer du pouvoir nouveau quelque chose de plus, qui, le premier, pousse et fait pousser le cri de: Vive la République sociale !

Au moment où, à travers les couloirs engorgés de l'Hôtel de Ville, il rejoint, dans des conditions que nous décrirons bientôt, les membres du nouveau Gouvernement provisoire, qui se trouve ainsi définitivement constitué [1], l'insurrection est, depuis plusieurs heures [2], maîtresse absolue de Paris. Les troupes, démoralisées, sans ordres depuis que Bugeaud a été relevé de son commandement, non seulement sont incapables d'une offensive, mais sont désarmées, soit pendant leur retraite à travers les rues, soit dans leurs quartiers; les gardes municipaux sont dissous ou massacrés; la garde nationale n'existe plus comme force organisée : de ses membres, les uns ont abandonné les rues aux insurgés vainqueurs, les autres se sont mêlés à eux; aucune unité, aucun commandement n'existe plus, et, avant plusieurs jours, aucune autorité ne peut espérer s'appuyer sur cette « milice citoyenne », gardienne attitrée de l'ordre.

Les ouvriers, vainqueurs, tiennent donc le gouvernement

1. C'est-à-dire vers huit heures et demie.
2. La retraite et la dislocation des troupes massées près de la Chambre commença entre trois heures et demie et quatre heures.

nouveau à leur merci. A l'exception de ceux qui s'attardent au pillage des Tuileries, ils refluent presque tous, le soir, vers l'Hôtel de Ville, devenu le centre de la révolution depuis que le Gouvernement provisoire, obéissant à une tradition qui s'impose à tous, est venu s'y constituer définitivement en recevant la consécration populaire.

L'édifice municipal, la place de Grève, les rues voisines offrent alors le spectacle de la plus extraordinaire agitation et du plus effroyable désordre. « Des coups de feu éclataient çà et là sur le glas continu du tocsin battant dans les tours de la cathédrale et dans les clochers environnants. Des clameurs prolongées succédaient au retentissement sec des coups de feu; puis des rugissements, des murmures sourds et inintelligibles sortaient des vomitoires de l'Hôtel de Ville, mêlés au tintement des vitres brisées sur les pavés, et au choc des crosses de fusil dans les mains des combattants [1]. » Ces insurgés vainqueurs, ouvriers aux vêtements en désordre, noirs de poussière et de poudre, qui brandissaient « des piques, des fusils rouillés, des sabres, des baïonnettes emmanchées à de longs bâtons », au bout « de bras nus, poudreux, sanglants, tremblants encore de la fièvre de trois jours de combats [2] », cette foule grouillante, mêlée, innombrable, sans cesse plus dense et plus agitée, où paraissaient çà et là des uniformes de gardes nationaux, des casques, des shakos, des buffleteries arrachés à des soldats et dont se paraient comme de trophées des ouvriers débraillés, où des femmes hors d'elles-mêmes venaient encore fouetter de leur hystérie l'exaltation croissante des hommes, cette foule, chez laquelle à l'énervement de la fatigue et du combat avait succédé le délire de la victoire, atteignait à un paroxisme d'exaltation collective qui semblait avoisiner la folie. « Les costumes étaient hideux, a écrit Lamartine [3], les physionomies pâles et exaltées jusqu'au délire, les lèvres balbutiaient de froid et d'émotion... les yeux étaient fixes dans la démence. C'était, ajoute-t-il, la démence de la liberté. »

1. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 216.
2. *Op. cit.*, p. 217.
3. *Loc. cit.*

L'entrée de l'Hôtel de Ville est à peu près infranchissable, tant il regorge de monde : deux courants, l'un formé de ceux qui veulent entrer, l'autre de ceux qui veulent sortir, se rencontrent et se heurtent, créent une sorte de barre humaine, analogue à celle qui se forme à l'embouchure des grands fleuves. A l'intérieur, sauf peut-être dans la salle Saint-Jean, où se tient une tumultueuse assemblée révolutionnaire, celle qui a jugé les membres du gouvernement à leur arrivée, et dont Lamartine devra, le soir, aller calmer l'impatience, c'est plus que le désordre, c'est le chaos. Tous les salons, tous les bureaux, tous les corridors, tous les escaliers sont « également encombrés de peuple, de blessés expirants sur la paille, d'orateurs montés sur les meubles ou sur les rebords des fenêtres, gesticulant avec fureur, montrant le sang à leurs souliers et hurlant des motions de combat, d'extermination [1] ».

La foule trépigne, s'agite, se porte ici ou là, sans but, ivre de mouvement et de bruit. « Les uns ne cessaient de crier : Vive la République ! D'autres, avec un mélange de naïf enthousiasme et de frénésie sombre, chantaient *la Marseillaise*. Les cours, encombrées de chevaux sans cavaliers, de blessés gisant sur la paille, de spectateurs ahuris, d'orateurs improvisés, de soldats en haillons, et d'ouvriers agitant des drapeaux, présentaient le triple aspect d'une ambulance, d'un champ de bataille et d'un camp. »

Sous la poussée continue et irrésistible de cette masse agitée, et sans cesse accrue de l'afflux du dehors, les membres du Gouvernement provisoire, réunis à grand peine après avoir désespéré d'échapper à la foule, barricadés d'abord dans un salon de réception proche de la salle du Trône, puis réfugiés dans le cabinet du Préfet, sont maintenant cernés dans une sorte de cabinet long et étroit, que son exiguité même aide à défendre contre l'invasion. Là, sous la protection de quelques hommes dévoués, de quelques polytechniciens fidèles, ils essaient de délibérer ; en réalité, ils sont à la merci de la foule ; de temps en temps, leurs défenseurs sont

1. Lamartine, *op. cit.*, t. I, p. 219.

près de céder sous la poussée de nouveaux arrivants; alors l'un d'eux se lève, sort, harangue les envahisseurs, qui l'applaudissent, et, à force d'objurations, obtient quelques instants de répit.

« Ces premières heures de la nuit furent un tumulte plutôt qu'un conseil, a écrit Lamartine [1], qui se montra admirable dans ce rôle. Il fallait se lever à chaque bruit du dehors, soutenir du poids de ses épaules les portes ébranlées par les coups de crosses de fusil ou par des bras impatients de résistance, se faire jour à travers les armes nues, haranguer, conjurer, subjuguer ces détachements de la multitude, les refouler moitié par l'éloquence et moitié par la force, toujours par le calme du front, par la cordialité du geste, par l'énergie de l'attitude; en détacher ainsi une partie pour combattre l'autre; puis, le tumulte réprimé, rentrer au milieu des acclamations qui assourdissaient l'oreille, des froissements qui brisaient les membres, des embrassements qui étouffaient la respiration; essuyer sa sueur et reprendre sa place de sang-froid à la table du conseil pour rédiger des proclamations et des décrets; jusqu'à ce qu'un nouvel assaut vînt ébranler les voûtes, secouer les portes, refouler les sentinelles, tordre les baïonnettes et rappeler les citoyens groupés autour du gouvernement, et ses membres eux-mêmes, aux mêmes luttes, aux mêmes harangues, aux mêmes efforts, aux mêmes dangers.... »

La nuit, heureusement, apporte une trêve; les vainqueurs, épuisés, se retirent de bonne heure, une fois bien sûrs de leur triomphe : dès dix heures, la place est presque vide, et l'on a pu fermer les grilles [2]; à onze heures, l'assemblée de la salle Saint-Jean a achevé de se disperser [3]; entre minuit et six heures du matin, les membres du gouvernement, qui ont dîné d'un morceau de pain noir et d'un peu de fromage, en buvant à la ronde dans un sucrier cassé [4], ont pu prendre quelque repos [5]. Mais ce n'est là qu'une courte accalmie; dès

1. *Op. cit.*, t. I, p. 257.
2. Cf. Maxime du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, p. 108.
3. Cf. Laviron, *Récit authentique de la Séance révolutionnaire tenue à l'Hôtel de Ville ...*, p. 26.
4. Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 87. Garnier-Pagès, t. V, p. 301.
5. Cf. Chérest, *op. cit.*, p. 119.

le matin, tout le Paris populaire reflue sur l'Hôtel de Ville pour avoir des nouvelles, s'assurer encore de sa victoire, surveiller le pouvoir nouveau, le défendre au besoin contre une tentative des monarchistes vaincus, enfin et surtout vivre cette vie fiévreuse, cette griserie révolutionnaire dont il ne peut se rassasier. D'ailleurs, que ferait-il d'autre? Les ateliers sont fermés, et peut-il être question de reprendre le terne labeur quotidien le lendemain d'une révolution, d'une révolution qui n'est peut-être pas finie? Ceux qui ne se dirigent pas tout de suite vers la place de Grève sortent du moins dans les rues; ils s'y rencontrent, s'y interpellent; des groupes se forment; des orateurs de carrefour les haranguent; la foule augmente; elle finit par se porter vers l'Hôtel de Ville....

Certains, d'ailleurs, ne l'ont pas quitté; ils ont campé dans une cour, autour de quatre pièces abandonnées par la troupe, dans la salle Saint-Jean, à côté de cadavres de près de 180 victimes de l'insurrection, dans les galeries, sur les escaliers, un peu partout. Ils se sont institués à la fois les gardiens et les surveillants du Gouvernement provisoire; « canonniers de la République » ou « gardiens de la mort », ils reconnaissent vaguement l'autorité suprême du « général-gouverneur » Lagrange, un exalté, qui commence à délirer et qu'on devra bientôt emporter dans une maison de santé; turbulents, soupçonneux, sans cesse en querelle, convaincus d'ailleurs qu'ils remplissent une mission sacrée, ils sont prêts à jeter le gouvernement par les fenêtres ou à se faire tuer pour lui, suivant l'entraînement du moment; ils constituent autant pour lui un péril qu'une sauvegarde[1]. Heureusement, autour des dictateurs improvisés, toujours cernés dans le cabinet du secrétaire général, une sorte d'état-major s'est constitué, formé d'inconnus dévoués, notamment d'élèves de Polytechnique, qui portent leurs ordres, leur permettent de communiquer avec le dehors, les protègent tant bien que mal quand la poussée du dehors devient trop grande.

1. Cf. Merruau, *Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Paris*, p. 48 et suiv.; Lavarenne, *Les mystères de l'Hôtel de Ville*, passim; Drevet père, président des délégués du peuple, *Les mystères de l'Hôtel de Ville*, passim.

Le 25 février, l'Hôtel de Ville présente donc à peu près le même aspect que la veille. La foule est aussi compacte, elle enveloppe aussi étroitement les membres du gouvernement[1]. La place regorge toujours de monde; par moments, lorsque débouche une de ces colonnes qui se sont formées dans les quartiers populeux et qui, sous l'empire d'une idée tout à coup répandue, essaient de se frayer un passage jusqu'aux représentants du pouvoir, d'énormes poussées se produisent, et ce sont alors de véritables vagues de tempête qui battent les issues de l'Hôtel de Ville, y pénètrent avec violence, s'y brisent dans les escaliers et les galeries, et parfois refluent en renversant tous les obstacles jusqu'au Gouvernement provisoire.

Contre ces envahissements qui succèdent à des périodes d'accalmie, aucune résistance n'est possible. Le matin du 25, Lagrange, prenant au sérieux ses nouvelles fonctions de gouverneur et de défenseur du pouvoir, a essayé de fermer les grilles et de faire interdire l'accès par des sentinelles. Il n'a réussi qu'à déchaîner la fureur de la première masse populaire qui s'est heurtée à l'obstacle, il a essuyé une décharge en voulant la haranguer, il a dû ouvrir, et depuis, la foule est complètement maîtresse de l'Hôtel de Ville.

Contre elle, nous l'avons vu, le gouvernement restait sans aucune défense. En vain, Marrast et Marie avaient-ils écrit à quelques maires dont ils étaient sûrs de leur envoyer du secours, de réunir les gardes nationaux et de les porter vers la place de Grève; les uns ne répondaient pas, les autres, comme Pagnerre, affirmaient « l'impossibilité absolue d'envoyer un seul homme ». Les gardes nationaux, débordés et effrayés d'une révolution qu'ils avaient provoquée, se terraient chez eux ou refusaient de quitter leurs quartiers, menacés, croyaient-ils, de pillage ou d'incendie.

C'est le 26 seulement que quelques éléments d'ordre purent être rassemblés autour de l'Hôtel de Ville et que le gouvernement put commencer à jouir d'une sécurité encore très relative; mais, pendant toute la journée du 25, il n'eut

1. Cf. le récit de Corbon, dans Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 123.

en tout et pour tout à son service, selon le mot de Philibert Audebrand[1], que « la parole, l'imprimerie et une centaine d'élèves de Saint-Cyr et de l'École Polytechnique ».

Cette journée du 25 fut pour lui la journée véritablement critique. La veille, il représentait la victoire aux yeux de la foule inorganique et grisée qui l'entourait : il lui avait jeté en pâture le mot de République, et cela avait suffi. Maintenant qu'une nuit avait passé, d'autres idées allaient surgir, d'autres mots d'ordre allaient circuler; toujours aussi absolument désarmé, il allait avoir à subir des assauts organisés. Le péril avait grandi, et, d'autre part, l'heure était décisive : quelles exigences allait imposer la foule à ce gouvernement tombé à sa merci? de quelles concessions ce gouvernement en péril allait-il charger le présent et grever l'avenir?

*
* *

Nous croyons avoir suffisamment établi que la révolution de Février 1848 ne fut ni la révolte d'une population poussée par la faim, ni l'œuvre d'un parti, appuyé sur les masses laborieuses et visant à appliquer un programme défini de réformes sociales. Essentiellement parlementaire dans son origine, rendue possible par l'attitude d'une partie de la bourgeoisie parisienne représentée par la garde nationale, elle n'en aboutit pas moins cependant au triomphe de la population ouvrière, et c'est des idées, des sentiments de celle-ci que va dépendre le sort du Gouvernement provisoire, et par suite celui du pays.

Depuis trois jours, elle avait combattu pour obtenir la République. Or, la République était acquise le 24 février dans la nuit : le gouvernement, malgré d'assez vives résistances de la part de certains de ses membres, qui craignaient d'outrepasser leurs pouvoirs, l'avait proclamée en fait, quoique avec certaines réticences dans la forme[2]. Cette con-

1. *Souvenirs*, p. 206.
2. « Le Gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté », portait la première

quête déchaîna un grand enthousiasme, mais le peuple, resté en armes et vivant dans les agitations de la rue, ne pouvait indéfiniment se griser d'un mot. D'autres idées, d'autres préoccupations devaient nécessairement venir servir d'aliments à son activité révolutionnaire, qui survivait à la chute de la royauté; des agitateurs intéressés, que ce fussent des hommes d'action ambitieux de se tailler un rôle et jaloux déjà de voir d'autres qu'eux-mêmes au pouvoir, ou des théoriciens anxieux d'appliquer leurs systèmes, n'allaient point tarder d'ailleurs à lui en suggérer.

Or, l'ouvrier parisien a entendu répéter sans cesse, depuis dix-huit ans, que la bourgeoisie a escamoté à son profit la révolution de 1830, et a privé injustement le peuple du fruit de sa victoire. Il est très décidé à empêcher qu'il en soit de même une seconde fois; il considère qu'il a été trompé, il ne veut plus l'être et il se méfie : il sent vaguement qu'il a besoin de garanties, et il suivra tous ceux qui proposeront d'aller en exiger du gouvernement nouveau.

Ces garanties, quelles seront-elles? Le fait d'avoir obtenu la République en constitue déjà une : la Monarchie a été le gouvernement de l'aristocratie ou de la bourgeoisie, la République est le gouvernement du peuple : c'est la disparition du système censitaire, du « pays légal »; c'est le travailleur sans argent, le prolétaire, devenu l'égal du riche, presque son supérieur [1]. Pour certains, il convient et il suffit donc maintenant de la fortifier, de la défendre contre les retours offensifs de la réaction, de lui faire produire tous ses fruits : égalité politique, suffrage universel, fréquentes « élections de tous par tous », de lui garder enfin et surtout son caractère révolutionnaire.

proclamation, lancée le 24 dans la nuit, après de vives discussions. On trouvera un résumé de celle-ci dans P. Quentin-Bauchart, *Lamartine, homme politique*, p. 159-162, 163-164, 167-174.

1. En effet, au lendemain du 24 février, l'ouvrier, fier de sa victoire, et imprégné en outre par toute une littérature populaire dont nous avons analysé les tendances (chap. v), a conscience de posséder à la fois une supériorité matérielle et une supériorité morale sur la bourgeoisie. On va chanter dans les clubs :

Chapeau bas devant la casquette,
A genoux devant l'ouvrier.

C'est l'époque, en effet, où l'on professe une sorte de culte pour cette chose imprécise, mais redoutable et intangible, qu'est la Révolution. M. Faguet a noté[1] que, « à partir de 1825, l'habitude s'établit dans beaucoup d'esprits, d'ailleurs distingués quelquefois, de prendre la Révolution comme une pensée unique, comme quelque chose d'indivisible, et de l'aimer et vénérer d'ensemble, en bloc et sans choix.... Un peu d'ignorance, remarque-t-il, ne nuisait pas à cette disposition d'esprit, un peu de mysticisme y servait beaucoup....

« Dès lors, tout ce qu'avaient fait les révolutionnaires était bien et était à recommencer. De cette vision confuse de l'époque révolutionnaire, ce qu'on apercevait vaguement, c'est que la France avait été très agitée au dedans, et très guerroyante à l'extérieur. C'était là un idéal que, d'instinct, et les uns avec beaucoup de tempérament, les autres avec un emportement déclamatoire, les autres sans conviction et par simple concession à l'opinion, tous les hommes qui avaient la prétention d'être « avancés » entretenaient plus ou moins, dans leur pensée de derrière la tête, et caressaient avec plus ou moins de complaisance. »

Cette conception est celle du parti républicain qui a combattu sous la Monarchie, de ceux qu'on va appeler les « républicains de la veille »; c'est celle des anciens chefs des sociétés secrètes qui vont devenir présidents de clubs, organisateurs de manifestations et conducteurs de foules; c'est celle de certains membres du gouvernement, comme Ledru-Rollin. A ceux-là suffit cet idéal purement politique. Les masses populaires, nourries de différentes « Histoires de la Révolution », n'échappent point non plus à ces influences, qui agissent surtout sur elles par leur côté mystique : elles veulent, elles aussi, évidemment, défendre et développer « la révolution »; mais, au contraire de ces hommes dont la vie a été faite de luttes politiques et qui ne voient rien au delà, elles commencent à ressentir, en outre, le besoin de quelque chose d'autre et de plus tangible.

Le soir du 24 février, après que Louis Blanc eut exposé

1. *Politiques et moralistes du XIXe siècle*, I, p. 357.

son programme devant l'Assemblée populaire de l'Hôtel de Ville, un ouvrier se lève et dit :

« Depuis trop longtemps, les ambitieux se servent de nous pour faire des révolutions, et nous congédient le lendemain de la victoire, pour être seuls à en recueillir les fruits. Il est temps enfin que nous ayons une part dans le butin commun ».

Et il ajoute :

« Nous voulons que le travail de chaque jour nous soit assuré avec une rétribution suffisante[1] ».

Cet ouvrier inconnu condensait ainsi en une seule phrase les aspirations plus ou moins confuses du prolétariat vainqueur. Celui-ci, à force de faire des révolutions qui n'ont pas amélioré son existence, mais qui au contraire ont toujours commencé par aggraver ses maux, finit par se rendre compte que les questions de personnes et même de principes qui ont constitué jusqu'ici l'unique but des luttes politiques ne l'intéressent pas au fond directement; elles n'intéressent que la bourgeoisie, dans laquelle, avant comme après les changements de régime, se rencontrent toujours le personnel gouvernemental et les bénéficiaires du pouvoir. De même des droits abstraits, des constitutions, des libertés politiques, de tout l'arsenal des principes : c'étaient là les réformes « que pouvaient concevoir des gens qui n'avaient ni faim, ni soif, ni froid. Celle qui reste à accomplir au profit de la démocratie doit être conçue à ce point de vue : que la démocratie a froid, soif ou faim, qu'elle mérite de changer de condition, qu'elle en a la volonté, et, disons-le franchement, la puissance ».

Ces idées, qu'émettait Michel Chevalier dix ans auparavant[2], ce sont celles qui se sont répandues dans cette démocratie, aujourd'hui victorieuse. Il préconisait déjà la politique de la « poule au pot » : c'est bien celle-là qu'elle veut exiger maintenant : « Il ne s'agit plus d'une révolution de mots et d'écritures, mais d'une révolution de fait dont le peuple doit se ressentir ailleurs que dans le

1. Laviron, *op. cit.*, p. 190.
2. *Des intérêts matériels en France*, 1838.

Code, dans la mise, dans le couvert et dans l'éducation[1] ».

L'ouvrier victorieux attend donc de sa victoire une amélioration matérielle de son sort. Il ne réclame d'ailleurs aucunement la spoliation des riches, ni le partage de leurs biens ; il respecte la propriété et se montre impitoyable pour les voleurs ; il témoigne, d'une façon générale, d'un désintéressement admirable, que ne doivent pas faire oublier certaines dévastations, œuvres de destruction plutôt que de pillage ; il ne demande pas d'argent, pas même de pain : il demande du travail, et ses panégyristes ont raison de louer la haute moralité de ses revendications.

C'est du chômage, en effet, qu'il a souffert le plus ; c'est contre le chômage qu'il demande des garanties ; certes, il réclame aussi « un partage loyal » entre le patron et lui-même, il ne veut plus ni salaire insuffisant ni labeur excessif, mais il s'accommoderait encore d'un gain minime et d'une rude tâche, si l'un et l'autre lui étaient assurés chaque jour. Nous avons vu que, presque partout, et surtout à Paris[2], il peut subvenir à ses besoins, parfois un peu strictement, parfois plus largement, mais qu'il ne peut constituer d'épargne, et que les grands pourvoyeurs de la misère, et de misères affreuses, sont les crises économiques, presque périodiques, qui le privent de son gagne-pain en arrêtant la production. On comprend donc que le premier cri qui ait trouvé un écho dans les masses laborieuses, toujours anxieuses du lendemain, soit celui de : « Droit au travail ! »

« Droit au travail : obligation pour le pouvoir public de fournir du travail, et au besoin un minimum, à tous les membres de la société que l'industrie privée n'occupe pas », tel est le premier article du « programme du peuple français »[3] que le gouvernement va se voir sommé d'adopter.

Pour ceux qui le réclament, l'application du principe ainsi posé ne soulève, d'ailleurs, aucune difficulté. La propagande socialiste a eu pour effet de faire pénétrer dans leur cerveau

1. Hippolyte Castille, *Histoire de la Deuxième République*, t. III, p. 246.
2. Cf. supra, chap. II.
3. C'est le titre d'une affiche signée Sobrier (Louis Ménard l'a reproduite dans son *Prologue d'une révolution*, p. 65.)

la croyance en l'omnipotence de l'État; elle les a aussi convaincus que les maux dont ils ont souffert jusqu'ici provenaient uniquement de ce que la production et tout le régime économique étaient livrés à une concurrence anarchique, c'est-à-dire au désordre, et qu'il suffirait, pour le faire disparaître, de substituer à ce désordre anarchique une organisation dont l'État devait prendre l'initiative[1]. Des difficultés de la tâche qu'ils imposent ainsi au gouvernement, ils ne se rendent aucunement compte; ils n'imaginent pas que l'organisation du travail soit plus difficile à mettre sur pied qu'une constitution; les bouleversements successifs dont la France a été le théâtre depuis soixante ans contribuent à répandre ces idées :

« Comment empêcher les populations de croire qu'on peut changer du jour au lendemain les lois éternelles qui régissent l'ordre social, quand il suffit d'une poignée d'hommes déterminés pour renverser une constitution en quelques heures[2]? »

Tout au plus les ouvriers victorieux reconnaissent-ils qu'il faut quelque temps au nouveau gouvernement pour réaliser une telle réforme : ils acceptent et proposent de « mettre trois mois de misère au service de la République », mais ils voudraient que ceux auxquels ils confient le pouvoir prissent des engagements formels, et ils sont prêts à profiter de leur toute-puissance momentanée pour les exiger.

Ils y tiennent d'autant plus qu'ils n'ont pas dans les hommes qui siègent à l'Hôtel de Ville une confiance absolue; ceux-ci ne sont pas leurs chefs naturels; ils n'ont pas combattu sur les barricades; ce sont tous des bourgeois, à l'exception d'Albert, qui est peu connu et sans influence; ce sont même en majorité des députés; ils ont été nommés à la Chambre, et le peuple, à l'Hôtel de Ville, a bien pu les faire comparaître devant lui et leur imposer sa ratification, il ne les a pas réellement choisis; ils ne sont donc pas son émana-

1. Nous n'insistons pas ici sur ces idées que nous avons largement développées dans le chapitre IV, consacré aux doctrines socialistes et à leur influence.

2. Blanqui, *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, p. 6.

tion directe, la représentation exacte de ses idées, de ses passions; ils sent en eux une force étrangère à lui-même, il devine certaines résistances, certaines répugnances, et, en fin de compte, une mentalité différente.

Dès le 24 février, l'opposition prolongée qu'a rencontrée dans le sein du gouvernement la proclamation de la République a prouvé combien les conceptions de la majorité de ses membres retardaient sur les sentiments de la foule toute-puissante. Celle-ci s'en rend compte, et c'est pour cela qu'elle veut prendre des précautions pour l'avenir. Le gouvernement, d'ailleurs, est loin d'être homogène, et, si certains noms, comme ceux de Louis Blanc, de Flocon, de Ledru-Rollin offrent au peuple, qui les connaît et qui les aime, de réelles garanties, d'autres, comme ceux de Marrast, de Garnier-Pagès, de Marie, de Crémieux, lui inspirent moins de sympathie et moins de confiance; c'est la clique du *National*, qu'hier encore dénonçait si âprement *la Réforme*, le véritable représentant des principes démocratiques; ce sont des bourgeois, des modérés, qui n'ont jamais défendu bien ouvertement les intérêts du peuple et qui se sont plutôt montrés hostiles au socialisme; ce sont en résumé de ces gens qui ont voulu, comme en 1830, faire une révolution purement politique et en profiter, mais qui ne se soucient sans doute pas d'organiser le travail. Quant à Lamartine, sa renommée est très grande et son éloquence produit des effets merveilleux sur ceux qui peuvent l'entendre, mais il y a dans son passé de légitimiste et d'ami de Molé bien des choses dont une seule suffirait à le rendre suspect.

Ainsi composé, le Gouvernement provisoire n'est donc point tel que l'ouvrier, préoccupé d'obtenir une amélioration matérielle à son sort, puisse lui faire aveuglément et spontanément confiance; il lui faut, sinon le changer, du moins assurer une influence décisive aux véritables amis qu'il compte dans son sein, et obtenir de lui des déclarations, des manifestations et des actes assez décisifs pour l'engager sans retour dans la voie des transformations sociales.

Tels sont bien les sentiments des grandes masses populaires qui, le 25 février, se pressent autour et jusqu'à

l'intérieur de l'Hôtel de Ville, ou qui refluent vers la place de Grève. Elles n'attendent qu'un mot d'ordre, qu'un signal, qu'un chef pour les manifester. Qu'un inconnu s'écrie qu'il faut faire proclamer par le gouvernement le « droit au travail », elles le suivront, menaçantes et irrésistibles; que l'idée se répande qu'il faut exiger, comme gage de la rupture avec le passé et des réformes futures, un symbole nouveau incarnant une ère nouvelle, et la place de Grève se hérissera de drapeaux rouges....

*
* *

Comment va réagir le Gouvernement provisoire sous le coup de ces exigences populaires, traduites en manifestations tumultueuses et violentes, qui mettent, s'il résiste, son existence en danger? Quels sont les sentiments et quelle va être l'attitude de ses différents membres?

La majorité d'entre eux est composée des députés les plus en vue de l'opposition anti-dynastique; ils ont été proclamés à la Chambre, d'où ils arrivent : ce sont Dupont (de l'Eure), Ledru-Rollin, François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Lamartine, Crémieux. Le plus populaire est Ledru-Rollin; d'autres, Marie, Garnier-Pagès, Crémieux, ont vu leurs noms soulever certaines résistances, comme trop suspects de modérantisme; Lamartine, recrue toute récente pour le parti républicain, apporte l'appui d'un prestige personnel très considérable. L'autre élément est celui des journalistes : Marrast, rédacteur en chef du *National*, Flocon, rédacteur en chef de *la Réforme*, Louis Blanc, qui arrive, lui aussi, des bureaux de ce dernier journal, et qui y a fait acclamer, en même temps que son nom, celui d'un ouvrier, Albert. Ceux-ci n'ont pas été admis par les premiers sans une vive résistance; ils ont même dû accepter d'abord le titre de secrétaires; mais, en réalité, cette qualification disparaît presque immédiatement, et les onze membres du gouvernement possèdent des pouvoirs égaux.

Ce n'est point d'ailleurs suivant cette origine qu'ils se divisent aussitôt, au sein du gouvernement, mais suivant

leurs convictions différentes et suivant la conception qu'ils se font et de leur rôle, et de la révolution elle-même. La fraction la plus modérée comprend Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, Garnier-Pagès, Crémieux et Marrast. Ils sont unis par le commun désir de clore au plus vite une révolution qui a sans doute dépassé le but qu'ils lui assignaient; ils aspirent à un prompt retour de l'ordre; leur seule ambition est de transmettre le plus tôt possible à un gouvernement régulier le pouvoir précaire dont ils sont les dépositaires; ils se considèrent comme privés de tout droit d'engager l'avenir ou de préjuger la volonté du pays; ils ont hésité longtemps à proclamer la République, de peur de commettre une usurpation : leur rôle doit se borner à convoquer le plus tôt possible une assemblée constituante. D'autre part, ils ressentent tous la même crainte en face des exigences sociales du peuple : s'ils ont répugné à changer d'autorité la forme du gouvernement, à plus forte raison n'essaieront-ils pas de transformer la société; ils considéreraient d'ailleurs une telle tentative comme la plus dangereuse des folies : le socialisme pour eux est une utopie, et le communisme, avec lequel ils le confondent, une monstruosité; ils l'ont combattu dans ces dernières années, et leur plus grand effroi est de voir ses adeptes profiter de l'excitation populaire pour provoquer une effroyable et sanglante catastrophe, qui engloutirait avec eux la société tout entière. Ils sont donc décidés à résister avec la plus grande énergie possible à tout essai de faire dévier la révolution politique en révolution sociale.

Leur tâche sera difficile, car leurs noms ne s'imposent pas au peuple, leur influence est restreinte, et leur popularité s'évanouira à leur premier acte de résistance. Dupont (de l'Eure) inspire le respect dû aux cheveux blancs et à la longue vie honorable d'un vétéran du parti démocratique, qui a déjà présidé à la révolution de 1830 avant de présider à celle d'aujourd'hui; mais, vieillard de quatre-vingts ans, incapable de résister aux fatigues et aux soucis d'un gouvernement révolutionnaire, il ne peut être d'aucun secours. François Arago jouit d'une grande renommée de savant; il

s'est montré vers 1840 à l'avant-garde du parti républicain, il est un des premiers qui aient posé la question sociale devant le Parlement; mais, depuis qu'il croit la société en péril, il se montre l'ennemi le plus intraitable et le plus passionné de toute idée socialiste, parce qu'il y voit une cause de désordre et la source véritable du danger. Il va d'ailleurs s'absorber dans sa lourde tâche de ministre de la Guerre et de la Marine. Marie, avocat de talent, caractère droit, consciencieux et courageux, éprouve les mêmes sentiments d'aversion qu'Arago devant les agitations populaires et la même crainte des excès révolutionnaires; mais, d'une part, assez réservé, et d'autre part, vite impopulaire, il ne jouera qu'un rôle de second plan. De même de Garnier-Pagès, qui doit surtout sa situation à la mémoire de son frère, malgré sa facilité de parole, son assurance et son désir de jouer un rôle. Crémieux, souple, adroit, peu sûr, rendra des services par son entregent et sa faculté d'intrigue qui lui ont déjà permis, dans la même journée, de dicter l'abdication du Roi, de servir de chevalier-servant à la duchesse d'Orléans, et de proclamer un Gouvernement provisoire où il a glissé son nom.

Marrast est, entre eux tous, le plus actif, le plus organisateur. Il sera l'âme de ce parti, qu'on a justement appelé le parti du *National*. Journaliste de profession, il a, durant tout le règne de Louis-Philippe, mené contre la monarchie un combat qui lui a valu de nombreux procès et de nombreuses condamnations. Devenu rédacteur en chef du *National*, il l'a, dans ces dernières années, orienté vers la limite de l'opposition constitutionnelle, tout en continuant contre les hommes du régime des attaques mordantes et spirituelles, dont sa « Galerie des Pritchardistes » fournit un des exemples les plus caractéristiques; d'ailleurs, ennemi des idées très avancées et combattant ouvertement le socialisme, il s'est créé surtout une clientèle dans la bourgeoisie libérale : il n'a ni la popularité, ni le caractère, ni la taille d'un tribun populaire; intelligent, adroit, ayant le goût et le sens de l'intrigue; excellent dans les préparatifs faits en sous-main, dans les organisations de détail et les manœuvres cachées, il aura sur les événements une influence considérable, et il

arrivera un jour à tenir entre ses mains tous les fils invisibles qui font mouvoir un gouvernement ; mais, en cette crise du 25 février, il manque totalement des qualités nécessaires pour tenir tête ouvertement aux exigences de la foule.

Ces hommes, qui représentent la fraction républicaine la plus modérée, l'hostilité aux réformes sociales et la résistance à la poussée populaire, sont donc les plus nombreux, mais, ni isolément, ni réunis, ils ne possèdent la popularité et le prestige suffisants pour en imposer aux masses qui les assiègent. Il leur fallut, pour réussir, l'appui d'un homme qui n'était point des leurs, mais qui, s'il ne s'inféoda pas à leur groupe, n'en défendit pas moins, à l'heure du danger, les mêmes principes et la même cause : nous avons nommé Lamartine.

Lamartine jouissait, à l'heure où commença sa vie parlementaire, d'une immense renommée poétique ; à la Chambre, il s'était toujours posé en sauvage, « siégeant au plafond », refusant de s'inféoder à un parti, mais prenant part aux grandes discussions, au milieu desquelles il jetait, dans un langage toujours magnifique, des idées souvent neuves, qui hésitaient parfois entre l'utopie et la prophétie ; d'origine légitimiste et de sentiments libéraux, il avait paru un moment, après des années d'isolement, se rapprocher du pouvoir, lors des débats de la *coalition*, en 1839-1840 ; puis il avait évolué de plus en plus vers la gauche avancée, jusqu'à devenir l'un des promoteurs, puis l'un des principaux acteurs du 24 Février, mais toujours en gardant son indépendance.

Doué à la fois d'un nom dont personne n'ignorait l'éclat et d'une éloquence alors à son apogée, admirablement propre à toucher et à faire vibrer l'âme populaire, il était encore celui qui avait, non seulement préparé, mais consommé, le 24 février, à la Chambre, la ruine de la monarchie. Popularité, magie de la parole, qualités de courage et d'enthousiasme, physique même, cet ensemble de dons rares faisait de lui, au sein du gouvernement, une force dont l'influence pouvait être décisive ; cette force, pendant les heures troublées qui suivirent la Révolution, il la mit entière au service des idées de résistance : partisan d'une politique soucieuse d'aborder

les problèmes économiques et d'améliorer les conditions des travailleurs, dont il s'était fait l'apôtre à ses débuts dans la Chambre[1], il n'en était pas moins un adversaire décidé des théories socialistes ; user du pouvoir pour transformer la société lui paraissait une utopie dangereuse ; il ne croyait qu'aux progrès lents et gradués ; enfin, il avait l'horreur du communisme et la terreur de l'anarchie.

L'assaut révolutionnaire du 25 février l'épouvanta : il y vit la tentative de fanatiques sanguinaires et d'utopistes dangereux, dont la victoire inaugurait une période de crimes et de catastrophes ; il eut conscience, en lui résistant, de sauver la société au péril de sa vie, et la prodigieuse popularité qui en rejaillit sur son nom prouva que la France jugeait comme lui.

Lamartine et les hommes du *National* représentaient donc certainement, en ces jours critiques, les idées de la grande majorité du pays (et nous n'en voudrons comme preuve que leur succès électoral) ; mais ce qu'ils avaient en face d'eux, le 25 février, c'était Paris, ou plutôt la population ouvrière de Paris soulevé ; et les sympathies de cette population ouvrière n'allaient pas au *National*, elles allaient à *la Réforme* : les hommes vraiment populaires du gouvernement n'étaient pas Marrast ou même Lamartine, c'étaient Ledru-Rollin, Flocon et Louis Blanc.

Tous trois étaient loin, d'ailleurs, de partager les mêmes idées. Ledru-Rollin et Flocon étaient des révolutionnaires, non des socialistes ; ils avaient pu, par la presse, répandre et populariser les mots de droit au travail et d'organisation du travail, ils y avaient vu surtout un moyen de prouver aux ouvriers leur sympathie pour leur sort et de gagner la leur pour leur cause. C'était, pour eux, des formules, des principes, et non point, comme pour Louis Blanc, une réalité vivante déjà dans l'esprit, qu'il s'agissait de rendre vivante dans les faits. Ledru-Rollin et ses amis étaient, en somme, uniquement préoccupés de politique, et le reste, question économique et sociale, n'existait pour eux que comme moyen de parvenir à un but politique ; avec la République et le suf-

1. Il y voulait créer un parti *social*.

frage universel ils avaient atteint ce but : il leur restait à défendre la République et à empêcher le suffrage universel d'être accaparé par la réaction ; pour ce faire, ils n'auraient aucun scrupule à républicaniser le pays par les moyens les plus rigoureux, ni à ajourner l'exercice de la souveraineté nationale jusqu'au jour où une dictature nécessaire aurait porté ses fruits. En résumé, ce sont des jacobins, et ils ne s'en cachent pas ; bien au contraire, leur ambition est de revivre l'époque héroïque de la Convention, à la Terreur près, car ce sont les gens les moins sanguinaires, de renouer la tradition des grands ancêtres et de se montrer leurs dignes descendants ; personne n'a, à un plus haut degré, le culte de la *révolution*, cette chose vague et mystique que décrivait M. Faguet.

Sur le terrain politique, cette conception jacobine était diamétralement l'opposé de la conception libérale de Lamartine et des hommes du *National* ; elle était au contraire celle de Louis Blanc : Ledru-Rollin et lui étaient d'accord sur ce point qu'une dictature était indispensable, si l'on ne voulait point perdre le fruit de la victoire et faire le jeu de la réaction ; mais le premier la voulait pour défendre la République et assurer définitivement le pouvoir aux « républicains de la veille », tandis que le second y voit l'instrument nécessaire de réformes sociales. Or, celles-ci, Ledru-Rollin ne les conçoit pas ; il répugne instinctivement à un essai de transformation du régime économique, et il ne le croit guère possible ; ou bien alors, socialisme signifie communisme, et il en a horreur ; disciple de Robespierre, il n'éprouve que crainte et répulsion en face du babouvisme. Il se trouve donc placé entre deux politiques possibles et opposées : ou bien, dans un but de conservation sociale, s'unir avec le parti du *National* et Lamartine, mais risquer alors de verser dans le modérantisme et de favoriser la réaction ; ou bien entrer, avec Louis Blanc, dans une voie franchement révolutionnaire, mais risquer de glisser vers le communisme et l'anarchie ; tel est le dilemme qui se pose à lui, dans la conception qu'il a des choses, et, de par sa position même, il devient l'arbitre de la situation.

Il l'est d'autant plus qu'il se trouve certainement être, avec Louis Blanc, l'homme du Gouvernement provisoire qui jouit, dans la population parisienne ouvrière, de la popularité la plus étendue comme la plus profonde. Connu d'abord par ses fougueux plaidoyers politiques, puis élu à la Chambre, en 1841, sur un programme tellement avancé que sa profession de foi lui valut des poursuites en cour d'assises, orateur éloquent et infatigable, qui jetait dans toutes les discussions importantes des déclamations passionnées en faveur du peuple, seul républicain avoué du Parlement, véritable tribun par la puissance du verbe et l'ampleur du geste, il tenait maintenant sous son influence « tout ce qui se remuait, s'agitait, déclamait dans Paris » ; les chefs de clubs, Barbès, Sobrier, Caussidière, qui s'étaient emparés de la Préfecture de Police, attendaient de lui le mot d'ordre, et les révolutionnaires les plus hardis avaient conscience qu'on ne pouvait rien faire sans lui ; un appel de lui pouvait mettre en branle l'énorme masse des forces populaires. Et cependant, cet arbitre redoutable, ce tribun puissant n'est au fond qu'un homme indécis, soumis successivement aux influences les plus diverses, ambitieux sans oser vouloir les moyens de ses désirs, énergique, violent même en paroles et incapable de l'être en actions, par bonté, par scrupule, par faiblesse, un de ceux encore qui croient avoir agi quand ils ont parlé, en résumé une force considérable qui oscillera d'un côté ou de l'autre au gré des circonstances ou des influences.

Tout autre est Louis Blanc, et le contraste est aussi frappant au physique qu'au moral entre le puissant tribun à l'encolure de taureau, à la voix retentissante, et ce petit homme imberbe, d'une taille si exiguë qu'elle en est presque ridicule, qu'on prend pour un enfant malgré ses trente-sept ans, et qui, dans les discussions orageuses du Conseil, montera sur un canapé pour être au niveau de ses contradicteurs. Mais dans ce corps frêle réside un esprit vigoureux, une volonté ardente et persévérante.

Nous avons déjà [1] résumé ses idées, sa critique aussi âpre

1. Chap. IV, p. 113-115.

qu'éloquente de la concurrence, son système simple, ingénieux, séduisant, des coopératives de production dont l'État prendrait l'initiative et dont l'organisation intérieure reposerait sur le principe : « de chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins » ; sa certitude enfin de réaliser progressivement, par cette voie, une réforme générale de la production et de l'échange, grâce à laquelle régnerait enfin et à jamais sur la terre la justice sociale....

Et voici que l'heure paraissait venue pour lui de réaliser dans les faits les créations de son esprit, que jusque-là il avait dû se borner à répandre par le livre et par le journal. Sur les ruines de la monarchie, un peuple entier était debout, armé, tout-puissant, ce peuple dont il voulait améliorer le sort et qu'il avait nourri de sa doctrine. Le cri qui résumait sur les lèvres des vainqueurs les conquêtes qu'ils exigeaient, c'était le titre même de son ouvrage : *l'Organisation du travail*, mot magique, qui possédait l'admirable propriété de paraître précis en restant assez vague pour pouvoir contenir les aspirations, les projets, les chimères de chacun. Louis Blanc, au gouvernement, ne concrétisait-il pas, pour ainsi dire, en une seule intelligence lucide servie par une volonté ferme, toutes les aspirations imprécises de la foule qui voulait améliorer son sort?

Qu'il voulût, une fois au pouvoir, appliquer les idées qu'il avait exposées dans son livre, aucun des autres membres du gouvernement n'en doutait. D'autre part, tous, nous l'avons vu, les considéraient comme chimériques, dangereuses, propres à aggraver le désordre, à susciter les passions les plus redoutables, à entraîner le pays vers le communisme, s'il ne sombrait en route dans l'anarchie. Aussi avaient-ils montré une grande répugnance à l'accepter pour collègue, et avaient-ils cherché à l'ignorer, puis à l'évincer.

Mais Louis Blanc, aussi ardent à faire triompher ses idées que confiant en sa propre valeur et conscient de sa popularité, était dès le début bien décidé à avoir sa part de pouvoir et à en user largement. Présent à la réunion du *National* qui avait élaboré la première liste pour le Gouvernement provi-

soire, et impuissant à y faire admettre son nom, il avait couru à *la Réforme* et y avait fait voter une autre combinaison où il figurait en bonne place; en même temps, pour bien marquer la signification de la révolution nouvelle, pour ne pas rester isolé dans le Gouvernement provisoire qu'on allait installer et pour rendre en même temps celui-ci sympathique au peuple victorieux, il avait fait acclamer avec le sien le nom d'un ouvrier, Martin, dit Albert, connu dans le milieu des sociétés secrètes, qui dut sans doute cet honneur inespéré au seul fait de s'être trouvé là[1], et joua d'ailleurs dans les débats du gouvernement le rôle d'un personnage parfaitement muet.

Nommé ainsi à *la Réforme*, Louis Blanc se dirigea vers l'Hôtel de Ville; longtemps ballotté dans la foule avant d'y parvenir, puis retenu par l'Assemblée révolutionnaire de la salle Saint-Jean, noyé enfin longtemps dans la multitude qui obstruait galeries, salles et couloirs, il n'avait découvert que vers huit heures et demie les élus de la Chambre, réfugiés dans la petite pièce où venaient les rejoindre également Marrast et Flocon.

Quand il entre, toujours suivi d'Albert, le nouveau gouvernement s'est déjà constitué, a distribué les ministères, rédigé une proclamation, et se considère comme parfaitement au complet. Les arrivants, qui font figure d'intrus, et d'intrus inquiétants, sont plus que froidement accueillis. « Il y a un moment d'embarras, raconte Daniel Stern[2]. Quelques chuchotements, quelques regards ombrageux, protestent contre l'intrusion des nouveaux venus. — Que viennent-ils faire ici? dit M. Crémieux à M. de Lamartine. — Je l'ignore, répond celui-ci, du ton de la plus parfaite surprise.

» M. Louis Blanc, sans se laisser déconcerter, s'avance vers la table où siégeaient déjà MM. Dupont (de l'Eure) et Arago. — Eh bien, Messieurs, dit-il, délibérons. A ces mots, M. Arago le regarde d'un air profondément étonné et lui dit

1. Cf. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. V, p. 290; Chérest, *op. cit.*, p. 117.
2. *Op. cit.*, p. 134. Ce récit concorde avec celui de Garnier-Pagès, de Louis Blanc lui-même, etc.

avec hauteur : — Sans doute, Monsieur, nous allons délibérer, mais pas avant que vous soyez sorti [1].

» La colère se peint sur les traits de M. Louis Blanc. Des paroles très vives lui échappent. Une altercation s'engage. »

A ce moment se place vraiment la première rencontre du Gouvernement provisoire avec le socialisme : admettre Louis Blanc, c'est permettre aux idées que ses membres redoutent de pénétrer parmi eux et de peser sur leurs décisions ; c'est donner à la foule qui les assiége des alliés assurés dans la place ; c'est ruiner la résistance qu'une union parfaite eût eu peine déjà à rendre efficace.

D'autre part, à quel titre écarter les nouveaux venus, parmi lesquels il faut comprendre d'ailleurs aussi Marrast et Flocon ? Parce que leurs noms figurent sur des listes élaborées dans les rédactions de journaux par des individus sans mandat au lieu d'avoir été proclamés à la Chambre ? Ce peut être un prétexte, ce n'est point un argument. Avait-elle plus de droits, la foule qui avait envahi l'enceinte législative ? Et d'ailleurs, comme le dit Louis Blanc [2], « prétendre, avec le peuple en armes sur la place de Grève, et quand la plupart des députés ne songeaient qu'à se faire oublier ou à fuir, que la Révolution était parlementaire, c'eût été par trop dérisoire [3] ». La vraie raison pour l'écarter, c'était qu'on redoutait ses idées, et c'était la seule qu'on ne pouvait donner. Les plus hostiles d'ailleurs se rendirent compte immédiatement qu'il leur était impossible de mettre Louis Blanc à la porte sans risquer de le voir rentrer à la tête des insurgés : il était sans conteste le plus fort ; on le subit donc, mais on essaya, tout en faisant la part du feu, de limiter le mal, et c'est alors que fut inventé par Garnier-Pagès, paraît-il [4], l'expédient des secrétaires, et que Louis

1. « M. Arago, dit Garnier-Pagès (t. V, p. 320), n'essaya point de contenir un geste d'irritation. » Cf. Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 76.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 76.

3. Louis Blanc rappelle le mot de Crémieux devant la Commission d'enquête : « Si l'on nous avait demandé, dit-il en parlant de lui et de ses collègues à l'Assemblée, par qui nous avions été nommés, nous aurions bien pu dire : à la Chambre, mais non point : par la Chambre ». *Op. cit.*, t. I, p. 76.

4. Cf. Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 287.

Blanc fut admis à ce titre avec Marrast, Flocon et Albert. A son tour, il se vit forcé d'accepter, les autres journalistes ayant dit oui, pour ne pas paraître faire d'une question de mots une question d'amour-propre personnel. La distinction n'avait d'ailleurs aucune importance, et elle disparut même du *Moniteur* dès le lendemain.

Louis Blanc était donc bien membre du gouvernement, avec des droits égaux à ceux de ses collègues sur la direction générale de la politique, et même, en raison de sa popularité au dehors, avec une influence plus grande que la plupart d'entre eux. Ce qui lui manquait vraiment, c'était, à cause de son arrivée tardive à l'Hôtel de Ville, de n'avoir point été présent à la distribution des portefeuilles. Ledru-Rollin, à l'Intérieur, Lamartine, aux Affaires étrangères, Garnier-Pagès, aux Finances, Marie, aux Travaux Publics, Marrast même, à la Mairie de Paris où la majorité le fit nommer, allaient disposer de moyens d'action et de ressources pécuniaires qu'ils pourraient mettre, le cas échéant, au service de leurs idées. Louis Blanc, avec son titre de membre du gouvernement, se trouvait réduit à l'impuissance au point de vue matériel. Dans ces conditions, tant qu'il ne se séparait point ouvertement et publiquement de ses collègues, il jouait plutôt en quelque sorte à leur profit le rôle d'un paratonnerre, et sa popularité était moins dangereuse pour eux à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil.

Mais il ne tarda pas à se lasser de cette impuissance, et nous en trouverons le contre-coup dès le 28 février. Devant cet homme actif, intelligent, passionné pour ses idées, un dilemme redoutable n'allait pas tarder à se poser : ou bien il imposerait par la pression du dehors à ses collègues les réformes sociales auxquelles ils répugnaient, et que lui jugeait nécessaires ; ou bien, plutôt que de laisser échapper par leur faute une occasion inespérée, il se servirait de son influence sur les masses ouvrières pour déposséder du pouvoir ses adversaires irréductibles, au profit d'hommes résolus à réaliser avec lui le bonheur du peuple tel qu'il le concevait....

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Ainsi se présentait ce gouvernement profondément divisé et menacé jusque dans son sein, auquel se heurtait, au lendemain du 24 février, la classe ouvrière parisienne victorieuse de la Monarchie, et résolue à profiter de sa victoire politique pour améliorer son sort matériel.

CHAPITRE VII

LE DROIT AU TRAVAIL. LE DRAPEAU ROUGE.

LE DÉCRET DU 25 FÉVRIER ET LE DROIT AU TRAVAIL || LA MANIFESTATION DU DRAPEAU ROUGE DU 25 ET L'INTERVENTION DE LAMARTINE || LA SECONDE MANIFESTATION DU 26 || LE RÔLE DE LOUIS BLANC || LA VICTOIRE DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement provisoire se trouva, pour la première fois, le 25, vers midi, en présence d'exigences déterminées qui synthétisaient assez bien les sentiments des ouvriers, maîtres de Paris. Ses membres alors présents, Lamartine, Arago, Marie, Garnier-Pagès, Marrast, Louis Blanc et Carnot, ministre de l'Instruction publique, se trouvaient littéralement, selon l'expression de Marie[1], « non pas assiégés, mais envahis par la foule, qu'aucune puissance n'avait pu retenir. Ils délibéraient au milieu de la place publique, pour ainsi dire. A chaque moment l'un d'eux quittait le travail, soit pour aller haranguer, soit pour défendre les entrées ». C'est alors que, de la place de Grève, une grande clameur monte, sorte de rumeur indistincte qui couvre les autres bruits; puis, des éclats de voix retentissent à l'entrée de la pièce, la porte s'ouvre violemment, et, bous-

1. Cf. Chérest, *op. cit.*, p. 137-141. Cf. également, sur cet incident, Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 53-59; Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 126-133; Lamartine, *op. cit.*, t. I, p. 350-357; *Commission d'enquête, déposition Marie*, t. I, p. 318.

culant ceux qui essaient de le retenir, un ouvrier surgit brusquement[1], en faisant sonner sur le plancher son fusil armé d'une baïonnette.

C'était un mécanicien de vingt à vingt-cinq ans, « de stature moyenne, mais droite, forte, d'un ferme et robuste aplomb sur ses membres »[2]. Très pâle, il promenait sur les membres du gouvernement des yeux bleus, clairs, brillants et un peu égarés.

— Citoyens, dit-il brusquement, je viens vous déclarer, au nom du peuple, qu'il nous faut l'organisation du travail avant demain....

Il parlait en frappant à chaque mot le sol de son fusil. D'un air « à la fois intimidé et résolu, il roulait ses regards dans le vide autour de la salle », et « secouait perpétuellement la tête de gauche à droite et de droite à gauche, comme s'il eût réfuté en lui-même des objections qu'on lui aurait faites.... Il avait ces balbutiements terribles qui irritent et qui redoublent dans l'homme inculte la colère de l'émotion contenue par l'impuissance même d'articuler sa fureur : ses gestes achevaient ses mots.... »

Tout le monde s'était levé. Marie, qui se trouvait en face de l'ouvrier, l'interrompit d'une voix dont le calme faisait contraste avec sa violence forcée :

— L'organisation du travail.... c'est une œuvre difficile et qui ne peut s'accomplir en un jour. La condition des travailleurs sera pour le gouvernement et pour la République l'objet de la plus sérieuse attention. Mais....

— Assez de phrases comme ça! cria brutalement le jeune mécanicien en faisant de plus belle sonner son fusil sur le parquet. Depuis vingt ans le peuple attend. Le peuple ne veut plus attendre. Il veut l'organisation du travail avant demain.

Et, du geste, il désignait par la fenêtre, la place de Grève.

— C'est impossible! s'écria Marie avec désespoir, tandis que Lamartine, mettant la main sur le bras de l'ouvrier, essayait de l'amadouer en déployant toutes les séductions de sa parole.

1. « A la manière des spectres », dit Louis Blanc, *loc. cit.*
2. Lamartine, *loc. cit.*

Tout en parlant, ce dernier avait tendu une pétition :

« A Messieurs les membres du Gouvernement provisoire, y lisait-on :

» Le soussigné Aug. B. de Lancy, rédacteur de *la Démocratie pacifique*, chargé par une députation d'ouvriers :

« Ils demandent :

« 1° L'organisation du travail, le droit au travail garanti ;

« 2° Le minimum assuré pour l'ouvrier et sa famille en cas de maladie ; le travailleur sauvé de la misère, lorsqu'il est incapable de travailler, et, pour ce, les moyens qui seront choisis par la nation souveraine.

« Ce 25 février, deuxième jour de la République.

« Signé : Aug. B. de Lancy, Moreau, Blanchet, Marche jeune. »

Cette feuille, écrite sans doute, comme beaucoup d'autres, au hasard d'une réunion dans la rue ou dans un débit de vins, par un obscur journaliste, sous la dictée d'ouvriers inconnus, que Marche, figure éphémère qu'on ne reverra plus, avait pu, grâce à sa force physique ou à des circonstances favorables, porter jusqu'au seuil du gouvernement, résumait cependant bien, sous une forme parfois naïve, les revendications populaires : protection contre le chômage et protection contre la maladie. Ces revendications tenaient dans les trois mots : droit au travail, comme les moyens de les satisfaire tenaient dans la formule magique : organisation du travail. Le gouvernement voulait-il reconnaître le droit au travail? Cela, il le pouvait immédiatement. Par là même, il promettait l'organisation du travail, et le peuple lui accorderait le temps nécessaire pour y procéder : il « mettait trois mois de misère au service de la République ». Le problème se trouvait nettement posé, et Marche, qui représentait véritablement en cette circonstance la foule dont il sortait, était décidé, comme elle, à ne pas quitter la place sans emporter un décret en bonne forme engageant les membres du gouvernement.

Ceux-ci étaient extrêmement inquiets, mais tous, à la seule exception de Louis Blanc, considérant l'organisation du travail comme une pure utopie, étaient fermement décidés

à ne pas céder, et à ne pas aggraver une situation déjà critique en prenant un engagement qu'ils savaient ne pas pouvoir tenir. Ils espérèrent, cette fois encore, écarter le danger par quelques paroles heureuses.

Lamartine s'y employait de son mieux, Marche, d'abord, entendant prononcer son nom, avait refusé de l'admettre, craignant sa séduction. Maintenant il se laissait sans résistance « envelopper des plis et replis de son abondante éloquence[1] », mais il ne concédait rien; « on voyait qu'il se raffermissait lui-même contre toute faiblesse et toute transaction par un parti fortement arrêté d'avance. Il semblait sentir et entendre derrière lui le peuple immense et furieux dont il était l'organe, qui l'écoutait et qui allait lui demander compte de ses paroles[2] ». Et, branlant la tête, il répétait, imperturbable :

— Il nous faut l'organisation du travail pour demain.

La scène se prolongeait, et les assistants avaient conscience que le danger extérieur croissait par là-même. Tous maintenant pressaient Marche, mais sans plus de succès. Enfin quelqu'un s'écria, Dartigues, sans doute[3] :

— Eh bien! précisez. Vous devez savoir exactement ce que vous désirez. Dites-le. Le gouvernement avisera.

L'ouvrier resta hésitant. Aussitôt tous de reprendre l'argument :

— Vous voulez l'organisation du travail, répète Marie[4]. Nous n'avons pas, nous, un système tout prêt qui puisse vous satisfaire. Mais, puisque vous y mettez tant d'insistance, sans doute vous avez une organisation arrêtée. Eh bien, dictez, je vais l'écrire!

Marche, un instant décontenancé, évita de répondre. Il recommença à se plaindre du sort du peuple, de toutes ses déceptions passées :

— Le peuple ne veut plus être trompé!

Alors Louis Blanc intervint. La violence de l'entrée de

1. Louis Blanc, *loc. cit.*
2. Lamartine, *loc. cit.*
3. Cf. Garnier-Pagès, *loc. cit.*
4. Chérest, *loc. cit.*

Marche, la brutalité de sa sommation, la menace de son fusil, l'avaient d'abord froissé : « Mais, écrit-il lui-même[1], domptant aussitôt ce mouvement, injuste à l'égard de qui réclamait son droit, je me sentis bien aise, au fond, qu'une pression dont je n'avais pas à répondre forçât la réalisation du plus cher de mes vœux ».

Il s'était interposé une première fois pour calmer l'exaltation de l'ouvrier mécanicien ; il n'y avait pas mieux réussi que les autres. Quand il le vit un peu calmé, sinon ébranlé, il revint à la charge.

Il reprit d'abord l'argument de ses collègues :

— Voyons, mettez-vous à côté de nous ; écrivez ce qu'il faut faire.

Puis, voyant l'homme de nouveau embarrassé :

— Allons, venez, je vais vous servir de secrétaire.

Et il l'entraîna vers un bureau placé dans l'embrasure d'une fenêtre.

En quelques instants il avait, sous ses yeux, rédigé le décret qui, donnant satisfaction aux exigences de Marche et de la foule, engageait, par une explicite déclaration de principes, le gouvernement dans la voie d'une refonte sociale.

Le voici, tel qu'il parut au *Moniteur* du lendemain[2] :

« Paris, 25 février 1848.

« Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

« Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ;

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail. »

Avant que le texte fût porté à l'impression, un membre du gouvernement, Arago, selon Garnier-Pagès[3], ou Ledru-Rollin[4], fit ajouter à cette déclaration de principes une phrase de circonstance :

1. *Op. cit.*, t. I, p. 127.
2. Garnier-Pagès, *loc. cit.*, laisse entendre qu'à la discussion, la première rédaction de Louis Blanc subit des modifications. Elles durent en tous cas être légères, car le décret définitif est aussi catégorique que possible.
3. Garnier-Pagès, *loc. cit.*
4. Louis Blanc, *loc. cit.* Il ne semble pas que Ledru-Rollin ait assisté à

« Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile. »

Le décret rédigé par Louis Blanc, s'il devenait acte officiel par l'insertion au *Moniteur*, allait mettre la majorité gouvernementale dans l'alternative de violer un engagement formel[1], ce qui était grave et dangereux, ou, pour essayer de le réaliser, de tenter l'application d'idées socialistes. C'est bien ce qu'entendait son auteur : « Je n'ignorais pas, a-t-il écrit[2], jusqu'à quel point il engageait le gouvernement ; je savais à merveille qu'il n'était applicable qu'au moyen d'une réforme sociale ayant l'association pour base[3], et, pour but ultérieur, l'abolition du prolétariat. Mais, ce que je voulais, c'est que le pouvoir se trouvât lié par une promesse solennelle, et amené de la sorte à mettre activement la main à l'œuvre. »

De leur côté, les autres membres présents du gouvernement se rendirent bien compte, eux aussi, de la portée d'une telle manifestation, qui dépassait la limite des déclarations vagues dont ils usaient volontiers sans scrupule pour apaiser les masses. Une vive discussion éclata quand Louis Blanc leur montra son œuvre. Garnier-Pagès, Lamartine, Arago, Marie, le prirent vivement à partie :

— Vous me ferez couper la main avant que je signe cela, déclara Lamartine.

D'autres protestaient au nom des chefs d'industrie qu'on allait ruiner.

— Mais vous, qui voulez que les droits des ouvriers soient respectés, — et je le veux avec vous, — pourquoi ne voulez-vous pas respecter les droits des autres? s'écriait Garnier-Pagès.

Certains, dépassant la portée et les termes mêmes du décret, y voyaient le principe d'une association forcée entre ouvriers, le germe du communisme, et s'indignaient.

la scène dont Marche fut le héros. Il reste très vraisemblable qu'on lui ait postérieurement soumis le décret et qu'il y ait ajouté le membre de phrase en question.

1. « Promesse sans avenir parce qu'elle était sans vérité », allait-elle dire avec Marie. (Chérest, *loc. cit.*)

2. *Op. cit.*, t. I, p. 129.

3. Il l'indiquait d'ailleurs formellement dans le décret lui-même, qui porte bien sa marque.

Louis Blanc résistait avec opiniâtreté; il acceptait de changer un mot ou une phrase; mais, sur le fond, il restait intraitable. Marche l'appuyait de sa présence, comme, au dehors, la foule l'appuyait de ses cris.

La discussion menaçait de s'éterniser. Plusieurs des membres du gouvernement s'étaient déjà éloignés, appelés par des affaires urgentes. Garnier-Pagès, croyant, cette fois encore, qu'un discours suffirait à dégager le gouvernement, et confiant dans son éloquence, entraîne Marche vers une fenêtre ouverte au milieu de la façade, et, monté sur le rebord, appuyé sur l'ouvrier mécanicien debout à ses côtés et agitant un drapeau, il parle; sa voix se perd dans la place immense, où la foule la plus proche a fait un moment silence; par habitude, elle applaudit, elle crie : Vive le Gouvernement provisoire! Marche à son tour essaie de prononcer quelques mots. Ils retournent à la salle où se tient le Conseil.

Ils y retrouvent Louis Blanc, qui leur présente à nouveau le décret signé de lui. Garnier-Pagès, tout enivré encore des acclamations qui l'ont accueilli, et qui croit avoir gagné la bataille, le signe de confiance après quelques explications. Marche satisfait disparaît enfin. Les autres membres du gouvernement sont absents ou absorbés par d'autres occupations ; on ne les consulte pas : on ajoute seulement leurs noms sur le manuscrit avant de l'envoyer au *Moniteur*[1].

1. Cela explique comment le décret consacrant le droit au travail porte les noms de Marie ou de Lamartine, par exemple, qui avaient si énergiquement refusé de l'accepter. « La proclamation fut définitivement rédigée. Signée d'abord par MM. Garnier-Pagès et Louis Blanc, elle fut revêtue ensuite de la signature de tous les membres du gouvernement », écrit Garnier-Pagès (*op. cit.*, VI, p. 58.) On saisit la nuance. Marie la souligne dans une de ses *notes* reproduite par M. Chérest (*op. cit.*, p. 139) : « Le décret du 25 n'avait point été discuté ni délibéré en gouvernement.... Seulement, à côté de la signature de M. Louis Blanc, figurait la signature de M. Garnier-Pagès, signature donnée de confiance.... Je n'accuse pas, je raconte. Je reconnais que chacun de nous avait, de l'aveu de tous, un pouvoir en quelque sorte dictatorial, et que les actes émanés d'un seul étaient, par fiction politique, considérés comme l'œuvre de tous. Supprimez cette fiction : tout gouvernement devenait impossible dans ces journées où il n'y avait place que pour l'action, où cette action devait être aussi rapide que les événements, plus rapide même.... C'est à la vérité historique à mettre la réalité à la place des fictions, et à mesurer la responsabilité morale des actes que nous n'avons pas consentis ». La vérité historique cependant oblige à constater qu'aucun des membres du gouvernement ne protesta jamais contre l'apposition de sa signature sur le décret du 25 février.

Ainsi parut ce décret, qui semblait faire de la Révolution de Février une révolution sociale. A vrai dire, son importance fut infiniment moindre. Si aucun membre du gouvernement n'osa, les jours suivants, protester contre sa publication, la majorité fut tacitement résolue à laisser lettre morte cette « promesse sans avenir, parce qu'elle était sans vérité »[1]. Une telle déclaration n'eût pu avoir de valeur que si Louis Blanc avait été chargé de l'appliquer, parce qu'il lui eût donné la signification la plus large : celle d'un engagement de remanier complètement la société. L'on ne peut pas dire que ses collègues de la majorité aient manqué à leur promesse : ils s'étaient engagés à « garantir l'existence de l'ouvrier par le travail » ; ils l'ont fait strictement en ouvrant les ateliers nationaux ; ils l'auraient fait d'ailleurs sous la pression des circonstances, même sans avoir promulgué le décret du 25 février ; si l'on veut cependant voir dans cet expédient désastreux une application du principe posé, il faut reconnaître qu'ils lui ont donné l'interprétation la plus étroite possible, et pris la mesure la plus éloignée des conceptions de Louis Blanc : nous verrons même qu'elle eut en partie pour but de le combattre. L'auteur de *l'Organisation du travail*, victorieux en apparence, ne conquérait donc en réalité qu'une formule sans portée ; il devait toujours en être ainsi, tant que les moyens d'action resteraient entre les mains de ses adversaires. Mais, avant de retracer les efforts qu'il fit pour les conquérir — ce qui est le fond même de l'histoire du Gouvernement provisoire — il faut s'arrêter à l'épisode le plus retentissant de l'assaut socialiste au lendemain de la chute de la Monarchie, celui du drapeau rouge.

*
* *

Le Gouvernement provisoire dut faire face, en réalité, à deux manifestations en faveur du drapeau rouge, l'une dans l'après-midi du 25 février, l'autre dans la matinée du 26. Il

1. Expression de Marie. Chérest, *loc. cit.*

semble bien que la seconde ait été véritablement organisée; la première, — qui fut la plus dramatique et que marque la phrase fameuse de Lamartine — paraît avoir été toute spontanée, et c'est cette absence de préméditation, de mot d'ordre, de chef qui explique qu'elle ait échoué : la foule, galvanisée soudain, au hasard d'un incident, par une idée qui répond bien à un sentiment intime et général, réclame avec frénésie l'adoption du drapeau rouge; elle obéit à un sentiment impulsif que peut combattre un sentiment de même nature, aussi brusquement provoqué par une parole heureuse et éloquente; de même que l'enthousiasme pour le drapeau rouge avait presque instantanément gagné de proche en proche, l'attendrissement pour le drapeau tricolore gagnera subitement, faisant tache d'huile autour de Lamartine, depuis les premiers rangs de ses auditeurs jusqu'aux extrémités de la place de Grève. Ce revirement ne se serait pas produit si, comme en d'autres circonstances, ses adversaires, au lieu de former de petits groupes isolés et sans liens, noyés dans la masse populaire et, par conséquent, impuissants, avaient, pour une action préméditée, encadré solidement et en nombre la foule inorganique qu'ils auraient maintenue et dirigée vers un but précis.

On aurait donc tort de voir, dans la grande clameur du 25 février en faveur du drapeau rouge, une tentative consciente contre tout ou partie du Gouvernement provisoire. La foule, qui acclame et exige le nouvel emblème révolutionnaire, ne le fait pas par hostilité envers ceux-ci ou ceux-là; l'idée la séduit, et c'est tout. Certes, mêlés à elle, il y a certains hommes et certains groupes d'hommes qui, aussitôt, vont essayer de faire servir cette ardeur à une œuvre de destruction : ils sont à l'affût de l'incident qui leur permettra de déchaîner la colère de la masse, aussi brusque et aussi formidable que son enthousiasme; ils espèrent profiter de la résistance des hommes de l'Hôtel de Ville pour les faire balayer. Mais ils restent peu nombreux et isolés; les manifestants, en immense majorité, ne voient pas si loin : ils veulent le drapeau rouge, et pas autre chose.

Ils veulent le drapeau rouge parce qu'il est le symbole de

leur victoire et le symbole en même temps d'un nouvel ordre de choses. Dans l'histoire révolutionnaire, depuis cinquante ans, les questions de drapeau ont joué un grand rôle : on pourrait même résumer en quelque sorte cette histoire, dans la lutte de deux drapeaux, dont 1789, 1815, 1830 sont les épisodes retentissants. L'ouvrier, en 1830, s'est battu pour les « trois couleurs » : ce sont elles qui ont flotté sur les barricades, et c'est leur réapparition qui a consacré la victoire. En 1848, leur prestige s'est affaibli à ses yeux : avant la révolution de Juillet, elles personnifiaient la Révolution et l'Empire contre la réaction et l'ancien régime ; en Février, le drapeau tricolore est devenu le drapeau de la bourgeoisie et de Louis-Philippe plus que le drapeau du peuple ; ce qu'il représente de gloire militaire (et ce par quoi il pourrait tenir au cœur d'une population ouvrière très chauvine) s'est même obscurci, depuis dix-huit ans de politique trop effacée à l'extérieur, et bien des démocrates le traitent dédaigneusement de drapeau de la « paix à tout prix [1] ».

Le drapeau rouge, arboré dès 1832 sur les barricades républicaines, signe de ralliement de l'insurrection lyonnaise qui y inscrit la devise : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant », déployé à chacune des émeutes qui troublent la Monarchie de Juillet, est devenu peu à peu le symbole des revendications démocratiques et surtout populaires. Pendant les journées de Février, son apparition a marqué l'entrée en ligne des masses ouvrières, et maintenant, il flotte sur toutes les barricades : il est vraiment le drapeau de la victoire.

Les théoriciens, comme Louis Blanc, quand ils le défendront, argueront que le blanc du drapeau tricolore symbolise la monarchie, que le bleu et le rouge représentent le tiers-état parisien, et que leur union n'est plus qu'un anachronisme, puisque la monarchie a disparu à jamais et que le règne du prolétariat doit remplacer le règne du tiers-état ; l'ouvrier ne

1. Cf. Louis Blanc, *op. cit.*, p. 117. Cf. également Delvau, *Histoire de la Révolution de Février*, p. 313-314 : « Le drapeau tricolore, quoique illustré par les guerres de la Révolution, n'avait-il pas été souillé, déshonoré par dix-huit années d'une paix honteuse ?... Est-ce que ce n'était pas une profanation de faire disparaître le haillon révolutionnaire, pour y substituer un lambeau souillé par tant de souvenirs néfastes ? »

voit pas aussi loin, mais il a le sentiment qu'un nouvel ordre de choses est né, qu'il doit avoir son symbole particulier, et qu'à lui, peuple, il lui faut un autre étendard qu'à la bourgeoisie. Si le gouvernement conserve le drapeau tricolore, c'est que rien n'est changé, sinon la forme politique; mais, s'il adopte le drapeau rouge, c'est que l'heure des transformations profondes a sonné, c'est une promesse définitive de réformes qui transformeront l'ordre économique et social. Ainsi raisonne le prolétaire; ainsi raisonne également le bourgeois, et c'est pour cela que le rejet du drapeau rouge provoquera un tel soulagement dans toutes les classes de la société qu'épouvante le socialisme.

Enfin, pour se rendre un compte exact de ce que fut cette heure fameuse de la Révolution de Février, il convient de remarquer qu'il n'y eut pas un unique épisode du drapeau rouge mais plusieurs. Il serait erroné de se représenter un assaut formidable et unique dirigé par la foule contre l'Hôtel de Ville, puis Lamartine apparaissant sous un des porches, prononçant une phrase éloquente, et la foule, subjuguée, se retirant en brisant et en déchirant les drapeaux qu'elle avait apportés. La réalité fut certainement moins théâtrale et plus complexe. A l'heure où se produisirent les manifestations, c'est-à-dire entre trois et quatre heures, l'encombrement de la place de Grève et de l'Hôtel de Ville, que nous avons décrit, était à son comble; bien difficilement pouvait-on se frayer un passage sur la place; il était presque impossible de pénétrer dans le monument, et presque impossible également de circuler à l'intérieur. Dans ces conditions, il y eut, non pas un seul, mais plusieurs, pour ne pas dire beaucoup d'incidents du drapeau rouge : pendant près d'une heure, non seulement Lamartine, mais Garnier-Pagès, mais Marie, mais les hommes de bonne volonté qui les entouraient, sortirent, appelés par le danger, de la salle où ils délibéraient, haranguèrent, pressèrent, supplièrent la foule du dedans et celle du dehors; ils parlèrent dans les couloirs, dans les salons, par les fenêtres, sur les escaliers. Leur voix ne portait pas loin, et, comme la veille, il fallait à chaque instant reconquérir le terrain qu'on croyait gagné. Nous verrons

que la phrase fameuse de Lamartine sur les deux drapeaux ne marqua même pas l'instant décisif de cette lutte sans cesse renouvelée, mais qu'il dut, après comme avant, redoubler d'efforts et d'éloquence, pour créer, peu à peu, et de proche en proche, cette sorte d'atmosphère favorable qui, grâce à des circonstances heureuses et au génie de l'orateur, permit le triomphe définitif.

Les membres du Gouvernement provisoire avaient profité du calme relatif qui avait suivi le départ de Marche et de ses compagnons, pour essayer de remettre quelque peu d'ordre dans les diverses administrations, et la plupart d'entre eux s'étaient rendus à leurs ministères respectifs avec l'espoir d'y réorganiser les services. Vers quatre heures, seuls restaient dans la pièce contiguë à la salle du Trône, toujours transformée en salle des délibérations, Lamartine, Marie et Garnier-Pagès [1] ; la foule continuait à les y presser, toujours tumultueuse, souvent menaçante et soupçonneuse ; pour essayer de la calmer, Garnier-Pagès et Louis Blanc avaient envoyé à l'impression une proclamation « invitant les citoyens de Paris à se défier de tous les bruits que feraient courir des gens mal intentionnés », et, à un autre moment, Martin (de Strasbourg) avait même dû faire circuler un morceau de papier portant les simples mots : Vive la République ! signés par l'un des membres du gouvernement.

Tout à coup, brusquement, comme à un signal donné, « des coups de fusil partent en l'air, se répètent sur toute la place, et font un roulement continu pendant plusieurs minutes ; quelques balles labourent la façade de l'Hôtel de Ville, et d'immenses clameurs se mêlent au bruit de la fusillade [2] ». Les quelques membres du gouvernement se regardent, anxieux ; autour d'eux, une sorte de panique se produit ; la foule qui les entoure reflue brusquement, comme aspirée au

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 65. Louis Blanc se trouvait également dans l'Hôtel de Ville, sans doute ailleurs, puisqu'il fut porté en triomphe au moment le plus critique. (Cf. Lamartine, *op. cit.*, t. I, p. 376, et la lettre de Corbon citée par Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 124.)

2. Élias Regnault, *op. cit.*, p. 111. Cf. également Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 63-70, et Lamartine, *op. cit.*, t. I, p. 357-381.

dehors; Lamartine, Marie, Garnier-Pagès restent presque seuls, entourés de quelques fidèles [1], tandis qu'ils entendent le tumulte soudain de la place pénétrer dans l'Hôtel de Ville, et son grondement se rapprocher d'eux, à travers les escaliers et les salles....

Tous crurent alors à une tentative dirigée contre le gouvernement, à une conjuration ourdie dans l'ombre et qu'un mot d'ordre faisait subitement éclater, à un assaut de tous les éléments de désordre que renfermait Paris, enrégimentés par des fanatiques, et rêvant, les uns de pillage, les autres d'une nouvelle Terreur, le drapeau rouge étant le symbole de l'un et de l'autre [2]. En réalité, nous l'avons vu, il semble bien qu'il n'y eut pas autre chose qu'une sorte de convulsion spontanée de la masse populaire, soudain soulevée par la contagion d'une pensée unique, convulsion d'ailleurs infiniment dangereuse pour le gouvernement, tant par elle-même que par le parti qu'en pouvaient tirer les mécontents contre lui.

Un témoin oculaire, très digne de foi, Corbon, a donné à cette exaltation populaire une origine tout accidentelle qu'il est intéressant de rapporter, car, s'il grossit peut-être trop un incident particulier, son récit donne, en tous cas, une peinture extrêmement vivante de ces heures tragiques :

« Prié par plusieurs membres du Gouvernement provisoire de me mettre à sa disposition avec mes amis du journal l'*Atelier*, raconte-t-il [3], je revenais, le vendredi 25, dans le milieu du jour, à l'Hôtel de Ville, où j'avais passé la nuit précédente. La foule, qui encombrait l'escalier et les abords de l'appartement où se tenait le gouvernement, était tellement compacte, qu'après de longs efforts je dus renoncer à arriver au but et me réfugier, avec deux amis qui m'accompagnaient, dans le grand salon, dont les fenêtres donnent toutes sur la place.

« Il était dans un état de délabrement qui lui donnait plutôt

1. Garnier-Pagès (*loc. cit.*) a conservé quelques noms : Duclerc, Mallefille, Dartigues, Delanoue, Ortaire, Fournier, Pensée....

2. Cf. Lamartine, *op. cit.*, t. I, p. 312-324.

3. Dans une lettre au *Siècle*, reproduite par Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 123.

l'air d'un corps de garde que du salon d'honneur de l'Hôtel de Ville. Attendant depuis quelque temps une complète restauration, il n'avait pour meubles que deux ou trois tables de cabaret, apportées dans la nuit, des verres, deux ou trois bouteilles. Pour sièges, quelques tabourets. Contre le mur du fond se trouvaient encore deux canapés recouverts de velours rouge, restes de l'ancien ameublement....

« .... Il y avait là trois ou quatre personnes seulement quand nous y arrivâmes, mes deux compagnons et moi. Au fond de la salle était un individu de haute taille, la tête grisonnante, à face large et enluminée, qui avait une plaie à la tempe droite. Un jeune homme, en uniforme de chirurgien, sous-aide de la garde nationale, le pansait. Nous nous assurâmes que le blessé était un individu qui tout simplement s'était laissé choir sur les pavés d'une barricade.

« Après lui avoir entouré le front d'un bandage blanc, le chirurgien fit monter le blessé sur une table, contre l'une des fenêtres, et le montra à la foule immense qui se pressait sur la place. Il fut pris pour un combattant de la veille et salué par de longs applaudissements. Le chirurgien, voyant l'effet qu'il avait produit, eut la pensée d'en produire un autre, toujours avec le même individu. Ayant avisé les canapés, il prit ses ciseaux de pansement, et, en un clin d'œil, il enleva le velours rouge de l'un d'eux, le jeta comme un voile sur la tête du blessé, et exposa de nouveau celui-ci à la vue des masses populaires.

« L'effet réussit parfaitement, et, tout heureux de son idée, le sous-aide, ayant retiré son homme, jeta à la foule le velours rouge. Non content de cela, il fit l'opération au second canapé, avec l'aide, il faut le dire, de l'un de mes deux compagnons, et le second morceau de velours suivit la même route que le premier. Nous regardâmes tous ce qu'en bas on allait faire de ces deux pièces.

« Dans le groupe qui les avait reçues, des voix s'écrièrent : « Il faut en faire des drapeaux! » L'idée prit bien ; deux manches à balai furent bientôt trouvés, et les deux pièces de velours, hissées au bout, furent promenées parmi la foule. »

C'est alors, sans doute, qu'apparut tout à coup, peut-être

suggérée par un adversaire du pouvoir nouveau, l'idée de porter ce drapeau improvisé jusqu'au Gouvernement provisoire et de le lui faire saluer comme l'étendard nouveau de la République, idée qui répondait trop bien au sentiment de la foule pour ne pas l'envahir toute en un instant.... et la formidable poussée se produisit : Lamartine, quelques instants plus tard, devait se trouver face à face, sous un des porches, avec le lambeau de velours rouge, ballotté par les remous de la foule qu'il ne pouvait franchir [1].

L'épisode conté par Corbon est donc à la source de la manifestation du 25; en eut-elle d'autres? C'est possible, pour ne pas dire probable. Les vainqueurs de Février en tous cas n'avaient pas attendu qu'on leur jetât des morceaux d'étoffe par les fenêtres de l'Hôtel de Ville pour arborer des drapeaux rouges : il y en avait un peu partout sur les barricades [2], et il en flottait certainement déjà plus d'un sur la place de Grève au moment où un sous-aide chirurgien eut l'idée de découper un canapé.

Cette floraison de pavillons insurrectionnels dans Paris pouvait-elle coexister avec le maintien officiel du drapeau tricolore? C'était peu probable; le moindre incident devait provoquer un conflit entre les deux emblèmes; et ce conflit se produisit le 25 février vers trois heures. Ainsi peuvent se résumer les faits, et il faut ajouter que de la solution de ce conflit dépendait le caractère que revêtirait la Seconde République aux yeux, non seulement de la France, mais de l'Europe; car tous, bourgeois, paysans, prolétaires attendaient anxieusement qu'un signe quelconque les fixât sur ce que préparait l'avenir : le triomphe du drapeau tricolore sur le drapeau rouge parut être ce signe décisif, et ainsi s'explique l'importance qu'a conservé dans l'histoire ce moment de la Révolution de Février.

Nous avons laissé Lamartine, Marie et Garnier-Pagès, émus par la fusillade et les clameurs, presque seuls dans

1. Garnier-Pagès, *loc. cit.*, p. 68.
2. Odilon Barrot en avait rencontré un, dès le 24 au matin, sur la grande barricade de la Porte Saint-Denis, qu'il ne put franchir.

leur salle de délibérations soudain désertée, au moment où des messagers bouleversés viennent leur apprendre que la foule furieuse réclame le drapeau rouge. Nous savons aussi qu'à cette minute angoissée, ils voient dans ce pavillon sanglant l'emblème de la Terreur certainement, du pillage et de l'anarchie peut-être. Et, très bravement, très simplement, ils furent tout de suite décidés à périr plutôt que de capituler. Ils ne songèrent même pas à fuir ou à se cacher, car c'eût été, dans leur esprit, céder la place à une horde sanguinaire qui eût mis Paris et la France à feu et à sang : leur devoir était de lutter jusqu'au bout, et ils n'hésitèrent pas à affronter la mort pour l'accomplir. A quelqu'un qui les pressait de se retirer, de disparaître s'ils ne voulaient être jetés par les fenêtres :

— Mais, répondit Duclerc, c'est la seule manière honorable de sortir d'ici [1].

Et, loin de se dérober, ils vont au-devant de l'émeute. Pendant que Garnier-Pagès, ouvrant la fenêtre la plus voisine, harangue d'en haut la foule, Lamartine, comme la veille au soir, sort pour aller, dans les pièces les plus proches, tenter d'arrêter l'assaut de la foule à force d'éloquence; Marie l'y avait déjà précédé et se prodiguait dans ce rôle ingrat. Mais, de même encore que pendant la soirée précé-

1. Garnier-Pagès, *loc. cit.*, p. 66. Dans la lettre que nous citons plus haut, Corbon, après avoir raconté que les morceaux de velours rouge, hissés sur des manches à balai, furent promenés dans la foule, ajoute : « Jusque-là, rien de grave et rien d'offensif. Mais des individus toqués par la peur du drapeau rouge, ou des intrigants voulant faire les bons apôtres auprès du gouvernement, arrivèrent à lui tout effarés, jetant le cri d'alarme, disant que l'ennemi était aux portes, que le parti rouge arrivait en masses profondes avec son drapeau en tête, et que la patrie courait les plus graves et les plus imminents dangers ».

Il est certain que Lamartine et ceux qui l'entouraient se sont trompés sur le véritable caractère de la manifestation et se sont exagéré les dangers qu'ils couraient. Mais ici, Corbon exagère en sens inverse : il est impossible de nier la formidable poussée qui se produisit sur l'Hôtel de Ville ni même la décharge, nullement dirigée contre le gouvernement d'ailleurs, qui l'accompagna. Corbon ajoute :

« Le gouvernement, qui ne connaissait la manifestation que par ce qu'on lui en apprenait, crut à la réalité de ce qu'on lui disait. Il prit immédiatement la résolution d'aller au-devant de ce qu'il croyait être le danger et il y alla bravement. En cette circonstance, chacun de ses membres était parfaitement résolu à donner sa vie pour épargner à la République une crise qui eût pu la perdre. »

dente, ces efforts de quelques hommes isolés restaient vains et se trouvaient toujours à recommencer : accueillis généralement avec déférence, écoutés par les plus proches, ils n'avaient pas grand'peine à les convaincre, à les faire reculer ; mais ils ne gagnaient ainsi que quelques mètres carrés qu'un nouveau flot envahisseur leur faisait immédiatement reperdre.

Tout le poids de cette résistance extraordinaire de quelques hommes contre une foule en folie retombait sur Lamartine. Quand un nouvel assaut refoulait les quelques défenseurs du gouvernement, c'est lui qu'ils appelaient avec angoisse, n'ayant plus d'espoir que dans un miracle de son éloquence ; mais toujours le miracle se produisait. Il paraissait derrière ceux qui lui frayaient un passage en criant son nom ; son aspect seul, sa haute taille, son masque superbe qu'il s'efforçait de rendre impassible, provoquaient l'attention, parfois même les applaudissements ; puis il parlait, et les périodes magnifiques coulaient de ses lèvres, vibrantes, chaudes, colorées, et d'une action vraiment merveilleuse sur le peuple. L'une surtout de ces improvisations est restée célèbre, et peu de phrases eurent autant de retentissement que celle qui la termine. On nous permettra de laisser Lamartine lui-même décrire la scène et reproduire (en les polissant d'ailleurs quelque peu)[1] les paroles qu'il prononça.

« Une faible porte qui pouvait à peine laisser passer deux hommes de front servait de digue à la foule arrêtée par son propre poids. Lamartine soulevé par les bras et sur les épaules de quelques bons citoyens s'y précipita. Il la franchit précédé seulement de son nom, et se retrouva de nouveau seul en lutte avec les flots les plus tumultueux et les plus écumeux de la sédition....

1. On peut avoir un exemple du travail de mise au point littéraire qu'il fit subir à ses improvisations en les rééditant dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, en comparant, par exemple, son discours du 25 février à la Chambre, tel qu'il figure au *Moniteur*, et tel qu'il le présente dans son ouvrage. Il a de même certainement dramatisé encore la scène déjà si dramatique et il faut penser trouver dans le passage que nous citons moins un récit exact qu'une impression générale très vivante et suffisamment proche de la vérité pour nous la faire revivre, telle que la vit Lamartine.

» A la fin quelques hommes dévoués parvinrent à traîner jusqu'à lui un débris de chaise de paille sur laquelle il monta comme sur une tribune chancelante que soutenaient les mains de ses amis. A son aspect, au calme de sa figure qu'il s'efforçait à rendre d'autant plus impassible qu'il avait plus de passions à réfréner, à la patience de ses gestes, aux cris des bons citoyens implorant le silence pour lui, la foule dont un spectacle nouveau commande toujours l'attention, commença à se grouper en auditoire et à éteindre peu à peu ses rumeurs.

» Lamartine commença plusieurs fois à parler; mais à chaque tentative heureuse pour faire dominer son regard, son bras et sa voix, sur le tumulte, la voix de Lagrange haranguant de son côté un autre peuple par la fenêtre faisait remonter dans la salle des éclats gutturaux, des lambeaux de discours et ces hurlements de foule qui étouffaient les paroles et l'action de Lamartine et qui allaient faire triompher la sédition par la confusion. On calma enfin Lagrange, on l'arracha de sa tribune... et Lamartine, dont le parti grossissait avec le péril, put enfin se faire entendre de ses amis et de ses ennemis.

» Il calma d'abord ce peuple par un hymne de paroles sur la victoire si soudaine, si complète, si inespérée même des républicains les plus ambitieux de liberté. Il prit Dieu et les hommes à témoin de l'admirable modération et de la religieuse humanité que la masse de ce peuple avait montrée jusque dans le combat et dans le triomphe; il fit ressortir cet instinct sublime qui avait jeté la veille ce peuple encore armé, mais déjà obéissant et discipliné, entre les bras de quelques hommes voués à la calomnie, à l'épuisement et à la mort pour le salut de tous.

» A ces tableaux la foule commençait à s'admirer elle-même, à verser des larmes d'attendrissement sur les vertus du peuple, l'enthousiasme l'éleva bientôt au-dessus de ses soupçons, de sa vengeance et de ses anarchies.

» — Voilà ce qu'a vu le soleil d'hier, citoyens! continua Lamartine. Et que verrait le soleil d'aujourd'hui? — Il verrait un autre peuple d'autant plus furieux qu'il a moins

d'ennemis à combattre, se défier des mêmes hommes qu'il a élevés hier au-dessus de lui; les contraindre dans leur liberté, les avilir dans leur dignité, les méconnaître dans leur autorité qui n'est que la vôtre; substituer une révolution de vengeances et de supplices à une révolution d'unanimité et de fraternité; et commander à son gouvernement d'arborer en signe de concorde l'étendard de combat à mort, entre les citoyens d'une même patrie; ce drapeau rouge qu'on a pu élever quelquefois, quand le sang coulait, comme un épouvantail contre des ennemis qu'on doit abattre aussitôt après le combat, en signification de réconciliation et de paix! J'aimerais mieux le drapeau noir qu'on fait flotter quelquefois dans une ville assiégée comme un linceul, pour désigner à la bombe les édifices neutres consacrés à l'humanité et dont le boulet et la bombe même des ennemis doivent s'écarter. Voulez-vous donc que le drapeau de votre république soit plus menaçant et plus sinistre que celui d'une ville bombardée?

» .... — Citoyens, vous pouvez faire violence au gouvernement, vous pouvez lui commander de changer le drapeau de la nation et le nom de la France. Si vous êtes assez mal inspirés et assez obstinés dans votre erreur pour lui imposer une république de parti et un pavillon de terreur, le gouvernement, je le sais, est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se déshonorer en vous obéissant. Quant à moi, jamais ma main ne signera ce décret! Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devriez le répudier plus que moi! car le drapeau rouge que vous nous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie!

» A ces derniers mots, Lamartine, interrompu par des cris d'enthousiasme presque unanimes, tomba, de la chaise qui lui servait de tribune dans les bras tendus de tous côtés vers lui!... Un ébranlement général secondé par les gestes de Lamartine et par l'impulsion des bons citoyens fit refluer l'attroupement qui remplissait la salle jusque sur le palier

du grand escalier aux cris de : Vive Lamartine! Vive le drapeau tricolore![1] »

Une telle victoire, pour éclatante qu'elle fût, n'était cependant pas définitive; les membres du gouvernement devaient se trouver condamnés à s'épuiser en vains efforts, toujours à recommencer, tant que la foule massée sur la place pousserait sans cesse dans l'Hôtel de Ville de nouveaux partisans du drapeau rouge : c'était elle qu'il fallait aller convaincre, et c'est ce que tenta Lamartine.

Ce n'est pas sans peine qu'entouré de son groupe de défenseurs dévoués, et accompagné peut-être de quelques autres membres du gouvernement, il réussit à franchir le tourbillon humain qui rendait inaccessible le porche de l'Hôtel de Ville, et à se hisser sur une chaise boiteuse, face à l'immense foule qui débordait de la place de Grève.

De chaleureux applaudissements l'accueillirent[2]. La population ouvrière qui assiégeait l'Hôtel de Ville, en réclamant le drapeau rouge, n'était certainement pas, dans son ensemble, mal disposée pour le gouvernement. Çà et là cependant, quelques meneurs essayaient d'exploiter l'agitation et de provoquer des murmures; mais ils ne « s'y essayaient qu'avec timidité, de peur, assurément, de se faire un mauvais parti[3] ».

De nouveau, Lamartine parla; il « fut écouté avec un profond recueillement[4] ». Une fois de plus, il remua profondément les masses populaires par la magie de son éloquence; il avait à peine terminé, « que les gens du peuple lui prenaient les mains et les lui embrassaient avec une effusion indicible »; un mendiant tout ensanglanté se jeta dans ses bras[5]; Louis Blanc, qui l'avait rejoint, fut « enlevé et porté en triomphe; et l'on n'entendait que les cris de : Vive le Gouvernement provisoire! Vive la République! cent

1. Lamartine, *op. cit.*, t. I, p. 363-368.
2. Cf. la lettre de Corbon, *loc. cit.* Le récit que fait Lamartine dans son *Histoire de la Revolution* (*loc. cit.*) est certainement dramatisé et ne doit être accueilli qu'avec beaucoup de réserve.
3. Corbon, *loc. cit.*
4. *Ibid.*
5. Lamartine, *loc. cit.*

fois répétés et partant de tous les points de cette mêlée immense »[1].

La victoire de Lamartine était cette fois complète et fut consacrée immédiatement par un décret inséré au *Moniteur*[2]; son retentissement fut énorme; le maintien du drapeau tricolore apparut partout comme un acte décisif du Gouvernement provisoire et comme un gage de sa politique future; nous avons vu qu'en réalité il n'avait à aucun degré été délibéré le 25 février, et que la défense comme l'attaque avaient été absolument impulsives. Il fut néanmoins considéré comme le triomphe, au sein du gouvernement, des idées de conservation sociale; toute la partie de la population française qui redoutait de nouveaux bouleversements, c'est-à-dire la très grande majorité du pays, accueillit avec soulagement le signe que la révolution était terminée; et Lamartine, qui avait non seulement lutté pour ses idées, mais les avait fait triompher, devint pour elle le véritable sauveur, en qui elle plaçait à la fois sa reconnaissance et son espoir.

Mais si la bourgeoisie et les éléments conservateurs de la nation se réjouirent sans arrière-pensée de l'échec du drapeau rouge, la fraction révolutionnaire du parti républicain accueillit avec colère ce qu'elle considéra comme une première victoire de la réaction; la rupture se fit définitive

1. Corbon, *loc. cit.*

2. Ce décret ne dut pas plus faire l'objet d'une délibération régulière que celui relatif au droit au travail; nous verrons bientôt que le lendemain, la discussion reprit et qu'un autre fut rédigé. En voici en tous cas a teneur :

« Citoyens de Paris,

« Le coq gaulois et les trois couleurs étaient nos signes révérés quand nous fondâmes la République en France. Ils furent adoptés par les glorieuses journées de Juillet. Ne songeons pas, citoyens, à les supprimer ou à les modifier : vous répudieriez les plus belles pages de votre histoire, votre gloire immortelle, votre courage qui s'est fait connaître sur tous les points du globe. Conservons donc le coq gaulois, les trois couleurs. Le Gouvernement provisoire le demande à votre patriotisme.

Décret :

« Le Gouvernement provisoire de la République déclare que la nation adopte les trois couleurs, disposées comme elles l'étaient pendant la République.

« Le drapeau portera ces mots : *République Française.* »

Paris, 25 février.

entre elle et la majorité modérée, déjà suspecte, du Gouvernement provisoire. Peu s'en fallut qu'un coup de main ne fût tenté contre elle dans la nuit même qui suivit, et il ne fallut rien de moins que l'influence de Blanqui, qui s'exerça dans un sens modérateur à une réunion tenue au Prado, pour retenir les membres des anciennes sociétés secrètes[1]. On vit apparaître presque immédiatement, sur les murs de Paris, une affiche rouge, avertissement comminatoire adressé « Au Gouvernement provisoire », qui se terminait par cette menace : « Le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon[2] ». Et il ne fut pas difficile de recruter dans la population ouvrière de Paris les éléments d'une très imposante manifestation, qui se porta, le 26 au matin, sur l'Hôtel de Ville.

Cette fois, ce n'était plus un élan spontané de la foule, mais un mouvement organisé et méthodiquement poursuivi[3]. Les barricades des rues voisines, que des hommes travaillaient encore à consolider et à exhausser, étaient toutes couronnées de petits guidons rouges; des hommes, des femmes, des enfants offraient sur la place de Grève et dans les rues voisines des cocardes, des rubans, des bouts de laine qu'ils accrochaient presque de force à la bouton-

1. Cf. Alph. Lucas, *Les Clubs et les Clubistes*, p. 213-214.

2. Cette affiche avait été rédigée par le Dr Lacambre, partisan dévoué de Blanqui. La voici en son entier :

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

« Les combattants républicains ont lu avec une douleur profonde la proclamation du Gouvernement provisoire qui rétablit le coq gaulois et le drapeau tricolore.

» Le drapeau tricolore, inauguré par Louis XVI, a été illustré par la première République et l'Empire; il a été déshonoré par Louis-Philippe.

« Nous ne sommes plus d'ailleurs ni de l'Empire, ni de la première République.

« Le peuple a arboré la couleur rouge sur les barricades de 1848. Qu'on ne cherche pas à la flétrir.

« Elle n'est rouge que du sang généreux versé par le peuple et la garde nationale.

« Elle flotte étincelante sur Paris; elle doit être maintenue.

« LE PEUPLE VICTORIEUX N'AMÈNERA PAS SON PAVILLON. »

3. Cf. en particulier, sur la manifestation du drapeau rouge, le 26 février, Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 99-104; Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 116-123; Adolphe de Circourt, *Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848*, t. I, p. 48-53.

nière et au chapeau des passants. Les quelques fractions de gardes nationaux qu'on put enfin conduire jusqu'à l'Hôtel de Ville durent, au passage, briser les coqs de leurs shakos; des drapeaux rouges flottaient à un certain nombre de fenêtres.

Dans la matinée, « noire, froide, coupée par des coups de vent furieux »[1] (une averse glaciale était tombée la veille au soir, et cette inclémence du temps fut une circonstance très favorable pour le Gouvernement provisoire), les colonnes populaires commencèrent dès le matin à affluer sur la place de l'Hôtel-de-Ville; elles se montraient moins bruyantes que la veille, plus disciplinées, mais, peut-être, par là même plus inquiétantes, car cette fois elles obéissaient visiblement à une direction. Les bannières rouges qui flottaient au-dessus d'elles n'étaient plus faites de lambeaux d'étoffe accrochés au hasard sur une perche, mais avaient la forme de larges drapeaux éclatants. « On sentait la préméditation, la volonté de faire arborer ce nouveau symbole. On vit alors se renouveler les scènes de la veille, fantasias à coup de fusil, clameurs, vivats, accusations de trahison, applaudissements, assauts sur l'escalier principal, choc des masses contre les masses, mouvements incessants d'une eau bouillonnante[2]. Le tumulte était si intense, qu'on s'aperçut à peine de la chute d'un homme qui, placé à l'une des croisées et gesticulant, se laissa involontairement choir sur la place. A un moment, quelques individus parvinrent à se hisser jusqu'au-dessus de la porte principale et à attacher un drapeau rouge à la statue de Henri IV. Cette inauguration fut saluée par un hourra général[3]. » Quatre canons, amenés du boulevard du Temple, furent braqués sur la façade par une troupe de « gardes nationaux auxiliaires », commandés « par un homme à barbe longue, coiffé d'un béret rouge, portant une peau de mouton sur les épaules et un hausse-col d'officier, auquel une épaulette de garde municipal était attachée, trophée d'un combat du 23 février[4] ».

1. Circourt, *loc. cit.*
2. « Tempête populaire » dit de Circourt, qui fut témoin oculaire (*loc. cit.*, p. 49).
3. Garnier-Pagès, *loc. cit.*, p. 100.
4. De Circourt, *loc. cit.*, p. 50.

Cependant ces manifestants, si nombreux qu'ils fussent et quelque force que leur donnât leur visible organisation, ne trouvèrent plus cette fois le Gouvernement provisoire à leur merci. Pendant cette nuit pluvieuse et glaciale qui avait rendu Paris désert, les membres de la majorité modérée, et en particulier Lamartine et Marie[1], avaient désespérément travaillé à recruter des gens de bonne volonté, et cette fois leurs efforts n'avaient pas été vains comme la veille. Le 26 au matin, ils avaient réussi à grouper à l'intérieur et aux abords de l'Hôtel de Ville une foule d'une composition toute différente de celle de la veille, qui encourageait de ses applaudissements les membres connus par la modération de leurs idées, et s'efforçait de maintenir à distance les manifestants et leurs drapeaux rouges. Quelques unités de la garde nationale avaient même pu être groupées tant bien que mal, et amenées devant les portes dont elles défendaient à peu près l'accès.

Ces éléments d'ordre ne purent pas évidemment empêcher les colonnes populaires de se frayer un passage, drapeaux rouges en tête, jusqu'à l'Hôtel de Ville, pas plus que les gardes nationaux de bonne volonté ne purent établir un service d'ordre rigoureux et en garder absolument l'accès. Mais ils restèrent maîtres du moins de l'intérieur du monument, où le gouvernement put délibérer en paix sans avoir à craindre les scènes tumultueuses de la veille et de l'avant-veille, et, à l'extérieur même, ils parvinrent à changer assez, en s'y mêlant, la composition de la foule qui encombrait les abords immédiats, pour qu'elle ne fût pas menaçante : Pagnerre et Bixio purent faire enlever le drapeau rouge arboré à la statue de Henri IV qui surmontait le porche principal, ce qu'ils n'auraient certainement pu obtenir la veille.

Le Gouvernement provisoire put donc discuter dans une sécurité relative la question que quelques-uns seulement de ses membres avaient instinctivement préjugée la veille par leur énergique résistance, et qu'une nouvelle manifestation posait à nouveau devant lui.

1. Cf. Chérest, *op. cit.*, p. 142.

Il était cette fois au complet, et une voix s'éleva en faveur du drapeau rouge : celle de Louis Blanc. Celui-ci étaya de considérations historiques la nécessité de céder à la pression du dehors et de rassurer la population ouvrière « contre la crainte de voir la République être autre chose qu'une halte sur la route des révolutions ». En 1789, La Fayette avait fait adopter « un drapeau formé par l'alliance du *blanc*, considéré alors comme la couleur de la royauté, avec le *rouge* et le *bleu*, couleurs du Tiers-État parisien ». Les ouvriers de Paris « savaient — et il n'en fallait pas davantage — que le blanc était la couleur de la royauté, que la royauté était morte, et que la couleur qui avait longtemps représenté la nation était rouge[1]. A leurs yeux, le prestige du drapeau tricolore, devenu, sous Louis-Philippe, l'étendard de la paix à tout prix, avait disparu. Renoncer à cet étendard, c'était répudier dix-sept ans d'une politique désormais condamnée. Le peuple sentait cela si vivement que, sur les barricades, il n'avait pas arboré d'autre drapeau que le drapeau rouge ». A un ordre de choses nouveau il fallait un symbole nouveau. « Le temps n'était plus où l'on pouvait compter plusieurs nations dans la nation; les vieilles distinctions de classes et de pouvoirs étaient effacées: pourquoi s'obstiner à représenter ce qui avait cessé d'être? Pourquoi ne pas adopter un signe éclatant de l'unité de la grande famille française, sous un pouvoir unique : la souveraineté du peuple?[2] »

Tels étaient les arguments que Louis Blanc faisait valoir avec l'opiniâtreté qui lui était propre. Ils n'étaient pas sans valeur théorique, mais la question se posait sur un tout autre terrain, entre ceux qui cherchaient à rassurer la nation contre toute crainte de terreur ou de bouleversement social, et ceux qui voulaient qu'un symbole nouveau marquât de façon éclatante la rupture avec le passé et fût la promesse

1. Louis Blanc expose que, jusqu'à Charles VII, le drapeau national fut l'oriflamme rouge, la bannière blanche fleurdelisée étant le drapeau personnel du roi.

2. Louis Blanc, *loc. cit.* Il est piquant de rapprocher de ce passage celui où, dans l'*Histoire de Dix Ans* (t. III, p. 278), il parle du « fanatisme imbécile » de ceux qui, en 1832, applaudissent le drapeau rouge.

de réformes nouvelles. Louis Blanc resta isolé : Ledru-Rollin, que seul eût pu séduire peut-être le désir de se montrer « révolutionnaire », révérait trop, dans le drapeau tricolore, celui de la Convention et des conquêtes de la République. La discussion se prolongea cependant près de trois heures, et même il sembla bien que la majorité du gouvernement fût un moment près de fléchir, à la fois devant la ténacité de Louis Blanc et devant la menace du dehors, que Lamartine lui-même se montrât ébranlé [1], et qu'il ne fallût rien de moins qu'une véhémente sortie de Goudchaux, nommé la veille ministre des Finances, pour raffermir la résolution de ses collègues.

1. De Falloux raconte (*Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 313) que Marrast, dînant un jour avec de Maleville, lui demandait quelle avait été l'impression de Thiers sur ces événements.

« Il a été très surpris, lui dis-je (c'est Maleville qui parle), en lisant l'admirable harangue de Lamartine contre le drapeau rouge.

« — Cela est vraiment supérieur à ce que j'attendais de lui, me disait-il, je le croyais plus prompt à céder au vent qui souffle, et je me le figurais s'écriant devant la foule émue : « Vous avez raison : toute situation nou-« velle exige un symbole nouveau, et je salue le drapeau rouge ! »

« — Ce diable de Thiers a bien de l'esprit ! reprit Marrast avec son malin sourire. Comment a-t-il dit cela ?

« — En propres termes.

« — Eh bien, c'est, mot pour mot, ce que nous a dit M. de Lamartine dans le huis clos de la délibération; il a même assez vivement soutenu cette thèse; mais, battu par la majorité, il en a loyalement pris son parti, et aussitôt il a revêtu de la puissance et du prestige de sa parole les arguments mêmes qu'on venait de lui opposer. »

Nous rapportons cette conversation simplement à titre de curiosité; nous remarquerons d'abord qu'elle suppose une délibération sérieuse du gouvernement avant la harangue célèbre de Lamartine, ce qui ne fut pas ; elle ne pourrait se rapporter qu'au Conseil du 26, et, à ce moment, Lamartine s'était déjà spontanément prononcé la veille. Notons, en outre, que de Falloux rapporte une phrase qui a passé par plusieurs bouches, et qu'il arrivait à Marrast, fort spirituel d'ailleurs, de se laisser aller à *broder* (il eut, par exemple avec Louis Blanc, un fort désagréable incident après le 15 mai, pour avoir trop légèrement affirmé l'avoir vu à l'Hôtel de Ville). Enfin, rapprochons de cette boutade le récit de Louis Blanc, qui ne manquerait pas d'insister sur une telle défaillance chez son principal adversaire. Or, voici comment il raconte cette discussion du 26 :

« Je ne me souviens pas d'avoir eu, en cette occasion, d'autre adversaire que M. de Lamartine, qui montra beaucoup de répugnance à rompre ainsi avec le passé. Toutefois, la discussion n'eut rien de violent; et même l'impression m'est restée que M. de Lamartine commençait à paraître ébranlé, lorsque M. Goudchaux entra soudain, protestant avec véhémence contre un déploiement de forces populaires dont il dénonçait le parti pris de nous intimider. Il fournissait ainsi à M. de Lamartine un argument d'une singulière puissance. Quel homme de cœur ne se sentirait ému, à l'idée que son opinion peut sembler un sacrifice à la force ? Le débat se termina par un compromis.... » (*Op. cit.*, t. I, p. 118-119.)

En fin de compte, comme cela se produisit presque toujours au sein du Gouvernement provisoire, une transaction termina la discussion; le drapeau tricolore fut conservé, mais on décida de « rétablir les couleurs dans l'ordre qu'avait adopté la République française », et d'y placer l'inscription « République française, Liberté, Égalité, Fraternité », « trois mots, ajoute la proclamation annonçant cette décision [1], qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions ». Enfin, pour donner aux éléments avancés une satisfaction plus tangible, on accorda à Louis Blanc, malgré une nouvelle opposition très vive de Goudchaux [2], de faire porter une rosette rouge aux membres du Gouvernement provisoire et aux « autres autorités », « en signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire »; et cette même rosette rouge dut être « placée aussi à la hampe du drapeau ».

Cette décision fut proclamée des fenêtres de l'Hôtel de Ville, et accueillie, suivant l'habitude, par les longues acclamations de la foule, dont une grande partie n'entendait rien des paroles prononcées. A l'intérieur, sans doute Lamartine et ses collègues l'annoncèrent-ils à ceux qui, en dépit des quelques mesures d'ordre prises, avaient fini par pénétrer nombreux. Sur la place, la manifestation se prolongea presque toute la journée, parfois hostile, mais sans violence; la fatigue et le mauvais temps, précieux auxiliaires du gouvernement, finirent par en avoir raison. « Vers quatre heures, des élèves de l'École Polytechnique et de celle de Saint-Cyr sortirent avec de grandes exclamations du bâtiment, et, se répandant à travers la foule, lui notifièrent que le peuple avait résolu de garder les couleurs tricolores.... Les perturbateurs mouraient de faim et de froid; leur zèle s'était évaporé : ils se dispersèrent en grommelant. On mit leurs canons à l'écart pour en armer, disait-on, l'artillerie de la garde nationale. La victoire du gou-

1. *Moniteur* du 27 février.
2. Cf. *Commission d'enquête*, t. I, p. 289.

vernement était beaucoup plus absolue qu'il ne la croyait, et peut-être même ne la désirait lui-même.... « Tricolore! Tricolore! » criaient, en retournant à leurs mairies respectives, les gardes nationaux, soulagés d'un effroyable poids. L'épuisement, la pluie, une révulsion soudaine de la passion populaire procurèrent à Paris, durant la nuit suivante, un peu de ce repos que les malades éprouvent, sans le goûter, au terme d'un violent accès de fièvre[1]. »

1. De Circourt, *op. cit.*, t. I, p. 52-53.

CHAPITRE VIII

LE LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION LES FORCES EN PRÉSENCE

LE CARACTÈRE DE LA RÉVOLUTION NOUVELLE || L'ATTITUDE DE LA BOURGEOISIE || LA CRISE ÉCONOMIQUE ET LA QUESTION DU CHÔMAGE || LES PRÉOCCUPATIONS POLITIQUES ET LES CLUBS || LES ÉLÉMENTS RÉVOLUTIONNAIRES || LES REVENDICATIONS SOCIALISTES || LA PRÉFECTURE DE POLICE ET CAUSSIDIÈRE || LA GARDE NATIONALE ET L'ARMÉE || LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET SES DIFFICULTÉS.

« SACHEZ-LE bien, on commence à se lasser d'attendre et, si l'on n'y prend garde, l'année prochaine, demain peut-être, sorti du gouffre escaladé, paraissant terrible sur les bords de l'abîme franchi, le peuple, secouant la résignation comme une poussière immonde, ou s'en dépouillant comme d'un vêtement incommode, respirant la vengeance implacable, apparaîtra pareil à l'ange exterminateur sur la porte de nos riches hôtels.... » Tel qu'en ces paroles prophétiques, tombées trois ans auparavant de la chaire de Saint-Roch[1], dut apparaître à la bourgeoisie parisienne l'ouvrier vainqueur et maître incontesté de la capitale. Et, sans compter même les quelques grandes villes industrielles

1. Prononcées par l'abbé Ledreuille, citées par Toussenel, *Les Juifs rois de l'époque*, t. II, p. 117.

qui, comme celle-ci, tombèrent presque immédiatement au pouvoir des masses populaires [1], la même stupeur effrayée se répandit dans la France entière, qui comprit immédiatement que les vainqueurs de Paris allaient disposer de son sort.

La classe moyenne et propriétaire eut en effet le sentiment unanime et très net du caractère nouveau, et infiniment inquiétant pour elle, de la crise qui s'ouvrait. Certes, les révolutions avaient toujours été faites par la population ouvrière des grandes villes — et surtout de Paris, — mais, aussi bien en 1792 qu'en 1830, celle-ci avait toujours été armée et dirigée par une fraction de la classe possédante contre une autre, son ardeur avait toujours été déviée vers des buts politiques, et jamais son succès ne l'avait dressée, en tant que classe, en face des autres classes de la société. Mais, cette fois, en raison, non point des circonstances originelles du mouvement, purement politiques, mais de l'évolution économique et sociale même du XIXe siècle, la question se posait nettement entre ceux qui ne possédaient pas et ceux qui possédaient; les premiers étaient vainqueurs, et, à Paris du moins, on ne voyait point la possibilité de leur opposer une résistance.

Il est donc compréhensible que le premier et le plus fort sentiment de la bourgeoisie ait été la crainte d'un inconnu gros pour elle de menaces; elle eut peur, non point du pillage immédiat, car, malgré quelques actes isolés de dévastation, l'attitude des ouvriers vainqueurs la rassura tout de suite, mais des décisions qu'allaient prendre ces derniers, ou plutôt leurs meneurs, d'autant plus effrayants qu'ils étaient moins connus, sur ces grandes questions de l'organisation de la production, de la répartition des richesses, du régime de la propriété, qui, pour la première fois, venaient remplacer les questions purement politiques en tant qu'enjeu d'une révolution. Puis, restait le péril d'une nouvelle explosion populaire, cette fois purement anarchique : « Nous vivons, écrit Léon Faucher [2], au milieu d'un danger permanent,

1. Lyon, Marseille, Limoges, par exemple.
2. A Madame Grote, 29 février. *Correspondance*, t. I, p. 206. Nous citons également une lettre du 8 mars à H. Reeve.

ignorant le lendemain, et préparés à tout.... Les plus riches ont perdu ou perdront leur fortune.... Nous avons en perspective une faillite générale, la guerre, l'anarchie, et, ce qui est pire, la haine des classes inférieures contre tout ce qui est placé au sommet de la société.... Toute la ville est sous les armes, dans l'attente de quelque terrible événement »[1].

Ce premier désarroi angoissé, qu'il ne faudrait pas exagérer, et qui surtout fut très court, eut pour effet immédiat de rallier au Gouvernement provisoire toutes les forces vives de la bourgeoisie et de supprimer toute velléité de résistance monarchique; il s'agit bien en effet de préférences politiques, voire de la forme du gouvernement : « l'invasion des barbares » est inévitable, « gagner du temps est la seule chance de salut[2] », et la seule manière de gagner du temps, c'est de soutenir autant qu'il est possible ces quelques hommes que les circonstances ont conduits à l'Hôtel de Ville et placés passagèrement à la tête du pays. Il y a là évidemment des noms qu'on préférerait n'y pas trouver, mais, tel qu'il est, ce gouvernement, que semble tolérer le peuple victorieux, barre la route « aux communistes et aux bandits de toute espèce »; il a courageusement, héroïquement même, résisté à leurs sommations, écarté avec le drapeau rouge leurs appétits de bouleversement et de pillage, donné des garanties de conservation sociale. Il faut se presser autour de lui, ne pas le laisser ainsi isolé et exposé, mais le fortifier des adhésions de tous, encourager et soutenir ceux de ses membres, comme Lamartine, qui se dévouent pour le salut public, leur permettre enfin de réorganiser les forces sociales dont la dissolution actuelle livre sans défense les classes possédantes à la première tentative anarchique. Aussi « tout honnête homme est-il décidé à soutenir le gouvernement, de quelque couleur qu'il soit, et

1. « D'un côté, écrit Mérimée, il y a des gens étonnés de leur victoire et ne sachant trop qu'en faire; de l'autre, une masse immense de poltrons, tantôt se rassurant, tantôt s'abandonnant au plus abject découragement, prêts à tout céder, peut-être jusqu'à leurs têtes qu'on ne leur demande pas. » A la comtesse de Montijo, 25 mars. (Augustin Filon, *Mérimée et ses amis*, p. 194).

2. Léon Faucher, *loc. cit.*

quels que soient ses chefs[1] », par cela seul que c'est un gouvernement, c'est-à-dire un principe d'ordre.

L'évanouissement subit et complet de la famille royale[2], l'absence de tout homme capable de grouper derrière lui les forces encore vives de la Monarchie de Juillet[3], une sorte de colère aussi de la classe moyenne elle-même contre un régime qui, s'effondrant sans résistance, entraîne avec lui ses intérêts essentiels[4], facilitent le mouvement général de ralliement qui entraîne pêle-mêle vers l'Hôtel de Ville, en moins de huit jours, aussi bien les représentants du commerce, de la banque, de l'industrie, de l'agriculture, que la magistrature avec le barreau, que le clergé tout entier, que la presse pour une fois unanime[5], et enfin que l'armée, dans la personne de ses chefs les plus considérables et, pourrions-nous dire, les plus inquiétants pour le nouvau pouvoir, tels que Castellane, Changarnier et Bugeaud. En province non plus, aucun foyer d'opposition, même éphémère, ne s'est nulle part créé, et partout les autorités, plus soucieuses de maintenir l'ordre que de résister à un mouvement insurrectionnel victorieux à Paris, ont de bonne grâce facilité la transition et parfois contribué à l'organisation d'administrations provisoires.

Ainsi soutenu des vœux des classes moyennes et à l'abri d'une tentative de réaction, le Gouvernement provisoire, d'autre part, au lendemain immédiat de la révolution, trouvait, une fois l'effervescence du combat tombée, un accueil sympathique de la part de la population ouvrière

1. Léon Faucher, *loc. cit.* « Nous voilà en République, sans enthousiasme, mais décidés à nous y cramponner, car c'est la seule chance de salut qui nous reste », écrit Mérimée, le 3 mars (A. Filon, *op. cit.*, p. 181).

2. Le 3 mars, le duc d'Aumale, gouverneur général de l'Algérie, résignait ses fonctions et partait pour l'Angleterre, accompagné du prince de Joinville. Avec lui disparaissait la dernière possibilité d'une résistance ouverte.

3. Le général de Castellane, qui commandait la division de Rouen, avait songé un moment à réunir 25 000 hommes vers Mantes et à convoquer les Chambres au Havre; « mais pour cela, dit-il, il aurait fallu un drapeau : je ne pouvais pas me proclamer roi de France ». (*Journal*, t. IV, p. 33 et suiv.).

4. Cf. Beaumont-Vassy, *Histoire de mon temps*, t. IV, p. 148.

5. Cf. l'article fameux d'Emile de Girardin dans *la Presse* : *Confiance! Confiance!*

parisienne. Celle-ci, un peu désorientée d'une victoire aussi complète et aussi facile, montrait surtout une sorte d'étonnement joyeux; le succès lui donnait une immense confiance dans l'avenir; elle avait une tendance à voir en beau les hommes et les choses, et ne demandait en somme qu'à faire crédit à ceux qui symbolisaient sa victoire même, puisqu'elle les avait installés à l'Hôtel de Ville.

D'ailleurs, aucun sentiment de vengeance ni de cupidité chez ces hommes qui ont conscience d'avoir été opprimés la veille par un ordre social injuste, que la gêne, la misère même guettent demain, et qu'aucune barrière matérielle ne maintient plus. Il n'y a plus d'armée, plus de police, mais seulement des ouvriers armés, surexcités par le combat; on comprend que la bourgeoisie, la petite comme la grande, se soit demandé avec angoisse : comment cela va-t-il se passer? Or cela ne se passe pas mal. « Ce qui domine dans la grande ville enfiévrée, selon le mot de M. Georges Renard[1], c'est une sorte d'anarchie bon enfant. » « Paris avait l'air d'être en fête », dit un témoin[2]; partout des cris de joie, des chants, des rires, des coups de feu continuels aussi, en signe d'allégresse; aux environs de Paris quelques attentats isolés, sur l'importance et le caractère desquels nous reviendrons, mais, dans la ville même, une volonté évidente de réprimer tout désordre, de condamner toute violence, de ne pas déshonorer par le meurtre ou le vol une révolution qui marque le début d'une ère nouvelle de justice et de bonheur.

« Tout le monde, rapporte Pourniès de la Siboutie[3], était surpris de l'ordre et de la tranquillité de Paris. Jamais il ne se commit moins de vols, jamais les rues ne furent plus sûres. » « Il y a, écrit Mérimée le 3 mars[4], une chose qui fait honneur à la nation, c'est le peu de désordre après une crise semblable. Les gens qui ont pris les Tuileries et qui n'avaient pas un sou dans leur poche n'ont rien volé. J'ai vu

1. *Histoire socialiste*, IX, *La République de 1848*, p. 12.
2. Pourniès de la Siboutie, *Souvenirs d'un médecin de Paris*, dans la *Revue Hebdomadaire* du 22 janvier 1910, p. 503.
3. *Loc. cit.*, p. 512.
4. A la comtesse de Montijo (Filon, *op. cit.*, p. 187).

des ouvriers en guenilles rapporter des objets d'un prix inestimable et monter la garde au milieu des chambres remplies de vaisselle et de bijoux. » Spontanément, un embryon de police naît d'un besoin unanimement ressenti : tandis que Caussidière, retranché à la Préfecture avec ses *Montagnards*, les transmuait en gardiens de la paix, et, suivant son mot fameux, s'apprêtait à « faire de l'ordre avec du désordre », les élèves de Saint-Cyr et de Polytechnique, dès le 26 février, dirigeaient des patrouilles de volontaires à travers la ville, désarmaient les hommes ivres et faisaient remettre les pavés en place; partout où il y avait quelque chose à garder, ou quelque désordre à craindre, on trouvait un homme du peuple, armé d'un fusil, qui, de lui-même, s'était constitué gardien de l'ordre et de la propriété. Puis, peu à peu, les choses se régularisèrent; la garde nationale reprit son service et occupa en outre les postes que le départ de l'armée avait laissés vides; de la Préfecture de Police, une nouvelle organisation sortit, rébarbative d'aspect, mais vigoureuse, et la cité retrouva, transformés évidemment, mais encore résistants, les cadres indispensables à sa vie normale [1].

Cependant, le peuple parisien « use pacifiquement son besoin d'agitation à planter des arbres de la Liberté [2] » et à députer vers l'Hôtel de Ville des délégations incessantes sous les prétextes les plus divers, mais il ne travaille pas, et c'est là le gros point noir, car il lui faut manger, et le chômage menace déjà de livrer à la faim — et aux agitateurs — ces masses populaires si joyeuses et si bien intentionnées.

1. Celle-ci reprit rapidement. Dès le 25, dans le quartier de la Madeleine, la baronne Boude voyait les marchands ambulants vendre leurs légumes, des ouvriers nettoyer des becs de gaz et des voitures circuler. (*Paris en 48*, p. 17.) Le 27, la circulation était rétablie dans tout Paris. (Cf. *Le Mois*, d'Alexandre Dumas, p. 43-45.)

2. Renard, *loc. cit.* Cf. les descriptions pittoresques de ces plantations d'arbres de la Liberté et de ces députations, dans Maxime du Camp, *op. cit.*, p. 121, 127; Philibert Audebrand, *Souvenirs de la Tribune des Journalistes*, p. 212, 281. Cf. aussi Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 189, 191.

LA CRISE SOCIALE DE 1848

*
* *

Au début de 1848, une crise économique d'une réelle gravité sévissait depuis de nombreux mois déjà, nous l'avons vu, sur la France entière, multipliant les chômages, augmentant la cherté de la vie, pesant sur l'existence nationale au point de provoquer des desordres ; on juge de ce que put être, dans ces conditions défavorables, la répercussion d'une révolution qui provoquait dans le monde des consommateurs aisés et des producteurs les craintes que nous avons décrites ; à Paris, notamment[1], où une période précédente de prospérité avait attiré entre 1840 et 1845 un afflux important de population, où de plus les travaux des fortifications avaient fait appel à une main-d'œuvre provinciale qui était demeurée dans la capitale, il existait déjà une masse flottante d'ouvriers sans travail qui se montait sans doute à plusieurs milliers : à ceux-ci il fallait maintenant joindre le nombre, beaucoup plus important encore, de ceux qui allaient trouver l'atelier fermé par suite des craintes du patron ou de l'arrêt des affaires, et celui enfin des grévistes qui allaient refuser complètement de reprendre leur tâche ou exiger des conditions qu'on leur refuserait.

Cette population de chômeurs, population qu'accroît rapidement l'aggravation inévitable de la crise, constituait, à Paris et dans les grandes villes industrielles, un péril qu'avaient connu tous les lendemains de révolution, mais qui, cette fois, par suite des circonstances antérieures déjà défavorables, par suite des aspirations des masses vers une transformation complète de l'ordre social, par suite aussi des conditions spéciales de la production à une époque de transition, revêtait une gravité toute particulière.

Des désordres s'étaient produits, en effet, sur quelques points : de ceux-ci, quelques-uns, comme les saturnales des

1. Nous étudierons plus loin, en détail, l'ensemble de la crise économique qui suivit la Révolution. Nous nous bornons ici à exposer le danger, au lendemain même du 24 février, et surtout à Paris.

Tuileries, le pillage du Palais-Royal, l'incendie des châteaux de Neuilly et de Suresnes[1], s'expliquent par la surexcitation de la victoire, par la haine politique contre le vaincu ou la haine sociale contre le riche, et sont les résultats inévitables d'un bouleversement exploité par des malfaiteurs professionnels; mais, par contre, la plupart présentent un tout autre caractère : la destruction des machines dans le faubourg Saint-Germain à Paris, le bris des presses mécaniques chez certains imprimeurs, l'incendie d'un tissage mécanique tout récent à Reims, le 26 février, la chasse aux usuriers juifs dans l'Est, le sac des maisons de gardes forestiers en Alsace, enfin l'acharnement montré contre les voies ferrées, pour ne citer que quelques exemples, sans compter l'assaut des bureaux de péage ou d'octroi, sont l'œuvre d'intérêts particuliers depuis longtemps exaspérés, qui n'attendaient qu'une occasion de détruire ce qu'ils croyaient être la cause de leur ruine et de leur misère, débiteurs poursuivant leurs créanciers à coup de fourche, ouvriers mettant en pièces les machines qui leur retirent leur pain, voituriers et mariniers ameutant les paysans contre les chemins de fer, symbole le plus éclatant d'un progrès meurtrier. Il y avait là les symptômes d'un état d'esprit qui pouvait à juste titre inquiéter le gouvernement.

Ces désordres, graves à la vérité, restèrent à l'état de faits isolés, malgré l'insuffisance de la répression; mais, intimement lié à ces révoltes de gens privés de leur gagne-pain contre les progrès mêmes qui le leur avaient retiré, le problème du chômage se posait dans toute son ampleur, et chaque jour s'aggravait, compliqué encore par le caractère social qu'a pris la Révolution.

Depuis que le Gouvernement provisoire a reconnu par décret le « droit au travail », cette question capitale du chômage se trouve en effet transportée sur un terrain nouveau, ce qui la rend infiniment plus menaçante; le pouvoir l'a pour ainsi dire évoquée devant lui, et, par là, semble s'être engagé à la résoudre; l'ouvrier sans ouvrage se tournera d'emblée

1. Celui-ci appartenant à Rothschild.

vers lui, au lieu d'attendre du libre jeu des lois économiques la réouverture des ateliers privés. Certes, il était d'avance tout disposé à le faire, et, dans toute crise de ce genre, il l'a déjà fait d'instinct; mais, ce qui est grave, c'est que, cette fois, c'est le gouvernement qui l'y invite implicitement, et qui prend un engagement envers lui; de sorte que les mesures gouvernementales — mesures que d'ailleurs tous les pouvoirs issus d'une révolution ont été amenés à prendre — perdront cette fois pour les chômeurs le caractère d'une aide passagère, d'un secours spontané, pour revêtir celui d'une dette reconnue et acquittée. Et, d'autre part, cette proclamation du « droit au travail », sous peine d'être vide de sens, signifie qu'une transformation sociale est commencée, dont les signataires du décret seront les agents. L'ouvrier sait évidemment que cette transformation ne peut être immédiate, et il est disposé à leur laisser un temps raisonnable pour tenir leurs engagements : « il met trois mois de misère au service de la République », mais il entend que ce soient les derniers....

*
* *

Cette crise économique, dont le Gouvernement provisoire deviendra ainsi responsable aux yeux des masses, si elle se prolonge, suffit donc à rendre sa tâche déjà très difficile; mais, à côté du danger social, il faut encore qu'il compte avec le danger politique.

Celui-ci, nous l'avons vu, n'existait plus à droite : non seulement aucune tentative de restauration monarchique n'était à craindre, mais, de plus, tous les hommes d'ordre, tous les propriétaires, faisaient bloc pour soutenir le pouvoir, quel qu'il fût. Par contre, les hommes de l'Hôtel de Ville avaient à compter avec les éléments révolutionnaires, d'autant plus redoutables qu'ils ne rencontraient devant eux aucune force organisée, ni militaire ni de police.

Ceux-ci avaient trouvé leurs cadres tout préparés dans les anciennes sociétés secrètes, qui constituaient un noyau pas

très dense à la vérité, mais solide, capable d'attirer et d'entraîner la grande masse indécise des ouvriers parisiens. D'elles sortaient les chefs, que la violence de leur opposition à la monarchie, l'audace de leurs coups de main, l'auréole même de la prison, avaient rendus populaires : héros et martyrs de la démocratie aux heures des luttes sans espoir, défenseurs attitrés de la cause du peuple, pour laquelle ils avaient, non seulement combattu, mais souffert, ils représentaient, mieux que les bourgeois modérés de l'Hôtel de Ville, aux yeux des ouvriers, la République et la Révolution; quand les Barbès, les Blanqui, les Raspail, les Cabet, les Sobrier viendront déclarer que le Gouvernement provisoire compromet l'une et l'autre, c'est eux que croiront les masses populaires, et non les Garnier-Pagès ou les Lamartine. A la majorité modérée du gouvernement, il faut donc, pour subsister, la caution de Ledru-Rollin et de Louis Blanc, et, si ceux-ci la leur retirent, ils resteront à la merci des anciens conspirateurs devenus chefs de clubs.

Le club est en effet, pour ainsi dire, la forme de la vie politique sous le Gouvernement provisoire, fait fort compréhensible au lendemain d'une révolution dont le point de départ avait été la revendication de la liberté de réunion, et dont les principaux acteurs se trouvaient tous imbus des souvenirs des Jacobins et des Cordeliers. Ce fut donc, au lendemain du 24 février, une floraison immédiate, immense et d'ailleurs fort mêlée; en un mois, il en naquit à Paris plus de 250, et leur nombre finit par atteindre près de 450[1]. « Il y en a pour les hommes et pour les femmes, pour les blancs et pour les noirs, pour les Français et pour les étrangers, pour les artistes dramatiques et pour les épiciers, pour les maîtres d'études et pour les professeurs, pour les gens de lettres et pour les gens de maison, pour les étudiants et pour les ouvriers, pour les commerçants et pour les militaires démocrates, pour les francs-maçons et pour les républicains protestants. Les socialistes ont les leurs comme les modérés, les amis de l'ordre comme les amis de la fraternité. Mais l'élément

1. Alphonse Lucas, *Les Clubs et les Clubistes*, p. 1.

révolutionnaire domine dans ces associations politiques[1]. »

Quelques clubs surtout méritent ce nom d'association et sont véritablement le prolongement en plein jour de ces organisations républicaines que traquait la police de la monarchie ; bien en décadence à la fin de celle-ci, et pourries d'agents provocateurs, elles reprirent, au lendemain de la victoire, une singulière vitalité sous leur nouvelle forme : elles retrouvaient, sortis de prison, leurs chefs, dont elles avaient été décapitées ; elles attiraient à elles tous les ambitieux comme tous les exaltés, tous les mécontents aigris de n'avoir point leur part du pouvoir comme tous les rêveurs de régénération sociale.

Il est notamment un club qui a conservé de manière frappante son caractère d'organisation disciplinée et secrète sous la main d'un chef, c'est la *Société républicaine centrale* que dirige Blanqui. Cet homme maigre, au visage émacié, à la parole brève, saccadée, à la voix sifflante, un peu voilée, c'est le conspirateur par excellence ; et, autour de lui, une sorte de légende de terreur se crée : aussi bien Ledru-Rollin et Louis Blanc, Barbès et Caussidière que les modérés du gouvernement, et que les bourgeois dans la rue, sont portés à voir sa main dans toute agitation, à sentir sur leur tête la menace d'un coup de force inspiré et dirigé par lui, et la terreur même qu'il inspire deviendra un jour le salut du Gouvernement provisoire.

En face de lui, son ancien compagnon d'armes, devenu son ennemi le plus mortel, Barbès, le « Bayard de la démocratie », enthousiaste, loyal et courageux, extrêmement populaire dans les milieux démocratiques exaltés, allait grouper plus ou moins étroitement autour de lui ceux des anciens soldats de la cause républicaine que Blanqui ne tenait pas dans sa main ; mais il ne sera jamais, comme son rival, le chef autoritaire d'un groupe restreint et fanatique : son influence au contraire rayonne, mais perd en profondeur ce qu'elle gagne

1. Georges Renard, *op. cit.*, p. 22. « Ce fut la belle époque des clubs — *cloubs* — quelques malins disaient : *clioubs*. On se disputait sur la manière de prononcer le mot, et l'on en tirait des conséquences sur les opinions politiques : club était démoc.-soc. ; cloub était réac. ; cleub n'était pas compris. (Maxime du Camp, *Souvenirs de 1848*, p. 123.)

en étendue; quand, au milieu de mars, il fondera le Club de la Révolution, ceux qui viendront y parler sous sa présidence, les Lanuenssens, les Longepied, les Marc Dufraisse, les Cahaigne, les Thoré, et plus tard les Sobrier, les Étienne Arago, seront ses amis dévoués, voire ses émules, mais non point ses soldats aveugles. Lui-même d'ailleurs, dont les idées politiques peu précises se résument dans un culte exalté de la République et de la Révolution, dont les conceptions sociales ne dépassent pas un chaud amour du peuple, restera à la fois ardent et hésitant, pris entre la crainte de la réaction et la crainte de Blanqui. Au début de mars, il ne demande qu'à appuyer le Gouvernement provisoire, où figure Lamartine, qui a contribué autrefois à obtenir sa grâce de Louis-Philippe, et où surtout le rassure la présence de Ledru-Rollin, dont les sentiments ont des affinités évidentes avec les siens. Mais il est prêt à se tourner avec la plus grande vigueur contre les modérés du *National*, s'il les soupçonne jamais de vouloir dévier la Révolution de son cours glorieux.

Parmi les individualistes que la vie des clubs fait surgir au premier plan, et qui vont jouer un rôle dans les agitations de mars et avril 1848 [1], il faut ensuite placer en bon rang P.-V. Raspail, vétéran des luttes du début de la monarchie, que sa charité inépuisable, sa belle science de médecin, mise gratuitement au service des pauvres, ont rendu extrêmement populaire. Son club, *les Amis du Peuple*, a bien réussi, et ses succès oratoires devant un auditoire étendu ont accru sa réputation et son influence; sans programme très défini, ayant, au point de vue social, la foi de tous ses contemporains dans la puissance de l'association, avant tout d'ailleurs démocrate et républicain, assez pacifique, mais extrêmement soupçonneux, il ne tardera pas à dénoncer la réaction un peu partout, et notamment dans les actes du gouvernement.

Nous n'insisterons pas sur le caractère et les idées de

1. Les théoriciens comme Proudhon, Considérant ou Pierre Leroux ne se trouvent pas poussés ainsi au premier plan. Nous les retrouverons à la Constituante : sous le Gouvernement provisoire, c'est l'heure des hommes d'action, qu'ils aient des idées nettes, comme Louis Blanc, ou qu'ils n'en aient guère, comme beaucoup de clubistes notoires.

Cabet, que nous connaissons[1]. Son talent d'organisateur en avait fait, à la fin de la monarchie, le chef, le prophète plutôt, d'une véritable secte, très disciplinée et très fanatique. *Les Communistes icariens*, réunis à la *Société fraternelle centrale*, y recevaient chaque soir l'enseignement du maître; celui-ci avait, dès le premier jour, donné pour mot d'ordre l'appui au Gouvernement provisoire, mais ce rêveur doublé d'un manieur d'hommes va le surveiller de près; l'ancien combattant républicain de 1831 va se réveiller en lui, avec sa crainte d'une réaction, d'un escamotage de la révolution, qui doit marquer le premier pas vers la réalisation de ses idées. L'action politique, comme chef de club, du plus notoire des communistes va d'ailleurs contribuer à faire de lui, avant deux mois, le bouc émissaire de toutes les théories atroces qu'il désavoue, et de toutes les violences qu'il déconseille.

A côté de ces réunions où, chaque soir, des auditeurs, qu'il sera facile un jour de crise de transformer en porteurs d'un mot d'ordre et en soldats, viennent boire l'éloquence des ténors de la Révolution, une tentative a été faite pour créer une société solidement organisée, dont le club ne sera en quelque sorte que l'aspect extérieur, mais dont les membres resteront, en dehors des séances, unis par des liens étroits. Cette société, construite sur le modèle des anciennes sociétés secrètes, dont elle aspire d'ailleurs à faire revivre la plus célèbre, c'est la *Société des Droits de l'Homme*, avec son club central, rue Saint-Martin, et ses annexes, plus ou moins vivantes, dans les différents arrondissements. Le lien entre les sociétaires est l'adhésion à la Déclaration des Droits de l'homme de 1793; le but des organisateurs est de créer, comme en 1833, à Paris d'abord, puis en province, des sections armées, prêtes à se réunir au premier appel pour agir selon le mot d'ordre donné par un comité central. Celui-ci, où le nom de Barbès figure surtout *ad honorem*, comprend, en somme, des sous-ordres : Villain, le président, Napoléon Lebon, Huber, mais ces sous-ordres sont des gens de coups de main. Il est difficile d'évaluer l'importance

1. Cf. plus haut, p. 110-112.

exacte de la *Société des Droits de l'Homme* de 1848; on a estimé que son effectif, d'ailleurs variable, put monter à trois mille hommes environ, et le lien entre les sections comme entre les sectionnaires paraît être resté assez lâche, mais elle n'en constituait pas moins une force organisée, qui pouvait être redoutable, et pouvait surtout servir de cadre pour une émeute contre le gouvernement. Au moment où ils travaillaient à constituer la Société, Villain et ses acolytes paraissaient subir l'influence de Barbès et de Ledru-Rollin, qui, d'après certains témoignages [1], les auraient encouragés avec l'espoir de les tenir en main et de contre-balancer l'action de Blanqui en enrégimentant les anciens membres des sociétés secrètes.

A vrai dire, le nombre des clubs à lui seul, et d'autre part la rivalité d'influence existant entre les quelques chefs qui émergeaient, risquait d'affaiblir singulièrement leur action. Cette situation n'échappa point à certains clubistes, et plusieurs tentatives furent faites [2] pour créer une sorte d'organisme capable de donner l'unité à leurs efforts dispersés : l'une d'elles finit par réussir à la fin de mars; sur une initiative partie du club de la Révolution, le *Comité révolutionnaire* ou *Club des Clubs* fut créé, et reçut des adhésions assez nombreuses pour faire de lui un organe important, qui, sous la direction d'Huber, de Longepied, de Cahaigne, joua un rôle d'agent de transmission, et essaya même, en envoyant des délégués en province, grâce aux subsides du gouvernement [3], d'y créer un réseau de clubs affiliés, par lesquels il espérait agir sur les élections et ressusciter le puissant système jacobin de la grande Révolution.

Le tableau des éléments révolutionnaires ne serait pas complet si nous ne mentionnions enfin, d'une part, la présence à la Préfecture de Police de Caussidière, membre

1. Cf. *Les premiers jours de la République*, par un ex-chef de section de la *Société des Droits de l'Homme*, et aussi, Lucas, *op. cit.*, p. 117.

2. *Club central*, présidé par Longpré; *Comité central républicain*, de Romain, qui ne vécurent ni l'un ni l'autre.

3. Ils se montèrent à plus de 100 000 francs. Cf. le registre des fonds secrets du ministère de l'Intérieur, cité dans les documents de la *Commission d'enquête*, t. II, p. 79.

influent des sociétés secrètes, qui s'en empara le 24 février, et s'y maintint malgré les efforts de la majorité du gouvernement[1], personnage rusé, mais nullement sûr, qui se réservait beaucoup, et, tout en maintenant d'ailleurs l'ordre de façon aussi satisfaisante que possible, pouvait, un jour d'émeute contre l'Hôtel de Ville, se trouver aussi bien d'un côté de la barricade que de l'autre; et d'autre part, le centre révolutionnaire doublé d'un dépôt d'armes que Sobrier, compagnon de Caussidière, était venu, de l'aveu de celui-ci, installer 16 rue de Rivoli[2]; là, ce cerveau brûlé, esprit assez mobile joint à un cœur chaud, mêlé à toutes les intrigues et à toutes les agitations clubistes, entretenait une sorte de garde assez semblable aux *Montagnards* du préfet, et d'une attitude aussi douteuse.

A ces éléments de trouble, il faut en ajouter enfin un dernier, et non des moindres, constitué par les réfugiés étrangers, allemands, italiens, belges, irlandais, suisses, grecs, hongrois, moldaves, polonais surtout, qui, au nombre de 15 000 à 20 000 peut-être[3], ne créaient pas seulement, par leurs manifestations, de graves embarras à la politique étrangère de Lamartine, mais constituaient encore pour toute émeute un corps de volontaires ardents et toujours prêts.

Tel est l'ensemble des forces révolutionnaires avec lesquelles doit compter le gouvernement; et ce terme de « révolutionnaires » est celui qui, sous sa forme vague, leur convient le mieux, car elles sont unies par un même sentiment, qui est la volonté de défendre, de maintenir et de développer « la révolution ». Quelles conceptions recouvre cependant ce mot sonore, qui suffit d'ailleurs comme programme à la plupart des soldats, pour ne pas dire des chefs? A parcourir les comptes-rendus des clubs, les exposés de principes, les ordres du jour, les discours généralement

1. Cf. p. 156.
2. C'étaient les bureaux du journal *la Commune de Paris*, fondé par Sobrier. Caussidière lui avait prêté pour garder ces locaux une vingtaine de *Montagnards*, et Sobrier avait pu obtenir de Lamartine, qui avait quelques espoirs en lui, des armes et des munitions fournies par le ministère de la Guerre. (Cf. déposition de Caussidière, *Commission d'enquête*, t. I, p. 143.)
3. Chiffre donné par Garnier-Pagès.

aussi bruyants dans la forme que vides dans le fond, quelles idées peut-on dégager qui semblent communes à ces hommes dont les circonstances font les maîtres de Paris?

Les premières sont évidemment des idées politiques : ils veulent la République, et une République qui soit vraiment démocratique, égalitaire, qui consacre l'affranchissement de l'ouvrier en lui donnant la plénitude des droits d'un citoyen, en faisant de lui l'égal du bourgeois; donc, souveraineté du peuple et suffrage universel, disparition du pays légal, tout Français devenant électeur, et aussi garde national, ce qui est fort important; puis, toutes les libertés refusées par la monarchie, liberté de réunion, liberté d'association, liberté de la presse sans timbre ni cautionnement, etc....

A ce point de vue d'ailleurs, la victoire est complète, et il suffira de prévenir une réaction bien désarmée pour le moment. Mais, à côté des préoccupations politiques, apparaissent partout les préoccupations sociales : les chefs veulent satisfaire les aspirations de la masse, que nous avons déjà analysées. La *Société des Droits de l'Homme* se donne pour but, non seulement « de défendre les droits du peuple dans l'exercice desquels la révolution de Février l'a réintégré », mais encore « de tirer de cette révolution toutes ses conséquences sociales » [1]. « Sans la réforme sociale, il n'y a point de République, proclame Thoré [2]. Si l'Assemblée n'abolissait pas bravement le prolétariat social, il faudrait continuer, au nom de l'égalité, la révolution engagée au nom de la liberté. » Et Blanqui, à la *Société républicaine centrale*, impose aux affiliés une déclaration ainsi conçue : « La république, comme la monarchie, peut ombrager la servitude sous son drapeau.... La tyrannie du capital est plus impitoyable que celles du sabre et de l'encensoir. La révolution de Février a eu pour but de la briser. Ce but est aussi celui de la *Société républicaine.* »

Mais comment briser cette tyrannie? Écartons d'abord les violences systématiques et outrées de ceux qui, à la tribune

1. Manifeste de la *Société des Droits de l'Homme et du Citoyen.*
2. *Vraie République*, 26 mars.

des clubs ou dans les colonnes des journaux, dénoncent l'héritage comme « la plus grande iniquité humaine »[1], profèrent des menaces de destruction, lancent des appels plus ou moins voilés au meurtre et au pillage, déclarent qu'« il faut anéantir le dernier bourgeois, brûler le grand-livre de la dette publique[2] », proposent de laisser mourir les riches de faim en établissant autour de leurs maisons un cordon sanitaire : ils ne feront guère que donner à leurs adversaires les armes les plus dangereuses contre eux-mêmes et contre tout le socialisme[3]. Le peuple de Paris fournit, au début de février, nous l'avons vu[4], un très mauvais terrain pour de telles excitations, et les chefs écoutés des clubs, parmi lesquels, à côté d'hommes d'action et de coups de main comme Blanqui et Barbès, se trouvent des pacifiques résolus comme Cabet, sont loin de souscrire à de pareilles théories; mais, par contre, ils restent absolument dans le vague quand il s'agit d'exposer leurs conceptions sociales ; ils demandent que « l'égalité, la solidarité et la démocratie » deviennent les « principes fondamentaux du pacte social[5] »; ils invitent les « privilégiés » à abandonner de bonne grâce leurs « privilèges[6] » ; ils réclament « la socialisation progressive et pacifique des instruments du travail, afin qu'ils soient mis à la portée de tous les citoyens[7] », « un système démocratique d'inégalité successivement décroissante et d'égalité successivement croissante »[8]; ou, plus simplement, « le droit de vivre en travaillant », « l'organisation du travail et l'assurance du bien-être par le travail », « la reconnaissance du droit de vivre et la garantie de ce droit par l'État organisant le travail », et « que le gouvernement prenne l'initiative en matière industrielle[9]. »

1. *Le Père Duchêne*, 11 juin.
2. Paroles que Lucas prête à Flotte, *op. cit.*, p. 53.
3. Cf. l'analyse très juste de Georges Renard, *op. cit.*, p. 22-23.
4. Cf. p. 136.
5. Manifeste de la *Société des Droits de l'Homme*.
6. *Ibid.*
7. Thoré, dans la *Vraie République* du 26 mars.
8. Cabet dans *le Populaire* du 25 février.
9. Cf. ainsi que pour ce qui suit : la *Voix des Clubs*, *passim*, et Lucas, *op. cit.*, *passim*.

Certaines idées, à la vérité, surgissent de ce fatras de mots et dévoilent des tendances intéressantes à signaler, mais leur application ne réaliserait pas la transformation sociale rêvée : idées fiscales, qui consistent toutes dans la suppression de la douane, de l'octroi, des impôts indirects, des impôts sur les objets de première nécessité, qu'on remplacera par un impôt direct frappant les riches, les rentiers; puis, idées économiques, de liberté des coalitions, de réforme du contrat de travail entre employeur et employé (celles ci assez vagues), de suppression du marchandage; enfin, préoccupations d'intérêt plus immédiat, mais infiniment moins général, comme les secours aux vieillards, aux infirmes, ou la remise des loyers. Mais tout cela, pour la masse, et même pour les chefs, ce ne sont que détails; ils visent confusément à quelque chose de plus vaste et d'imprécis encore, au triomphe du socialisme. Or, qu'était-ce que le socialisme : « le socialisme, ainsi que le définit assez exactement Audiganne [1], c'était, pour les ouvriers les plus éclairés, la suppression du patronage attribué au capital, et une alliance entre les travailleurs en vue d'une production industrielle, alliance fondée sur le principe de la fraternité; c'était le travail exécuté en commun pour l'avantage commun ».

Or, conséquence naturelle des idées répandues par les ouvrages aussi bien des économistes que des socialistes [2], pour réaliser le socialisme ainsi compris, c'est vers l'État que se tournent la masse ouvrière ainsi que les chefs eux-mêmes, et l'État, pour eux, c'est le gouvernement. De lui on attend tout; de lui, on peut tout espérer; chacun désire, comme le *Club de l'Avenir* [3] « qu'il prenne l'initiative en matière industrielle ». Il est à noter qu'au lendemain du 24 février, les théoriciens purs du socialisme restent à l'arrière-plan, et que la scène, à l'exception de l'Hôtel de Ville, est occupée surtout par des hommes d'action, assez pauvres de vues d'avenir, et que ceux qui se trouvent, comme Cabet, poussés au premier plan, se tournent comme eux

1. *Les populations ouvrières et les industries de la France*, t. I, p. 357.
2. Cf. *supra*, chap. IV, p. 94.
3. Séance du 7 mars.

vers le gouvernement, avec la même confiance et les mêmes exigences assez naïves.

L'attitude de Cabet, en particulier, est tout à fait caractéristique : c'est le théoricien certainement le plus systématique de tous les socialistes ; or, ses premières paroles, le 25 février, sont pour déclarer : « Gardons-nous de demander l'application immédiate de nos doctrines communistes [1] ; et, à la tribune de son club, il est plus catégorique encore, quand il déclare [2] :

— On vient de présenter 40 ou 50 questions ; il y en aurait des milliers d'autres à soumettre. Toutes ces propositions ne peuvent pas être discutées en même temps.... Eh bien ! la question essentielle et urgente aujourd'hui, c'est de conserver la République, la démocratie, de faire ce qui est nécessaire pour arriver à ce but ; or, ce qui est nécessaire, c'est la garde nationale, c'est la liberté de la presse, c'est le droit de réunion et le droit électoral...

Et il ajoute que la question de l'organisation du travail « se trouve décidée par cette seule décision, que l'Assemblée Nationale est populaire ».

Cette tendance unanime à se tourner vers le gouvernement comme vers le seul agent possible mais tout-puissant d'une transformation économique, fait donc, de l'aveu même des prophètes socialistes les plus autorisés, passer au premier plan la question politique, et dépendre d'elle la question sociale. C'est ce qui explique l'attitude des clubs vis-à-vis du Gouvernement provisoire : dans leur esprit, il doit agir, mais, pour qu'il agisse bien, ou simplement pour qu'il soit contraint d'agir, eux doivent le surveiller de près. « Les clubs, a écrit Delvau [3], pesaient sur le Gouvernement provisoire. Je crois que cette surveillance, par les clubs, des actes et même des menées des membres douteux du gouvernement, avait son efficacité. Le peuple devait avoir l'œil ouvert sur l'Hôtel de Ville. »

Entre celui-ci et les clubs, d'ailleurs, aucune barrière

1. *Le Populaire* du 25 février.
2. Compte rendu de *la Voix des Clubs*, du 13 mars.
3. Secrétaire de Ledru-Rollin, *op. cit.*, p. 363.

infranchissable n'existait. Beaucoup de membres du Gouvernement provisoire entretenaient des relations, fort intimes parfois, avec les clubistes les plus influents : si les hommes du *National*, séparés par des dissentiments anciens de la clientèle de *la Réforme*, n'avaient pas beaucoup de contacts avec eux, Lamartine s'efforça de nouer ou de renouer des relations avec Barbès, Cabet, Raspail, Caussidière, Sobrier, et même avec Blanqui [1]. Quant à Ledru-Rollin et à Louis Blanc, ils trouvaient en ceux-ci d'anciens compagnons d'armes auxquels les unissaient des liens bien plus étroits que ceux que le pouvoir avait créés entre eux-mêmes et leurs collègues plus modérés [2].

Ainsi le conflit s'esquissait, à Paris, non point tant entre un gouvernement compact et des adversaires extérieurs désireux de prendre sa place, qu'entre trois groupes de forces, assez mal délimités d'ailleurs, et dont on ignore encore l'importance respective : d'abord, la majorité modérée du Gouvernement provisoire, dont Lamartine était encore le drapeau, qu'appuyaient indistinctement de leurs vœux, et qu'appuyeront bientôt de leurs actes, les « hommes d'ordre » de toute opinion. Puis, en second lieu, la grande masse des vainqueurs de Février, qui veulent continuer à aller de l'avant, « tout ce qui se remue, s'agite, déclame dans Paris [3] », socialistes et républicains avancés : la presque totalité des clubistes que nous avons cités, Caussidière à la Préfecture de Police, Ledru-Rollin et Flocon, Louis Blanc et Albert dans le gouvernement, représentent ces tendances ; mais ils sont loin de former un bloc aussi compact que leurs adversaires. Un même sentiment très fort les unit, la crainte d'une réaction, mais il recouvre de telles divergences

1. Cf. P. Quentin-Bauchart, *Lamartine homme politique*, p. 246-269.

2. « M. Barbès, entre autres, dévoué au ministre (Ledru-Rollin) de cœur et de conviction, avait de fréquents rapports avec lui.... M. Barbès était l'intermédiaire le plus sympathique à M. Ledru-Rollin, le mieux fait, soit pour modérer jusqu'au jour d'une entreprise, soit pour oser au moment décisif. En communication constante avec le ministre de l'Intérieur, les chefs du *Club des Clubs* le tenaient au courant du mouvement des esprits, signalaient leurs ressources, dénombraient leurs bataillons. M. Ledru-Rollin... pouvait mesurer son influence. » (Elias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, p. 190-191).

3. Elias Regnault, *op. cit.*, p. 189.

d'idées, sans compter les rivalités de personnes, qu'une action commune devient presque impossible; la fraction remuante de la population ouvrière est prête à suivre ce parti de la révolution dont elle ne voit pas les divisions profondes; mais, quelque conscients qu'ils soient de sa nécessité, Ledru-Rollin, le jacobin, et Louis Blanc, le socialiste, répugnent à l'entente absolue indispensable au succès. Enfin, il faut noter, comme un troisième élément bien spécial, le petit groupe de fanatiques commandé par Blanqui, par Blanqui l'isolé, dont la publication du « document Taschereau » va faire Blanqui l'excommunié, et qui, sans qu'on connaisse sa force exacte, va, par la seule crainte qu'il inspire, réagir puissamment sur les événements qui se préparent.

Par l'énumération qui précède, on voit à la pression de quelles forces redoutables la majorité modérée du Gouvernement provisoire avait à résister. Or, des trois éléments dont, au milieu du XIXe siècle, un pouvoir régulier disposait pour assurer l'ordre, police, garde nationale et armée, elle n'en trouvait aucun, au lendemain du 24 Février, dont elle pût user avec sécurité.

La Préfecture de Police était aux mains de Marc Caussidière, qui s'y était établi de façon à s'y rendre inexpugnable. Cet homme de haute taille, imposant par sa masse physique, cachait, sous une feinte bonhomie et parfois sous de feintes violences, un esprit très délié, très rusé même, sinon très cultivé. Commis-voyageur à l'époque de la Révolution de Février, très répandu dans les sociétés secrètes, mêlé depuis de longues années au mouvement républicain, et très connu dans les milieux révolutionnaires, il s'était trouvé, le 24 février, à la réunion de *la Réforme*, où l'on avait proclamé un gouvernement provisoire; il s'y était fait donner, par la même assemblée improvisée et dans les mêmes conditions, la Préfecture de Police, conjointement avec Sobrier, puis il était parti la conquérir. Il l'avait trouvée évacuée par la garde municipale et par la ligne, que venait de remplacer une compagnie de la garde nationale, mêlée à une foule bigarrée, agitée et en grande partie armée qui offrait un

spectacle analogue à celui qu'à la même heure, et sur une plus grande échelle, présentait l'Hôtel de Ville. Caussidière s'était fait reconnaître sans difficulté et avait procédé tout de suite à son installation, aidé de Sobrier et de Cahaigne. Les officiers de la garde nationale avaient mis leurs hommes à ses ordres; il avait embrigadé les insurgés venus avec lui, les amis politiques accourus, fait reprendre son service, dès le lendemain, à une partie importante du personnel, à commencer par les chefs de division et les chefs de bureau, et lancé aussitôt une proclamation qui annonçait à la fois la constitution du Gouvernement provisoire et sa propre nomination, mais en même temps « recommandait expressément au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions ni son attitude révolutionnaire ». Bref, il se trouvait en pleine possession d'état, quand, à l'Hôtel de Ville, les premières heures de désarroi passées, on se préoccupa de reprendre en mains la police [1].

Les modérés du *National* n'en méconnaissaient d'ailleurs nullement l'importance, et, dès le 24 février, un arrêté avait rattaché la Préfecture de Police à la mairie de Paris, dont Garnier-Pagès venait d'être nommé titulaire, et non point au ministère de l'Intérieur, que détenait Ledru-Rollin. Mais autre chose était, pour le nouveau maire, de faire insérer, parmi tant d'autres, un texte au *Moniteur*, et d'exercer effectivement son autorité. L'occupation de fait de la Préfecture par Caussidière rendait fort difficile la désignation d'un autre préfet, et, d'autre part, celui-ci, de même que son acolyte Sobrier, était plus que suspect aux yeux de Garnier-Pagès et de ses amis; ce qu'on rapporta de son attitude, de ses propos, de son entourage, acheva de les persuader qu'il serait pour eux un dangereux adversaire.

Garnier-Pagès alors, ne voulant pas le reconnaître définitivement et n'osant pas le destituer, évita d'entrer en rapports directs avec lui, et se contenta de gagner du temps. Caussidière en profita pour se fortifier dans la place; convaincu, dès le 24 au soir, à la suite d'une démarche qu'il fit

1. Cf. *Mémoires* de Caussidière, p. 61 et suiv. et la déposition de Chenu (*Commission d'enquête*, t. I, p. 187).

faire par Cahaigne auprès de Flocon[1], que le nouveau gouvernement, dans sa majorité, lui était hostile, il organisa la résistance en battant le rappel parmi le personnel des sociétés secrètes, et en se créant, avec ces éléments dont il était sûr, une vraie garde armée qui occupa en force la Préfecture et qui devint le noyau des fameux Montagnards. En même temps, il entreprit de négocier avec l'Hôtel de Ville, et manœuvra pour y faire ratifier sa nomination, ce qui était beaucoup plus dans son caractère que de s'imposer ouvertement par la force.

Dans ces conditions, une vraie comédie se joua du 24 au 26 : Caussidière, furieux de ne pas être officiellement reconnu, et mécontent, d'autre part, de dépendre du maire, envoya coup sur coup par trois fois sa démission: puis, quand Garnier-Pagès, le prenant au mot, lui envoya un successeur dans la personne de Recurt, celui-ci trouva la préfecture si bien mise en état de siège, les occupants si redoutables et si décidés à ne pas céder la place, qu'il dut battre en retraite sans manifester même la moindre velléité de s'imposer.

Le 26, Caussidière continuait à se fortifier à la Préfecture sans être inquiété, mais, par contre, on refusait, au *Moniteur*, d'insérer une ordonnance qu'il avait signée, parce qu'il n'était pas officiellement reconnu. Pour en finir, il se rendit à l'Hôtel de Ville dans la journée, mais ne put rien obtenir des membres du gouvernement, dispersés et absorbés par d'autres besognes urgentes. Il somma alors par lettre Garnier-Pagès de faire régulariser sa position et demanda à le voir. Celui-ci vint le soir à la Préfecture et put constater *de visu* qu'il y était formidablement retranché et entouré. Les deux hommes causèrent; le maire feignit de prendre au sérieux les démissions successives de Caussidière et parla compensations. Mais l'autre refusa de comprendre, et manifesta clairement que seule la Préfecture de Police pouvait lui convenir, comme seul d'ailleurs il pouvait convenir à la Préfecture, grâce à son républicanisme éprouvé et à l'état

1. Cf. *Commission d'enquête*, déposition Chenu, t. I, p. 187.

d'esprit du nouveau personnel, qui n'accepterait pas un autre chef.

Il fallait céder ou rompre. Garnier-Pagès, ne se sentant pas le plus fort, essaya de gagner encore du temps : il crut habile de promettre à Caussidière une délégation régulière, mais provisoire, avec l'arrière-pensée de le remplacer sous peu, dès qu'il croirait pouvoir le faire avec chances de succès. Il essaya même de jouer au plus fin et d'envoyer au nouveau *délégué* sa nomination par lettre sans l'insérer au *Moniteur*; mais celui-ci réclama avec énergie, et le maire dut finalement lui donner une investiture officielle.

Mais ni celui-ci ni ses amis ne considéraient la question comme réglée définitivement ainsi. La présence à la Préfecture de Police d'un homme aussi inquiétant que Caussidière était une de leurs plus grosses préoccupations, et, dès le 26, ils avaient essayé, mais en vain, de s'entendre entre eux pour y remédier. Le plan de Garnier-Pagès consistait toujours à garder la haute main sur la police et à remplacer, le plus tôt possible, Caussidière par Duclerc : il lui donna, le 2 mars, un commencement d'exécution en faisant décider par le Gouvernement provisoire que le maire de Paris serait indépendant du ministère de l'Intérieur, restant entendu que la police était une attribution de la mairie.

Mais, sur ces entrefaites, le 5 mars, Garnier-Pagès devint ministre des Finances, et le 9, Marrast lui succéda comme maire de Paris. Ledru-Rollin saisit cette occasion de revendiquer le rattachement de la Préfecture de Police au ministère de l'Intérieur. Sous cette discussion administrative, un gros intérêt politique était en jeu : Garnier-Pagès avait lutté avec ténacité pour garder la Préfecture sous sa dépendance administrative, avec l'espoir de la reprendre un jour en fait; Marrast avait une conception autre et préféra céder : il ne jugeait ni possible d'expulser Caussidière, ni prudent de l'essayer; d'autre part, ainsi qu'il le dit à son prédécesseur, qui lui reprochait sa faiblesse[1], « il ne se souciait guère d'un travail quotidien avec lui ». Il préféra abandonner la partie

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 346.

sur ce point, quelque gros que fût l'enjeu, et essayer d'organiser, comme nous le verrons, à la mairie même, avec des éléments dont il serait sûr, une autre police qui lui serait personnelle, et qui lui permettrait de battre en brèche l'administration officielle tombée aux mains de ses adversaires.

Cette politique, par contre, laissait Caussidière maître à la Préfecture, où Ledru-Rollin le commit officiellement par arrêté du 13 mars[1]. Le rôle qu'il y joua, dans le rétablissement de l'ordre, fut tout autre d'ailleurs que celui que pouvaient faire prévoir ses débuts, l'affectation révolutionnaire de son attitude, le recrutement et jusqu'au costume de ses nouveaux agents. Ceux-ci furent recrutés en effet parmi les insurgés les plus ardents, qui durent fournir, pour faire partie de cette *garde du peuple*, un certificat d'écrou d'ancien détenu politique et un certificat de combattant de Février[2]; une ceinture rouge sur leurs vêtements fut d'abord tout leur uniforme; ils y joignaient un bonnet rouge et montaient la garde en manches de chemises et en sabots; peu à peu, on leur vit des blouses, des bottes et enfin des casquettes[3]; ils furent répartis en quatre compagnies, la Montagnarde, la compagnie de Saint-Just, la compagnie de Février, et la Compagnie Morisset. Plus tard seulement, en avril, furent créés les gardiens de ville, qui firent leur service en bourgeois, avec une plaque jaune au bras gauche.

Ces Montagnards, si farouches d'aspect et d'un recrutement si spécial, se révélèrent immédiatement, sous l'active et vigoureuse impulsion de Caussidière, d'excellents agents d'ordre. Ils arrêtèrent les incendiaires de la banlieue, poursuivirent les malfaiteurs et les déserteurs, réprimèrent les tentatives d'évasion des condamnés de droit commun, expulsèrent des Tuileries les envahisseurs qui s'y livraient à des saturnales, protégèrent les établissements publics,

1. Pour tout ce qui précède, cf. en particulier Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 76-77, 126-128, 224-226, 343-346; Caussidière, *op. cit.*, t. I, p. 63-67, 70-73, 86-93, 110-116; *Commission d'enquête*, t. I, p. 187.

2. Cf. Caussidière, *op. cit.*, p. 99.

3. Il paraît que certains refusèrent la casquette comme un symbole de réaction. Cf. Ph. Audebrand, *Souvenirs de la Tribune des Journalistes*, p. 209.

assurèrent les services d'ordre des théâtres et des clubs, remplirent enfin leur service avec tant de zèle et d'autorité que la garde nationale parfois refusait de marcher sans eux [1]. En même temps, le nouveau Préfet faisait démolir les barricades, réparer et nettoyer les rues, réglait la circulation, rétablissait l'éclairage, assurait les approvisionnements, remettait tout en ordre en un mot, avec tant de doigté et de bonheur qu'il finissait par conquérir, dans la bourgeoisie parisienne elle-même, une réelle popularité.

Mais cet administrateur avisé, qui avait su prendre Paris bien en main et qui disposait, non seulement d'un service de renseignements et d'une administration, mais encore d'une véritable force armée, de quel côté ferait-il pencher la balance, au jour d'un assaut contre le Gouvernement provisoire, ou d'un déchirement dans son sein? Son passé et ses sympathies l'orientaient évidemment vers les éléments révolutionnaires et le mettaient en communauté de sentiments avec les principaux chefs de clubs, ses anciens compagnons d'armes dans les sociétés secrètes; son intérêt aussi le rapprochait d'eux, car, ne pouvant guère se flatter d'être maintenu dans ses fonctions par un gouvernement régulier, si les modérés triomphaient aux élections, il ne pouvait que désirer la prolongation de l'état transitoire et révolutionnaire; préoccupé d'ailleurs de politique et non de socialisme, opportuniste de plus et non doctrinaire, il aura toujours, aux heures de crise, par tempérament même, une tendance à se réserver, à ménager l'avenir et à se retrouver du côté des vainqueurs. La victoire des éléments avancés et socialistes ne l'effraierait nullement, au contraire, à condition cependant que ce ne soit pas celle de Blanqui, qu'il redoute et déteste, et il est certainement porté à la favoriser par crainte de celle des hommes du *National*. Vis-à-vis de Ledru-Rollin lui-même, il affecte beaucoup d'indépendance, tandis qu'au ministère de l'Intérieur, on le subit par nécessité, en se méfiant de lui et en le redoutant [2]. Par contre, il est en rela-

1. Rittiez, *Histoire du Gouvernement provisoire de 1848*, t. I, p. 157.
2. Cf. *Commission d'enquête*, déposition Carteret et Jules Favre, t. I, p. 251, 279, 280.

tions avec tous les chefs des clubs, et leur fournit des armes et des munitions qu'il se fait délivrer par Sobrier, établi rue de Rivoli, dans une maison transformée en forteresse [1].

Ainsi, il apparaît assez énigmatique et très inquiétant : artisan pour le moment d'ordre matériel dans la rue, il ne serait donc politiquement à aucun degré un élément de résistance à une tentative de transformation ou de dissociation sociale ; il est même probable qu'il la favoriserait. La Préfecture de Police, rempart traditionnel de l'ordre social, échappe donc cette fois complètement à ses défenseurs, qui n'osent même pas espérer de son chef une neutralité d'ailleurs malveillante.

*
* *

Sous la Monarchie de Juillet, quand une émeute menace le gouvernement, celui-ci fait appel, pour la réprimer, à la garde nationale et à l'armée. En théorie, c'est aux gardes nationaux seuls, c'est-à-dire aux citoyens armés, qu'incombe la tâche de maintenir l'ordre à l'intérieur du pays ; les soldats ont pour tâche unique la défense de la frontière ; les troubles civils ne doivent pas les en détourner, et aucun gouvernement ne peut se prévaloir de l'obéissance passive qu'ils doivent à leurs chefs pour en faire les instruments d'une domination politique. Tel est le dogme des « baïonnettes intelligentes », rempart du pays à la fois contre l'anarchie et contre la tyrannie, dogme inventé par la bourgeoisie de 1789, appliqué par celle de 1830, qui y trouvait une garantie matérielle de sa domination politique, assurée d'autre part par le suffrage restreint. L'obligation pour les gardes nationaux de payer une contribution foncière et de fournir leur équipement en restreignait en effet le recrutement aux classes possédantes, et le gouvernement de Louis-Philippe, d'autre part, n'avait jamais hésité à assurer, dans les troubles intérieurs, l'appui de l'armée à la milice citoyenne [2].

1. *Commission d'enquête*, déposition Courtais et Arago, t. I, p. 200 et 227.
2. Le 24 février, on peut dire en effet que Louis-Philippe préféra abdiquer que de laisser un soldat tirer sur un garde national.

La garde nationale, telle qu'elle se présentait au 24 février, et malgré son attitude pendant la Révolution, représentait donc un élément très important de conservation sociale. Son effectif, en effet, dépassait 50 000 hommes, et, bien qu'elle eût été pendant quelques jours noyée et comme dissoute dans la masse populaire, elle se reformait spontanément sous l'influence de l'instinct même de conservation de la bourgeoisie. Celle-ci sentit, avec l'acuité que donne le péril immédiat, que là seulement pouvait être pour elle le salut, et les moins braves se rendirent compte qu'ils couraient moins de risques en prenant leur fusil et en allant au rassemblement de leur légion, qu'en se terrant au fond de leurs maisons.

Mais, pour que la majorité du Gouvernement provisoire pût s'appuyer avec sécurité sur cette masse imposante, encore fallait-il qu'on n'en brisât pas les cadres et qu'on n'en changeât pas la nature et l'esprit. Or, c'est ce qu'elle se vit obligée de faire de ses propres mains : le pouvoir républicain, issu de l'acclamation populaire, pouvait-il, en effet, à l'heure où il proclamait le suffrage universel, conserver à la garde nationale un recrutement censitaire? aucun de ses membres ne le pensa, et, l'eussent-ils voulu, que c'eût été impossible; le « droit au fusil [1] » était l'une des premières revendications populaires, et, d'instinct, les masses ouvrières réclamaient l'anéantissement de cette armée de classe, où elles sentaient, autant que dans les privilèges politiques, l'obstacle à leur prépondérance et par suite à l'amélioration de leur sort. Le 8 mars, un décret du Gouvernement provisoire, exécutant une promesse inscrite déjà dans sa première proclamation du 24, appelait tous les citoyens à faire partie de la garde nationale, s'engageait à les armer et à les vêtir.

Le jour où ce décret serait mis complètement à exécution, la garde nationale de la Monarchie de Juillet aurait vécu; elle aurait péri, noyée sous le nombre, et, dans les nouvelles formations, l'élément ouvrier dominerait l'élément bourgeois

1. Selon le mot de M. Georges Renard, *op. cit.*, p. 31.

presque dans la proportion de trois à un[1]. Il fallait s'attendre en outre à ce que ce nouvel état de choses eût sa répercussion dans le commandement, les officiers étant tous désormais, y compris les colonels, désignés à l'élection. Enfin, pour désagréger, jusque dans son dernier vestige, l'organisation militaire de la bourgeoisie, un décret de Ledru-Rollin du 14 mars supprima et fondit dans la masse les compagnies d'élite, grenadiers et voltigeurs, dont la disparition ôtait aux privilégiés de la fortune le dernier espoir de se grouper dans des unités homogènes.

Le jour où les membres modérés du Gouvernement provisoire feraient appel à la garde nationale pour résister à une tentative des clubs, dans quel état la trouveraient-ils? Si les mesures qu'ils avaient eux-mêmes signées étaient réellement mises à exécution, ils verraient surgir à leur appel 200 000 baïonnettes; mais, des 200 000 hommes qui les porteraient, les trois quarts seraient des prolétaires, travaillés par les prédications socialistes, et nullement intéressés en tous cas à défendre un ordre social où ils ne possèdent que peu de chose; et parmi eux, combien de ces clubistes qu'il s'agit de combattre? Et même, s'ils se sentent menacés, Lamartine et les hommes du *National* pourront-ils appeler les légions? Seul le ministre de l'Intérieur a qualité pour faire battre le rappel, et de quel côté sera Ledru-Rollin[2]?

Reste l'armée. Ses chefs ont donné leur adhésion au nouveau gouvernement, et il est certain qu'ils obéiraient s'ils recevaient l'ordre de combattre une tentative révolutionnaire; mais, à Paris au moins, au lendemain immédiat du 24 Février, il est impossible de compter sur les troupes. A partir du moment où la colonne du général Bedeau s'est laissé pénétrer par la foule sur les boulevards, les régiments de la garnison ont été littéralement fondus, ou bien désagrégés pendant leur marche, ou désarmés sans résis-

1. L'effectif, de 56 751 hommes le 1er février 1848, était monté à 190 299 inscrits le 18 mars.

2. En province, la situation est la même. A Lyon, la garde nationale compte maintenant 40 000 hommes; à Rouen, à Reims, à Amiens, les effectifs sont doublés.

tance à l'intérieur même des casernes envahies par l'insurrection[1]. Le 25 au matin, « ce qui se voyait le plus, dans les rues abandonnées du peuple, c'étaient des soldats; les uns isolés, les autres en petits groupes, tous sans armes, qui traversaient la ville pour regagner leurs foyers. La défaite que ces hommes venaient de subir avait laissé dans leur âme une impression fort vive et très durable de honte et de colère; on s'en est bien aperçu depuis, mais il n'en paraissait rien alors; le plaisir de se retrouver libres paraissait absorber tous les autres sentiments chez ces jeunes gens; ils marchaient d'un air insouciant, d'un pas dégagé et léger ». Quant aux chefs d'unités qui ont pu garder quelque peu leurs hommes en mains, obéissant aux ordres que leur a donnés le dernier ministère de la Monarchie, ils ont évacué la capitale, dont la garnison, de près de 40 000 hommes[2], tombe à 5 000, presque tous cantonnés à Vincennes, à Saint-Denis et dans la banlieue; à Paris même, il demeure, en tout et pour tout, quatre batteries d'artillerie, deux compagnies du train et les sapeurs-pompiers. Le reste des troupes a reflué à Saint-Cloud, à Saint-Germain, à Versailles, à Courbevoie, dans la grande banlieue ou elles continuent d'occuper les forts.

*
* *

Ceux des membres du Gouvernement provisoire qui, après avoir repoussé le drapeau rouge et résisté aux tentatives de

1. Cf. de Circourt, *op. cit.*, t. I, p. 45. Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. VI, p. 49) écrit : « Toutes les casernes avaient été envahies par la garde nationale et par le peuple, et les fusils distribués ». Le 25, le général Bedeau envoyait au colonel Sauboul, commandant le 52e à la Pépinière, l'ordre de livrer à la foule ses fusils, qu'il avait su garder (Garnier-Pagès, *loc. cit.*).

2. La garnison de Paris comprenait, le 24 février, 43 bataillons d'infanterie (21 500 hommes) dont 16 dans la banlieue; 38 escadrons de cavalerie (4 850 hommes); 2 régiments d'artillerie, dont un à Vincennes; 3 compagnies du génie; 2 compagnies du train; une compagnie d'ouvriers d'administration; enfin la garde municipale : au total 37 797 hommes.

En mars, elle ne comprenait plus que 3 bataillons du 29e à Saint-Denis; 4 batteries à Paris et 10 à Vincennes; 2 compagnies du génie dans la banlieue; 2 compagnies du train; les sous-officiers vétérans; les sapeurs-pompiers : au total 5 015 hommes. (Cf. *Commission d'enquête*, t. II, p. 49-50).

pression de Louis Blanc, s'étaient donné pour but de réunir le plus tôt possible une Assemblée Nationale et d'assurer jusque-là le *statu quo* économique ou social, se trouvaient donc, à tout prendre, dans une situation assez critique[1]. Unis par la communauté de leurs sentiments, et aussi par la communauté du péril, plus que par une entente formelle à laquelle ils avaient un moment pensé[2], Arago, Marie, Garnier-Pagès, Crémieux, Marrast et, jusqu'au milieu de mars, Lamartine, auxquels, en sous-ordre, se joignaient Carnot, Bethmont, Pagnerre, Martin de Strasbourg, etc., organisèrent la résistance.

La première chose à faire était d'assurer sommairement la défense immédiate de l'Hôtel de Ville et d'éviter que la première manifestation venue pût, comme aux 24 et 25 Février, venir menacer le gouvernement jusque dans la salle de ses délibérations. Dès la première heure d'ailleurs, nous l'avons vu, une sorte de service d'ordre avait comme spontanément surgi de l'effroyable désordre révolutionnaire; quand le flot populaire se fut retiré, emmenant avec lui bon nombre de ces gardiens improvisés, il resta environ 500 hommes, que personne n'avait recrutés, mais qui s'érigèrent d'eux-mêmes en défenseurs et aussi en surveillants du pouvoir nouveau.

Un des premiers décrets jetés à la hâte et comme au hasard, le 24 février, avait fait de Lagrange leur chef, en le nommant gouverneur de l'Hôtel de Ville. Cet exalté vécut ces premières journées dans un tel délire révolutionnaire qu'au bout de quarante-huit heures, presque dément, il succombait à la prostration nerveuse. Il avait, au hasard des rencontres de ces heures tragiques, choisi comme second un ancien commis-marchand de châles, nommé Rey, dont les péripéties

1. C'est le moment où le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique, ayant été demander à Lamartine de le protéger contre une manifestation annoncée, celui-ci lui répondit : « Que puis-je faire pour vous ? Je n'ai pas quatre hommes que je puisse envoyer pour protéger qui que ce soit. J'arrive de chez Appony. Il craignait que les démocrates allemands ne vinssent le trouver pour le charger de transmettre leurs adresses à Vienne.... Je suis resté deux heures chez lui, prêt à les renvoyer s'ils étaient venus, mais je n'avais à leur opposer que *la force morale de la parole* ». (Normanby, *Une année de révolution en France*, t. I, p. 245.)

2. Cf. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 128.

d'une vie agitée avaient fait un moment un capitaine d'état-major au service du Portugal, et qui appartenait maintenant à la clientèle politique de *la Réforme*. Flocon, rédacteur en chef de ce journal, le proposa comme successeur de Lagrange : il fut accepté, à défaut d'autre, et un peu à contre-cœur, par le nouveau maire de Paris et ses amis [1].

Rey, malgré ses attaches avec le parti avancé, tint loyalement la parole qu'il avait donnée à Garnier-Pagès. Énergique, adroit, bien accueilli par les combattants de Février restés à l'Hôtel de Ville, qui le reconnurent pour un des leurs, il les vêtit, les paya, les encadra, les épura des éléments les plus suspects, et parvint, en quinze jours, à mettre sur pied un bataillon régulièrement formé de quatre compagnies, qui, dès lors, assurèrent un service régulier.

Cette garde soldée et encadrée, à peu près tenue en mains par son chef, réalisait un grand progrès sur les volontaires des premiers jours, qu'elle évinça progressivement jusqu'à les faire tout à fait disparaître. Est-ce à dire que les anciens insurgés qui la composaient fussent absolument disciplinés et sûrs? Certes non : « indomptables hors de leur service [2] », il leur arrivait de casser leurs chefs de leur propre autorité et de les menacer de mort; les rivalités entre les compagnies provoquaient « d'affreuses tempêtes » intérieures, et les salles de l'Hôtel de Ville furent souvent le théâtre d'extraordinaires saturnales. Mais, peu à peu, sous l'influence du commandement et aussi de l'uniforme, un esprit de corps se créa, qui rompit le contact entre les nouveaux *gardes républicains* et les milieux populaires et révolutionnaires dont ils sortaient. Marrast, devenu maire, encouragea adroitement cet état d'esprit; il fut pour eux plein de soins et d'attentions; il les militarisa, détail par détail, remplaçant par exemple la blouse bleue par une tunique sur le pantalon rouge; enfin, sous son impulsion, Rey, « avec une grande habileté et des précautions plus grandes encore », acheva peu à peu de les « écumer [3] ». Ainsi se constitua une troupe

1. Cf. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 224.
2. Balleydier, *Histoire de la Garde républicaine*, p. 24.
3. Balleydier, *op. cit.*, p. 14.

pas très nombreuse, mais énergique, et paraissant décidée à défendre le gouvernement contre « les communistes[1] ».

Le même phénomène se produisit pour la garde mobile, née d'une idée de Lamartine, qui s'inspira sans doute des *volontaires de la Charte* de 1830[2]. Il avait remarqué dans la foule qui assiégeait l'Hôtel de Ville, le jour de la Révolution, une « masse mobile, turbulente, légère comme l'écume. C'étaient des enfants ou des adolescents de douze à vingt ans, irréfléchis par nature, indisciplinés par leur divagation perpétuelle à travers une capitale, irresponsables de leurs actes par leur âge et par leur mobilité.... armée sans chef et sans cause, toujours prête à prendre pour chef le premier venu, et pour cause le premier désordre.... Lamartine calcula que ces jeunes gens abandonnés au vagabondage et à l'émeute, ou bien enrôlés sous la discipline et sous la main du gouvernement, feraient une différence réelle de cinquante mille hommes pour la cause de l'ordre contre la cause de l'anarchie. Il rentra; il présenta en deux mots ces considérations rapides à ses collègues. Ils les sentirent sans les discuter. Un signe de tête était tout le vote dans ces urgences.... Payer lui procura un lambeau de papier commun déchiré d'une feuille déjà à demi écrite; Lamartine y rédigea le décret qui instituait séance tenante vingt-quatre bataillons de garde mobile et passa le papier à ses collègues; ils le signèrent. La nuit même les enrôlements furent ouverts[3] ».

Ce ne fut pas sans crainte que la bourgeoisie parisienne vit se constituer cette troupe recrutée parmi la population flottante de la capitale et composée des éléments les plus suspects. « La masse, en effet, ne sortait pas des ateliers où la position de chacun a une certaine fixité, parce qu'elle suppose une aptitude particulière. A côté de quelques jeunes gens appartenant aux classes aisées et

1. Au ministère de l'Intérieur, le poste improvisé pendant la Révolution céda également la place à des hommes plus sûrs, que Carlier recruta parmi les anciens condamnés politiques et que commandait un nommé Considère. Mais ils restèrent indisciplinables, et Ledru-Rollin dut les licencier. (Déposition Carteret, *Commission d'enquête*, t. I, p. 253.)

2. Cf. Lavarenne, *Mystères de l'Hôtel de Ville*, p. 47 et Rittiez, *op. cit.*, t. II, p. 10.

3. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 292, 293.

poussés là par une vague espérance d'avenir ou par le désœuvrement, les listes contenaient surtout les noms de gens qui ne tenaient absolument à rien, qui souvent même n'avaient pas d'état.[1] »

Ces déracinés furent confiés au général Duvivier, qui, après 1830, avait déjà accompli le miracle de transformer en soldats à peu près disciplinés les *volontaires de la Charte*, d'origine semblable. Les débuts furent pénibles, non au point de vue de la discipline, car les engagés montraient une très grande bonne volonté, mais au point de vue de l'équipement; ils restèrent assez longtemps presque en guenilles, sans chemises, vêtus de pantalons troués et de blouses qu'ils faisaient sécher étant au lit parce qu'ils n'en possédaient point de rechange[2]; ils attendaient longtemps leurs fusils, qu'ils réclamaient avec impatience; on finit par leur en distribuer, d'un vieux modèle à silex, qu'on retrouva à Vincennes[3]. « L'armement transforma ces jeunes gens qui se prirent de passion pour leurs fusils, et, en six semaines, se trouvèrent suffisamment instruits pour compter comme force militaire.... « Ils conservèrent bien toujours un esprit foncièrement indocile et une fâcheuse disposition à contester le pouvoir de leurs chefs, nommés pourtant par élection; mais chacun d'eux, en sachant son présent assuré, commença bientôt à tenir à sa situation et à se rattacher au gouvernement[4]. » Malgré le travail entrepris par les clubistes, qui créèrent un *club central de la garde nationale mobile* et s'efforcèrent d'en instituer des filiales dans toutes les casernes[5], la garde mobile prouva plus tard, aux émeutes de Rouen, fin avril[6], et pendant l'insurrection de juin, qu'on pouvait compter sur elle pour la défense de l'ordre.

La Préfecture de Police échappant au Gouvernement provisoire, il était indispensable à celui-ci, et en particulier

1. Audiganne, *Les populations ouvrières et les industries de la France*, t. I, p. 323.
2. Rittiez, *op. cit.*, t. II, p. 14.
3. Balleydier, *Histoire de la Garde mobile*, p. 15.
4. Audiganne, *loc. cit.*
5. Longepied, *Comité révolutionnaire et club des clubs*, p. 72.
6. Cf. Balleydier, *op. cit.*, p. 36, 37.

à sa majorité modérée qui ne pouvait compter sur les bureaux du ministère de l'Intérieur, de créer un service de renseignements. C'est à quoi s'employa Marrast, qui usa largement des ressources que lui offrait son titre de maire de Paris. Comme tel, il ne dépendait que du Gouvernement provisoire, et se trouvait soustrait au contrôle du ministre de l'Intérieur, bien qu'en fait il cumulât ces fonctions municipales avec celles de préfet de la Seine; théoriquement, il avait sous ses ordres les polices municipale, judiciaire et politique dans tout le département; enfin, deux arrêtés, des 12 et 16 mars, l'investissaient, en l'absence du conseil municipal et du conseil général également dissous, de pouvoirs discrétionnaires en matière financière[1].

Retranché dans la mairie, installé à l'Hôtel de Ville même, il devint le centre de la résistance conservatrice. Il commença par créer une police municipale à sa dévotion, également distincte et indépendante de celles de Caussidière et de Ledru-Rollin, qu'elle fut précisément chargée de surveiller; et il engagea avec ceux-ci, suivant sa propre expression[2], une « guerre permanente », qui ne cessa qu'avec le Gouvernement provisoire.

Dans cette œuvre, il rencontra deux difficultés : la première était de trouver les fonds nécessaires pour payer ses agents; il y fit face avec quelque argent que lui avança le *National*, avec 10 000 francs que Lamartine préleva sur les fonds secrets des Affaires étrangères, avec 5 000 autres qu'il parvint à se faire donner sur ceux de l'Intérieur, enfin avec ses propres traitements de maire de Paris et de membre du Gouvernement, qu'il cumula, à concurrence d'une trentaine de mille francs[3]. L'autre difficulté était le recrutement des agents, car peu osaient se compromettre pour des chefs qui pouvaient être renversés du pouvoir le lendemain[4].

1. Cf. en particulier, sur ces questions, Merruau, *Souvenirs de l'Hôtel de Ville*, p. 56 et suiv.
2. *Commission d'enquête*, déposition Marrast, t. I, p. 322.
3. 17 335 francs comme maire de Paris, 11 500 francs comme membre du Gouvernement provisoire. Cf. Rapport de la *Commission d'enquête* sur les comptes du Gouvernement provisoire, et Alfred Antony, *La politique financière du Gouvernement provisoire*, p. 268.
4. Cf. *Commission d'enquête*, déposition Arago, t. I, p. 231.

Ce dernier danger se trouva atténué et en quelque sorte neutralisé par l'aide imprévue que Marrast trouva au ministère de l'Intérieur. Ledru-Rollin y avait choisi comme directeur de la police, chef de division du ministère, un républicain d'opinion assez modérée, Carteret, qui exerça sur lui-même une influence modératrice, et qui se trouva plus porté à collaborer avec Marrast contre Caussidière et les clubistes qu'à faire le jeu de ceux-ci contre la majorité du Gouvernement provisoire. Comme principal agent, Carteret eut sous ses ordres Carlier, qui mit une véritable passion et un réel talent professionnel à surveiller les clubs et les conciliabules secrets de leurs chefs. Ses rapports tenaient Carteret très suffisamment au courant des projets des révolutionnaires, et son intimité avec la mairie était d'autre part assez grande pour que Marrast payât à l'occasion certains de ses agents chargés de missions momentanées.

Caussidière se trouva ainsi battu en brèche de telle sorte qu'il se plaignit à Ledru-Rollin et dénonça Carlier. Mais celui-ci, soutenu par Carteret, fut couvert par le ministre et continua à travailler au profit des modérés du *National*[1].

Marrast, par contre, ne parvint pas à joindre à cette police d'information une police de répression qu'il pût opposer aux *Montagnards* de la préfecture. Il pensa à créer une garde républicaine, mais, avant qu'il eût trouvé l'argent et les hommes, Caussidière s'empara de l'idée et la réalisa pour son propre compte[2]. On essaya aussi de se servir des anciens gardes municipaux, licenciés le 25 février sous la pression de la haine populaire; ils avaient été recueillis aux ateliers nationaux, où Emile Thomas pensa à en composer pour lui-même une garde particulière; mais les ouvriers, l'ayant appris, protestèrent, et on les envoya alors à Beaumont-sur-Oise, où ils formèrent 4 compagnies de 225 hommes sous le commandement de leurs anciens officiers et sous-officiers.

1. Il devait se signaler, comme préfet de police, par son zèle contre les révolutionnaires pendant l'Assemblée constituante. Cf. en particulier sur tout ceci, les dépositions de Carteret et Buchez à la *Commission d'enquête*.
2. Cf. Merruau, *loc. cit.*

C'était, à proximité de Paris, un noyau d'un millier d'hommes sûrs : Cavaignac, plus tard, devait les rappeler pour leur confier d'abord la garde du Palais-Bourbon, puis pour en faire un corps de gendarmerie mobile à Versailles[1].

En attendant, le groupe du *National* ne disposait pour sa défense au début de mars que de la petite troupe de Rey, assez douteuse, et de la garde mobile, encore plus suspecte, et d'ailleurs à peine en formation. En même temps, il assistait à la désorganisation de la grande force conservatrice que constituait la garde nationale. Mais, tandis qu'officiellement il contresignait les actes qui y appelaient la population ouvrière et brisaient les compagnies d'élite, il s'efforçait, en sous-main, de neutraliser l'effet de ces mesures, et, ici encore, c'est Marrast qui, usant de son influence de maire, y travailla souterrainement et efficacement.

En vertu des décrets gouvernementaux, tous les citoyens devaient faire partie de la garde nationale, mais encore fallait-il les connaître; des recensements étaient donc nécessaires; mais le personnel municipal, nommé sous la Monarchie et sachant qu'à l'Hôtel de Ville on ne lui saurait pas mauvais gré, bien au contraire, de manquer de zèle, s'abstint d'y procéder, ou, s'il parut le faire, n'aboutit qu'à des résultats dérisoires. Les citoyens pouvaient bien se faire inscrire eux-mêmes dans les mairies d'arrondissements, et les journaux populaires ne cessaient de pousser les ouvriers à user de ce droit, mais, là encore, les employés s'efforçaient de les décourager par leurs lenteurs ou par les difficultés qu'ils créaient à plaisir, et souvent y réussissaient, au point que *l'Atelier* en venait à réclamer leur épuration[2].

L'inscription avait son intérêt, car elle permettait de prendre part aux élections des officiers, mais beaucoup plus importants étaient l'équipement et surtout l'armement. Les ouvriers ne pouvant, comme les anciens gardes nationaux bourgeois, apporter leur uniforme, le gouvernement devait les habiller à ses frais, et la mairie centrale avança en effet des fonds aux mairies d'arrondissements pour leur permettre

1. Cf. Laverenne, *op. cit.*, p. 142.
2. 12 mars.

d'y procéder. Mais le travail, considérable à vrai dire, avançait lentement, et la majorité gouvernementale se garda bien d'écouter les suggestions de ceux qui réclamaient la simplification de l'uniforme, voire son remplacement par des insignes peu coûteux. D'autre part, la situation budgétaire, qui ne permettait pas de disposer tout d'un coup des grosses sommes nécessaires, était une nouvelle cause de retards. On y remédia bien en ouvrant des souscriptions dans les légions, en particulier pour les officiers peu fortunés, mais cela contribua à écarter les candidatures d'une élite ouvrière qui eut scrupule d'accepter cette sorte d'aumône.

Mais c'est surtout en matière d'armement que la mairie de Paris se montra parcimonieuse. Elle se donna beaucoup plus de peine pour racheter les fusils et les sabres des insurgés de Février[1], que pour réclamer du ministère de la Guerre l'ouverture de ses dépôts. On se contenta les premiers jours de déposer à l'état-major 300 fusils, qui servaient à tour de rôle aux factionnaires dans les différents postes; on en distribua ensuite aux gardes nationaux habillés; mais presque aussitôt, le 2 mars, un arrêté du maire de Paris prescrivit la distribution par ordre d'inscription au contrôle. Ainsi commença, sous la pression des clubs et de la presse, l'armement des ouvriers; par contre, les cartouches restaient soigneusement en magasin, et les détenteurs des armes, par ailleurs, n'allèrent pas tous prendre leur service dans les légions, où ils se trouvaient mal à l'aise, sans uniforme, parmi les anciens gardes nationaux, dont les événements avaient resserré la cohésion.

Sous l'empire de ces diverses influences convergentes, la nouvelle garde nationale, malgré l'accroissement considérable de l'effectif théorique[2], ne fut, suivant l'expression de Cabet[3], « qu'un allongement de l'ancienne garde nationale aristocratique et bourgeoise », en ce sens qu'aux jours où

1. Elle payait, selon Cabet, 5 francs un fusil et 3 francs un sabre (Deuxième discours de Cabet à la Société fraternelle centrale.)

2. Cf. *supra*, p. 217, 222-223.

3. Discours cité. Cf. également *l'Atelier* du 12 mars, et Hipp. Castille, *op. cit.*, t. II, p. 186.

battit le rappel, les anciens gardes nationaux y répondirent presque seuls dans la plupart des arrondissements (car la situation variait suivant les régions de Paris), les nouveaux inscrits, de sentiments révolutionnaires, préférant rejoindre leurs clubs, leurs corporations ou leurs anciens camarades de combat.

Par contre, la question du commandement se posait avec une réelle gravité, car tous les inscrits, habillés ou non, devaient voter. C'est de ce côté que Marrast fit porter son plus gros effort, préparant et appuyant les candidatures modérées aux élections qui devaient avoir lieu le 18 avril. Il ne pouvait d'ailleurs compter que d'une manière insuffisante sur le nouveau commandant en chef désigné par le Gouvernement provisoire, le général Courtais; celui-ci, plutôt porté par ses préférences politiques vers Ledru-Rollin que vers le parti du *National*, n'avait point l'autorité et la fermeté de caractère qu'il eût fallu, en cas d'insurrection, pour galvaniser la garde nationale. Celle-ci, sans échapper aussi complètement qu'ils eussent pu le craindre aux modérés du Gouvernement provisoire, n'était donc entre leurs mains qu'un instrument d'un maniement assez difficile et d'un effet assez incertain.

La véritable base de l'ordre social restait en somme l'armée. Mais il fallait d'abord réorganiser les unités qui avaient été désagrégées pendant les journées de Février, puis tâcher de les rapprocher assez de Paris et de l'Hôtel de Ville pour qu'elles ne risquassent pas d'arriver trop tard. Il fallait de plus assurer la défense des frontières, et faire face aux éventualités nouvelles de la politique étrangère, qui s'annonçaient assez inquiétantes[1].

La personnalité du ministre de la Guerre, pour un tel rôle, était prépondérante. Le Gouvernement provisoire pensa d'abord à Lamoricière et à Bedeau; « sans leur refus, a remarqué M. André Lebey[2], on aurait eu le 24 février ce

1. Nous ne parlerons pas ici de ce second point de vue. Nous nous permettrons de renvoyer le lecteur à notre ouvrage sur *Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de Février*, chap. xv.
2. *Louis-Napoléon et la Révolution de 1848*, t. I, p. 103.

curieux spectacle d'un général qui, le matin même, défendait le trône royal, nommé le soir ministre républicain ». A leur défaut, on choisit, faute de mieux, le général Subervie, ancien député de l'opposition, âgé et sans grande notoriété. Il se révéla tout de suite tout à fait insuffisant, et fut, le 20 mars, brusquement exécuté par le parti du *National*, qui crut avoir trouvé dans le général Cavaignac, gouverneur de l'Algérie depuis le 24 février, l'homme présentant à la fois les qualités militaires et les garanties de républicanisme nécessaires. Celui-ci refusa : François Arago qui, déjà ministre de la Marine, avait reçu l'intérim de la Guerre, se dévoua alors et accepta la lourde charge de diriger les deux ministères.

Sous son impulsion énergique et intelligente, l'armée se reprit peu à peu [1]. L'œuvre était d'autant plus difficile qu'à la fin du règne de Louis-Philippe, un grand laisser-aller s'était introduit dans toute l'organisation militaire, les effectifs n'étant pas au complet, les officiers se laissant entraîner à des négligences [2], voire à des abus [3], la discipline enfin s'étant relâchée. Le terrain se trouvait donc préparé pour les actes d'indiscipline, les mutineries, qui, de fait, se produisirent sur certains points au lendemain du 24 février; on vit, par exemple, plusieurs régiments se révolter contre leur colonel ou contre certains officiers, et les contraindre à céder la place au moins momentanément [4]. A Lyon, le général Le Pays de Bourjolly déchaîna une émeute en punissant de prison un sous-officier d'artillerie indiscipliné et en l'envoyant à Grenoble; une partie des troupes se mutinèrent, forcèrent la prison militaire, mirent en liberté les prisonniers; le général se vit obligé de capituler et d'assister au

1. Dès le 24 février, le Gouvernement provisoire, après avoir adressé à l'armée une proclamation l'invitant à se rallier à lui, avait déclaré que la désertion serait punie « selon la rigueur des lois ».

2. Beaucoup ne portaient jamais l'uniforme, même à la caserne.

3. Beaucoup d'officiers montés touchaient des rations pour leurs chevaux, et n'en avaient pas. Cf. *le Journal* de Castellane (t. IV, p. 3). Il écrivait le 11 décembre 1847 : « Tant qu'il (Louis-Philippe) régnera, il sera impossible de remettre l'armée sur un bon pied. Si son règne se prolonge encore longtemps, cela pourra avoir des suites graves, et le laisser-aller dans l'armée amènera une nouvelle révolution ».

4. Des faits de ce genre se produisirent au 3e Dragons (Saint-Germain), aux 2e et 9e Hussards (Auch et Amiens), au 1er Génie (Metz), aux 2e et 18e léger (Mulhouse).

retour du sous-officier, porté en triomphe dans les rues[1].

L'action des clubs ne faisait qu'aggraver ces tendances à l'insubordination. Le club des clubs notamment, comprenant l'intérêt qu'il y avait pour les révolutionnaires à désagréger la discipline militaire, s'y employait activement, et envoyait notamment dans les régiments des délégués qui visitaient successivement les différents corps, y semaient l'agitation, s'efforçaient d'y créer des comités d'action parmi les soldats ou les sous-officiers[2], touchaient même quelques officiers aigris en mal d'avancement, et adressaient à Paris des rapports circonstanciés. Le club des clubs avait pour complice dans cette tâche le ministre de l'Intérieur lui-même, qui, par faiblesse, lui avait accordé des fonds pour sa propagande, lesquels fonds servaient à payer, aussi bien que les autres émissaires, d'anciens soldats ou des soldats auxquels même on faisait accorder des congés par ordre supérieur[3].

On voit quelles difficultés eurent donc à surmonter tant le ministre de la Guerre que les généraux et les différents chefs de corps pour recréer ou maintenir la discipline. Il est juste de dire que l'énorme majorité des troupes restait fidèle à ses chefs, et que là où des excès furent commis, comme à Lyon, une réaction, parmi les soldats eux-mêmes[4], facilita la remise en mains. Ajoutons enfin que l'armée de 1848, armée de métier où l'esprit de corps était très vivace, avait

1. « Je conçois, lui écrit le ministre, tout ce qu'a dû avoir de pénible pour vous l'obligation où vous vous êtes trouvé de signer la mise en liberté du maréchal des logis. Mais il est des circonstances supérieures à la volonté des hommes et qui les forcent à subir ce qu'en temps ordinaire il y aurait lieu d'empêcher. » (Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et 40 jours de 1848 à Lyon*, p. 53.) Cf. aussi Treillard, *la République a Lyon sous le Gouvernement provisoire*, p. 40.

2. Cf. notamment, la création d'un comité semblable au 7e régiment d'artillerie (Longepied, *Comité révolutionnaire*, p. 79).

3. Cf. la déposition de Longepied lui-même devant la *Commission d'enquête*, t. II, p. 78. Cf. également, *ibid.*, les documents recueillis et notamment, p. 79, la lettre d'un de ces soldats délégués par le club des clubs : et les pièces citées in extenso dans Lucas, *Clubs et Clubistes*, p. 63 et suiv.

4. Par exemple, l'Assemblée générale tenue par les sous-officiers de la garnison de Lyon, décidant que le fameux maréchal des logis « avait manqué gravement à la discipline militaire ». (Cité dans *Le mois* d'Alexandre Dumas, p. 148.)

ressenti très profondément les humiliations dont la révolution avait été pour elle la cause, et qu'un réel désir de revanche s'y développa, neutralisant les effets de la propagande démocratique.

Pour la défense de l'ordre et pour sa propre défense, la majorité du Gouvernement provisoire pouvait donc compter sur les généraux, et sur l'armée dans son ensemble, mais l'armée avait évacué Paris le 24 février. En cas de crise, pourrait-elle y rentrer, et surtout pourrait-elle y rentrer à temps?

CHAPITRE IX

LES PREMIERS ACTES DU GOUVERNEMENT LE LUXEMBOURG LES ATELIERS NATIONAUX LE SUFFRAGE UNIVERSEL

LOUIS BLANC ET LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DU LUXEMBOURG || LA CRÉATION DES ATELIERS NATIONAUX || LES DÉCRETS DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET L'ADOPTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

ENTRE les deux éléments en présence, le premier choc se produisit le 28 février, trois jours à peine après le grand assaut populaire que marquèrent, d'une part, la répudiation du drapeau rouge, et, d'autre part, la concession du droit au travail. Ces deux manifestations successives du gouvernement symbolisaient d'ailleurs deux politiques radicalement opposées, entre lesquelles il devait nécessairement choisir quand, du domaine des formules et des emblèmes, il descendrait dans celui des faits. Ce fut Louis Blanc, cette fois encore, qui l'y contraignit.

Pour Louis Blanc, en effet, la révolution de Février n'avait de raison d'être qu'à la condition de devenir une révolution sociale : la République n'était qu'une étape nécessaire vers le but réel, c'est-à-dire vers la transformation de la

société[1]. Et, parvenu au pouvoir, il entendait, sinon y appliquer intégralement ses idées, du moins y marquer son passage par des réformes profondes qui rendraient tout retour en arrière impossible et engageraient de façon décisive le pays dans la voie du socialisme. « Il est, a-t-il écrit[2], dans la vie des peuples, des occasions suprêmes que l'instinct des hommes d'État consiste précisément à saisir. Substitution d'une Banque nationale à la Banque de France, acquisition des chemins de fer, concentration des assurances, formation d'un budget des travailleurs... que de choses faciles alors, qui, plus tard, devaient être faussement, mais avec succès, déclarées impraticables! » A ces mesures, ses collègues sont presque tous hostiles : qu'importe! Il saura bien les réaliser de sa propre initiative, engager au besoin le gouvernement malgré lui; mais, pour cela, il lui faut un pouvoir effectif, une prise sur les faits, le droit de prendre des décisions, et le moyen matériel de les faire exécuter : en un mot, un ministère.

Or, il est arrivé trop tard, le 24 février, pour participer à la distribution des portefeuilles : celui des Travaux publics, qui lui eût surtout convenu, appartient à Marie, un adversaire déclaré, qui va avoir à trancher des questions économiques pressantes, et surtout à régler le sort des ouvriers sans travail qu'il commence déjà à embrigader dans des ateliers nationaux. Louis Blanc peut-il laisser, passif et désarmé, ses adversaires régler dans un sens contraire à ses convictions les problèmes dont la solution socialiste justifie seule sa propre présence dans le gouvernement? Évidemment non, et, tout de suite, il pense, non point à déposséder un de ses collègues, ce qui eût peut-être été insuffisant, mais à faire créer, à son profit, un ministère nouveau, auquel ressortiront toutes les questions ouvrières et sociales, et qui, par suite, donnera dans cette sphère, à son titulaire, la plus entière liberté d'action. Le nom en est tout trouvé : ce sera le *ministère du Travail*, et la tâche du ministre du Travail ne sera autre que d'organiser le travail.

1. Cf. *Histoire de Dix ans*, t. I, p. 322.
2. *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 306.

Être ainsi chargé d'appliquer ce droit au travail qu'il fait proclamer, c'est, pour Louis Blanc, le succès décisif qui entraînera tous les autres. Mais il n'ignore pas que ses collègues n'y consentiront jamais de plein gré, et qu'ils redoutent cette éventualité autant que lui-même la désire. Il sait qu'il devra les contraindre à créer un ministère formidable, et il n'hésite pas un instant à le faire; le moyen de pression d'ailleurs est tout indiqué, il a déjà servi avec succès pour arracher la proclamation du droit au travail : les masses populaires sont toujours en effervescence, et il suffit de jeter parmi elles une idée et un mot, pour que, le 28 février, 2 000 hommes viennent « couvrir la place de Grève et s'y ranger, pour ainsi dire en bataille », faisant, « au-dessus des têtes pressées, flotter de nombreuses bannières où étaient écrits ces mots : *Ministère du Travail! — Organisation du Travail!*[1] ».

Le gouvernement tenait séance à l'Hôtel de Ville; une députation fut annoncée. Louis Blanc prit alors la parole et demanda avec chaleur « qu'on fît droit au vœu populaire[2] ». Et, dans les arguments qu'il présenta, il ne cacha point le grand rôle qu'il réservait à ce ministère, dont il était le titulaire désigné : « La Révolution avait un sens social; que tardait-on à la définir? La Révolution venait de révéler le vrai souverain, et ce souverain, le prolétariat, le retenait esclave : que tardait-on à reconnaître cette

1. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 133.
La préméditation de Louis Blanc semble évidente. Elle paraît attestée par l'ordre même qui règne dans la manifestation, par ce mot de *Ministère du Travail* qu'on voit apparaître pour la première fois brusquement, par l'attitude des délégués qui le consultent du regard quand on leur apprend la constitution de la Commission du Luxembourg. On en trouverait enfin une preuve dans une démarche que fit, le matin même du 28, Louis Blanc auprès de Flocon et Marrast pour leur proposer de réclamer, en même temps que lui, le premier, un ministère de la Bienfaisance publique, et le second un ministère des Beaux-arts (E. Regnault, *op. cit.*, p. 119 : « M. Louis Blanc, dit Elias Regnault, ne manquait ni d'audace ni d'initiative. Ses collègues ne marchaient guère d'eux-mêmes dans la voie ouverte par lui; il les y entraînait par une habile complicité avec la foule »). Louis Blanc d'ailleurs ne se cache pas d'avoir favorisé la manifestation du 17 mars et préparé celle du 16 avril, et juge parfaitement légitime d'avoir eu recours, contre ses collègues, à une pression populaire.

2. Louis Blanc, *loc., cit.*; cf. également Elias Regnault, *op. cit.*, p. 120-124; Delvau, *op. cit.*, p. 374; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 182-188; Chérest, *op. cit.*, p. 179-185; Caussidière, *Mémoires*, t. I, p. 277-282.

poignante anomalie? Créer un ministère qui fût celui de l'avenir, remplacer par une organisation fraternelle du travail l'anarchie qui couvrait sous son vaste désordre l'oppression de la multitude et faisait hypocritement porter à son esclavage les couleurs de la liberté, voilà ce qui était à faire. »[1]

De quelques mots qu'il pût envelopper la chose, la majorité discernait sans peine et l'ambition personnelle de Louis Blanc et les vastes projets qu'il prétendait réaliser : malgré la menace populaire, il fallait donc résister, sous peine de perdre, et au delà, tout le terrain disputé pied à pied pendant les premières heures de la révolution. Cette fois encore, Lamartine se fit le porte-parole des idées modérées et socialement conservatrices : s'exprimant avec beaucoup d'énergie, il dénia au Gouvernement provisoire le droit d'engager l'avenir, et le somma de respecter les droits souverains de l'Assemblée future. Il ajouta « qu'il ne concevait pas la nécessité du ministère proposé », et, « quant à l'organisation du travail, il ne l'avait jamais comprise et ne la comprendrait jamais »[2].

Cette sortie « véhémente » fut applaudie par la majorité, et, sur-le-champ, Louis Blanc déclara qu'il donnait sa démission de membre du Gouvernement provisoire. Aussitôt ses adversaires eux-mêmes se précipitèrent vers lui et le supplièrent de n'en rien faire : son départ, pour un pareil motif, n'était-ce pas l'émeute immédiate, l'assaut de l'Hôtel de Ville, la chute du gouvernement, l'effusion du sang peut-être?... Louis Blanc résistait aux prières « avec opiniâtreté », et, de leur côté, Lamartine et les modérés ne pouvaient pas céder sur la question du ministère : ce n'eût pas été seulement en effet permettre, sous leur responsabilité, l'application de doctrines dont ils avaient horreur et peur, c'eût été encore livrer à leur plus dangereux adversaire ces masses sans cesse plus nombreuses d'ouvriers sans travail, que Marie, au ministère des Travaux publics, essayait d'embrigader, de contenir, de faire servir peut-être à la

1. Louis Blanc, *loc. cit.*
2. Louis Blanc, *loc. cit.*

cause de l'ordre, et qui, livrées au nouveau ministre du Travail, deviendraient à la fois entre ses mains un champ d'expérience pour ses idées et une armée révolutionnaire qui le rendrait tout-puissant....

La députation populaire cependant attendait, et, sur la place, les manifestants commençaient à s'impatienter. Alors, Garnier-Pagès et Marrast, qui « avaient causé ensemble dans un petit coin »[1], vinrent proposer une transaction : Louis Blanc réclamait une compensation personnelle; on ne pouvait lui accorder un ministère, mais on pouvait le nommer président d'une commission « au sein de laquelle, en attendant l'Assemblée, les questions sociales seraient élaborées et discutées[2] »; cette commission, il donnerait à ses travaux toute l'ampleur qu'il désirerait, il en ferait, s'il le voulait, une sorte de parlement du prolétariat, il y préparerait les projets les plus considérables et les plus hardis, et, pour bien prouver à tous l'importance de son rôle, elle siégerait au Luxembourg, dans la propre Chambre où siégeaient les Pairs : le gouvernement donnerait ainsi une preuve éclatante de l'intérêt qu'il portait aux besoins du peuple, et Louis Blanc occuperait une situation digne de lui.

Mais celui-ci refusa presque avec indignation. « Au lieu d'un ministère ayant sous la main des bureaux, des agents, un budget, des ressorts administratifs, un pouvoir effectif, des moyens d'application, des ressources pour agir, on proposait... quoi? L'ouverture d'une orageuse école, où il était appelé à faire un cours sur la faim, devant le peuple affamé! »[3]

« Alors, raconte Louis Blanc, prenant la parole d'une voix émue, M. François Arago m'adjura de ne pas persister dans un refus au fond duquel était le soulèvement de Paris. Il invoqua contre moi l'autorité de son âge. Il ébranla dans mon cœur toutes les puissances d'une ancienne et persévérante affection. Il se montra prêt à siéger dans la commis-

1. Caussidière, *loc. cit.*
2. Louis Blanc, *loc. cit.*
3. Louis Blanc, *loc. cit.*

sion, et à y siéger en qualité de vice-président. J'aimais M. François Arago, je le respectais; sa sincérité n'avait jamais été et ne fut jamais pour moi l'objet d'un doute; son abnégation m'embarrassait et me touchait à la fois.... » Et puis, malgré tout, la responsabilité d'une insurrection nouvelle, du sang versé peut-être pour une cause où tant de gens ne verraient qu'une ambition personnelle, pesait lourdement sur sa décision. Enfin, s'il savait en user, ce pouvait être tout de même un formidable levier que cette commission qu'on lui offrait; « une occasion souveraine se présentait pour le socialisme d'avoir à sa disposition une tribune d'où il parlerait à toute l'Europe; ce n'était pas une œuvre à dédaigner que la propagande faite au profit d'une grande idée, du haut d'une grande situation; ce n'était pas un médiocre pouvoir que celui de mettre en discussion, devant une multitude immense, le royaume du mal[1] ».

Il céda. On décida rapidement qu'une « Commission de gouvernement pour les travailleurs » serait créée, que Louis Blanc en serait président, Albert vice-président, avec Arago et Marrast[2], qu'elle siégerait au Luxembourg, et l'on fit entrer la députation.

« Un ouvrier mécanicien, aux manières froides et fermes, au visage austère, s'avança tenant un papier à la main, et lut la pétition qui réclamait la création d'un ministère du Travail. Répondre, raconte Louis Blanc, je ne pouvais le faire selon ma conscience, sans dévoiler la discussion qui venait d'avoir lieu et sans trahir mes collègues. Ce fut M. de Lamartine qui prit la parole. Pendant qu'il parlait, l'incertitude se peignait sur le visage des envoyés du peuple. Ils m'interrogèrent du regard, et, comme s'ils eussent lu dans le mien ce qui se passait au fond de mon âme, ils se retirèrent en silence. »

Le décret fut ensuite rédigé par Louis Blanc, avec des considérants qui en magnifiaient l'importance, et signé par tous les membres du gouvernement[3]. Le lendemain, une

1. Louis Blanc, *loc. cit.*
2. Cf. note de Marie, citée par Chérest, *op. cit.*, p. 180.
3. Il parut au *Moniteur* du lendemain.

nouvelle manifestation, plus nombreuse, vint à nouveau réclamer un ministère du Travail et du Progrès. Arago, Louis Blanc, Marie, Bethmont, après avoir reçu plusieurs députations, durent descendre sur la place et y haranguer la foule. Louis Blanc tint loyalement ses engagements et n'essaya aucun retour offensif : au contraire, il annonça la création de la Commission du Luxembourg et exhorta le peuple à la modération. Les ouvriers l'acclamèrent avec enthousiasme et le portèrent en triomphe autour de la place[1].

Caussidière[2] raconte qu'au moment de signer le décret, Marrast avait murmuré :

— C'est bien fort! C'est bien fort!

Ses collègues pensaient certainement de même. Certains se sont excusés plus tard[3] d'avoir consenti à cette expérience en alléguant qu'ils avaient voulu ruiner le socialisme en le contraignant à se préciser au grand jour. En réalité, ils prévoyaient certainement le retentissement qu'allait avoir cette mesure, et ils devaient être plus portés même à s'en exagérer les inconvénients, voire les dangers, qu'à les ignorer : ils l'acceptèrent, la mort dans l'âme, comme une transaction inévitable, conservant la consolation d'avoir privé leur inquiétant collègue, sinon de moyens d'agitation, du moins de moyens d'action, et d'avoir en outre, ce qu'ils considérèrent à juste titre comme très important, soustrait à son influence directe les masses de chômeurs dont le nombre augmentait chaque jour.

*
* *

Si la majorité du Gouvernement provisoire se refusait à tenter de résoudre, par l'application de mesures socialistes, le problème général du chômage, des mesures ne s'en imposaient pas moins en effet pour nourrir et autant que pos-

1. Cf. le *Moniteur* du 1er mars.
2. *Op. cit.*, t. I, p. 382.
3. Cf. notamment Chérest, *op. cit.*, p. 181.

sible occuper ces ouvriers, nombreux déjà, que la fermeture des ateliers privait de leur gagne-pain. Ne s'y fût-il pas engagé par la proclamation solennelle du *droit du travail*, le Gouvernement provisoire n'eût pu se dérober à cette obligation, pour des raisons à la fois d'humanité et de prudence. En prenant des mesures provisoires et en ouvrant des ateliers d'État temporaires pendant la crise économique que déchaînait la révolution, il ne faisait d'ailleurs que suivre les exemples de ses prédécesseurs, et en particulier de la Monarchie de Juillet en 1830.

La tâche de faire face à ce grave problème incombait au nouveau ministre des Travaux publics, Marie, avocat de talent, esprit droit et pondéré plutôt qu'entreprenant, de tempérament très conservateur au point de vue social, et ennemi-né de Louis Blanc et du socialisme. Cette tâche était rendue plus délicate encore par le décret du 25 février qui reconnaissait le *droit au travail*, car tout le monde vit dans celui qui, le 27, institua des « ateliers nationaux »[1], une conséquence directe du premier; si bien qu'une légende tenace attribua longtemps à Louis Blanc la paternité et la responsabilité d'une institution, qui fut en réalité créée pour lui faire échec.

Marie le déclare lui-même très franchement[2] : « Le décret du 27 février était sincère en cela qu'il ouvrait la porte à la théorie du droit au travail. Il était hypocrite en ce sens qu'il semblait en laisser les clefs au ministre des Travaux publics, qu'on savait hostile à cette théorie et très résolu dans cette hostilité.... Le décret qui proclamait le droit au travail ne pouvait donc pas trouver en moi un serviteur dévoué et obéissant. Le décret du 27 février, dont l'exécution avait été remise à mes soins, ne pouvait pas non plus être compris dans cet esprit ». On ne peut proclamer plus clairement l'intention de la majorité d'escamoter, en jouant sur les mots, le décret du 25, et de soustraire à tout prix les ouvriers sans travail à l'influence de Louis Blanc, en les embrigadant sous la direction d'un de ses adversaires déclarés.

1. « Ateliers nationaux » promis déjà dans une proclamation du 25 février.
2. Chetest, *op. cit.*, p. 178.

Mais la difficulté était précisément de les embrigader et de les occuper. Marie, en même temps qu'il adressait, le 28, une proclamation aux ouvriers, donna l'ordre aux entrepreneurs de reprendre immédiatement les travaux en cours d'exécution pour le compte de l'État, travaux que la révolution avait arrêtés. Puis, convoquant d'urgence, avec les principaux fonctionnaires de son ministère, les Conseils des ponts et chaussées, des chemins de fer et des bâtiments civils, il « supplia » les ingénieurs de lui apporter des projets susceptibles d'exécution immédiate « sans souci de vaines formalités, sans examen de détails minutieux[1] »; et, dès qu'il put recevoir de certains d'entre eux « des projets plus ou moins étudiés, plus ou moins satisfaisants[2] », il en ordonna l'exécution immédiate.

En attendant, 5 000 à 6 000 hommes purent trouver place sur les chantiers ouverts avant le 24 février, et qu'il suffit dès lors de remettre en activité : 1 500 aux travaux de déblaiement des terrains communaux et de nivellement de la place de l'Europe; 500 à 600 aux terrassements du quai de la Gare; 1 000 à 1 200 au remblai des carrières de Chaillot, à la construction des chemins de hâlage, au redressement et au nivellement de quelques routes, à l'empierrement des chemins de ronde; 2 000 enfin au Champ de Mars, pour les travaux exécutés par le génie militaire. En même temps, la démolition des barricades et le nettoyage des rues de Paris étaient effectués par un entrepreneur, Hygonnet, qui put, pendant plusieurs jours, y occuper 800 à 900 ouvriers, répartis en petites troupes de 30 à 50 hommes, sous la direction d'élèves de l'École centrale, camarades du fils d'Hygonnet, qui cherchaient à se rendre utiles[3].

Pendant ces premiers jours d'ailleurs, les ateliers nationaux ne forment à aucun degré une administration : il n'y a aucune centralisation; des chantiers, sans aucun lien entre eux, sont simplement ouverts sur certains points de Paris,

1. Chérest, *op. cit.*, p. 187.
2. *Op. cit.*, p. 189.
3. Cf. Delessard, *L'Ecole centrale aux Ateliers nationaux*, p. 11; et Emile Thomas, *Histoire des Ateliers nationaux*, p. 32.

et reçoivent, tant qu'il y a de la place, les ouvriers sans travail que leur adressent les mairies; quand il n'y a plus de place, les chômeurs vont voir s'ils en trouvent au chantier voisin, et peuvent faire ainsi tout le tour de Paris avant de revenir aux mairies, où commencent bientôt à se former des rassemblements tumultueux.

Ce système trop sommaire fut bientôt un peu amélioré par la création de deux bureaux d'embrigadements, l'un, rue de Bondy, dirigé par Hygonnet, l'autre à la Halle aux Veaux, dirigé par Wissocq. Là, on centralisait les renseignements, afin de ne diriger les travailleurs que sur les lieux où l'on pouvait les employer, ce que les mairies, désireuses avant tout de se débarrasser des chômeurs, négligeaient de faire.

Cette organisation rudimentaire eût pu suffire, si les chantiers en activité avaient pu offrir du travail à tous ceux qui en demandaient, ou à peu près. Mais, immédiatement, administration et entrepreneurs avaient été débordés [1] : la révolution avait fermé, comme d'un coup de baguette, tous les ateliers privés, et bien peu nombreux étaient ceux qui avaient rouvert après quelques jours. L'ouverture d'ateliers nationaux, entourée du retentissement que lui avait donné la proclamation du droit au travail dont elle semblait la conséquence, provoqua un afflux qui dépassa toutes les prévisions et qui, instantanément, rendit insuffisants les quelques travaux que nous avons énumérés. De la banlieue, des départements voisins même, les maires, les commissaires acheminèrent vers Paris des bandes de chômeurs dont ils ne savaient que faire et dont ils se débarrassaient ainsi.

Ce fut bien pis quand le gouvernement se fut résolu à une mesure qui semble presque inévitable, car on ne pouvait laisser les ouvriers mourir de faim, mais qui aggravait singulièrement la situation en donnant une prime à l'oisiveté et en rendant ainsi plus difficile encore la réouverture des ateliers privés : ce fut la distribution de secours de chômage de 1 fr. 50 (le prix de la journée étant de 2 francs pour ceux

1. Le nombre des chômeurs, estimé d'abord à 7 000 ou 8 000, fut, le 5 mars, évalué officiellement à 17 000, et se serait élevé en réalité à 49 000.

qu'on employait)[1]. Dès lors, ce fut l'envahissement des mairies, et, aux abords des bureaux de Wissocq et d'Hygonnet, une véritable émeute en permanence. Le désordre croissait avec les difficultés financières.

C'est à cette heure critique, où le ministre et le maire de Paris, Garnier-Pagès, commençaient à s'épouvanter, que se présenta, le 3 mars, un ingénieur, Émile Thomas, « jeune, aimant la gloire, un peu présomptueux »[2], qui, introduit auprès de Marie par son chef de cabinet, Coquet[3], lui proposa un plan fort étudié et fort complet d'organisation générale des Ateliers nationaux. Émile Thomas prévoyait une administration unique, avec un directeur et tout un personnel de commissaires, d'agents de recensement, d'inspecteurs, etc. qui centraliserait à la fois les demandes d'emploi et les renseignements sur les places disponibles, déchargerait les mairies et les services du ministère eux-mêmes de toute préoccupation, contrôlerait sérieusement les admissions, embrigaderait les ouvriers dans des cadres très solides et strictement hiérarchisés, de façon à obtenir le maintien absolu de l'ordre.

Ce projet, séduisant, et présenté de façon séduisante, intéressa le ministre ; il mit, le jour même, le jeune ingénieur en rapports avec le maire de Paris qui fut immédiatement conquis[4], et, sur-le-champ, on résolut de convoquer, le surlendemain, une réunion des douze maires d'arrondissement et des chefs de service de la préfecture de la Seine, en tout 24 personnes. Devant cette assemblée, Émile Thomas exposa ses idées : « ce ne fut pas de l'approbation, ce fut de l'enthousiasme. Il y eut de grands éloges donnés, pas une objection faite. La délibération approbative fut prise à

1. Le chômeur se rendait d'abord, sur l'indication de sa mairie, à l'un des deux bureaux centralisateurs, où on lui donnait un bulletin pour un chantier déterminé. Le chef de ce chantier y apposait un visa constatant qu'il ne pouvait employer le porteur, et celui-ci retournait à la mairie de son arrondissement, qui lui payait 1 fr. 50.

2. *Commission d'enquête*, t. I, p. 242. Déposition de Boulage, secrétaire général du ministère des Travaux publics.

3. Dont il avait rencontré la belle-mère chez un ami de son père, Cauchois-Lemaire.

4. « Voilà, aurait-il dit, un homme d'Etat qui se révèle. »

l'unanimité »[1]. Un autre projet, mis en avant par Hygonnet, ne paraît même pas avoir été pris en considération. Marie demanda aussitôt l'approbation du Gouvernement provisoire, qui l'accorda sans discussion, et, le 6 mars, Émile Thomas recevait par décret les titres de commissaire de la République et directeur des Ateliers nationaux.

Il se mit tout de suite à la besogne, et parvint à faire, de ces masses flottantes et bruyantes de chômeurs, une sorte d'armée, solidement encadrée, qu'il ne put employer à des travaux utiles, mais sur laquelle il put du moins exercer une réelle autorité. Cette autorité, il la mit tout entière à la disposition de Marie, dont il restait le subordonné immédiat et dont il partageait les idées, hostiles à Louis Blanc. Ce dernier perdait ainsi un élément de force considérable, sur lequel il eût pu à bon droit compter, et ces Ateliers nationaux, dont on lui a si âprement fait porter la responsabilité, furent au contraire longtemps considérés par ses adversaires comme une troupe tenue en réserve et destinée à être lancée contre lui dans un cas désespéré.

*
* *

Les faits qui précèdent montrent les membres du Gouvernement provisoire profondément divisés sur les principes fondamentaux de la politique, et en lutte presque ouverte. Il est nécessaire cependant, pour être exact, de les montrer, d'autre part, unis, au lendemain de la crise qui les a portés au pouvoir, pour tâcher de consolider ce pouvoir lui-même, et pour tirer de la révolution certaines conséquences immédiates qu'elle comportait, et qu'ils acceptaient tous.

1. Chérest, *op. cit.*, p. 193-194, en note : Aussitôt la décision prise, on fit rentrer Emile Thomas. « Le président de la réunion, M. Garnier-Pagès, lui annonça que son projet était adopté. Alors les conversations s'engagèrent; on félicita M. Emile Thomas; on le pressa de commencer sa grande œuvre de centralisation. Les maires auraient voulu qu'il n'y eût pas une seconde de retard; et quand M. Emile Thomas demanda quatre jours pour réunir les hommes qui devaient s'associer à son entreprise..., pour trouver aussi l'emplacement et le matériel dont il avait besoin, on se récria, comme s'il s'agissait de quatre siècles. »

C'est ainsi que, le 26, ils décidèrent de prendre contact directement, dès le lendemain, avec la population parisienne, et cette fête du 27, où le gouvernement, entouré des hauts fonctionnaires et de la magistrature, alla processionnellement proclamer ou plutôt faire acclamer la République sur la place de la Bastille, cette promenade à travers les rues dépavées et la foule en armes [1], que clôtura un interminable défilé de la garde nationale, affermit par son succès la situation des dictateurs improvisés de l'Hôtel de Ville en même temps qu'elle consacrait leur solidarité. La manifestation qui, le lendemain, arracha à la majorité la création de la Commission du Luxembourg, la mit un moment en péril, mais la laissa intacte aux yeux de la foule. Le 4 mars, les obsèques solennelles des citoyens morts dans les combats de février renouvelèrent, avec plus de pompe officielle et plus d'émotion populaire, la cérémonie du 27, dont elles consolidèrent les résultats politiques.

Aucune divergence de vues ne se manifesta non plus au sein du Gouvernement provisoire pour les nombreuses mesures qui furent prises dans les premiers jours, et qui étaient, les unes, les conséquences nécessaires de la révolution, comme la mise en liberté des détenus politiques, l'adoption « par la patrie » des enfants des morts, les secours accordés aux blessés, la création d'une commission des récompenses nationales pour les combattants; les autres, la conséquence des principes au nom desquels la révolution avait été faite, comme l'abrogation des lois de septembre, l'extension du jury, l'abolition des titres de noblesse, ou la conséquence enfin des idées humanitaires largement répandues alors, telles que la suppression du pilori et des peines corporelles dans la marine, la mise en liberté des détenus pour dettes, et surtout l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises [2].

Mais, de tous ces décrets, qui parurent à foison avec

1. Pour la description, cf. Hipp. Castille, *op. cit.*, t. II, p. 9. Pour les mobiles du gouvernement, cf. Lamartine, *op. cit.*, t. I, p. 403.

2. Un décret du 4 mars nomma une commission d'études, et un décret du 27 avril décida la mesure.

l'assentiment unanime du gouvernement, le plus fameux est celui qui supprima la peine de mort en matière politique. Les signataires eux-mêmes[1] ont complaisamment décrit, et les circonstances de la mesure, réclamée dès le 25 par Lamartine, décidée le 26 sur une intervention de Louis Blanc, et les scènes d'attendrissement qui en marquèrent l'adoption[2]. Il est certain, en tous cas, abstraction faite même de la portée philosophique du décret placé au premier rang par les considérants[3], que « l'effet produit fut immense et des plus favorables[4] » : à une époque où le mot de République était intimement lié encore aux souvenirs de la Terreur, cette répudiation solennelle de la guillotine comme moyen de gouvernement prenait la valeur d'un véritable manifeste politique ; si quelques adversaires malveillants y dénoncèrent la pusillanimité d'hommes préoccupés de sauver leur tête en cas de défaite[5], la France entière par contre y lut la promesse d'une politique modérée, le désaveu des réminiscences jacobines, la consécration enfin de la victoire remportée sur le drapeau rouge. Une déclaration relative à la protection des propriétés compléta cette impression heureuse, tandis que l'abolition du serment politique[6] parut ouvrir, toutes larges aux bonnes volontés, les portes d'une République tolérante.

Uni dans cet enthousiasme humanitaire, le Gouvernement provisoire se trouva également d'accord pour tirer de la

1. Cf. Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 113-116 ; Lamartine, *op., cit.*, t. I, p. 385-387, 394-399 ; Garnier-Pagès, *op. cit.*

2. Lamartine se précipitant vers Louis Blanc et lui saisissant les mains avec transport en s'écriant : « Ah ! vous faites là une noble chose ; » les membres du gouvernement se jetant dans les bras les uns des autres ; Dupont (de l'Eure) remerciant Dieu d'avoir assez vécu pour être témoin d'un tel spectacle.

3. « Le Gouvernement provisoire,

« Convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus,

« Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine » :

etc.

4. Vicomte de Beaumont-Vassy, *Histoire de mon temps*, première série, t. IV, p. 155.

5. Cf. Hipp. Castille, *op. cit.*, t. II, p. 8.

6. Décret du 1er mars.

Révolution de Février ses conséquences politiques les plus considérables. Il y avait eu, le 24 février, de vives résistances à la proclamation de la République; il n'y en eut aucune le 2 mars, à l'adoption du suffrage universel. Tous les membres du gouvernement étaient d'accord sur la nécessité de convoquer une Assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution [1] (sinon sur la date de sa convocation): tous reconnurent également, comme une conséquence inéluctable des faits, qu'aucune restriction censitaire ne pouvait être désormais maintenue; et, chose plus remarquable, le suffrage universel direct fut adopté, sans que les partisans les plus déclarés autrefois du suffrage à plusieurs degrés, comme Lamartine [2], eussent manifesté la moindre opposition : le courant démocratique était si puissant qu'aucun membre du Gouvernement provisoire n'osa « risquer son influence [3] » en paraissant apporter la moindre restriction à l'expression de la souveraineté nationale. Les plus modérés espéraient d'ailleurs avec raison voir nommer par les masses paysannes une Assemblée conservatrice [4].

Ainsi fut adopté, sans opposition, mais non sans émotion, le 2 mars, sur le rapport de Cormenin et d'Isambert, qu'on avait chargés d'élaborer un projet, ce principe dont les conséquences devaient être si considérables. Au point de vue social notamment, le bulletin de vote donné à la classe ouvrière consacrait une véritable révolution, dont les effets devaient se faire sentir assez lentement, mais progressivement; désormais, en effet, elles allaient avoir une action directe sur l'élaboration des lois, puisque l'élection du législateur dépendrait de leurs suffrages; or, elles avaient déjà le sentiment, nous l'avons vu, que les améliorations sociales devaient venir de l'État; elles l'auront de plus en plus, ou plutôt ce sentiment s'étendra à un nombre de plus en plus grand d'in-

1. Un décret du 24 février, signé de Lamartine, Ledru-Rollin et Louis Blanc, en prononçant la dissolution de la Chambre des députés, promettait la convocation d'une Assemblée nationale « aussitôt que le Gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens ».

2. Cf. P. Quentin-Bauchart, *op. cit.*, p. 105-111.

3. Cf. Marquis de Normanby, *Une Année de Révolution*, t. I, p. 146.

4. Cf. *loc. cit.*, les déclarations de Lamartine à Normanby, le 28 février.

dividus, rayonnera peu à peu, dans la masse des dix millions d'électeurs nouveaux, du petit noyau d'ouvriers urbains touchés par la propagande socialiste; les lois sociales, dont la Monarchie de Juillet a donné les premiers exemples, se feront, sous cette influence, plus nombreuses, et l'esprit qui les animera sera différent : elles ne prendront plus leur source dans des émotions humanitaires ou dans le calcul d'une majorité industrielle qui veut ménager la race française ou l'instrument de production, elles seront exigées, dans l'intérêt de la classe ouvrière, par ses propres mandataires : désormais, — et dans cette image peuvent se résumer les conséquences du principe électoral posé le 2 mars 1848, — les candidats aux fonctions législatives, quels que soient d'ailleurs leurs sentiments politiques, devront s'efforcer de plaire, non plus à un nombre réduit de propriétaires, mais à une masse considérable de non-possédants : leur langage, leurs programmes, leurs actes, marqueront désormais cette différence essentielle.

Le Gouvernement provisoire avait décidé à l'unanimité cet acte décisif dans l'histoire de la France; aucun de ses membres n'essaya non plus de reprendre dans l'application ce qu'il avait concédé dans le principe : le suffrage fut vraiment universel, aussi large que possible, secret, direct, étendu pour la première fois aux domestiques, et aussi aux soldats[1]; une seule condition fut exigée, dictée par des nécessités matérielles de rédaction des listes électorales : ce furent les six mois de résidence; l'indemnité de vingt-cinq francs par jour accordée aux députés fut le complément de ces mesures démocratiques[2].

Unis jusque-là, les membres du Gouvernement provisoire se divisèrent lorsqu'il s'agit de fixer la date des élections. La question était grave, car, sous son apparence secondaire,

1. Le gouvernement s'était d'abord prononcé pour la négative. L'espoir de rallier l'armée à la République lui fit étendre le droit de vote aux soldats. Cf. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 246.

2. Le scrutin de liste, plus facile à organiser, puisque le cadre du département existait, fut préféré, pour cette raison d'opportunité, au scrutin uninominal vers lequel penchait plutôt en principe le Gouvernement provisoire.

elle renfermait en effet tout l'avenir de la Révolution de février. Réunir l'Assemblée aussi rapidement que le permettait la besogne matérielle de préparation électorale, était, d'une part, en effet, pour les membres du gouvernement, reconnaître le caractère exceptionnel de leurs fonctions, et borner leur rôle à assurer l'avènement d'une autorité légitime, en maintenant l'ordre et en ne prenant que les initiatives strictement indispensables : tel était bien le sentiment de Lamartine et des « hommes du *National* », Arago, Marie, Marrast, Garnier-Pagès, Crémieux. Réunir une Assemblée six semaines après le 24 février et laisser entière la liberté des électeurs, c'était, d'autre part, de l'aveu de tous, y assurer une majorité socialement très conservatrice, politiquement modérée, et composée d'éléments d'un républicanisme peut-être assez douteux : et cette éventualité n'était point pour effrayer Lamartine et les hommes du *National*, qui espéraient bien devenir les chefs de cette majorité.

Mais on conçoit par contre qu'une telle solution ne fût pas de nature à plaire à leurs collègues plus avancés, Ledru-Rollin et Louis Blanc. Ceux-ci, condamnés dans cette hypothèse à se retrouver dans l'opposition après une dictature aussi éphémère qu'inutile, ne pouvaient de gaieté de cœur renoncer à profiter de leur passage au pouvoir pour appliquer leurs idées et essayer de s'assurer l'avenir ; ils le pouvaient d'autant moins que le respect de la souveraineté populaire, qu'ils venaient de proclamer, sentiment tout-puissant sur l'esprit de Lamartine par exemple, n'était pas de nature à les arrêter. Ledru-Rollin était de tempérament jacobin, et se vantait de l'être ; et, quant à Louis Blanc, depuis longtemps, le suffrage universel ne l'intéressait nullement comme « un hommage rendu à un droit métaphysique », mais comme « un moyen sûr d'arriver au changement de l'ordre social tout entier »[1]. Au point de vue des principes, ils prétendaient en appeler, du peuple souverain d'aujourd'hui, ignorant et infesté d'esprit monarchique et réactionnaire, au peuple souverain de demain, instruit et libéré par eux de ses pré-

1. Cf. *Histoire de Dix ans*, t. I, p. 322. Il y tient le même raisonnement à l'égard de la République.

jugés. Mais, pour cela, il leur fallait reculer la date des élections jusqu'au jour où ils jugeraient la France suffisamment convertie par eux pour leur envoyer l'Assemblée qui, sous leur direction, consoliderait leur œuvre au lieu de la détruire.

D'autre part, tandis que Ledru-Rollin voulait simplement utiliser ce délai nécessaire pour *républicaniser* le pays par une politique énergique, Louis Blanc — et ici des divergences de vues capitales les séparaient — avait la volonté arrêtée de profiter de cette dictature plus ou moins prolongée pour jeter les bases d'une large transformation sociale, et pour réaliser, dans cet ordre d'idées, certaines réformes capitales[1].

Sur cette question de la date des élections, deux politiques très nettement opposées se heurtaient donc, dont l'une était grosse de conséquences sociales. Les modérés, partisans de l'exercice immédiat de la souveraineté populaire et de l'abstention du gouvernement en matière de réformes propres à engager l'avenir, se trouvaient en grande majorité dans le gouvernement : ils firent décider, le 4 mars, que la convocation des électeurs aurait lieu le 9 avril, et la réunion de l'Assemblée Constituante le 20 du même mois. Mais, pour les républicains avancés, aussi bien du gouvernement que de l'extérieur, accepter une telle solution équivalait presque à un suicide : le conflit s'annonçait donc pour ainsi dire inévitable entre les éléments révolutionnaires et les éléments de conservation sociale; moins de trois semaines après la révolution de février, les efforts contradictoires des deux partis pour fortifier leurs positions respectives allaient leur fournir l'occasion de s'affronter.

1. « Je pensais, a-t-il écrit (*Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 304-306), que nous aurions dû reculer le plus loin possible le moment des élections; qu'il nous était commandé de prendre, dans l'intervalle, et cela hautement, hardiment, sauf à en répondre sur nos têtes, l'initiative des vastes réformes à accomplir, réserve faite, pour l'Assemblée nationale, du droit de raffermir ensuite ou de renverser notre œuvre, d'une main souveraine.... Oui, je le dis sans hésitation, j'aurais voulu que, dès le premier jour, le Gouvernement provisoire mît ses devoirs très haut et qu'il élevât sa puissance au niveau de ses devoirs. »

CHAPITRE X

LA JOURNÉE DU 17 MARS

LA QUESTION DES ÉLECTIONS ET LA GARDE NATIONALE || CABET ET LA PRÉPARATION D'UN MOUVEMENT POPULAIRE || LOUIS BLANC ET LE GOUVERNEMENT || LES ÉLÉMENTS CONSERVATEURS ET LES MENACES DE LEDRU-ROLLIN || LE DÉCRET DU 13 MARS ET LA RÉDUCTION DE LA GARDE NATIONALE || LA MANIFESTATION DES GARDES NATIONAUX DU 16 MARS || LA MANIFESTATION POPULAIRE DU 17 MARS || L'ÉMEUTE ET LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE || L'ATTITUDE DE LOUIS BLANC ET DE LAMARTINE || LE RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DU 17 MARS.

Le Gouvernement provisoire avait, le 4 mars, fixé au 9 avril la date des élections à l'Assemblée nationale constituante, et au 20 avril celle de sa réunion; le 8, il avait décidé que les listes d'inscriptions de la garde nationale seraient closes le 13 mars (dans 5 jours) et que les élections des officiers et sous-officiers auraient lieu le 18; enfin, le 13, une note officieuse du *Journal des Débats* annonçait que « la garnison de Paris serait désormais de 4 régiments d'infanterie, de 2 régiments de cavalerie comme par le passé, et des 24 bataillons de la garde nationale mobile [1] »; la veille, une partie du 6e chasseurs à cheval était rentrée sans bruit dans la capitale [2].

1. Cf. Rittiez, *op. cit.*, t. I, p. 208.
2. *Commission d'enquête*, t. II, p. 49.

Limitation à moins de deux mois de la période transitoire; élections à l'Assemblée, très probablement conservatrices; élections aux grades de la garde nationale, donnant par leur date très rapprochée des chances aux éléments modérés; retour dans Paris de troupes en nombre suffisant pour réprimer un coup de main révolutionnaire, telles allaient être les conséquences des décisions du Gouvernement provisoire si elles étaient appliquées. Elles marquaient donc la fin rapide de l'influence des clubs, et ruinaient toutes les espérances de transformations sociales.

Ceux qu'elles frappaient n'attendirent pas pour s'émouvoir qu'elles eussent reçu un commencement d'exécution; dès le lendemain de la Révolution de février, et avant même que le Gouvernement provisoire eût pris aucune initiative, les plus clairvoyants d'entre eux signalaient déjà le danger et indiquaient le but essentiel qu'il fallait avant tout autre atteindre, c'est-à-dire : empêcher la reconstitution d'une force armée qui permettrait au Gouvernement provisoire puis à l'Assemblée future de résister à la pression populaire. L'ajournement des élections même ne venait qu'en seconde ligne dans leurs préoccupations.

C'est bien ce qu'avaient compris Cabet et Blanqui [1], quand, dans leurs clubs, ils indiquaient la tactique à suivre : briser les cadres et l'organisation de l'ancienne garde nationale, la noyer sous le flot des enrôlements populaires, s'assurer de son commandement pour la rendre inoffensive, et surtout, en même temps, empêcher le retour à Paris d'un seul soldat, exiger au contraire que les régiments fussent éloignés même de la banlieue, la question de la date des élections n'étant agitée que subsidiairement [2]. Aussi, quand le bruit se répandit que le Gouvernement provisoire, sous prétexte de soulager la garde nationale dans son service de place, allait faire rentrer les troupes peu à peu, l'émotion fut-elle

1. Ce sont les deux hommes qui paraissent avoir eu la conception la plus nette, et qui donnèrent la première impulsion aux corporations et aux clubs.

2. Cf. les discours de Cabet et de Blanqui dans *la Voix des Clubs*, par exemple, entre le 29 février et le 13 mars. Dès le 29 février, Cabet, le plus clairvoyant, protestait contre la création de la garde mobile.

grande dans les clubs; plusieurs la manifestèrent en venant, suivant la coutume d'alors, apporter en corps des adresses au Gouvernement provisoire; la *Société républicaine centrale*, présidée par Blanqui, donna l'exemple, le 6 mars; *le Club de la Sorbonne*, le 10, *le Club du Marais*, le 11, l'imitèrent. Elles rapportèrent de l'Hôtel de Ville des paroles apaisantes et parfois éloquentes de Lamartine ou de Marrast, mais aucun désaveu formel, ni aucune garantie pour l'avenir.

Le 10, Cabet, le meilleur tacticien des clubs, lança, à la réunion quotidienne de ses adeptes, salle Montesquieu, une proposition qui fut accueillie avec enthousiasme : celle de convier toutes les organisations populaires de Paris à une immense manifestation collective. L'idée fit son chemin avec la rapidité d'une traînée de poudre qui s'enflamme; les délégués des corporations ouvrières à la conférence du Luxembourg s'en emparèrent aussitôt[1]; les clubs adhérèrent avec ardeur, celui de Blanqui en tête[2]. Le 14, un comité central se réunit chez Flotte, composé de 15 délégués désignés par les clubs et de 15 délégués choisis par les 300 représentants des corporations ouvrières[3]. Ce comité des Trente rédigea une adresse au Gouvernement provisoire réclamant l'éloignement des troupes et l'ajournement des élections, tant de la garde nationale que de l'Assemblée Constituante[4], et il décida de porter solennellement cette pétition à l'Hôtel de Ville « à la tête de la population entière ». La date de cette grandiose manifestation semble avoir été dès lors fixée au 17 mars; et le comité des Trente se déclara en permanence.

On ne trouve pas, dans la préparation de cette mobilisation générale des forces populaires, de dessein avoué contre l'existence même du Gouvernement provisoire. Nous avons vu, en effet, qu'il n'était pas impopulaire dans les milieux ouvriers, et que la majeure partie de la population parisienne

1. Cf. Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 310. Il dit même que l'initiative vint d'eux.

2. Cf. sa séance du 12 mars, compte-rendu dans la *Commune de Paris* du 13.

3. Tout cela se fit ouvertement, et les convocations ne furent pas entachées d'exclusivisme, puisqu'on put voir à la réunion le prince de la Moskowa combattre l'éloignement des troupes (Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 395).

4. Le texte en parut le 15 dans *le Bulletin de la République*.

l'eût même défendu au besoin contre une attaque ouverte. Ceux des clubistes — et il y en avait — qui, soit par ambition personnelle, soit par fanatisme révolutionnaire, désiraient le renverser ou tout au moins l'épurer, devaient donc tenir compte de cet état d'esprit, quitte à escompter, au moment décisif, un incident qu'ils avaient peut-être l'espoir de faire naître. Mais, s'il ne s'agissait pas de jeter aucun membre du gouvernement par les fenêtres, le dessein d'intimidation, par contre, était très net et très déclaré : la levée en masse des forces populaires devait avoir pour résultat, d'abord de faire rapporter certaines mesures jugées dangereuses, ensuite de faire disparaître de l'Hôtel de Ville les velléités réactionnaires des messieurs du *National*, et d'y assurer à l'avenir la prédominance à l'esprit démocratique et révolutionnaire représenté par Ledru-Rollin, Louis Blanc et Albert.

En dernière analyse, le but — confus très certainement pour l'ensemble des manifestants et même pour les chefs — de la grande démonstration projetée était donc, cette fois encore, de fournir à certains membres du gouvernement un moyen de pression irrésistible sur leurs collègues. Louis Blanc avait déjà usé avec succès de ce procédé : mais l'initiative dans le cas présent ne vint pas de lui. Certes, il y avait bien eu d'abord à la Préfecture de Police, puis au Luxembourg même, dans la chambre de son fidèle lieutenant Albert, entre quelques-uns des membres du parti révolutionnaire, comme Caussidière, Sobrier, Barbès, Mercier, beau-frère de Caussidière, Tiphaine, de la Hodde, non encore démasqué, Pille, Grandménil, et même, au début, Blanqui [1], des conciliabules qu'il ne pouvait ignorer et où il était question des moyens à employer pour annihiler les éléments conservateurs du gouvernement; mais il n'avait trempé dans aucun complot contre ses collègues, et, s'il fut probablement averti l'un des premiers de la manifestation projetée, il ne peut être considéré comme son promoteur [2].

1. *Commission d'enquête*, déposition Chenu, t. I, p. 188.
2. Cela nous semble ressortir des récits que fait Louis Blanc lui-même de la préparation du 17 mars. Il écrit en effet (*Histoire de la Révolution*

Il est évident par contre, que l'idée ne fut pas pour lui déplaire et qu'il en favorisa plutôt l'exécution : il n'est, pour s'en convaincre, que de voir l'activité déployée en cette circonstance par les délégués du Luxembourg, qui subissaient son influence de la façon la plus complète. Il n'y avait rien d'ailleurs, dans le but visé, « qui ne se rapportât à ses convictions les plus intimes »[1]. Il avait combattu au sein du gouvernement pour l'ajournement des élections[2], et trouvait seulement avec raison que les pétitionnaires, en réclamant la date du 31 mai, la fixaient encore trop rapprochée; d'autre part, il était partisan résolu de l'éloignement des troupes, non seulement par conviction politique et fidélité à ses déclarations passées[3], mais encore parce que lui aussi se rendait compte que seule la pression populaire, ouverte ou latente, lui permettrait d'arracher à ses collègues des réformes sociales, et que, du jour où ils pourraient s'appuyer sur des forces unitaires, cet unique moyen d'action lui échapperait.

Alla-t-il plus loin, et eut-il un moment la pensée de se servir de ce déploiement de forces populaires pour se débarrasser d'une partie de ses collègues et partager avec Ledru-Rollin une dictature de fait, qui lui permettrait de réaliser ses idées? Il a expliqué lui-même pourquoi il ne le voulut pas, bien qu'il en ait eu certainement le pouvoir : c'est que,

de 1848, t. I, p. 306) : « ... J'appris au Luxembourg, plusieurs jours avant le 17 mars, que le peuple de Paris se disposait à faire une importante manifestation,... etc. » Rapprochez ce qu'il dit de sa participation au 16 avril (*op. cit.*, t. II, p. 12) : « L'occasion me parut favorable.... Il fut convenu entre les délégués du Luxembourg et moi, etc.... » Si Louis Blanc expose très franchement son rôle dans la préparation du 16 avril, qui échoue, à plus forte raison avouerait-il être l'un des auteurs du 17 mars, qui réussit.

1. *Op. cit.*, t. I, p. 306.

2. Cf. *supra*, p. 248.

3. Le 23 février au soir, aussitôt après la démission du ministère Guizot, il avait rédigé et signé, de concert avec David d'Angers, Guinard, Félix Pyat, Martin de Strasbourg, Recurt, Goudchaux et Bastide, au nom du *Comité électoral démocratique*, un manifeste où on lisait en particulier : « Considérant.... que la garde nationale a été instituée précisément pour garantir le repos de la cité et sauvegarder les libertés de la nation; qu'à elle seule il appartient de distinguer une révolution d'une émeute;

(Les citoyens soussignés) « demandent qu'il soit décidé législativement qu'à l'avenir l'armée ne pourra plus être employée à la compression des troubles civils » (cité par Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 46).

non seulement il craignait de provoquer une nouvelle lutte sanglante, de se voir débordé par les éléments révolutionnaires les plus exaltés, d'ouvrir « une brèche par laquelle se seraient précipitées, avides et frémissantes, toutes les ambitions[1] », mais encore qu'il jugeait que la composition même du gouvernement avait le grand avantage de « maintenir en équilibre les diverses forces de la société[2] », et, en donnant des garanties à la bourgeoisie, de ne pas l'acculer à une lutte désespérée.

« La vraie politique de la situation, a-t-il écrit[3], la seule politique qui fût à la fois sage et forte, était celle que la minorité du Conseil adopta, et qui consistait à profiter de la secousse imprimée aux âmes vacillantes, pour faire, avec les membres de la majorité, et par eux, quoique malgré eux, la besogne révolutionnaire. Qu'on n'objecte pas la difficulté de l'entreprise : les faits répondent. N'avions-nous pas obtenu successivement la proclamation de la République, le suffrage universel, la reconnaissance formelle du droit au travail, l'établissement d'un système de propagande socialiste par le pouvoir? Or, à la lecture de chaque décret qui était un pas vers l'avenir, que disait la partie contre-révolutionnaire de la nation? Elle disait : — Il faut que ceci soit bien nécessaire, puisque la nécessité en est reconnue par des hommes tels que MM. Marrast et Marie. En conséquence, elle se résignait, et la Révolution poursuivait sa route, traînant après elle, d'une main triomphante, ses ennemis silencieux. »

Cette tactique si clairement exprimée, et déjà en effet mise en œuvre avec succès, il la renouvela donc, le 13 au soir, dans la séance du gouvernement, tenue au Petit-Luxembourg. Il y exposa « les réclamations qui lui étaient parvenues sur l'ajournement des élections. D'abord, au sujet de la garde nationale, tous les citoyens n'avaient pu encore se faire inscrire; les mairies y mettaient du mauvais vouloir. Les nouveaux gardes nationaux n'ayant pas eu le

1. Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 308.
2. *Loc. cit.*
3. *Op. cit.*, t. II, p. 5.

temps de se reconnaître et ne pouvant fixer leurs choix, les anciens officiers seuls seraient réélus. Il y avait là un péril immense ». Il ajouta, avec une émotion visible, « que son devoir était de prévenir le gouvernement, de l'engager à donner satisfaction aux justes exigences de l'opinion publique, et que, s'il persistait à vouloir précipiter les élections, il devait s'attendre à une manifestation solennelle de 100 000 citoyens, qui iraient à l'Hôtel de Ville porter eux-mêmes leurs protestations[1] ».

Ces paroles provoquèrent un malaise, auquel succédèrent immédiatement les protestations :

— « Ce n'est pas une menace, s'empressa de dire Louis Blanc, c'est un simple avertissement sur des intentions qui m'ont été communiquées et qui m'émeuvent beaucoup. »

Mais l'indignation de la majorité contre cette nouvelle tentative de pression se manifesta avec une telle énergie que Louis Blanc, froissé, se leva et déclara qu'il cessait de faire partie du gouvernement. Albert l'imita. Ledru-Rollin s'interposa, et, parlant avec chaleur, fit décider d'ajourner la question pour plus amples informations; puis, afin de donner une satisfaction au sentiment populaire et à ses interprètes, on décida de dissoudre les compagnies d'élite de la garde nationale.

Le lendemain, Louis Blanc revint à la charge, avec d'autant plus d'énergie qu'il était loin d'être sans inquiétudes sur cette promenade de 100 000 à 150 000 hommes à travers Paris. La majorité ne céda pas, mais consentit seulement, en raison de certaines difficultés matérielles, à fixer la date des élections des officiers de la garde nationale au 20 au lieu du 18; le lendemain, 15, pour la même raison, elle les changea encore une fois, et les reporta définitivement au 25.

Ce n'était pas une satisfaction pour Louis Blanc, non plus que pour les organisateurs de la manifestation, d'autant plus que, sur la question de principe, 8 voix contre 3

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 391; cf. également p. 392, 395, 397; Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 307-309; et les délibérations du Gouvernement provisoire (*Commission d'enquête*, t. II, p. 30-31).

avaient très nettement refusé l'ajournement. Et d'autre part, la question de la convocation de l'Assemblée et celle de l'éloignement des troupes restaient entières. Dans ces conditions, le mouvement préparé par la Commission des Trente continuait à s'organiser méthodiquement, quand une contre-manifestation de la bourgeoisie gagna de vitesse, en quelque sorte, les clubs et les corporations, et se porta avant eux sur l'Hôtel de Ville.

*
* *

Les éléments conservateurs de la population parisienne commençaient en effet à se reprendre. Atterrés au lendemain immédiat du 24 février, et redoutant les pires excès, ils avaient ensuite ressenti une certaine confiance en constatant que l'existence nationale continuait sans excès populaires et sans persécutions gouvernementales; ils avaient surtout retrouvé le sentiment que, si le danger n'avait point disparu, au contraire, il leur était du moins encore possible de lutter; à la frayeur passive du premier moment avait succédé une sorte de combativité, entretenue et accrue chaque jour par les déclamations des clubs, par les excitations et les menaces d'une presse démagogique qui semblait surgir de terre.

Du désarroi des premiers jours, il ne restait que la disparition momentanée des anciens partis, et l'union de tous les privilégiés de l'ordre social, liés par quelque chose d'infiniment plus fort que les convictions politiques: selon le mot de Tocqueville[1], « la propriété, chez tous ceux qui en jouissaient, était devenue une espèce de fraternité. » Le sentiment d'une ruine imminente et irréparable donnait de l'énergie aux plus découragés, et chacun, comme sur un navire en péril, cherchait son propre salut en prenant son

1. Renard, p. 25. — Le baron de Barante écrivait à Guizot, le 12 mars : « L'ordre public est le seul mot de ralliement.... Les conservateurs n'ont plus d'autre symbole que le respect de la propriété.... Les provinces sont consternées et très inertes à la République : elle n'a de vie que dans la mort des autres opinions et dans l'insurrection des ouvriers ». (*Souvenirs* du baron de Barante, t. VII, p. 304.)

poste de combat pour le salut commun. « La France fait des efforts inouïs pour maintenir l'ordre, écrivait, le 8 mars, Léon Faucher[1]; on paye les contributions à l'avance, on s'associe pour former des comptoirs d'escompte, on s'enrôle en foule dans la garde nationale; tous les hommes de l'opposition libérale sont candidats aux élections prochaines ».

Ces éléments conservateurs plaçaient leur espoir, d'une part, depuis le jour du drapeau rouge, dans la majorité du Gouvernement provisoire et surtout dans Lamartine, d'autre part dans la garde nationale, où ils dominaient de façon écrasante, et qui, au milieu de mars, nous l'avons vu, conservait une réelle homogénéité. Or, coup sur coup, entre le 8 et le 13 mars[2], ils crurent voir ces deux points d'appui leur échapper subitement, quand ils lurent dans les journaux, d'abord les circulaires du ministre de l'Intérieur, puis le décret supprimant les compagnies d'élite de la garde nationale.

Ledru-Rollin, en effet, imbu des souvenirs de la Révolution, avait remplacé les préfets de la royauté par des commissaires sans pouvoirs bien définis. Ceux-ci, choisis par lui dans le personnel républicain peu nombreux et très mêlé qui l'entourait à Paris, ou parmi les politiciens locaux mal vus de la majorité de leurs concitoyens, suscitaient déjà, par eux-mêmes, des craintes de la part de leurs administrés, et quelques-uns se laissèrent aller à des excès de langage ou à des abus de pouvoir qui devaient provoquer, sur certains points, des soulèvements dont ils ne purent se rendre maîtres. Ces choix fâcheux, moins nombreux d'ailleurs qu'il ne parut à une opinion inquiète et nerveuse, furent aggravés par quelques phrases malheureuses des instructions que Ledru-Rollin adressa à ses commissaires, et auxquelles il donna la publicité du *Moniteur*. Jacobin de tendances, volontiers désireux d'impressionner par des paroles fortes et révolutionnaires s'il était par nature incapable de violences matérielles, il écrivit, dans une première circulaire :

1. Lettre à Henry Reeve.
2. Les circulaires de Ledru-Rollin sont des 8 et 12 mars; la suppression des compagnies d'élite est du 13.

« Le pouvoir méprisable que le souffle populaire a fait disparaître avait infecté de sa corruption tous les rouages de l'administration. Ceux qui ont obéi à ses instructions ne peuvent servir le peuple. A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez donc des hommes sympathiques et résolus. Ne leur ménagez pas les instructions, animez leur zèle. Par les élections qui vont s'accomplir, ils tiennent dans leurs mains les destinées de la France : qu'ils nous donnent une Assemblée nationale capable de comprendre et d'achever l'œuvre du peuple. En un mot, tous hommes de la veille, et pas du lendemain. »

La France, anxieuse et aux aguets des premiers actes de ses gouvernants, sentit passer sur elle la menace d'une dictature jacobine, et frémit. Ce fut pire, quand, violemment attaqué par la presse conservatrice, Ledru-Rollin, visiblement décidé à intimider ses adversaires écrivit à ses commissaires, dans une seconde circulaire :

« Vous demandez quels sont vos pouvoirs, ils sont illimités. Agent d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaire aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investi de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public. »

Cette fois, ce fut « presque l'épouvante[1] » chez les commerçants et les capitalistes, gros et petits. Tous se persuadèrent que le ministre de l'Intérieur, maître de l'administration du pays, avait décidé d'écarter, au besoin par la violence, toute opposition d'une assemblée qui, composée uniquement de républicains exaltés, consommerait leur ruine en instaurant le socialisme. Et ce sentiment, très compréhensible chez des gens qui ignoraient que l'énergie de Ledru-Rollin n'existait qu'en paroles, que ses menaces resteraient vaines, qu'il laisserait bafouer et désavouerait ses commissaires après leur avoir donné des

1. Rapport de police du 14 mars. Cf. *Commission d'enquête*, t. II, p. 216.

pouvoirs discrétionnaires, s'aggravait encore de la confusion qui existait dans les esprits au sujet des opinions des membres du gouvernement : le ministre de l'Intérieur était couramment considéré, en effet, comme un communiste ardent, et comme un homme décidé, de concert avec Louis Blanc, à ruiner la propriété et la famille.

La consternation fit place dans la bourgeoisie parisienne à l'exaspération, quand, le 13 mars, parut le décret supprimant les compagnies d'élite de la garde nationale : après les menaces, on ne tardait pas à passer à l'exécution; le désarmement des hommes d'ordre commençait : à leurs yeux, il parut que, dans le gouvernement, Ledru-Rollin triomphait de Lamartine, que la revanche du drapeau rouge se préparait. Et la même pensée vint aux gardes nationaux bourgeois qu'aux clubistes révolutionnaires : il fallait effrayer le gouvernement par un sérieux déplacement de forces, le forcer à rapporter ses mesures, l'épurer au besoin et, en tous cas, assurer dans son sein, grâce à une pression extérieure, la prédominance de l'élément modéré sur l'élément avancé.

La lutte fut donc entamée brusquement, sous le coup de fouet des événements; le prétexte de la démonstration était peut-être mal choisi, et la *manifestation des bonnets à poil* prêta au ridicule, surtout d'ailleurs parce qu'elle échoua. Mais le mouvement de la garde nationale bourgeoise se préparait en réalité depuis plusieurs jours, par la violente campagne de presse contre Ledru-Rollin et ses circulaires, par les pétitions en faveur du maintien des élections au 9 avril, que le *Comité central républicain* répandait dans tous les clubs modérés et jusqu'en province. La suppression des compagnies d'élite, qui atteignait les gardes nationaux, non seulement dans leur amour-propre, mais dans leur sécurité, en supprimant une force homogène de près de 24 000 hommes, fut le signal de la lutte ouverte. Le jour même où parut le décret, 14 mars, les protestations des légions paraissent dans les journaux, notamment dans *le Constitutionnel*; le 15, le mouvement prend une grande extension : sur l'initiative d'Émile de Girardin, les compagnies d'élite

viennent signer une pétition collective aux bureaux de *la Presse*[1]; des réunions se tiennent dans les salles de rédaction des journaux conservateurs; des appels à une « grande manifestation de la garde nationale tout entière » paraissent dans les journaux, sont placardés sur les murs, invitant les légions à se réunir le lendemain, en uniforme et sans armes, au lieu ordinaire de leur rassemblement; le soir, les organisateurs, réunis à la mairie du 2e arrondissement, fixent le programme de la journée, et tracent les itinéraires que devront suivre les différents corps pour se rendre à l'Hôtel de Ville.

Le même soir, Lamartine, recevant une députation du club de la garde nationale, écoute complaisamment les doléances de son chef, de Lépine, contre les circulaires, et lui répond avec énergie que « le Gouvernement provisoire n'a chargé personne de parler en son nom à la nation et surtout de parler un langage supérieur aux lois »; il ajoute que, sous peu, une proclamation remettra les choses au point[2]. Il avait provoqué, pour le lendemain, à midi, c'est-à-dire à l'heure même où devait s'ébranler la manifestation *des bonnets à poil*, une réunion plénière du gouvernement où il comptait poser nettement la question de politique générale. Ainsi, d'accord ou non[3], les éléments modérés, à l'intérieur et à l'extérieur du Gouvernement provisoire, prenaient résolument l'offensive.

*
* *

La convocation des gardes nationaux indiquait comme date le 16 mars, à onze heures du matin. Il semble qu'il y ait eu quelque flottement, beaucoup de défections, une certaine difficulté à organiser les légions : vers deux heures seulement, 30 000 hommes en uniforme, mais armés seulement du

1. Cf. Delvau, *op. cit.*, t. I, p. 397.
2. Cf. Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 174-177.
3. Lamartine affirme qu'il fut étonné de trouver le lendemain les manifestants devant l'Hôtel de Ville. (*Op. cit.*, t. II, p. 178-179.)

sabre, s'ébranlèrent avec ordre, formant plusieurs colonnes convergentes, les unes parties des quais, les autres des Champs-Élysées, d'autres enfin de la place de la Bastille.

Mais cette mobilisation des forces conservatrices n'avait pas été sans jeter quelque émoi dans la population ouvrière, toujours désœuvrée, et d'autant plus portée à s'inquiéter des menées réactionnaires que les clubs et les corporations la travaillaient en vue de la grande démonstration projetée contre le retour de l'armée; aussi, bien que la date de la manifestation populaire n'eût été fixée qu'au lendemain, un nombre imposant d'ouvriers et d'étudiants se porta le 16 toute la journée vers l'Hôtel de Ville, avec l'idée d'y défendre au besoin le gouvernement. De sorte qu'en arrivant place du Châtelet, par les quais, la 1re légion se heurte à une foule hostile si compacte qu'elle ne peut continuer sa route. Un incident grave se produit alors : Courtais, général en chef de la garde nationale, apostrophe violemment les manifestants, à la grande joie des ouvriers qui l'encouragent de leurs huées[1]; les gardes nationaux, furieux, se jettent alors sur lui, l'entourent et lui arrachent son épée. Une bagarre semble imminente, mais, en fin de compte, est évitée parce que, des deux côtés, on est sans armes.

Cependant la 10e légion, après avoir conspué au passage, sur le quai Pelletier, Ledru-Rollin, qu'Arago avait dû protéger, avait réussi à déboucher sur la place de Grève, que lui disputaient les masses populaires[2]. Les délégués furent alors introduits auprès des représentants du gouvernement, qui les reçurent assez mal. Marrast et Arago, inquiets de l'aliment donné à l'exaltation populaire par cette malencontreuse manifestation, les admonestèrent, l'un d'une façon « paternelle et ironique », l'autre plus sévèrement.

1. Pourniès de la Siboutie, qui était dans les rangs de la garde nationale, écrit : « Une foule compacte nous barra le passage. Sur le quai, le général Courtais nous apostropha de la manière la plus grossière et fut vivement applaudi par la populace ». (*Souvenirs d'un médecin de Paris*, 2e partie, chap. IV, *Revue hebdomadaire* du 22 janvier 1910, p. 511.)

2. Arago, dans sa déposition devant la *Commission d'enquête* (t. I, p. 225) raconte en effet que Ledru-Rollin fut applaudi place de l'Hôtel-de-Ville; les contre-manifestants y étaient donc arrivés les premiers. Cf. également Chérest, *op. cit.*, p. 156.

Pendant ce temps, le gouvernement délibérait. Lamartine, dès son entrée au Conseil, avait tiré de sa poche un très long document, projet de proclamation au peuple français, où le désaveu implicite des circulaires était assez édulcoré sous les phrases nombreuses et éloquentes, qui définissaient et exaltaient la souveraineté populaire pour que Ledru-Rollin lui-même pût accepter de la signer. C'est ce qu'il fit du reste, ainsi que tous ses collègues, après une discussion assez longue où la question de la date des élections fut une fois de plus agitée sans être résolue. Cette adoption de la déclaration de Lamartine, à l'heure où manifestait la garde nationale, pouvait en un sens être considérée comme un succès pour la majorité modérée. Succès bien éphémère d'ailleurs, car, au soir de cette journée agitée et en somme indécise, les gardes nationaux, déçus et inquiets, abandonnaient la rue aux masses populaires, à chaque instant plus denses, et dont les acclamations à l'adresse de Ledru-Rollin annonçaient déjà la revanche du lendemain.

*
* *

La manifestation populaire préparée pour le 17 mars, et qui se fût produite sans celle du 16 [1], n'en reçut pas moins de celle-ci une impulsion formidable. L'insurrection des gardes nationaux privilégiés contre les actes du gouvernement, les huées et les menaces dirigées contre Courtais et surtout contre Ledru-Rollin, donnèrent aux organisateurs du grand cortège populaire le meilleur des leviers pour soulever le Paris ouvrier tout entier : il s'agissait maintenant, avant tout, de défendre le Gouvernement provisoire, le ministre de l'Intérieur en particulier, contre les entreprises de la réaction.... Ce mot d'ordre entraîna derrière les meneurs une foule immense qui, en effet, ne voyait pas plus loin.

La fausse manœuvre des *bonnets à poil* fut d'ailleurs

1. Cf. notamment Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 310.

exploitée avec beaucoup d'adresse : le Comité des Trente, réuni rue Boucher, n° 1, rédigea un appel à la population parisienne, dont le ton modéré, digne même, devait rallier à la manifestation les éléments ouvriers les plus ennemis du désordre, et qui se terminait par ces mots :

« A nous donc, citoyens ! Allons au Gouvernement provisoire l'assurer de nouveau que nous sommes prêts à lui donner notre concours pour toutes les mesures d'ordre et de salut public[1] ».

Toute la nuit, les émissaires du comité, des clubs, des corporations sillonnèrent Paris et y semèrent l'agitation, l'indignation, le désir de défendre le gouvernement et de venger Ledru-Rollin. Caussidière lui-même mit au service de la manifestation tous les agents dont il put disposer et qui allèrent partout convoquer le peuple à féliciter le Gouvernement provisoire du « décret égalitaire » qu'il avait rendu, et à lui « promettre appui, dévouement et protection[2] ».

Le rendez-vous avait été fixé à dix heures du matin, « place de la Révolution » : à l'heure dite, 50 000 hommes étaient massés entre l'Arc de triomphe et les chevaux de Marly ; ils étaient 100 000 en arrivant à l'Hôtel de Ville[3] ; ils marchèrent en ordre, groupés par corporations, formant des unités disciplinées de 300 à 400 hommes, beaucoup portant des drapeaux.

Les membres du Gouvernement provisoire, au grand complet dans l'Hôtel de Ville, attendaient, anxieux, et l'inquiétude étreignait ceux mêmes qui, comme Louis Blanc et Ledru-Rollin, pouvaient se dire avec orgueil que cet océan humain avait été déchaîné par eux et pour eux. « Une rumeur sourde s'élevait des quais et des rues. La population de Paris s'était portée tout entière sur les Champs-Élysées

1. C. Longepied, *op. cit.*, p. 25 ; cité par Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 426.

2. Cf. Delvau, *op. cit.*, t. I, p. 400 ; *Commission d'enquête*, déposition Marrast, t. I, p. 322 ; Caussidière, *op. cit.*, t. I, p. 175.

3. Chiffre de Delvau, *loc. cit.* ; Garnier-Pagès, Louis Blanc disent 150 000 ; 100 000 à 140 000, dit Lamartine. Toutes ces évaluations sont nécessairement fantaisistes : il est seulement certain que la masse d'hommes était énorme et que tout le Paris ouvrier était debout.

pour composer ou pour former le cortège de la manifestation populaire; le reste était vide comme pour faire place à ce peuple. Les citoyens inquiets ou consternés étaient sur le seuil de leur porte, aux fenêtres ou sur les toits, dans l'attente de ce qui allait survenir.

« La respiration de la ville semblait s'être arrêtée; de minute en minute les membres du gouvernement allaient aux balcons de l'Hôtel de Ville regarder si l'on apercevait la tête de la colonne à la hauteur du pont; elle parut enfin. Elle était composée de 500 ou 600 hommes, élite de chacun des clubs de Paris, marchant en ordre et en silence sur les pas de leurs orateurs et de leurs tribuns. Ces hommes étaient rangés par files de 30 ou 40 de front. Ils s'avançaient au pas lent d'une procession religieuse, enchaînés les uns aux autres par les mains, d'autres par de longs rubans rouges ou tricolores qui se déroulaient comme une vaste ceinture autour de chaque groupe principal. En avant de chaque club flottait un drapeau. Deux ou trois hommes et une femme étaient coiffés de bonnets rouges....

« Derrière cette procession des clubs, marchaient en ordre, dix par dix dans une même colonne épaisse et compacte de peuple, des ouvriers de toutes professions, décemment vêtus, graves, modestes, inoffensifs, silencieux, s'interdisant sévèrement tout cri, tout geste, toute expression même de physionomie de nature à menacer ou à inquiéter les autres citoyens, semblables à des hommes qui vont accomplir un acte calme et saint de patriotisme et qui se surveillent les uns les autres pour édifier l'œil de leur pays.... Quand la place déborda, le reflux de cette foule s'arrêta sur les quais pour attendre le défilé. Les chefs des clubs et leurs principaux séides se rangèrent devant la grille de l'Hôtel de Ville. »[1] Le gouvernement l'avait fait fermer, et Rey la gardait avec sa petite troupe : c'était la seule mesure de défense possible, et combien illusoire! les troupes étaient loin, et l'apparition de la garde nationale dans les rues eût sans doute provoqué une explosion....

1. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 193-194.

« Une heure entière s'écoula,... le gouvernement cerné et immobile semblant attendre une action de ce peuple, ce peuple semblant attendre de son côté l'issue d'une délibération de son gouvernement. Comme pour se distraire de l'heure, la foule immobile et les regards tournés vers les fenêtres de l'Hôtel chantait de temps en temps *la Marseillaise* et l'air des *Girondins*[1] » et poussait de grands cris : Vive le Gouvernement provisoire! Vive Ledru-Rollin! Vive Louis Blanc! Enfin le contact s'établit : Cabet parlementa, se glissa seul à l'intérieur des grilles, conféra avec Lamartine sur le grand escalier. Sur les assurances qu'il donna, Rey reçut l'ordre de laisser passer les délégués seuls; une centaine d'hommes entrèrent, et les grilles furent refermées.

Le gouvernement les reçut dans la grande salle, Dupont (de l'Eure) assis contre le mur et entouré de ses collègues debout. Un ouvrier nommé Gérard[2] lut la pétition rédigée par le Comité des Trente. En termes mesurés[3], mais très nets, il y réclamait, au nom du peuple de Paris :

« 1° L'éloignement des troupes;

« 2° L'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale;

« 3° L'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale;

« ... Hier, concluait la pétition, une manifestation menaçante avait pour but de vous ébranler; nous y répondons par une manifestation pacifique, pour vous défendre et nous défendre avec vous ».

Ce fut Louis Blanc qui répondit; il le fit spontanément pour écarter un danger qu'il crut deviner dans l'attitude et la physionomie de quelques manifestants, entrés avec les autres, et visiblement différents des organisateurs en quelque sorte officiels de la manifestation. Nous savons pour quelles raisons il tenait à maintenir l'intégrité du Gouvernement provisoire; il se croyait sûr de la discipline des délé-

1. Lamartine, *loc. cit.*
2. Garnier-Pagès dit : Gérard. Lamartine fait parler Blanqui, mais la confusion paraît évidente.
3. Le Comité des Trente avait écarté une rédaction de Blanqui comme trop violente.

gués du Luxembourg, qui obéiraient à la consigne qu'il leur donnerait ; il était d'accord avec Cabet, Barbès et les principaux chefs de clubs pour ne pas dépasser les limites d'une énergique pression. Mais les intrus, qu'il découvrait mêlés à la commission des Trente? Mais Blanqui et ses amis? Que Lamartine ou quelque autre membre du Gouvernement provisoire se rebellât contre les injonctions du dehors, comme ils l'avaient fait plus d'une fois pendant les journées de février, ils se trouveraient en face, cette fois, non point de foules mobiles, mais d'hommes résolus à profiter de ce prétexte pour entraîner les manifestants à un assaut irrésistible et décisif. Louis Blanc, flairant ce péril et conscient de sa responsabilité, se crut assez populaire pour l'éviter en tenant lui-même le langage qu'il jugeait si dangereux dans la bouche d'un autre :

« .... Nous vous remercions des paroles pleines de sympathie et de dévouement que vous nous adressez.... Vous nous avez exprimé des vœux qui feront l'objet de nos délibérations. Vous-mêmes, citoyens, vous ne voudriez pas que le gouvernement qui est appelé à vous représenter cédât à une menace[1]... »

Les délégués des corporations applaudirent, mais les clubistes s'agitèrent, visiblement déçus. Une voix dit :

« Soyez persuadé que, de son côté, le peuple travailleur mourra pour vous, bien entendu tant que vous servirez ses droits.

Mais, tout de suite, un autre délégué ajouta :

— Quelle réponse rapporterons-nous au peuple?

— Laissez-nous délibérer, répéta Louis Blanc, pour qu'il reste bien entendu que le gouvernement de la République ne délibère pas sous l'empire d'une menace. A ceux qui ne représentaient que des privilèges, il était permis d'avoir peur; cela ne nous est pas permis, à nous, parce que nous sommes vos représentants, et qu'en gardant notre dignité, nous gardons la vôtre ».

1. Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 312 ; cf. également le *Moniteur* du 18 mars; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 430-444; Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 197-208.

Mais de nouveau une voix impatiente et colère s'éleva :

— Le peuple attend autre chose que des paroles.... Prenez tout le temps que vous voudrez pour délibérer, mais nous ne sortirons pas d'ici sans avoir une réponse à lui transmettre....»

Un mouvement se produisit parmi les membres du gouvernement. La scène redoutée allait-elle éclater? Déjà des colloques particuliers s'engageaient. Louis Blanc lui-même paraissait débordé, quand Sobrier et Cabet vinrent à son secours : les organisateurs de la manifestation faisaient bloc contre les intrus qui troublaient la cérémonie combinée à l'avance, et cette nouvelle attitude dégageait la majorité modérée du gouvernement.

Ledru-Rollin à son tour intervint; il était le grand triomphateur de la journée, et son nom revenait le plus souvent dans les acclamations pour le venger des insultes de la veille. Il fit, lui aussi, servir cette popularité au salut de tous : il déclara qu'il ne fallait pas oublier la France, qu'il avait consulté ses commissaires; qu'il attendait leurs réponses; que, le 25 au plus tard, on pourrait prendre une décision....

Un flottement se produisit. Cabet essaya d'en profiter et d'entraîner les délégués au dehors, mais en vain. L'un deux insista :

— Il y a deux questions sur lesquelles on peut donner une réponse immédiate; elles ne concernent que Paris : c'est le renvoi de toute troupe soldée et l'ajournement des élections de la garde nationale.

Louis Blanc intervient à nouveau :

— .... Je vous demande de nous laisser le temps de délibérer; il faut que nous le fassions librement.... Je vous demande de ne pas nous poser ainsi la question : répondez tout de suite ou nous ne désemparons pas. Il y aurait là violence.

— Les délégués du peuple n'ont nullement l'intention de faire violence au Gouvernement provisoire, déclare Sobrier. Nous avons une confiance entière au Gouvernement provisoire.

— Pas à tous! Pas à tous! protestent quelques délégués.

Les regards se tournent vers la minorité, et surtout vers

Lamartine, dont on connaît l'attitude de la veille à l'égard de Ledru-Rollin. Son nom est murmuré. Quelqu'un demande :

— Le Gouvernement provisoire tout entier approuve-t-il la circulaire?

Le moment vraiment critique est arrivé ; malgré les efforts de Louis Blanc, de Ledru-Rollin, de Sobrier, de Cabet, la majorité du gouvernement et les manifestants sont face à face, et le choc paraît inévitable. Mais, cette fois encore, l'éloquence de Lamartine dénoue la crise, et ce n'est pas le moindre miracle qu'elle ait opéré, que d'avoir réduit au silence ces hommes prévenus, et de les avoir pour ainsi dire déconcertés par le tumulte des applaudissements qu'elle déchaîna.

— Messieurs, déclare-t-il, j'ai été interpellé par mon nom ; je relève mon nom et je demande à parler aussi.

Que dit-il, cependant? rien que n'ait dit Louis Blanc sur la dignité du Gouvernement provisoire, rien que n'ait dit Ledru-Rollin sur le droit de la France en face de Paris ; et avec quelle énergie :

— Si vous me commandiez de délibérer sous la force et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation qui n'est pas à Paris, de la déclarer, pendant trois mois, six mois, que sais-je? exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais ce que je disais à un autre gouvernement, il y a peu de jours : « Vous n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'après que les balles l'auraient percée ! »

Le trait final eut un effet décisif :

— Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient. Les 18 brumaire du peuple pourraient amener, contre son gré, les 18 brumaire du despotisme ; et ni vous ni nous, nous n'en voulons !

Cabet, Sobrier, les autres organisateurs de la manifestation profitèrent de l'émotion produite, des applaudissements, pour entraîner les délégués au dehors. Le gouvernement les y suivit et parut sur une large table, estrade improvisée, que Barbès fit entourer par son club pour la protéger contre un coup de main possible[1]. Une immense acclamation

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VI, p. 442.

l'accueillit; mais, là aussi, des voix criaient dans la foule :

— Pas tous les membres du Gouvernement provisoire![1].

Et, au moment où, pour sortir, il se frayait, avec ses collègues, un passage dans la foule, « un homme aux allures énergiques, et dont les yeux ardents éclairaient le visage, couvert d'une pâleur extrême », saisit avec colère le bras de Louis Blanc et lui cria :

— Tu es donc un traître, toi aussi. »

*
* *

Le soir du 17 mars fut pour le Paris populaire un soir de fête; partout des chants, des illuminations, des démonstrations de joie en l'honneur « du premier triomphe de la République[2] »; satisfaits d'avoir prouvé leur force, les ouvriers et les clubistes eux-mêmes considéraient qu'ils avaient remporté une victoire décisive, et se préoccupaient assez peu en somme des décisions que prendrait le gouvernement. Pour le Paris bourgeois, ce fut la consternation, l'inquiétude en face d'un avenir sombre, la révélation, sinon « d'un nouvel univers », comme dit Louis Blanc[3], du moins de forces jusqu'ici ignorées et dont on ne pouvait sonder la puissance réelle. « On se demande ce que c'est que MM. Sobrier, Cahaigne, Pilhes, Rozier, Gauneau, Lechallier, Imbert, etc., dont nul ne soupçonnait hier l'existence. Ils ont eu pourtant le crédit, en mettant leur nom au bas d'une affiche, d'ébranler 100 000 hommes et de les mouvoir en ordre au travers de Paris. »[4]

C'est l'impression également que ressent la majorité du gouvernement, et, à ce point de vue, le résultat d'intimidation cherché par les organisateurs de la *journée* est partiellement atteint. « L'influence du 17 mars, suivant l'expression de Louis Blanc[5], était, depuis, restée comme vivante dans le

1. *Commission d'enquête*, déposition Marie, t. I, p. 319.
2. Cf. les rapports de police cités dans les documents de la *Commission d'enquête* (t. II, p. 223).
3. *Op. cit.*, t. II, p. 9.
4. *Derniers souvenirs* du comte Joseph d'Estournel, p. 51.
5. *Loc. cit.*

Conseil. Il y avait bien toujours sept votants d'un côté, quatre de l'autre; mais, derrière les quatre, le souvenir du 17 mars faisait apparaître un cinquième votant.... le Peuple. » En même temps, la majorité modérée fut comme disloquée; Crémieux évolua, avec sa souplesse ordinaire, vers Ledru-Rollin [1]; Lamartine lui-même, qui avait tenu tête si vaillamment à ses adversaires à l'heure du danger, se trouva comme intimidé par le déploiement populaire; il avait besoin de se sentir porté par la popularité; il eut l'impression que la partie était perdue pour les hommes du *National*, qu'il avait jusqu'alors couverts de son nom et de son éloquence; toujours tendu vers le même but, c'est-à-dire vers une prompte cessation du provisoire sans expériences socialistes, il crut que, pour y atteindre, il fallait jeter du lest, et il se rapprocha, lui aussi, du ministre de l'Intérieur.

Le résultat moral du 17 mars fut donc assez marqué; par contre, si l'on considère son but réel, on peut dire qu'il échoua : l'ajournement insignifiant des élections, reportées pour la garde nationale au 5 avril [2], et pour l'Assemblée au 23 avril [3], ne peut être considéré comme une prolongation efficace de la dictature parisienne et révolutionnaire; Louis Blanc sent si bien qu'en cette matière quinze jours de plus ou de moins ont peu d'importance pour lui, qu'après avoir été jusqu'à menacer de sa démission pour faire retarder les élections de la garde nationale, il a laissé déterminer la date de celles de l'Assemblée en son absence et après avoir déclaré qu'il se rallierait au choix de la majorité [4].

Sur la question de l'éloignement de l'armée, les manifestants n'obtiennent pas davantage satisfaction réelle; si, le 17 mars au matin, la seule annonce de la mobilisation populaire a décidé le gouvernement à renvoyer le 6e chasseurs, qu'il avait fait rentrer en deux fois, les jours précédents [5], il

1. Cf. Louis Blanc, *loc. cit.* : « M. Crémieux en avait pris son parti résolument; mais, de tous les membres de la majorité, c'était le seul qui penchât à se livrer tout entier à la Révolution. »
2. Séance du gouvernement du 18 mars.
3. Séance du 26 mars.
4. Cf. Garnier-Pagès, t. VII, p. 69.
5. Cf. *Commission d'enquête*, t. II, p. 50. En rapprocher ce que dit Normanfy, *op. cit.*, t. I, p. 248.

n'en demeure pas moins décidé à ne pas écarter davantage de Paris les troupes de la banlieue, et même à les faire rentrer sans bruit à la première occasion. Et, sur ce point, Ledru-Rollin appuie de sa popularité ses collègues modérés : dès le 17 au soir, accompagné jusqu'au ministère de l'Intérieur par une foule enthousiaste, il en avait profité pour faire un magnifique éloge de l'armée et pour supplier le peuple d'abandonner ses préventions contre elle ; il reprend ce thème le 22 à la plantation d'un arbre de la Liberté, au Champ de Mars, et profite d'un incident qu'il avait peut-être préparé à l'avance[1] pour glisser quelques mots en faveur du retour de quelques régiments.

Louis Blanc ne retirait donc aucun avantage bien tangible de la journée du 17 mars, dont le véritable triomphateur était Ledru-Rollin. Pour qu'il pût commencer l'application de ses idées sociales, il lui fallait du temps devant lui et des moyens d'action : il continuait à ne posséder ni l'un ni les autres ; désespérant de plus en plus de rien obtenir de ses collègues, obstinément conservateurs sur le terrain social, il parut de moins en moins avec eux, et s'enferma en quelque sorte au Luxembourg, au milieu des délégués des corporations ouvrières, changés par son ascendant en véritables disciples ; il en vint vite à y méditer un nouveau 17 mars, qui, cette fois, changerait les choses de façon décisive : il s'y trouvait d'ailleurs fatalement amené s'il ne voulait laisser échapper l'occasion, qu'il ne retrouverait plus, d'appliquer les idées où il voyait le bonheur de tous.

Ce sont ces idées qu'il convient maintenant d'examiner plus en détail, à la lueur des travaux de la Commission du Luxembourg, avant de passer à l'étude les moyens envisagés par leur auteur pour les faire triompher et au récit de la lutte dont ce triomphe était l'enjeu.

1. Un officier s'avança vers lui et se plaignit de la suspicion injuste dans laquelle était tenue l'armée.

CHAPITRE XI

LA COMMISSION DU LUXEMBOURG ET LES CONCEPTIONS SOCIALES DE LOUIS BLANC

LES PREMIÈRES SÉANCES DE LA COMMISSION DU LUXEMBOURG ET L'ORGANISATION DE SES TRAVAUX || LOUIS BLANC ET SES PROJETS DE RÉFORME || LE MARCHANDAGE ET LA RÉDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL || LES LOGEMENTS OUVRIERS || L'ORIENTATION DE LA COMMISSION VERS L'AGITATION POLITIQUE ET L'INFLUENCE DE LOUIS BLANC || L'EXPOSÉ GÉNÉRAL ET LE PROGRAMME SOCIAL || L'AVORTEMENT DE LA TENTATIVE DU LUXEMBOURG.

La Commission du gouvernement pour les travailleurs avait tenu sa première séance le 1er mars au palais du Luxembourg. « A neuf heures du matin, 200 ouvriers environ, députés par les diverses corporations de Paris, avaient pris place sur les sièges que naguère encore occupaient les pairs de France »[1]. « L'entrée se fit sans turbulence et sans gravité affectée. Quelques minutes furent à peine données à la curiosité. La plupart des assistants avaient conservé leurs costumes d'atelier.... Les vestes, les blouses, les vieux paletots maculés par le travail, s'étalaient dans les stalles veloutées, sans que le contraste eût rien de blessant pour les yeux, tant était simple et digne la conte-

1. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 167.

nance de ces nouveaux sénateurs »[1]. Ce sens de la tenue, chez les ouvriers parisiens, parut de bon augure.

Nous ne savons trop comment avaient été désignés ces premiers délégués : un peu au hasard sans doute. Dès cette première séance d'ailleurs, purement préparatoire dans son esprit, Louis Blanc voulut régulariser le recrutement de la nouvelle assemblée : il fit décider que chaque corporation nommerait trois représentants; l'un d'eux ferait partie de la commission proprement dite, où s'élaboreront réellement les réformes sociales, avec le concours de représentants des patrons et des principaux économistes de l'époque; les deux autres ne paraîtraient qu'aux assemblées plénières, pour donner leur approbation aux rapports présentés par la commission de travail.

C'est en vertu de ce règlement, rappelé par un avis du 6 mars paru au *Moniteur*, que 242 ouvriers vinrent prendre place, le 10, à la première séance solennelle[2], et que, dans le courant du mois, 454 autres délégués furent encore désignés[3]. Mais, en réalité, les corporations parisiennes n'existaient plus guère, en 1848, qu'à l'état d'exception, et les élections des délégués durent donc se faire de façon très variée et nécessairement très irrégulière : là où se retrouvaient des groupements professionnels organisés, c'est-à-dire dans les métiers où le compagnonnage avait survécu, et surtout dans ceux qui avaient dû se constituer fortement pour mener les grandes grèves de la Monarchie de Juillet, le système préconisé par Louis Blanc put fonctionner; mais, ailleurs, les désignations se firent au hasard de réunions improvisées, qui ne représentaient que d'une façon très imparfaite l'ensemble de la profession. Il arriva ainsi qu'en l'absence de syndicats légalement et officiellement constitués, plusieurs groupements prirent naissance dans chaque métier et que chacun d'eux délégua au Luxembourg; il y eut même des endroits où la circulaire de Louis Blanc fut interprétée de

1. A. Cochut, *Les Associations ouvrières, histoire et théorie des tentatives de réorganisation industrielles opérées depuis la Révolution de 1848*, 1851, p. 10.
2. Leurs noms sont publiés dans *le Moniteur*.
3. Nommés dans *le Moniteur* du 23 mars.

telle façon que des usines particulières dépêchèrent leurs représentants.

On ne trouve pas trace, dans les procès-verbaux du Luxembourg, de vérification des pouvoirs, et il n'y en eut certainement pas; c'eût été se lancer dans d'inextricables difficultés, et retarder, par des discussions et des récriminations sans fin, l'ouverture des travaux. Sans doute trancha-t-on les difficultés en admettant tous les délégués qui se présentèrent; aussi bien, la question n'aurait eu d'importance que si l'assemblée du Luxembourg eût dû être une assemblée délibérante, et elle n'était qu'une assemblée consultative, qui devait se borner à émettre des vœux qu'il appartiendrait au Gouvernement provisoire de rendre ou non exécutoires, et à préparer l'œuvre sociale de la future Constituante; en réalité même, elle ne fut guère, nous le verrons, qu'un auditoire pour Louis Blanc, et le principal, pour lui, était que cet auditoire fût le plus nombreux possible.

Il renonça de même, tout de suite, à la constitution d'une vaste commission de travail réunissant des membres de chaque corporation, et il comprit la nécessité d'un comité restreint, qu'il fit nommer le 10 mars par la réunion plénière des délégués ouvriers : dix d'entre eux furent désignés par le sort pour en faire partie. Le 11, parut un avis, adressé cette fois aux patrons, et les invitant à nommer également trois représentants par profession; le 17, 231 délégués patronaux, désignés par 77 corps de métiers, appartenant surtout au commerce, à la petite industrie, au bâtiment et aux transports, mais très peu à la grande industrie, se réunirent à leur tour et tirèrent de même dix noms au sort. Un comité de 20 membres fut ainsi constitué; il se compléta en appelant dans son sein des économistes connus, comme Wolowski, Charles Duveyrier, Cazeaux, Jean Reynaud, Toussenel, Victor Considérant. C'est de ces délibérations, qu'il présidait, avec Albert comme vice-président, et Vidal comme secrétaire général, que Louis Blanc espérait voir jaillir, sous son impulsion, un programme législatif de réformes sociales. La grande commission plénière de plus de

600 membres était surtout destinée à donner à la population ouvrière de Paris une satisfaction morale, et aussi, Louis Blanc ne s'en cache pas, à placer « un levier puissant aux mains de la commission du gouvernement pour les travailleurs[1] » et surtout de son président. Les délégués furent, pour celui-ci, à la fois l'auditoire devant lequel il pouvait développer son programme social, et une réunion de disciples par l'intermédiaire desquels il agissait directement et puissamment sur l'ensemble des ouvriers de Paris, amenés, par contre-coup, à se grouper et à se discipliner, ce qui ne fut pas d'ailleurs le moindre résultat de la commission.

Louis Blanc, d'ailleurs, ne se proposait pas seulement de profiter de cette tribune « d'où il parlerait à toute l'Europe », pour y faire une propagande « au profit d'une grande idée, du haut d'une grande situation », et « d'y mettre en discussion, devant une multitude immense, le royaume du mal[2]. » Il espérait, en plus d'une large diffusion de ses doctrines, un résultat immédiat et tangible; il voulait, après avoir « sondé les plaies sociales d'une main prudente, exposer avec bonne foi les résultats découverts et entrevus[3] », et présenter des projets de loi immédiatement applicables à l'Assemblée nationale qui allait se réunir[4]. S'il n'eut tenu qu'à lui, il n'eût même pas attendu la réunion de cette assemblée, ni couru le risque de ses discussions; il eût tout de suite, sous la seule responsabilité du Gouvernement provisoire, transformé en décrets exécutoires (comme ce fut fait d'ailleurs dans deux cas) les décisions de la Commission du Luxembourg. Et, même lorsqu'il en vint à se rendre compte que l'assemblée future lui serait probablement hostile, il songea, comme nous le verrons, à user du « levier » qu'il possédait, pour forcer la majorité récalcitrante de l'Hôtel de Ville à cette expérience immédiate.

1. Louis Blanc, *op. cit.*, t. I, p. 171.
2. *Op. cit.*, t. I, p. 135.
3. *Op. cit.*, t. I, p. 146.
4. Dans son discours d'inauguration (1er mars), Louis Blanc donnait comme but à la commission d' « étudier toutes les questions relatives au travail, en préparer la solution dans un projet qui sera soumis à l'Assemblée nationale, et, provisoirement, entendre les demandes les plus urgentes des travailleurs, et faire droit à celles qui seront reconnues justes ».

Mais encore fallait-il que sortissent des délibérations du Luxembourg — délibérations que Louis Blanc, avec une entière bonne foi, voulait d'ailleurs aussi larges et aussi impartiales que possible — des projets à la fois pratiquement réalisables et d'une portée générale. Or, dès le premier jour, la commission et son président se voient obligés de compter avec des revendications populaires immédiates, et débordés par des questions d'actualité, plus ou moins importantes, les unes d'intérêt général, les autres purement particulières, mais qui toutes masquaient le grand œuvre à accomplir, et déviaient l'activité de la Commission du Luxembourg et de son président.

C'est ainsi que, dès la première séance préparatoire, au moment où Louis Blanc finissait à peine de magnifier le triomphe populaire et de tracer l'œuvre à accomplir, et avant même que fût régulièrement constituée la nouvelle assemblée, un ouvrier, se levant, posa, aux applaudissements de tous, la question de l'abolition du marchandage et celle de la diminution des heures de travail, et en réclama la solution immédiate. Malgré sa popularité, Louis Blanc put à grand'peine obtenir un délai pour consulter les patrons, et il n'eut pas trop de l'aide d'Arago, qui arriva juste à ce moment, pour calmer les ouvriers déjà menaçants, et décidés, déclaraient-ils, à ne pas reprendre le travail sans qu'ils eussent obtenu satisfaction sur ces deux points.

Louis Blanc, en cette circonstance, agit aussitôt avec la loyauté et l'esprit de conciliation qu'il apporta toujours à cette époque au règlement des conflits entre employeurs et employés : il réunit, dès le lendemain, des représentants des patrons, choisis, eux aussi sans doute, un peu au hasard [1], leur exposa les faits et leur demanda un effort vers la conciliation.

Ceux-ci témoignèrent de leur bonne volonté. La première question, celle du marchandage, ne les touchait d'ailleurs qu'indirectement. On confondait alors, sous ce nom, trois ordres de pratiques fort distinctes : il arrivait d'abord qu'on

1. Ce n'est que quinze jours après que paraît, à leur adresse, une invitation officielle à élire trois représentants par profession.

désignât ainsi tout travail à la pièce, dit encore piéçard; que bon nombre d'ouvriers voulussent l'atteindre, c'est probable, mais les patrons en demandèrent formellement le maintien, et on écarta sans difficulté cette interprétation. On considéra de même que les ouvriers n'avaient pas voulu non plus interdire à plusieurs d'entre eux de s'unir pour soumissionner un travail, l'exécuter en commun et s'en partager les bénéfices, ce qui également était nommé marchandage. En ce temps, où l'association apparaissait à tous comme une panacée universelle, cela parut plutôt une pratique à encourager.

Restait ce que *le Moniteur*, dans le compte rendu de cette séance[1], appelle « le marchandage oppressif ». S'en rendait coupable le « tâcheron » qui sous-entreprenait à forfait des travaux, et, les faisant exécuter à vil prix par des ouvriers qu'il embauchait, réalisait ainsi un bénéfice jugé par ces derniers indûment prélevé sur leurs salaires. A ce « marchandeur », la classe ouvrière portait la haine qu'elle ressent à l'égard de tout intermédiaire soupçonné de vivre à ses dépens, haine accrue du fait que ce parasite appartenait également, par son origine, au monde des travailleurs, qu'il était à leurs yeux non seulement un exploiteur, mais un faux frère, et que trop souvent, en outre, il spéculait sur leur imprévoyance, leurs faiblesses, leurs vices mêmes, pour les maintenir sous sa dépendance[2].

La législation du livret, telle qu'elle résultait de l'arrêté du 9 frimaire an XII, favorisait en outre des abus qui dégénéraient en véritable exploitation de la misère. Ce livret, obligatoire pour tout ouvrier, portait mention des avances faites à celui-ci par son patron, et, s'il changeait d'employeur, le nouveau devait faire, sur le salaire, des retenues de 2 dixièmes, jusqu'à complet remboursement; pratiquement, une dette de cette nature empêchait un ouvrier de se replacer et le mettait à la discrétion de son patron. Aussi était-ce devenu une véritable industrie pour certains embau-

1. Cf. le *Moniteur* du 3 mars 1848.
2. Cf. Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers...*, t. II, p. 369.

cheurs de procurer quelque argent aux ouvriers pressés par la misère, et de revendre ensuite, avec bénéfice, grâce au livret, les engagements qu'ils avaient ainsi extorqués[1].

De telles pratiques étaient devenues un vrai fléau pour la partie la plus pauvre de la population laborieuse, et ceux qui, dans les manifestations qui se produisirent autour de l'Hôtel de Ville, criaient ou inscrivaient sur leurs bannières les mots : « Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme! » pensaient souvent beaucoup moins à une réforme complète de la société qu'à la suppression des marchandeurs. On comprend donc que celle-ci ait été l'une des deux premières revendications populaires, et l'on comprend de même que les patrons réunis le 2 mars au Luxembourg y aient accédé facilement.

Quant à une réduction des heures de travail, elle touchait ces derniers beaucoup plus directement, mais elle les touchait infiniment moins en ce moment de crise qu'elle ne les eût atteints en période normale. Alors le ralentissement des commandes ne leur laissait plus de quoi fournir du travail à tout leur personnel, ils étaient plus disposés qu'en toute autre occasion à donner cette preuve de bonne volonté ; et, d'autre part, ils préféraient payer de ce prix la rentrée d'une partie de leur personnel, plutôt que de voir se perpétuer le chômage ; est-il téméraire même de supposer qu'aux yeux de certains, une mesure de cette sorte, d'origine révolutionnaire, était destinée à disparaître d'elle-même, la crise une fois passée? Bref, ils cédèrent ; et Louis Blanc put apporter à l'Hôtel de Ville les vœux des ouvriers revêtus de l'approbation des patrons

Il était difficile au Gouvernement provisoire, dans ces conditions, de ne pas les sanctionner légalement, malgré la vive répugnance de la majorité à intervenir dans des conventions entre particuliers, à porter atteinte au principe sacré de la concurrence, et enfin à prendre des décisions aussi graves qu'elle eût préféré réserver à l'Assemblée. Aussi la chose ne se fit-elle pas sans discussions fort animées.

1. Du Cellier, *Histoire des classes laborieuses*, p. 428.

qui portèrent surtout sur la réduction des heures de travail : on craignait, en provoquant une hausse de la main-d'œuvre, de rendre aux industriels la lutte impossible contre la concurrence étrangère. « Quoi qu'il en fût, ainsi que le confesse Garnier-Pagès [1], le salut public parlait, dans le moment, plus haut que toutes les considérations secondaires. Les ouvriers demandaient; les patrons concédaient; le Gouvernement provisoire ne pouvait refuser son assentiment à cette œuvre de conciliation », et, le jour même, 2 mars, deux décrets furent signés, l'un abolissant le marchandage (sans d'ailleurs nettement spécifier lequel) [2], l'autre réduisant d'une heure la journée de travail, ramenée de onze à dix à Paris, et de douze à onze en province [3].

Ce premier triomphe du Luxembourg produisit un gros effet, et l'importance de Louis Blanc s'en accrut. L'opinion fut frappée, aussi bien du côté patronal que du côté ouvrier, de la manière à la fois modérée et équitable dont il avait procédé en consultant tous les intéressés et en conciliant tous les intérêts. La rapidité presque miraculeuse de ce premier succès ne tarda pas à faire de lui, dans des cas assez nombreux, l'arbitre, choisi d'un commun accord, des différends entre employeurs et employés; et, dans ce rôle, nouveau pour lui, il réussit assez généralement, servi d'une part par sa popularité auprès des ouvriers, et de l'autre par l'esprit de sacrifice que les circonstances imposaient aux patrons. Il put donc, à juste titre, énumérer avec quelque

1. *Op. cit.* t. III, p. 169.

2. La jurisprudence l'interpréta de façon très étroite et restreignit l'application du décret aux abus les plus criants des « marchandeurs ».

3. Il eût été plus juste de dire que ce décret fixait la durée légale de la journée de travail, car il la réglementait pour la première fois. On considéra que l'usage, en 1848, la fixait à onze heures à Paris et à douze en province.

Pratiquement, il ne fut guère appliqué; beaucoup de patrons, considérant que les délégués du 2 mars n'avaient pas qualité pour les engager, refusèrent de s'incliner et préférèrent renvoyer les ouvriers qui exigeaient la réduction légale. D'autre part, beaucoup d'ouvriers, mis en goût, ne voulaient plus travailler que neuf ou huit heures. Le Luxembourg était assailli de réclamations que Louis Blanc apportait à l'Hôtel de Ville. Les 3, 9, 14, 15 mars, il fit publier au *Moniteur* des *avis* explicatifs ou comminatoires; enfin, le 4 avril, il obtint du Gouvernement provisoire qu'il frappât les violations du décret du 2 mars d'amendes, et même de prison, en cas de double récidive.

complaisance ses interventions heureuses dans cet ordre d'idées[1], et déclarer avec fierté[2] : « Patrons et ouvriers prennent séparément le chemin du Luxembourg; ils en sortent presque toujours ensemble ».

Mais cette utile besogne, qui faisait de la commission une sorte de tribunal de prudhommes suprême, risquait de la détourner de son véritable but, c'est-à-dire de l'élaboration d'un projet général de réformes sociales, à soumettre à l'Assemblée, ou même à appliquer tout de suite, au cas où les événements viendraient à changer la majorité du Gouvernement provisoire.

La méthode de travail d'ailleurs ne fut pas très régulière au Luxembourg; le comité de vingt membres, renforcé d'économistes, semblait destiné à élaborer des projets de loi, discutés ensuite et adoptés en séance plénière. Or, il semble que ce comité s'occupa surtout de chercher des remèdes à certains maux urgents et qu'il transmit ses propositions directement au Gouvernement provisoire.

C'est ainsi qu'à sa première réunion, le 5 mars, la seule dont nous possédions le compte rendu détaillé[3], et où nous constatons l'intervention, dans la discussion, de l'élément patronal et de l'élément doctrinaire, avec Wolowski, Toussenel, Dussart, etc..., Louis Blanc posa la question du logement, qui présentait depuis de longues années[4] une particulière gravité pour la classe ouvrière; il proposa, pour commencer, la construction, à Paris, de quatre vastes maisons, ou plutôt de quatre cités ouvrières, pouvant chacune abriter 400 ménages, et construites par l'État au moyen d'un emprunt à 4 p. 100 garanti par une hypothèque sur les établissements mêmes[5]; les premières places y seraient réservées aux familles nombreuses.

A cette conception, qui n'est autre que celle des habitations

1. *Op. cit.* t. I, p. 184 et suiv.
2. Cf. Louis Blanc, *La Révolution de février au Luxembourg*, p. 83.
3. Cf. *La Révolution de février au Luxembourg*, p. [illegible], qui se borne à reproduire le *Moniteur*.
4. Cf. *supra*, chap. II, p. 50 et suiv.
5. Louis Blanc, d'après les plans des architectes Not et Daly, estimait le coût de chaque immeuble à un million.

à bon marché contemporaines — car il s'agissait de location à des ménages ouvriers et non d'asile pour des indigents — se mêlaient certaines influences fouriéristes; leur créateur ne prévoyait pas en effet seulement, dans chaque cité, une salle de lecture, une crèche, un asile, une école, un jardin et des bains communs, il ne voulait pas seulement une installation unique pour le chauffage et l'éclairage, il songeait encore à amener les locataires, sinon à prendre leurs repas tous ensemble, du moins à faire la cuisine en commun.

Un incident de la discussion montra également que, dans l'esprit de Louis Blanc, cette proposition de créer des habitations ouvrières ne constituait pas un remède empirique à une situation intolérable, mais faisait partie intégrante de tout un ensemble de conceptions étatistes. Quelqu'un, en effet, ayant proposé, tout en adoptant le principe, d'en confier la réalisation à des associations particulières, le théoricien du socialisme s'insurgea; il n'admit pas davantage une combinaison permettant aux locataires des maisons ouvrières d'en devenir à la longue propriétaires : « Laisser la perspective de la propriété de ces établissements à un certain nombre d'ouvriers, ce serait créer une caste de privilégiés », déclara-t-il. Et il ajouta, ce qui est très caractéristique, que, si l'État n'était pas et constructeur et propriétaire, la question « perdrait toute son importance »[1].

Quoi qu'il en soit, il y avait là une idée à tout le moins intéressante, présentée sous une forme relativement modeste, et par suite réalisable; la discussion resta malheureusement platonique et ne comporta pas de suites. Une autre idée ingénieuse et utile sortit également des premières délibérations de la Commission du Luxembourg : celle d'ouvrir dans chaque mairie un double registre, contenant d'une part les offres, et d'autre part les demandes d'emploi. Le Gouvernement provisoire l'accueillit, et, par un décret du 8 mars, ordonna la création des registres; mais sa décision resta lettre morte. La commission, enfin, se fit, le 13 mars, l'interprète des plaintes très vives qu'elle recevait contre le travail

1. *Op. cit.*, p. 13.

effectué dans les prisons, les casernes, les établissements de charité et les congrégations religieuses, et provoqua un décret du 24 mars qui supprimait cette concurrence au travail libre.

Ce fut le dernier résultat pratique de ses délibérations : au mois d'avril, on ne la voit plus rien proposer au gouvernement, et il est assez piquant de remarquer qu'elle ne fut jamais plus active qu'à l'époque où elle n'était pas encore régulièrement constituée. La vérité est qu'elle subit le contre-coup des événements politiques et du déchirement qui s'accentua à partir du 15 mars entre la bourgeoisie parisienne et le prolétariat révolutionnaire : le temps des concessions réciproques, de l'entente entre patrons et ouvriers, des espoirs un peu idylliques qui avaient suivi le 24 février, était passé. Une réaction s'esquissait, à la fois ardente et profonde, contre les idées socialistes, flétries du nom de communisme; si elle triomphait, Louis Blanc voyait se fermer pour lui l'avenir. Il s'en rendait compte, et la nécessité de la résistance changea la direction de ses préoccupations. Sous cette influence, le Luxembourg perdit de plus en plus son caractère primitif; il ne fut plus question de conciliation sociale et d'élaboration de réformes pour l'avenir, mais de luttes politiques immédiates; la commission mi-patronale, mi-ouvrière vit se former à côté d'elle, à la fin de mars, un comité d'action, organe purement politique et uniquement composé d'ouvriers, destiné à organiser les masses populaires et à coordonner leur action; peu à peu elle lui céda complètement la place, et disparut. Au milieu d'avril, enfin, un comité électoral vint se juxtaposer au comité d'action, et la seule préoccupation, au Luxembourg, devint la préparation des élections.

Quant aux séances solennelles, où se réunissait l'ensemble des délégués, on n'y vit jamais se dérouler de discussions. Elles furent à peu près uniquement remplies par des discours de Louis Blanc, parfois fort longs, souvent éloquents. Il n'y apportait point de projets élaborés par le comité de travail, mais il y exposait ses propres idées et y développait sa doctrine. Il y dénonçait en termes chaleureux les crimes de

la concurrence; il y paraphrasait éloquemment son livre de *L'Organisation du Travail*[1], il y insistait sur les points qui lui semblaient les moins facilement admis, comme l'égalité complète des salaires et la substitution à l'intérêt personnel, comme stimulant au travail, du sentiment du devoir et de la fraternité[2], il y prodiguait aussi, surtout dans les débuts, les conseils de modération, de patience, de déférence envers le Gouvernement provisoire; plus tard, à la fin d'avril, quand il sentit souffler le vent de la défaite, il devint plus amer et se laissa entraîner à des paroles plus violentes, où ses adversaires relevèrent par la suite des provocations à détruire l'ordre social. En résumé, il fit de la tribune du Luxembourg une chaire, d'où il enseigna, en maître écouté, à des disciples respectueux et enthousiastes.

Entre le moment où commence à fonctionner cet organisme en somme assez complexe de la commission de gouvernement pour les travailleurs, et celui où elle dévia de façon complète vers l'agitation politique, un mois à peine s'écoula. Dans ce court espace de temps, on vit donc, d'une part, le comité mixte de travail absorbé surtout par des projets de réformes partielles et parfois secondaires, et, de l'autre, Louis Blanc, aux assemblées générales, se cantonner dans d'éloquents développements, presque uniquement théoriques. Dans ces conditions, la tâche principale de la commission, c'est-à-dire l'élaboration d'un projet d'ensemble de réformes sociales à présenter à l'Assemblée constituante, risquait de n'être pas même abordée avant les élections. Louis Blanc s'en rendit compte, et, pour prévenir cet avortement, qui pouvait lui être reproché, il songea à réunir, en une sorte de résumé, les principales idées qu'il avait, sinon soumises aux délibérations de la commission, du moins agitées avec ses collaborateurs immédiats, et à les publier officiellement, comme le legs du Luxembourg à l'Assemblée Constituante.

Cet *exposé général* (tel fut le titre sous lequel ce travail fut

1. Nous ne reprendrons pas ici l'exposé théorique de la doctrine de Louis Blanc. Cf. chap. IV.
2. Cf. séance du 17 mars.

inséré au *Moniteur*) n'est pas l'œuvre de Louis Blanc lui-même; trop absorbé par la politique et par ses fonctions gouvernementales, il se déchargea du soin de l'écrire sur Vidal, secrétaire-général de la commission, et sur Pecqueur, écrivain à tendances socialistes, dont on peut, équitablement, faire le premier théoricien du collectivisme. Le choix de ces deux hommes était heureux, car, d'esprit plus pratique que la plupart des réformateurs sociaux qui écrivirent sous Louis-Philippe, ils surent concrétiser les idées de l'auteur de *L'Organisation du Travail*, et, au besoin, les modifier au contact des leurs, pour leur donner une forme réalisable. Le projet qui sortit de cette collaboration devait être discuté en séance plénière du Luxembourg; il ne le fut jamais; sa publication au *Moniteur* resta même inachevée à la fin d'avril. Il passa inaperçu, au milieu du tumulte électoral, et ne fut jamais repris dans la suite par personne. Mais il reste néanmoins pour nous très intéressant, car on peut le considérer comme le programme des réformes sociales dont l'application eût été tentée en cas de victoire de Louis Blanc. Et, à ce titre, il mérite une étude un peu approfondie[1].

*
* *

Le point de départ en est — ceci est essentiel — non point la dépossession sans indemnité des propriétaires, non point même leur expropriation forcée, — Louis Blanc s'en est d'ailleurs toujours défendu — mais le rachat de leurs établissements aux industriels qui s'y prêteraient volontairement. Les circonstances étaient favorables, et nombre d'entre eux, en face des difficultés créées par la crise industrielle, des exigences de leur personnel et des perspectives de ruine complète qui s'ouvraient devant eux, n'eussent point été fâchés peut-être de convertir en valeurs d'État, ou garanties par

1. *L'exposé général* a été reproduit in extenso dans *La Révolution au Luxembourg*. Cf. également Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 161-163, et l'étude de M. Cahen, *Louis Blanc et la Commission du Luxembourg* (Annales de l'École libre des Sciences politiques, année 1897.)

l'État, leurs titres de propriété[1]. Louis Blanc s'offrait d'ailleurs à leur accorder de larges indemnités, sous forme d'obligations, portant intérêt, gagées sur les établissements cédés eux-mêmes, et remboursables, soit pas annuités, soit par amortissement.

Devenu ainsi propriétaire d'un certain nombre d'usines et de fabriques, l'État les eût rétrocédées à des associations ouvrières, qu'il eût également commanditées, en leur imposant en échange certaines obligations, notamment, comme nous le verrons, au point de vue des salaires et de l'emploi des bénéfices. Sur cette idée primitive de Louis Blanc, Vidal et Pecqueur greffent d'ailleurs un plan infiniment plus grandiose, pour lequel ils réclament 100 millions : il s'agit d'élaborer à côté (ou à la place) de ces ateliers sociaux industriels, créés un peu au hasard des rachats, tout un ensemble d'ateliers sociaux agricoles, à raison d'un par département pour commencer, réunissant cent familles chacun, et joignant à l'exploitation agricole l'exercice d'industries également agricoles, et même d'industries manufacturières, pour permettre à chaque participant de s'orienter suivant ses goûts[2].

Dans la forme d'association préconisée par Louis Blanc, toutes les fonctions sont naturellement électives : Vidal et Pecqueur, plus soucieux des réalités, confient le gouvernement de leurs colonies, au moins au début, à des directeurs nommés par l'État et choisissant eux-mêmes leurs contremaîtres; par contre, à l'inverse de la direction technique, l'administration proprement dite des intérêts généraux est confiée à un comité d'organisation, présidé par le directeur, mais élu par tous les ouvriers associés.

1. « J'ai entre les mains, écrit Louis Blanc, un grand nombre de lettres que divers manufacturiers m'adressèrent le lendemain de mon installation au Luxembourg. Rien de plus tragique : les uns offrent leurs établissements, qui ne peuvent se soutenir; les autres, en mettant à la disposition de l'État bâtiments, matières premières, machines, ne demandent en échange qu'une place dans un système nouveau; et tous réclament l'intervention de l'État en faveur de l'industrie qui se meurt, disent-ils, si on l'abandonne à elle-même. » (*Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 143.)

2. A noter ici l'influence des idées fouriéristes sur le *travail attrayant*. Les étendues de terre nécessaires à l'installation de ces vastes colonies seraient obtenues par voie d'achat amiable de terrains vagues communaux ou de propriétés particulières, par des défrichements et mises en valeur de terres incultes, enfin, s'il le fallait, au moyen d'expropriations.

L'auteur de *L'Organisation du travail*, de même, considérait comme le caractère essentiel de ses ateliers sociaux l'égalité absolue de salaire entre leurs membres, quelles que fussent leurs fonctions et quel que fût le rendement de leur travail[1] : les auteurs de l'*exposé général* refusent de le suivre jusque-là ; ils admettent bien l'égalité des salaires, mais seulement *par catégories*, et Louis Blanc lui-même, après de longues discussions au Luxembourg, finit par admettre cette nécessité d'une inégalité au moins passagère ; mais, s'il transige pour le présent, il continue à réclamer, après une période transitoire aussi courte que possible, l'application du principe de l'égalité absolue, ou plutôt même, car l'égalité matérielle ne lui suffit pas, celle de la justice absolue, réalisée dans sa formule : de chacun suivant ses facultés à chacun selon ses moyens[2].

Il se trouve, par contre, d'accord avec ses deux collaborateurs pour faire des colonies agricoles et des ateliers sociaux de vastes phalanstères ; d'immenses bâtiments y abriteront l'ensemble des familles, qui vivront beaucoup en commun et feront notamment ensemble leur cuisine ; et, d'autre part, l'administration achètera en gros toutes les marchandises qu'elle revendra aux associés au prix coûtant, supprimant tout commerce et tous intermédiaires.

Arrivons maintenant à l'emploi des bénéfices. Sur les bénéfices bruts, totalisés, de chaque exploitation ou de chaque colonie, il faut prélever d'abord les salaires, dont la quotité, pour chaque catégorie, est déterminée par le conseil d'administration ; puis les frais et l'amortissement du matériel ; enfin, l'intérêt du capital, calculé à 3 p. 100, versé à l'État et destiné principalement à payer l'intérêt des obligations émises.

Restent les bénéfices nets. Il est encore prélevé un quart

1. « Si vous êtes deux fois plus fort que votre voisin, déclare-t-il, c'est la preuve que la nature vous a destiné à porter un fardeau deux fois plus lourd.... La faiblesse est créancière de la force ; l'ignorance, de l'instruction. » (*Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 147-148. Il ne fait que reproduire les idées qu'il avait développées dans *L'Organisation du travail* : cf. *supra*, chap. IV).

2. Cf. *supra*, chap. IV.

au bénéfice de l'État, qui en principe emploiera ces sommes à fonder de nouvelles colonies; puis un quart pour la création d'un fonds de secours destiné aux vieillards et aux infirmes; un quart encore est destiné à une réserve spéciale, dont nous verrons plus loin la destination; un quart enfin est partagé entre les ouvriers eux-mêmes, et, ici encore, Pecqueur et Vidal, se séparant nettement de Louis Blanc, veulent qu'ils le soient proportionnellement aux journées de travail fournies.

Telles sont, au point de vue industriel et agricole, les premières mesures proposées par les théoriciens du Luxembourg. On remarquera qu'elles ont dépouillé, en somme, tout caractère utopique en passant par la plume des rédacteurs de *l'exposé général*, qui ont renoncé notamment à substituer à l'intérêt personnel, comme élément d'activité, la vue de l'écriteau proposé par Louis Blanc, et qui devait porter inscrite la maxime : Tout paresseux est un voleur[1]. Et, d'autre part, l'expérience qu'ils proposent est parfaitement réalisable sans toucher aux bases actuelles de la société ni à l'organisation de la production; les ateliers sociaux ne se différencient pas par leur essence des sociétés industrielles ordinaires; elles restent soumises comme elles aux lois de l'offre et de la demande, et réagiront de la même manière qu'elles dans le milieu économique actuel; seule, leur constitution interne, où dominent les influences phalanstériennes, est particulière, mais ce fait ne peut avoir, sur le reste de la société, qu'une influence purement morale, en tant qu'exemple qui sera suivi, si elles sont prospères. En résumé, le rôle de l'État, qui n'intervient que comme bailleur de fonds, reste très effacé jusqu'ici, et le régime de la concurrence ne subit aucune atteinte.

Aussi Louis Blanc, en cas de succès, prévoit-il une seconde étape où s'affirmera le caractère étatiste et proprement socialiste de ses conceptions. Il faut, en effet, lorsque plusieurs ateliers sociaux exploiteront la même industrie, les empêcher de se concurrencer mutuellement et de renou-

1. Discours de Louis Blanc à la Commission du Luxembourg, le 20 mars.

veler entre eux ces luttes désastreuses qu'il s'agit précisément de supprimer. Pour cela, un seul moyen est possible : la fixation, pour chaque produit, d'un prix uniforme, décrété par l'État, et calculé sur le prix de revient augmenté d'un bénéfice licite[1].

Ainsi se trouve réalisée la solidarité entre les divers ateliers de chaque industrie. Une troisième étape marquera la solidarité entre les diverses industries, quand, au lieu de répartir les bénéfices au sein de chaque atelier, un conseil d'administration national, dirigeant l'ensemble de la production française, totalisera les bénéfices de toutes les branches de la production, quelles qu'elles soient, pour les partager entre tous les travailleurs sans exception; de même, les fonds prélevés par chaque atelier pour la constitution d'une réserve spéciale seront centralisés pour constituer une caisse commune, destinée à amortir et même à supprimer les crises économiques.

Tel est le couronnement de l'édifice. Mais les réformateurs du Luxembourg ne prétendent pas franchir immédiatement ces deux dernières étapes, dont la conception reste encore assez théorique dans leurs esprits. Pour le moment, il ne s'agit que de créer les premiers ateliers sociaux : Louis Blanc est persuadé que leur force d'attraction sera telle, que leur exemple sera si décisif, qu' « en peu de temps » ils auront absorbé la presque totalité de la production : « ce sera la pierre jetée dans l'eau, et traçant des cercles qui naissent les uns des autres, en s'agrandissant toujours »[2]; si bien que le passage à la deuxième phase, celle où l'État interviendra pour régler les prix, se produira comme de lui-même et sans secousse.

Que ce dernier espoir soit utopique, cela paraît probable; mais la création d'associations de production commanditées par le Trésor n'avait rien de chimérique, sous la forme amendée que leur avaient donnée Vidal et Pecqueur. Pas plus chimérique, d'ailleurs, n'étaient les autres mesures

1. Au contraire, il n'y aura pas uniformité des salaires, qui dépendront des conditions de la vie, variables suivant les régions.
2. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 163.

proposées par eux dans leur *exposé général*, et au premier rang desquelles il faut placer la nationalisation des assurances, par laquelle ils se flattaient de faire rentrer 100 millions de bénéfices nets par an dans les caisses publiques, celle des mines, celle des chemins de fer, et aussi celle de la Banque de France.

Sur ce dernier point, notamment, ils donnent certains détails intéressants [1]. Leur idée première est évidemment de réserver à l'État les bénéfices de l'émission des billets de banque, droit régalien dont il a eu tort de se dessaisir, mais ils y ajoutent, en matière de crédit, certaines vues d'avenir, quand ils réclament une grande diffusion de la pratique des comptes courants et des virements qui évitent les transferts de numéraire, quand ils assignent comme gage aux billets de banque, non point du numéraire immobilisé, mais les lettres de change escomptées ou les warrants délivrés par les entrepôts, quand ils prétendent enfin faire de la Banque de France, muée en Banque d'État, le régulateur de la circulation et du crédit, qu'elle est de fait devenue aujourd'hui.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que, s'ils veulent créer des succursales de cette institution d'État dans chaque département et accroître ainsi puissamment son action, ils ne prétendent nullement supprimer les banques privées, qui, en endossant les traites de leurs clients, joueront vis-à-vis de la Banque d'État le rôle d'assureur, et continueront à prélever une commission légitime.

De cette nationalisation de la Banque de France, ils espèrent en résumé trois avantages : d'abord un crédit largement ouvert à tous; ensuite des bénéfices pour le Trésor; enfin un abaissement du taux de l'intérêt, grâce à la modération de l'État dans la prise de ces bénéfices, auxquels il pourra même renoncer en partie ou en totalité, dans l'intérêt général.

A ce crédit d'État, les auteurs de l'exposé veulent joindre et même intimement lier un commerce d'État, réalisé lui-

1. Cf. *op. cit.*, p. 124.

même, toujours dans l'intérêt de la classe laborieuse et du petit producteur, sous deux formes : la première serait celle de bazars, où l'État, simple intermédiaire bénévole, mettrait en vente les objets apportés par le fabricant ou l'agriculteur au prix fixé par celui-ci, supprimant ainsi le commerçant intermédiaire et le bénéfice qu'il prélève au détriment tant du producteur que du consommateur; l'autre consisterait en entrepôts permettant les prêts sur les marchandises déposées, et permettant aux possesseurs de ces marchandises de négocier et de faire escompter les warrants, titres endossables, délivrés par l'État.

Or, ici encore, si le rôle attribué à l'État est considérable, Vidal et Pecqueur ne réclament pour lui aucun monopole : de même que les industries privées persisteront à exister à côté des ateliers sociaux, les banques particulières et les maisons de commerce continueront leurs opérations à côté de la grande Banque nationale ou des bazars d'État.

Cette conception, en quelque sorte opportuniste, est bien la caractéristique des idées que nous venons d'exposer : on voit par là l'erreur dans laquelle tomba la bourgeoisie de 1848 quand elle engloba Louis Blanc et ses disciples dans la haine et l'horreur que lui inspiraient les babouvistes, destructeurs de la famille et de la propriété, ou même les communistes icariens, disciples plus pacifiques de Cabet. Les tendances ultimes de l'auteur de *L'Organisation du travail* sont en réalité collectivistes, mais il ressort à l'évidence des discussions et des exposés du Luxembourg que, comme application immédiate, il désirait demeurer bien en deçà.

Supposons-le en effet victorieux et libre d'agir, qu'eût-il fait en appliquant le programme immédiat élaboré au Luxembourg? Il eût fondé des coopératives de production, industrielles ou agricoles, commanditées par le budget de l'État (et de fait il en créa quelques-unes, comme celles des tailleurs de Clichy ou des ouvriers selliers); il eût racheté les chemins de fer, monopolisé les assurances, institué une Banque d'État complétée par des comptoirs d'escompte, essayé de donner une grande impulsion au système des

warrants, créé des bazars administratifs, enfin construit des maisons ouvrières, toutes mesures qui, réalisées alors, eussent paru hardies et fussent surtout devenues extrêmement onéreuses pour un budget aux abois, mais dont la plupart, soixante ans après, devaient passer dans le domaine des faits ou figurer du moins dans les programmes de partis susceptibles d'être des partis de gouvernement.

Le plus grand danger, dans l'hypothèse d'une dictature du « *Luxembourg* », eût été, non pas tant un bouleversement social complet dont on n'eût pu mesurer les conséquences, mais l'aggravation possible, sinon probable, de la crise économique par le contre-coup de mesures précipitées et de réformes pour lesquelles la société française n'était peut-être pas encore mûre, et surtout par les craintes que de telles initiatives eussent répandues dans les classes possédantes.

Il faut tenir compte, en outre, de ce fait, qu'au lendemain de la chute de la majorité modérée du Gouvernement provisoire, Louis Blanc, même appuyé sur la puissante organisation corporative créée par le Luxembourg, fût bien difficilement demeuré le seul maître. N'eût-il pas alors été obligé de partager le pouvoir avec des communistes, et aussi avec des révolutionnaires exaltés, sans idées sociales arrêtées, et capables de détruire beaucoup, sinon d'édifier?

Sans s'aventurer dans le champ des hypothèses, on ne peut que constater, au point de vue social, l'avortement de la tentative du Luxembourg. Louis Blanc prétendait en faire une sorte de laboratoire d'où devait sortir un plan étudié de réformes concrètes : il ne fut pas capable d'en assurer l'élaboration; l'*exposé général* n'est qu'une œuvre individuelle, encore vague sur beaucoup de points, qui passa complètement inaperçue. De cet avortement, Louis Blanc peut accuser les circonstances, qui lui marchandèrent le temps nécessaire; mais plus justement il peut s'accuser lui-même. Sous sa direction, d'abord, les séances du Luxembourg ne prirent jamais le caractère de larges consultations, mais furent presque uniquement consacrées aux manifestations de son absorbante personnalité; et, s'il se montra éloquent orateur après s'être révélé écrivain entraînant, il prouva par contre

qu'il n'avait pas le sens des réalisations [1]. Il rétrécit d'abord la commission du gouvernement pour les travailleurs jusqu'à en faire sa chose personnelle, un moyen de propager ses propres idées : c'était déjà la vouer en partie à la stérilité. Il acheva de miner son influence sociale en en faisant l'instrument de sa politique : l'avortement ne date pas en réalité de la réunion d'une Assemblée hostile ; il remonte au début d'avril, à l'époque où le comité d'action et le comité électoral naquirent et prirent la place de la commission de travail délaissée.

L'expérience du Luxembourg fut, en résumé, plus néfaste qu'utile aux conceptions que Louis Blanc voulait y faire triompher. — « Deux grandes idées, déclarait-il [2], ont seules puissance aujourd'hui de réédifier et d'enrichir : d'une part, *l'association*, principe de toute force et de toute économie ; d'autre part, *l'intervention désintéressée de l'État*, principe de tout ordre, de toute justice distributive et de toute unité. » L'évolution économique de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, toute dominée par l'expansion formidable des sociétés, le développement des syndicats et les progrès de la législation sociale, devait lui donner raison. Mais, en 1848, l'exposé pour ainsi dire agressif de doctrines prématurées devait engendrer une réaction qui, pour de longues années, allait enrayer le mouvement législatif commencé sous la Monarchie de Juillet par la loi de 1841 sur le travail des enfants, et même rendre suspect le principe d'association, sur lequel tous ceux que préoccupaient les questions sociales fondaient alors tant d'espoirs.

1. « Quel théâtre que ce Luxembourg, écrit Proudhon, avec ses délégués des corporations ouvrières assis sur les fauteuils de la pairie, si le socialisme, à ce moment, avait su formuler son dogme et produire son symbole ! En quinze jours la Révolution était terminée. Au lieu de cela, on se remet à faire de l'agitation, de la divagation, de l'utopie, de l'arbitrage, et, disons-le, de l'arbitraire. » (*Le Peuple*, 1er mars 1849.)

2. *La Révolution de février au Luxembourg*, p. 89.

CHAPITRE XII

LA JOURNÉE DU 16 AVRIL

L'HOSTILITÉ DES MILIEUX POPULAIRES CONTRE LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET LA PRÉPARATION D'UN MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE || LOUIS BLANC ET CAUSSIDIÈRE || LE GOUVERNEMENT ET SON PLAN DE RÉSISTANCE || L'INDÉCISION DES PARTIS || LA JOURNÉE DU 16 AVRIL || LE RÔLE DE LA GARDE NATIONALE || LA VICTOIRE DU PARTI DE L'ORDRE || LES RÉSULTATS DE LA JOURNÉE DU 16 AVRIL.

L'IDÉE qu'il fallait recommencer le 17 mars, et obtenir cette fois des résultats décisifs, était devenue générale dans les milieux populaires dès la fin du mois. La première joie du triomphe passée, on s'y était vite rendu compte qu'il y avait peu de chose de changé : il se produisait même une sorte de réaction contre les résultats, si réduits fussent-ils, de la manifestation[1]. La presse modérée et conservatrice protestait contre l'ajournement des élections au 23 avril et haussait le ton ; les articles extrêmement agressifs d'Émile de Girardin contre le Gouvernement provisoire provoquèrent même de violentes manifestations, qui faillirent saccager les bureaux de *la Presse*[2]. De province aussi, surtout des milieux industriels du nord et du nord-ouest, les protestations s'éle-

1. Cf. les rapports de police cités dans les documents de la *Commission d'enquête*, t. II, p. 219, notamment.
2. 29 et 30 mars.

vaient contre la prolongation du provisoire[1]. Les vainqueurs de Février se rendaient compte que les élections, dans l'ensemble, leur seraient défavorables, et s'en inquiétaient[2]; cela commençait même à devenir leur principale préoccupation, et, plus le temps passait, plus elle devenait obsédante; la première question posée aux candidats aux grades de la garde nationale était celle-ci : « Si l'Assemblée n'est pas républicaine, marcherez-vous contre l'Assemblée »; mais, plutôt que de « marcher contre l'Assemblée », n'était-il pas plus simple de ne pas la réunir?

De cette situation inquiétante pour eux, les clubistes parisiens n'hésitaient pas à faire remonter la responsabilité au gouvernement, dont la faiblesse, au lendemain d'une grandiose manifestation comme celle du 17 mars, était inconcevable. C'est lui qui, issu de la révolution du 24 février, eût dû la protéger contre la réaction, et qui, au contraire, favorisait celle-ci par son inertie. « Le gouvernement n'agit pas; il faut que le gouvernement agisse », tel est le thème, aussi bien de la presse populaire que des orateurs des clubs : « Vous pouvez tout, crie Cabet aux hommes de l'Hôtel de Ville[3]... mais, au lieu de vous mettre franchement et courageusement à la tête de la Révolution pour la guider, vous donnez, pour ainsi dire, votre démission, comme gouvernement, pour vous réduire au petit rôle de ministres dispersés dans les palais ministériels et étouffés par les courtisans et les solliciteurs.... Vous ne faites rien, sinon des discours.... On fait rentrer des régiments, malgré la manifestation! les élections pour l'Assemblée nationale ne sont pas encore ajournées; et la contre-révolution fait de nouveau ses protestations! Cependant la misère marche à grands pas, et l'on s'en fait un grief contre la République. Dans quelques jours nous nous trouverons tous peut-être sur le radeau de la Méduse, et c'est vous qui nous y aurez conduits, vous qui

1. Cf. Crémieux et Génique, *La question électorale en mars 1848* (*La Révolution de 1848*, t. III, p. 252).

2. « Le gouvernement et le peuple s'attendent à de mauvais députés et ils sont d'accord pour les *ficher* par les fenêtres », écrivait George Sand à son fils le 24 mars (*Correspondance*, t. III, p. 18).

3. *Le Populaire*, 23 mars.

avez pris le gouvernail sans avoir appris le métier de pilotes! »

Telles sont, en un vigoureux résumé, les accusations portées contre l'ensemble du Gouvernement provisoire; et la conclusion s'impose d'elle-même : il faut changer les pilotes. Elle parut plus urgente encore, lorsque, le 5 avril, les élections des officiers de la garde nationale eurent montré que l'élément ouvrier n'y dominait pas comme il l'avait escompté. Ces élections furent, non pas « réactionnaires », comme le proclamèrent les clubistes, mais, dans l'ensemble, « progressistes et républicaines »[1]; la vérité est qu'elles furent plutôt modérées que socialistes ou révolutionnaires, et que la garde nationale, rendue plus consciente de son autorité par cette manifestation légale de sa force, resta, dans son ensemble, un puissant élément d'ordre, sur lequel la future Constituante pourrait s'appuyer au besoin pour résister à la pression des clubs.

Tous ceux qui craignaient de voir leur influence détruite ou leurs idées étouffées par une Assemblée hostile eurent donc à juste titre l'impression d'un échec[2], et il n'est pas téméraire de penser que, la date des élections approchant par ailleurs, il contribua à les pousser à une action immédiate. Cette action, sous la forme d'une manifestation analogue à celle du 17 mars, était voulue par tous; une tentative sans résultat s'était déjà produite le 3 avril[3]; un peu partout, on en discutait les moyens et on cherchait à en préciser le programme. Ce fut Louis Blanc qui prit l'initiative, choisit le prétexte, et fixa la date[4]. Un peu pour effacer le

1. Rittiez, *Histoire du Gouvernement provisoire de 1848*, t. II, p. 2.

2. Hipp. Castille (*op. cit.*, t. II, p. 209 et suiv.) déclare que le parti populaire fut battu aux élections de la garde nationale.

3. Des placards avaient convoqué le peuple au Champ de Mars en vue d'une manifestation qui devait « forcer les riches à des sacrifices pour les pauvres ». En fin de compte, tout se borna à une quête et à une « offrande patriotique » portée en cortège à l'Hôtel de Ville.

4. « L'occasion, écrit-il lui-même (*Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 12) me parut favorable pour prouver à la majorité du Conseil qu'en pressant la solution des questions relatives à l'amélioration du sort des classes laborieuses et souffrantes, je ne faisais qu'exprimer un désir populaire très vivement senti. Il fut donc convenu entre les délégués du Luxembourg et moi,.... etc. » Il avait dit dans ses *Pages d'histoires*, p. 109 : « Rien ne dispense mieux de la violence que la constatation de la force;

mauvais effet produit dans les milieux populaires par les élections du 5 avril, il avait été décidé, sur la proposition de Guinard, de réserver à l'élément ouvrier 14 places d'officiers d'état-major. La désignation de ceux-ci parut à Louis Blanc l'occasion cherchée, « et il fut convenu entre les délégués du Luxembourg et lui-même qu'après s'être rassemblées au Champ de Mars et y avoir élu les 14 officiers, les corporations se dirigeraient en bon ordre, comme au 17 mars, vers l'Hôtel de Ville, et y apporteraient au Gouvernement provisoire, en même temps que l'expression de leurs vœux, celle de leurs sympathies, qu'on devait témoigner par une offrande patriotique »[1]. La date était fixée au 16 avril.

Ainsi se trouvait amorcé un vaste mouvement, dont les corporations ouvrières, encadrées par les soins du Luxembourg, devaient former le noyau, comme au 17 mars. Mais il ne pouvait réussir qu'à condition de grouper l'ensemble des forces populaires, et encore fallait-il aussi lui assigner un but précis. C'est à quoi les principaux chefs de la démocratie parisienne — et bon nombre de sous-ordres — s'employèrent avec une activité qui devint de plus en plus fébrile à mesure que la date fixée approchait. Mais la tâche était moins aisée qu'il n'y paraissait.

Tous étaient d'accord sur le fond : ajourner les élections; engager définitivement le pays, par quelques mesures irréparables, dans la voie de la révolution politique et des transformations sociales; enfin prendre les mesures nécessaires pour obtenir, dans un avenir que d'ailleurs l'on ne désirait

cr, comme le peuple avait prouvé, au 17 mars, jusqu'à quel point il était capable de demeurer maître de lui, je fus charmé qu'une occasion lui fût offerte de venir dire une fois encore : — Je suis là! »

1. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 12. Voici le texte de la pétition qui devait être portée au Gouvernement provisoire: « Citoyens, la réaction relève la tête; la calomnie, cette arme favorite des hommes sans principes et sans honneur, déverse de tous côtés son venin contagieux sur les véritables amis du Peuple. C'est à nous, hommes de la Révolution, hommes d'action et de dévouement, qu'il appartient de déclarer au Gouvernement provisoire que le Peuple veut la République démocratique; que le Peuple veut l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme; que le Peuple veut l'organisation du travail par l'association. Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! »

pas prochain, « une Assemblée nationale qu'on n'aurait pas été forcé de violenter »[1], en un mot, « sauver la République » menacée par l'incurie de ceux qui en ont actuellement la garde.

Un tel résultat ne pouvait guère être atteint que par la chute, ou au moins par l'épuration du Gouvernement provisoire. Louis Blanc, qui, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*[2], se défend d'en avoir eu la pensée, en avait sans doute envisagé l'éventualité; mais il serait tout à fait erroné de voir en lui, parce qu'il avait pris l'initiative d'une manifestation à l'heure où les autres se contentaient encore de discuter, le chef d'un complot dirigé contre ses collègues, d'accord avec les principaux clubistes. En réalité, leur action respective est plutôt parallèle encore que concordante. Il semble certain que, jusqu'au dernier moment, Louis Blanc agit isolément : la preuve en est que les autres témoignent à son égard de défiances à peine dissimulées; ils accueillent sans enthousiasme l'annonce de « sa manifestation assez équivoque »[3], et ils le soupçonnent presque de vouloir, « avec Vidal, Albert et l'école ouvrière du Luxembourg..., se faire proclamer dictateur et chasser tout, excepté lui »[4]. Lui-même, en réalité, paraît sincère quand il déclare qu'il a voulu seulement une imposante démonstration en faveur de l'organisation du travail, et qu'il n'a pas cherché la chute de ses collègues; le 17 mars, le formidable déploiement de forces de corporations encadrées par les délégués du Luxembourg lui donne, en effet, de sa propre puissance, une idée telle qu'il ne croit pas avoir besoin de conspirer avec d'autres pour imposer, non sa dictature personnelle : mais le triomphe de ses idées, quant à ses collègues, il ne tient nullement, nous l'avons vu, à les briser; il lui suffit qu'ils plient; il ne les expulsera du gou-

1. Selon la phrase de George Sand, écrivant à son fils le 17 avril (*Correspondance*, t. III, p. 31).
2. T. II, p. 13 et suiv.
3. George Sand, *Souvenirs et Idées*, p. 14.
4. George Sand, *Correspondance*, *op. cit.* Elle ajoute : « Je n'en ai pas la preuve, mais cela me paraît certain maintenant ». Elle est ici l'écho de ce qui se pense et se dit autour de Ledru-Rollin, de Flocon, de Barbès.

vernement que si leur résistance rend cette mesure absolument nécessaire.

Tout autre est l'état d'esprit qui règne à la Préfecture de Police, et autour du ministre de l'Intérieur : on y discute, en effet, presque ouvertement, l'opportunité de forcer « Marrast, Garnier-Pagès, Carnot, Bethmont, enfin tous les juste-milieu de la république, à se retirer du Gouvernement provisoire »[1]. Des hommes comme Barbès, Étienne Arago, Sobrier, préoccupés de la tournure que prennent les événements, échangent tout naturellement leurs vues sur les remèdes à y apporter, et arrivent tous à cette même conclusion, que la seule manière de changer l'orientation du gouvernement est d'en changer le personnel[2].

Caussidière, qui est en relations constantes avec eux, est tout acquis à ces idées, et l'on peut compter, de sa part, sur une réserve bienveillante. Mais tous, en outre, et Barbès notamment, s'accordent à reconnaître qu'on ne peut rien faire sans Ledru-Rollin ; il est même le chef désigné du futur gouvernement, et son nom seul peut donner toutes garanties, d'une part contre la réaction, d'autre part contre l'anarchie. Le ministre de l'Intérieur, à vrai dire, est d'accord avec eux : les rapports qu'il reçoit de province lui font craindre des élections désastreuses; ses commissaires sont débordés, certains même chassés; le pays lui échappe, et il sent les chances de la réaction augmenter chaque jour. Il est d'avis aussi, toujours comme eux, que, « s'il y a un parti à prendre, il doit être pris au plus tôt », et qu'il ne faut pas attendre la réunion de l'Assemblée[3]. Enfin il reconnaît l'intérêt primordial qu'il y aurait à en finir avec tous les tiraillements actuels, et à donner au gouvernement « une puissante unité ».

Aussi prête-t-il une oreille complaisante aux « impatients

1. George Sand, *Correspondance*, *loc. cit.*

2. « Jeudi (sans doute le 13), vers minuit, en sortant du club de la Révolution, Leroux et Barbès se rendent chez moi, sans arrière-pensée, raconte George Sand. La question est cependant soulevée, et, après un entretien de trois heures, il est décidé qu'on tentera d'en finir avec la situation et que l'on essayera d'obliger la majorité du gouvernement à donner sa démission. » (*Souvenirs et Idées*, p. 11.)

3. Elias Regnault, *op. cit.*, p. 266-267.

qui le pressent de se délivrer de collègues qui gênent tous ses mouvements[1] ». Mais, d'autre part, sa nature foncièrement indécise le fait hésiter à jouer une aussi grosse partie : il éprouve des scrupules à sacrifier des hommes auxquels l'unit depuis six semaines une communauté d'existence et de dangers, et, d'autre part, il redoute les désordres qui peuvent accompagner leur chute, l'anarchie qui peut la suivre, et devant laquelle lui-même se trouvera peut-être impuissant. S'il ouvre, par sa propre volonté, une brèche dans le Gouvernement provisoire, quels éléments va-t-il y voir pénétrer? Il n'est pas libre absolument de choisir ses futurs collaborateurs; il doit faire une place à ceux qui vont l'aider à renverser la majorité modérée; il devra s'entendre, et même sans doute partager le pouvoir avec Cabet, avec Raspail, par exemple; mais ce n'est pas tout : il y a Blanqui. Acceptera-t-il de collaborer avec Blanqui? Non. Mais alors Blanqui, dont il ignore la puissance réelle, ne va-t-il pas profiter des circonstances pour tenter un coup de main contre lui-même, Ledru-Rollin, et Blanqui n'est-il pas capable de tout?

Telles sont les pensées contradictoires qu'agite le ministre de l'Intérieur, et il essaye de les accorder dans des réunions qu'il provoque, le soir, au ministère, et où il discute, à cœur ouvert, entre intimes, les graves problèmes posés et la solution à leur donner. Mais, là encore, deux courants se manifestent : en face de ceux, comme Barbès et Étienne Arago, qui le poussent à l'action, il y a ceux, comme Carteret, Landrin, Portalis, Jules Favre[2], qui lui en montrent les périls; l'opposition de Flocon, en particulier, homme d'action pourtant, l'impressionne; et, plus les conférences se multiplient, plus Ledru-Rollin hésite.

C'est lui cependant qui est la cheville ouvrière indispensable de toute action sérieuse; comme ministre de l'Intérieur, il peut faire battre le rappel, ou au contraire paralyser

1. *Op. cit.*, p. 262.
2. Jules Favre a nié avoir assisté à des « conciliabules nocturnes » dirigés contre la majorité modérée, mais a insisté sur ses efforts pour entraver les projets de « deux ou trois membres du gouvernement » (*Commission d'enquête*, t. I, p. 280.)

la garde nationale; la Préfecture de Police dépend de lui, plus encore moralement que politiquement, car Caussidière ne se compromettra pas sans lui; son influence s'exerce sur une partie des clubs, notamment sur celui de la Révolution, dont Barbès est le président, et sur le club des clubs, dont il subventionne les délégués; enfin, sa popularité est telle que, le jour d'une crise, son attitude entraînera celle d'une grande partie de la population républicaine de Paris.

Mais le Luxembourg et le ministère de l'Intérieur ne sont pas les seuls centres d'hostilité de la majorité modérée de l'Hôtel-de-Ville; presque chaque club en forme un. Cabet et Raspail, par exemple, ne cessent, chacun de son côté, de dénoncer le gouvernement et de réclamer son épuration; enfin, il y a Blanqui, dont les sentiments sont certainement les mêmes, mais qu'un abîme sépare de la plupart des révolutionnaires parisiens, de Barbès en particulier, depuis la publication du « document Taschereau[1] ». Ces diverses conspirations latentes s'entre-croisent et s'enchevêtrent; les principaux clubistes trempent à la fois dans l'une et dans l'autre; des efforts seront faits, par Sobrier notamment, pour les réunir en un vaste mouvement organisé; mais il y a trop de rivalités en présence, trop de confusion aussi dans les esprits, trop d'hésitations et de temps perdu : ce n'est guère que le 14 que les différents adversaires de la majorité gouvernementale commencent à essayer de s'entendre, et Louis Blanc a fixé au 16 le jour où ils devront agir. Ce manque de cohésion est la principale chance que gardent les modérés du Gouvernement provisoire de parvenir aux élections de l'Assemblée Constituante.

1. Le 31 mars, dans *la Revue rétrospective* que dirigeait Taschereau, parut une pièce trouvée dans les archives, intitulée *Déclarations faites par.... devant le ministre de l'Intérieur*, et datée d'octobre 1839 : c'était une histoire des sociétés secrètes, révélée par un de leurs membres les plus importants, qui, en raison des détails qu'elle contenait et de la façon dont ils étaient présentés, semblait ne pouvoir être que Blanqui. Barbès, son compagnon de 1839, l'accusa formellement et rompit tous rapports avec lui, entraînant avec lui la plupart des clubistes; Blanqui nia avec non moins d'énergie, et se déclara victime d'une odieuse machination.

*
* *

Eux aussi, de leur côté, se préparent à la lutte décisive; et, s'il y a parmi eux également assez peu d'union (surtout depuis que Lamartine penche du côté de Ledru-Rollin), ils font preuve cependant, chacun pour sa part, d'activité et d'esprit de suite.

Le 17 mars avait coupé court aux tentatives de rentrée des troupes dans Paris. Le Gouvernement provisoire n'en avait pas cependant abandonné l'idée, et recherchait un prétexte pour y parvenir sans déchaîner les protestations des clubs : le 7 avril, il avait décidé le principe d'une grande fête nationale pour la distribution des drapeaux à l'armée et à la garde nationale, et avait décidé d'y appeler des députations de toutes armes, à concurrence de 6 000 à 8 000 hommes; on ferait « fraterniser » l'armée, la garde nationale et le peuple, et, si l'expérience réussissait, on en profiterait pour faire rentrer quelques troupes dans Paris. La fête, primitivement fixée au 16, fut ensuite ajournée au 20, mais Arago n'en profita pas moins pour rapprocher quelques régiments, et même pour faire passer la barrière à quelques unités, peu nombreuses d'ailleurs[1]. Mais ce n'étaient là que des jalons pour l'avenir, et l'on ne pouvait compter sur aucune fraction de l'armée régulière pour couvrir l'Hôtel de Ville. Le ministre de la Guerre avait en tout cas fait venir des fabriques du Nord des armes dont il pourrait armer ses défenseurs immédiats[2].

Marrast continuait à s'occuper avec ardeur de la garde

1. Les renseignements fournis à la *Commission d'enquête* (t. II, p. 50) indiquent de façon précise qu'un bataillon du 18e de ligne était entré dans Paris avant le 16 avril. D'autre part, Alexandre Dumas, dans *Le Mois*, publication écrite au jour le jour, raconte, à la date du 15, les incidents qui marquèrent le passage, dans le faubourg Saint-Antoine, du 61e de ligne (alors que, selon les renseignements officiels cités plus haut, ce régiment serait arrivé seulement le 26; peut-être y a-t-il erreur sur le n° du corps). Il est certain, en tous cas, qu'Arago avait rapproché de Paris, avec l'intention de les y faire entrer, le 61e, le 18e et le 24e léger, ainsi que le 11e léger, dont un bataillon arriva à Vincennes le 14 avril.

2. Déposition d'Arago devant la Haute-Cour de Bourges.

nationale; sur sa demande, Marie y faisait inscrire en masse, dans les premiers jours d'avril, les ouvriers des Ateliers nationaux, sur lesquels Émile Thomas croyait pouvoir compter[1]. Les élections des officiers avaient marqué pour le maire de Paris un premier succès, qu'il s'occupait de confirmer et de consolider; investi, par ses fonctions, du devoir de *reconnaître* ces officiers, il fit servir cette formalité à des fins politiques. Il convoqua successivement les légions dans les mairies de chaque arrondissement « jour par jour, sans bruit, sans étalage.... Après chaque reconnaissance, M. Marrast rassemblait autour de lui les principaux officiers, les encourageait tantôt collectivement, tantôt individuellement, à servir fidèlement la cause de la République, à se montrer les défenseurs énergiques du gouvernement. Sans rien laisser paraître de ses inquiétudes sur les projets de collègues impatients, il parlait de dangers prochains qui appelleraient leur concours, et par d'habiles discours les amenait au degré d'enthousiasme qu'il voulait provoquer. Quelques-uns recevaient des confidences plus intimes, assez précises pour entretenir le zèle et maintenir la vigilance, assez vagues pour n'être pas une accusation directe[2] ».

Par ailleurs, la garde mobile restait assez douteuse : le 5 avril, son club, qui siégeait à l'École militaire, s'était déclaré, à l'unanimité, partisan de l'insurrection, « le plus saint et le plus sacré des devoirs », si l'Assemblée nationale « venait à marcher dans des errements stationnaires, et n'extirpait pas d'une manière radicale tous les abus; en un mot, si elle n'était pas républicaine dans la plus large acception du mot[3] ». Il y avait loin, heureusement, des paroles aux actes, et l'influence du général Duvivier grandissait chaque jour sur ses jeunes soldats; lui-même, d'autre part, était en assez mauvais termes avec Ledru-Rollin, à qui il imputait les retards survenus dans l'équipement de sa

1. Elias Regnault, *op. cit.* p. 257. Il porte le nombre de ces inscriptions à près de 40 000.
2. Elias Regnault, *op. cit.* p. 256.
3. Compte rendu du club de la garde nationale mobile, cité dans les documents de la *Commission d'enquête* (t. II, p. 82).

troupe, et se trouvait donc disposé à prêter son concours à Marrast[1].

La majorité modérée cherchait toujours, en outre, à organiser une force de police indépendante des *Montagnards*, et capable de leur tenir tête. On avait pensé d'abord à reconstituer la garde municipale, sous un autre nom; mais Caussidière avait accaparé l'idée, recruté les hommes, créé la *garde républicaine*, et mis à sa tête son beau-frère Mercier[2]. On songea alors à un corps municipal de *gardiens de la paix*, qui dépendrait de la mairie; mais on ne pouvait guère le soustraire complètement non plus au contrôle du préfet de police, et l'enrôlement donna lieu à un conflit caractéristique entre Marrast et Caussidière, ce dernier soutenu par Ledru-Rollin; le gouvernement dut même nommer une commission pour départager leurs attributions respectives, commission qui d'ailleurs laissa les choses en l'état[3]. Dans ces conditions, on ne pouvait guère compter, pour défendre l'Hôtel de Ville en attendant la venue problématique de la garde nationale, que sur sa petite garnison, constituée sous le commandement de Rey, et augmentée jusqu'à concurrence de 600 hommes; encore n'était-il pas certain que les anciens combattants de Février qui la composaient marcheraient contre les corporations et les clubs.

Le salut de la majorité du Gouvernement provisoire ne pouvait donc venir que de la division et des hésitations de ses adversaires. Elle-même, par contre, se disloquait aussi : Lamartine, qui avait joué un tel rôle à sa tête, se séparait d'elle, et, jugeant perdus les hommes du *National*, esquissait un rapprochement avec Ledru-Rollin. Rien n'autorise d'ailleurs à penser qu'en abandonnant les personnes, il désertait les idées : il croyait seulement les servir mieux en n'essayant pas de lutter inutilement contre une poussée populaire irrésistible; il jugeait inutile de se solidariser jusque dans leur chute avec des collègues de plus en plus impopulaires, et, à leur politique de résistance matérielle,

1. Élias Regnault, *op. cit.*, p. 258-259.
2. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VII, p. 221.
3. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VII, p. 221, 223.

qu'il croyait vouée à la défaite, il prétendait substituer sa politique de séduction personnelle. C'est ainsi qu'il s'efforçait d'entrer en relations de plus en plus intimes avec Caussidière, avec Sobrier, avec Barbès, avec Cabet, avec Raspail, avec Blanqui lui-même[1]. Ces tentatives ne changèrent certainement pas les dispositions des hommes qu'il s'efforçait de convertir; mais il obtint en tous cas ce résultat, de n'être pas confondu avec les gens du *National* et de conserver de sérieuses chances de leur survivre au pouvoir; il recevait également, grâce à ces relations, des renseignements qui pouvaient devenir utiles; de plus, ses négociations contribuaient encore à emmêler davantage la trame des conspirations de toute espèce qui s'enchevêtraient de façon presque inextricable.

Enfin, ne se berçant point d'illusions trop complètes, il s'était ménagé une ressource suprême en entrant en relations avec le général de Négrier, commandant de l'armée du Nord. Il paraît certain, de l'aveu même de Lamartine[2], que, par l'intermédiaire d'un ami dévoué, un plan de campagne fut élaboré entre eux : si les circonstances l'exigeaient, Négrier marcherait sur Paris, en ralliant à la fois l'armée du Rhin et les gardes nationaux de tout le nord de la France. L'éventualité de cette intervention militaire restait peut-être la garantie la plus sérieuse contre les conséquences d'une victoire révolutionnaire à Paris, mais elle supposait une terrible guerre civile, dont la Commune de 1871 nous a donné depuis un sanglant exemple.

*
* *

Le 14 avril, Louis Blanc, fidèle à la tactique qu'il avait suivie déjà au 17 mars, annonça au Gouvernement provisoire, réuni en séance, que, le surlendemain, « les ouvriers se préparaient à venir présenter une pétition » qui ne laisse-

1. Cf. Pierre Quentin-Bauchart, *Lamartine homme politique*, p. 242, 269.
2. *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 214 et suiv.

rait aucun doute sur la « nécessité morale[1] » de s'occuper enfin efficacement de l'organisation du travail. La majorité se montra « indignée plus qu'étonnée »[2], et il semble que, ce jour-là, on resta des deux côtés sur la réserve. Louis Blanc insista avec complaisance sur le caractère pacifique de la démonstration, aussi pacifique, assure-t-il, qu'au 17 mars, et sur les précautions prises par les organisateurs pour maintenir l'ordre. Les hommes du *National*, de leur côté, sans être aucunement dupes certainement de ces assurances, laissèrent Lamartine adjurer éloquemment Louis Blanc et Albert d'employer toute leur influence pour empêcher une manifestation qu'un incident pouvait faire dévier, et continuèrent leurs préparatifs de résistance matérielle.

Le 15, le gouvernement siégea presque toute la journée; une première séance, ouverte à midi et demie, se prolongea sans aboutir; on récrimina beaucoup, on songea à arrêter Blanqui et quelques-uns de ses amis; cette mesure souriait assez à Ledru-Rollin, parce qu'elle eût fait disparaître une des craintes qui le retenaient d'agir, mais Lamartine, qui se flattait de conquérir — ou même d'avoir conquis — le célèbre révolutionnaire, la déconseillait fort; finalement, comme souvent en pareil cas, on ajourna à une séance de nuit les décisions à prendre.

A huit heures et demie, les mêmes incertitudes reparurent. La majorité, paralysée par la présence de Louis Blanc et d'Albert, et aussi par ses doutes sur l'attitude de Ledru-Rollin, n'osait combiner ouvertement ses mesures de défense, quoiqu'on eût convoqué les généraux commandant la garde mobile et la garde nationale; son seul acte en ce sens fut de voter, à tout hasard, 150 000 francs de fonds secrets réclamés par Lamartine, qui ne dissimulait guère son intention de les destiner à la politique intérieure plutôt qu'aux affaires étrangères.

Plus l'heure s'avançait, plus l'anxiété pesait sur les membres du Gouvernement provisoire, anxiété d'autant plus

1. Louis Blanc, *op. cit.*, t. II, p. 13.
2. Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 285.

lourde que, se soupçonnant mutuellement, ils n'osaient se la communiquer. A un certain moment, Flocon déclara :

— Quoi qu'il advienne, dans l'intérêt de la République et pour notre honneur, il faut qu'il ne soit porté aucune atteinte à la constitution du Gouvernement provisoire!

Le fait seul que cette phrase, qui traduisait si bien les préoccupations de tous, ne trouva pas d'écho, était la meilleure preuve des espoirs contraires qui divisaient le gouvernement. Il ne retrouva quelque force de décision que pour approuver deux mesures devant lesquelles il avait jusque-là hésité : la mise à la retraite de 65 généraux, que réclamait la presse avancée, et le remplacement de l'impôt sur le sel, aboli à partir du 1er janvier 1849, par un impôt sur les créances hypothécaires. Puis, après avoir consenti à ces actes de faiblesse, tout en sachant eux-mêmes combien était vain l'espoir de désarmer par là leurs adversaires, les membres de la majorité décidèrent de se réunir le lendemain au ministère des Finances, et non pas à l'Hôtel de Ville pour ne pas avoir à y céder aux exigences d'une manifestation victorieuse : « on ne devait y aller qu'autant que la garde nationale serait maîtresse du mouvement[1] ».

De tous les membres du gouvernement, à cette heure suprême, le plus angoissé était peut-être Ledru-Rollin; de lui dépendait, en effet, sans doute le succès ou l'échec du mouvement, et il ne savait pas encore s'il s'en ferait le chef ou s'il le combattrait[2]. Dans la nuit du 13 au 14, Landrin, Jules

1. *Commission d'enquête*, déposition Arago, t. I, p. 226. Sur la préparation immédiate du 16 avril et la journée elle-même, cf. également les dépositions de Marrast (t. I, p. 322), de Carlier (t. I, p. 244), de Carteret (t. I, p. 250), de Jules Favre (t. I, p. 280), de Changarnier (t. I, p. 260), de Lamartine (t. I, p. 305), et les comptes rendus des clubs de la Révolution et de la Fraternité (t. II, p. 104-105); et Elias Regnault, *op. cit.*, p. 278-280, 286-300; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. VII, p. 342-407; Louis Blanc, *op. cit.*, t. II, p. 13-24; Delvau, *op. cit.*, p. 450-463; Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 284-314; Caussidière, *op. cit.*, t. II, p. 12-26; George Sand, *Correspondance*, t. III, p. 34; George Sand, *Souvenirs et Idees*, p. 13-14; Balleydier, *Histoire de la garde républicaine*, p. 15; Emile Thomas, *Histoire des Ateliers nationaux*, p. 195, 202; Haute-Cour de Bourges, déposition d'Arago (éd. Duquai, p. 165); d'Estournel, *Derniers souvenirs*, p. 147.

2. Nous ne pouvons mieux donner une idée du caractère de Ledru-Rollin qu'en citant George Sand qui le connaissait bien. Voici ce qu'elle écrivait sur lui à Mazzini (5 juillet 1849, *Corresp.*, t. III, p. 148). « Il est aimable, expansif, confiant, brave de sa personne, sensible, chaleureux,

Favre et Carteret avaient fait auprès de lui une démarche plus pressante, allant jusqu'à lui offrir leur démission s'il pactisait avec les révolutionnaires; il avait paru ébranlé. Mais, le lendemain, il réunissait chez lui Louis Blanc, Flocon, Barbès, Caussidière, les principaux adversaires des hommes du *National*, et on causait avec eux de la manière de réaliser « un 18 fructidor » [1]; ils se séparaient cependant sans rien convenir.

De son côté, Sobrier, agent plus subalterne mais extrêmement actif, travaillait ardemment à provoquer une entente entre les principaux chefs du parti révolutionnaire; il avait, avec certains d'entre eux, jeté les bases d'un Comité de Salut public où entreraient, à côté de Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc et Albert, et peut-être même Lamartine, Raspail, Kersausie, Cabet et Blanqui, et il s'employait à faire accepter cette combinaison qui grouperait en un faisceau toutes les forces de la « Révolution ». Cabet et Blanqui semblaient s'être prêtés à un rapprochement [2]; Raspail l'eût sans doute accepté; mais il fut impossible d'amener une entente entre Ledru-Rollin et Blanqui. Ce dernier, qui accusait, avec raison d'ailleurs [3], le ministre de l'Intérieur d'avoir fourni à Taschereau la pièce accusatrice de la *Revue rétrospective*, refusait tout contact avec « cet homme déloyal », « ce traître »; et, de son côté, Ledru-Rollin, sous l'influence de Barbès et de Caussidière, marquait une répugnance profonde à toute collaboration avec lui. Flotte, bras droit de Blanqui, essaya, au dernier moment, d'amener une entente;

désintéressé en fait d'argent. Mais.... ce n'est point un homme d'action;... l'amour-propre est excessif en lui;... il aime le pouvoir et la popularité autant que Lamartine;... il est *femme* dans la mauvaise acception du mot, c'est-à-dire plein de personnalité, de dépits amoureux et de coquetteries politiques; il est faible,... il n'est pas brave au moral comme au physique... C'est l'homme capable de tout, et pourtant c'est un très honnête homme, mais c'est un pauvre caractère. Il ira à droite, à gauche; il glissera dans vos mains. Il brisera devant vous avec un ennemi; le lendemain matin, vous apprendrez qu'il a passé la nuit à se réconcilier. Rien de plus impressionnable, rien de plus versatile, rien de plus capricieux que lui. »

1. George Sand, *Souvenirs et Idées*, p. 11.

2. Le 14, Pierre Leroux rencontra Blanqui chez Cabet.

3. Il résulte, en effet, d'un document inédit qu'a bien voulu nous communiquer autrefois feu le baron Roger Portalis, que les archives furent ouvertes à Taschereau sur l'ordre de Ledru-Rollin.

il se rendit, à une heure du matin, au ministère de l'Intérieur; on refusa de le recevoir. Sobrier y courut alors, pénétra auprès du ministre, et s'employa avec véhémence à le convaincre; ce fut en vain : la peur de Blanqui fut la plus forte. Les deux hommes se quittèrent sur des paroles violentes :

— Si vous ne voulez pas marcher avec nous, s'écria Sobrier, eh bien! vous serez jeté par la fenêtre demain avec les autres. Nous sommes en mesure.

L'indécision, l'inquiétude et la confusion étaient aussi grandes dans les clubs. Tandis que la *Société démocratique centrale*, composée en partie d'officiers supérieurs de la garde nationale, décidait à l'unanimité, d'accord avec des émissaires de Louis Blanc, de porter à l'Hôtel de Ville une adresse comminatoire inspirée de celle des corporations, d'autres clubs, plus avancés peut-être d'opinion, comme le club de la Révolution, présidé par Barbès, ou le club de la Fraternité, alarmés par le nom de Blanqui, délibéraient de s'abstenir jusqu'à plus ample informé. Pendant ce temps, le club des clubs se déclarait en permanence, la Société des Droits de l'Homme mobilisait ses sections, et Caussidière se faisait délivrer, par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur, 1 000 fusils et 30 000 cartouches dont il donnait une grande partie à Sobrier[1].

L'aube du 16 avril trouva le ministre de l'Intérieur toujours aussi anxieux et aussi indécis; cependant, devant l'imminence du drame où il fallait qu'il jouât le premier rôle, les ambitions de dictature et les enthousiasmes révolutionnaires nés au sein des chaudes réunions amicales des jours précédents s'évaporaient dans le froid de la solitude matinale; et la peur de l'inconnu grandissait, jusqu'à devenir une obsession. Il se voyait devenu le jouet de conspirateurs aux desseins atroces, et pis que leur victime, leur complice; cette dernière idée le torturait : par les encouragements au moins tacites qu'il n'avait pas refusés, n'avait-il point sa part de responsabilité dans ce qui allait se passer? Dans la nuit du

1. Du ministère de l'Intérieur également émanait le fameux *Bulletin de la République* n° 16, rédigé par George Sand, à l'insu de Ledru-Rollin.

15 au 16, il avait donné à Carteret et à Jules Favre sa parole d'honneur qu'il n'y était pour rien; il s'était écrié que, s'il se voyait entraîné plus loin qu'il ne voulait, il lui resterait toujours assez de temps pour se brûler la cervelle. L'heure cependant était venue, et il fallait agir : l'abstention seule devenait une complicité.

Agir, soit, mais quoi faire? Réunir la garde nationale et en imposer à l'émeute par un déploiement de forces? Oui, sans doute. D'ailleurs, la garde nationale, maintenant ouverte à tous, n'était-ce pas la représentation du peuple lui-même? Si cependant une collision allait se produire? Ledru-Rollin se sentit seul : il avait besoin d'un conseil dont il fût sûr. Le temps pressait. Il songea alors à Lamartine : Lamartine n'était pas tout à fait un adversaire, comme les hommes du *National*; il n'était pas compromis comme eux dans la réaction; d'autre part, il avait montré qu'il savait tenir tête à l'émeute. A dix heures du matin, « comme se défiant de ses impressions personnelles[1] », le ministre de l'Intérieur se rendit boulevard des Capucines. Mais déjà sa décision semblait prise : rencontrant Carlier comme il sortait par la rue Hillerin-Bertin, il lui dit avec animation :

— Il faut noyer cela dans un mouvement de garde nationale, et on va battre le rappel.

Lamartine avait reçu, la veille au soir, de Flocon, la confidence des conversations qui avaient eu lieu dans l'entourage de son collègue et des projets qui y avaient été agités. Le jour même, à cinq heures du matin, les émissaires qu'il avait dans les clubs lui avaient confirmé, en les exagérant sans doute, les projets du Comité de Salut public à tendance communiste. Il avait alors fait prévenir isolément les amis qu'il possédait dans la garde nationale de se tenir prêts; il savait que ses collègues modérés en avaient fait autant; mais que pouvait-on espérer de la garde nationale? « elle était alors à l'état de problème »;[2] on ignorait même si l'on pourrait réunir quelques unités fidèles. Ayant fait cependant ce qu'il croyait possible de faire, Lamartine, après avoir

1. Elias Regnault, *op. cit.*, p. 293.
2. Déposition de Lamartine, *Commission d'enquête*, t. I, p. 305.

brûlé ses papiers, attendait, regardant passer sur le boulevard les petits groupes d'hommes, qui, précédés de drapeaux et de tambours, se dirigeaient vers le Champ de Mars.

Lorsqu'on annonça le ministre de l'Intérieur, il s'étonna sans doute, mais ne l'en reçut pas moins avec la plus grande cordialité. L'attitude de Ledru-Rollin ne tarda pas à dissiper tous les soupçons; son émotion n'était pas jouée; il n'hésita pas à se confesser, rapportant les offres qu'on lui avait faites, les projets qu'il avait vu élaborer sous ses yeux contre ses collègues, contre Lamartine lui-même; il jura qu'il n'y avait pas trempé; enfin il dénonça le péril dans toute son étendue :

— Nous allons être attaqués par 120 000 hommes, à la tête desquels se trouvent 20 000 hommes armés, appartenant aux clubs. Que faire?

Lamartine n'hésita pas :

— Vous êtes ministre de l'Intérieur, dit-il. Vous avez le droit de faire battre le rappel. Si, par hasard, il y a une garde nationale dans Paris, nous sommes sauvés.

Et, tandis que Ledru-Rollin, cette fois convaincu, se hâtait vers l'état-major de la garde nationale, lui-même, sentant renaître en lui, avec l'espérance, une activité belliqueuse, courait chez Duvivier pour lui demander quelques bataillons de la garde mobile avec lesquels il défendrait en personne l'Hôtel de Ville.

De leur côté, les membres de la majorité modérée avaient pris des dispositions pour se protéger contre un coup de main. Garnier-Pagès avait massé, autour du ministère des Finances, où devait se réunir le Gouvernement provisoire, des gardes nationaux et des gardes mobiles; Arago avait établi son quartier général à la mairie du Ve arrondissement, fait déballer des armes venues des manufactures du Nord, et envoyé chercher, par des gardes nationaux, des munitions à Vincennes; il avait convenu avec Rey qu'à un signal de trois coups de canon, il marcherait sur l'Hôtel de Ville avec toutes les forces qu'il aurait pu réunir. Marie s'efforçait de maintenir les Ateliers nationaux d'accord avec leur directeur; Émile Thomas avait lancé une proclamation invitant les

ouvriers à se rendre, dès la première alerte, à leur légion de la garde nationale; il avait envoyé au Champ de Mars des élèves de l'École Centrale qui devaient s'efforcer d'empêcher leurs hommes de se joindre aux corporations, et qui réussirent tout au moins à faire reployer les drapeaux des Ateliers nationaux et à éviter qu'ils ne prissent part à la manifestation en unités organisées. Marrast, deux jours auparavant, avait averti les maires des arrondissements de réunir autour d'eux des gardes nationaux volontaires et de se tenir prêts; le 16 au matin, il fit doubler partout les postes, demanda des détachements aux légions les plus sûres, notamment à la 9e, et convoqua, sous prétexte de leur faire reconnaître leurs officiers, les gardes nationales de la banlieue sur l'esplanade des Invalides.

En même temps, l'Hôtel de Ville était mis en état de siège. Le maire n'avait pas attendu en effet l'arrivée de Lamartine et de ses mobiles pour en organiser la défense. Rey avait fait prendre ses positions de combat à sa petite garnison; l'esprit en restait d'ailleurs inquiétant, car il apprit que les hommes du *poste des morts* avaient bourré de terre les fusils de leurs camarades; il dut changer ses dispositions et encadrer les suspects par 50 sujets sûrs, avec ordre de les fusiller par derrière, s'ils bronchaient.

En l'absence de Marrast, qui était allé aux Invalides recevoir les légions de banlieue, l'adjoint Buchez surveillait les préparatifs, essayant de se tenir en contact avec les mairies d'arrondissement et les officiers supérieurs de la garde nationale. De plus, il n'attendit pas les instructions de Ledru-Rollin pour faire battre le rappel dans les légions dont il était sûr et pour leur envoyer l'ordre de se porter au pas de course sur l'Hôtel de Ville; il était d'ailleurs entendu d'avance avec le colonel de la 9e légion qu'il essaierait en tout état de cause d'envoyer un millier d'hommes. Vers midi, un bataillon de Montagnards arriva, celui des Lyonnais; le commandant était porteur d'une lettre de Caussidière, prévenant le maire de Paris qu'il lui envoyait ce renfort pour le défendre contre un complot tramé contre l'Hôtel de Ville. Buchez avait peu de confiance

dans le préfet de police, moins de confiance encore dans ses hommes : il les envoya prendre position sur la place Saint-Jean, avec le secret espoir de pouvoir bientôt les faire encadrer et surveiller par des forces de la garde nationale.

Quatre bataillons de garde mobile, envoyés par Duvivier à la demande de Lamartine, arrivèrent ensuite, et renforcèrent la garnison de l'Hôtel de Ville. Vers midi et demi, Marrast revint : il devait rester à son poste de maire dans la maison commune pendant que le Gouvernement provisoire attendrait l'issue de la journée au ministère des Finances. Presque aussitôt, apparut également Lamartine, toujours très ému et très agité. Un peu avant lui avait pénétré, non sans quelque peine, jusqu'au maire le général Changarnier, retour d'Algérie, et récemment désigné pour une ambassade; le général s'était rendu le matin au ministère des Affaires étrangères, y avait trouvé tout le monde dans la consternation; Mme de Lamartine l'avait conjuré d'aller au secours de son mari, et il venait offrir ses services.

Il trouva tout le monde extrêmement inquiet et ne sachant trop que faire. Lamartine perdait un temps précieux en paroles, en récriminations contre Louis Blanc et même contre Ledru-Rollin; il s'écriait : « Mourons noblement : notre mort pourra être utile au pays! » — « Il aurait su mourir, mais il ne savait pas se faire tuer » remarque le général[1]. Quant à lui, quelques instants après, il donnait partout des ordres, imposant à tous son autorité d'homme d'action, rectifiait les dispositions militaires de Rey, dictait à Marrast un ordre de battre le rappel dans tout Paris, et relevait tous les courages. A Lamartine, qui lui disait :

— Il faudrait pouvoir tenir trois heures!

Il répliquait :

— Je réponds de sept heures!

Et chacun le croyait.

Mais il ne suffisait pas de *tenir*. Il fallait encore que le secours vînt, en d'autres termes, que la garde nationale fût

1. *Derniers souvenirs* du comte Joseph d'Estournel, p. 147.

réunie et arrivât à temps et en nombre suffisant. Or, on n'entendit battre le rappel qu'assez tard, de façon très irrégulière, et les légions mirent longtemps à se former; à deux heures et demie, il n'y avait pas 5 000 hommes réunis dans tout Paris ; les maires d'arrondissement criaient à la trahison, et dépêchaient à l'Hôtel de Ville des messages affolés.

La vérité est qu'il y avait résistance, et que la décision du ministre de l'Intérieur lui-même fut assez mal accueillie et exécutée de mauvaise volonté. Le chef d'état-major de la garde nationale, que Lamartine avait été trouver en quittant le ministère des Affaires Étrangères, lui avait refusé formellement de convoquer les légions, alléguant que le tambour alarmerait inutilement la population, et que la réunion de la garde nationale risquerait de provoquer un conflit. Il fallut l'arrivée de Courtais, porteur d'un ordre formel de Ledru-Rollin, pour le décider.

Le général en chef de la garde nationale n'avait pas lui-même accepté sans résistance les instructions de son ministre; il jugeait que les postes, aux effectifs doublés, 150 hommes de piquet par légion, et les deux légions de la banlieue constituaient des forces largement suffisantes, et il craignait de se rendre impopulaire en paraissant s'opposer à la manifestation. Il avait fallu que Ledru-Rollin, le rejoignant sur l'esplanade des Invalides, insistât de façon pressante pour le décider. Encore était-il allé demander confirmation aux autres membres du gouvernement, réunis au ministère des Finances.

L'état-major même de la garde nationale se montrait plutôt sympathique à la manifestation; une partie des officiers supérieurs, à l'heure même où le tambour commençait à résonner dans les rues, apportaient en corps au ministère des Finances l'adresse assez comminatoire qu'ils avaient rédigée la veille à la *Société démocratique centrale.* Reçus par Flocon et Garnier-Pagès, sermonnés par eux, entendant battre le rappel, ils se décidèrent à se rendre à leur poste. Mais leur démarche témoignait d'un état d'esprit assez inquiétant, et, de fait, à l'état-major, on tergiversa longtemps, et on n'obéit que de mauvaise grâce.

Le temps passait cependant, et la garde nationale eût risqué d'intervenir trop tard, si Marrast et ses seconds n'avaient pris sur eux de faire battre le rappel sans attendre des instructions en règle. C'est ainsi que les légions les plus voisines de l'Hôtel de Ville purent être réunies assez tôt dans l'après-midi. Mais cette initiative rencontrait souvent des obstacles; et il arriva que, sur certains points, comme à la mairie du 5e arrondissement par exemple, on reçut simultanément un ordre du maire de Paris de faire battre le tambour, et un ordre contraire de l'état-major de la garde nationale.

Même sans la décision de Ledru-Rollin, plusieurs légions eussent donc été réunies; mais le grand mouvement de garde nationale n'eût pas eu l'ampleur et l'unanimité qui le rendit irrésistible. Au contraire, quand on sut partout de façon certaine que c'était le ministre de l'Intérieur qui appelait aux armes, quand on vit également des hommes d'un républicanisme éprouvé, comme Barbès, marcher à la tête de leurs troupes au secours du gouvernement, l'élan fut donné à tout Paris : le soir, 8000 ou 10 000 gardes nationaux affluaient vers l'Hôtel de Ville, suivis de la population parisienne en masse, qui, émue et indignée contre les anarchistes et les communistes dont on dénonçait partout les complots, venait acclamer et défendre le Gouvernement provisoire, de même qu'au 17 mars elle était venue l'acclamer et le défendre contre les tentatives de la réaction.

Ce mouvement général cependant ne se déclencha que tard dans l'après-midi; le moment critique allait donc être celui où les manifestants, débouchant devant l'Hôtel de Ville, prendraient contact avec sa garnison. Aussi, aux fenêtres du monument, Lamartine, Marrast et leurs amis, regardant la place encore déserte, se demandaient-ils avec anxiété « lesquels arriveraient les premiers et en plus grande masse, des bataillons de la garde nationale ou des rassemblements du Champ de Mars[1]. »

Ces « rassemblements » atteignaient peut-être le chiffre de

1. Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 304.

30 000 à 40 000 hommes, lorsque, entre une ou deux heures, ils se formèrent en colonne et commencèrent à s'ébranler dans la direction de l'Hôtel de Ville. Les ouvriers marchaient par masses compactes, dominés par des drapeaux, selon l'usage décorés d'inscriptions; ils escortaient une charrette à bras où ils avaient placé, avec l'urne ayant servi pour le scrutin, le produit de « l'offrande patriotique » qui servait de prétexte à la manifestation (663 fr. 80); en tête marchait le groupe des délégués chargés de présenter la pétition dont le texte avait été élaboré au Luxembourg. Des rumeurs alarmantes avaient troublé les esprits : « Ledru-Rollin a été pendu et Louis Blanc assassiné », racontait-on; mais ce n'était qu'un bruit non confirmé.

La colonne populaire suivit d'abord la rive gauche, puis franchit la Seine, sans doute au pont Royal[1]. Mais, au moment où elle débouchait ainsi sur le quai du Louvre, elle se trouva en contact avec les deux légions de la garde nationale de la banlieue, dont l'une, après l'inspection de Marrast aux Invalides, était passée sur la rive droite, dont l'autre arrivait de la porte Maillot, et qui, toutes deux, avaient descendu la Seine, parallèlement aux manifestants, sur l'autre bord. Les ouvriers cependant passèrent le fleuve sans être inquiétés, mais, « à peine avaient-ils enfilé le quai du Louvre, que trois colonnes de gardes nationaux, armés jusqu'aux dents, fusils chargés et cartouches en poche, se placèrent sur les deux flancs de la colonne »[2].

Il n'y a eu ni choc, ni conflit d'aucune sorte; les manifestants sont sans armes, et, malgré leur nombre, ne se sentent pas les plus forts; d'ailleurs, aucune provocation, aucun obstacle mis en travers de leur marche; ils sont seulement escortés, et continuent d'avancer vers l'Hôtel de Ville. Mais, progressivement, presque insensiblement quoique avec rapi-

1. Cf. Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 304. Garnier-Pagès, *op. cit.*, p. 396, parle du pont de la Concorde, mais la première version semble préférable, car il est certain que l'encadrement de la colonne par la garde nationale, venue sur la rive droite, se fit à hauteur du Louvre. Dans l'hypothèse de Garnier-Pagès (qui n'est pas un témoin oculaire) la rencontre eût eu lieu beaucoup plus tôt.

2. George Sand, Lettre à Maurice Sand, 17 avril, *Corresp.*, t. III, p. 34.

dité, l'escorte grossit, renforcée par les unités de garde nationale et de garde mobile qui débouchent des rues de la rive droite; elle pèse lourdement sur les manifestants, dont elle ralentit le mouvement. A hauteur du Pont des Arts déjà, la supériorité de la force armée est décisive, et des deux côtés on s'en rend compte : le commandement n'hésite pas à couper la masse des ouvriers, et ceux-ci n'osent pas protester; bientôt, la manifestation s'avance sur cinq colonnes de front, dont trois sont composées de gardes nationaux ou mobiles, l'arme au bras; dans les intervalles passent des gardes nationaux à cheval, et, de distance en distance, d'autres unités achèvent de séparer, en tronçons solidement encadrés, les longues files de manifestants. « On les prenait dans un filet, maille par maille[1] ».

Un peu avant que la tête de cette singulière procession ne débouchât sur la place de Grève, Lamartine et Marrast, avec un infini soulagement, voient enfin les premières baïonnettes tant attendues apparaître sur le pont Notre-Dame : c'étaient les légions de la rive gauche qui arrivaient juste à temps. La manifestation, qui n'avançait déjà qu'avec beaucoup d'à-coups, se trouva ainsi bloquée et immobilisée sur le quai. En même temps, débouchaient presque simultanément, par les rues de la rive droite, des forces importantes de garde nationale, rassemblées par le rappel maintenant partout battu. Plus d'une heure se passa ainsi, les ouvriers venus du Champ de Mars toujours arrêtés et comme emprisonnés sur le quai, tandis que, successivement, les légions et les bataillons de garde mobile venaient prendre position sur la place de Grève et autour de l'Hôtel de Ville. Alors, quand la milice bourgeoise fut bien consciente de sa force et certaine de sa victoire, ce fut, dans ses rangs, une grande clameur enthousiaste, des acclamations vers le gouvernement, et aussi, de plus en plus nombreux à mesure que l'heure passait, des cris de mort contre les communistes, devenus les boucs-émissaires de toutes les craintes de révolution sociale.

1. George Sand, *loc. cit.*

On ne laissa d'abord passer, à travers la place, que les délégués porteurs de l'offrande patriotique et de la pétition. Lamartine ni Marrast ne daignèrent même pas les voir et ils furent reçus par les adjoints; encore durent-ils subir une verte semonce d'Edmond Adam, qui releva en termes très vifs quelques mots peu mesurés échappés à leur irritation. En se retirant, ils rencontrèrent Louis Blanc et Albert, qui, apprenant au ministère des Finances que Lamartine, absent de la réunion convenue, était parti à l'Hôtel de Ville, y accouraient. Ils se plaignirent à eux avec véhémence de l'accueil qu'ils venaient de recevoir; Louis Blanc, déjà exaspéré du spectacle qu'il venait de contempler aux abords de l'Hôtel de Ville, prit fait et cause pour eux, mais réclama en vain la destitution d'Edmond Adam. Tout ce qu'il put obtenir fut qu'on donnât aux corporations venues du Champ de Mars un semblant de satisfaction en les laissant défiler sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville.

Mais ce fut, pour elles, non point une marche triomphale, mais un vrai calvaire. On ouvrit aux ouvriers, dans la masse serrée de la garde nationale, une sorte d'étroit défilé où ils passèrent, par groupes séparés, au fond de la place, sous les huées et les menaces. D'une fenêtre de l'Hôtel de Ville, Louis Blanc put assister à l'effondrement de ses espoirs proches, et voir se dresser victorieusement, pour la première fois, une violente réaction contre ses idées. « Je vis, de loin, a-t-il raconté,[1] des milliers de chapeaux agités en l'air, des milliers de bras étendus; mais les cris d'affection, d'enthousiasme, de fraternel espoir que poussaient les travailleurs n'arrivaient pas jusqu'à moi, étouffés qu'ils étaient par un cri de haine, le premier que la contre-révolution eût fait entendre : — A bas les communistes! »

En réalité, lorsque le soir, une fois passées en revue par le Gouvernement provisoire revenu du ministère des Finances, les légions se répandirent dans Paris, battant la charge, portant des torches, criant toujours : « Mort à Cabet! à l'eau les communistes! », lorsque, les jours suivants, ces clameurs

1. *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 22.

menaçantes continuèrent à être jetées à tous les échos, au point que les enfants les répétaient dans leurs jeux, c'est, au moins autant qu'au pacifique prophète de l'Icarie, à tout le socialisme qu'elles s'adressaient, à tous les promoteurs d'une transformation sociale, et Louis Blanc, celui d'entre eux qui paraissait le plus près de réaliser ses idées, pouvait en prendre sa très large part.

*
* *

La journée cependant restait équivoque, et la victoire des éléments modérés et bourgeois de la population parisienne comme du gouvernement, pour certaine qu'elle fut, pouvait ne point avoir de lendemain. Ledru-Rollin, qui avait déclenché le grand mouvement de la garde nationale, n'avait guère recueilli d'elle que des marques d'hostilité, et se repentait sans doute déjà ; Barbès, qui, en paraissant à la tête de sa légion, avait contribué à l'écrasement de la manifestation, versait des larmes de rage en se voyant devenu le complice d'une réaction; Paris demeurait inquiet, agité, comme dans l'attente d'une revanche populaire; les clubs ne cherchaient pas à voiler leur échec, ils se remplissaient de cris d'indignation, de clameurs révolutionnaires, de projets de nouvelle et immense manifestation; et, de son côté, la garde nationale ne semblait pas non plus considérer sa victoire comme définitive; ses chefs, énervés par les rumeurs alarmantes qui leur parvenaient sans cesse, faisaient battre le rappel sans raison et provoquaient des paniques. « Nous recommençons *l'année de la peur* », écrivait George Sand à son fils[1], et cette peur est commune aux deux partis, chacun d'eux s'armant contre une surprise possible de l'autre, mais aucun ne pensant à prendre l'offensive.

« Tous les clubs sont en permanence pour la nuit[2], tous armés, barricadés, ne laissant sortir aucun membre,

1. 19 avril, *Correspondance*, t. III, p. 41.
2. George Sand, *loc. cit.*, p. 43.

dans la crainte qu'on ne vienne les assassiner; et, comme tous ont la même venette, tous restent enfermés sans bouger.... La population ne dort que d'un œil, attendant le tocsin et le canon.... Tout le monde dit : Nous sommes trahis! »

La *venette* est commune à la bourgeoisie, et se traduit par de soudaines prises d'armes de la garde nationale; on raconte que des postes ont été enlevés, que Cabet attaque l'Hôtel de Ville, qu'on pille la banlieue, que les communistes élèvent des barricades dans Paris. Et l'énervement croît jusqu'à devenir intolérable. « On peut supporter un combat en règle, où certains hommes décident de certaines choses, écrit la baronne Boude, le 21 avril [1]; mais ce remue-ménage de tambours battant, de citoyens s'armant et de constantes rumeurs d'ennemis cachés, est vraiment insupportable; chaque voiture résonne comme le rappel, chaque ivrogne hurlant *la Marseillaise* semble un communiste, et même le bruit innocent fait par un épicier voisin plaçant une barre sur ses volets paraît à nos oreilles malades le son de fusils sur le pavé. »

Le gouvernement subit cette nervosité ambiante; la minorité, ardente à réparer son échec, y reprend le dessus par moments sur la majorité intimidée par sa victoire même, et on le voit flotter, des mesures propres à assurer l'ordre et la réunion de l'Assemblée, aux satisfactions à donner aux démocrates mécontents.

Le soir du 16 avril, Marrast avait peine à résister aux sollicitations des officiers de la garde nationale et des maires, qui le pressaient d'arrêter Louis Blanc [2]: le lendemain on relâchait Flotte, saisi porteur d'armes sur les marches de l'Hôtel de Ville, et on n'osait pas décider l'arrestation de Blanqui, que Caussidière cependant réclamait avec insistance; elle n'était résolue que le 19, malgré l'opposition de Lamartine, et ne devait pas être exécutée. Par contre, Louis Blanc arrachait à ses collègues, non seulement l'insertion au *Moniteur* d'une véhémente protestation des délégués du

1. *Paris en 48*, p. 101.
2. Cf. Elias Regnault, *op. cit.*, p. 301.

Luxembourg, mais encore une proclamation, où, comparant le 16 avril au 17 mars, et feignant d'y voir également une grande victoire populaire, le Gouvernement provisoire dénonçait la réaction et non pas l'anarchie; il exigeait également l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les origines de la journée, et faisait publier une proclamation qu'il rédigeait lui-même, et où il flétrissait les cris poussés contre les communistes; en outre, il fut décidé que le rappel ne pourrait plus être battu qu'en vertu d'un ordre exprès du ministre de l'Intérieur ou du maire de Paris, ce qui était d'ailleurs infiniment justifié.

D'autre part, toujours pour donner des gages de son orientation démocratique, le gouvernement qui, le 15 avril au soir, avait frappé 63 généraux et 30 colonels, continua l'épuration par la magistrature, dont un décret du 17 suspendit l'inamovibilité. En même temps, il essayait de se concilier la faveur populaire, en supprimant les droits d'octroi sur la viande de boucherie, remplacés par un impôt progressif sur les propriétaires et les locataires d'un loyer de plus de 800 francs et par un impôt somptuaire sur les voitures de luxe, les chiens et les domestiques mâles, et en mettant à l'étude la réforme de l'octroi sur les boissons. Il compléta enfin cette série de mesures, les plus graves et les plus démocratiques qu'il eût encore prises, en amnistiant les déserteurs et les insoumis. La question de l'adoption du drapeau rouge fut même un moment posée à nouveau [1].

Si la majorité modérée du gouvernement, réduite d'ailleurs en nombre par l'évolution de Lamartine et de Crémieux vers Ledru-Rollin, cédait ainsi, soit sans résistance, soit après les scènes dont Arago nous a laissé la trace dans sa déposition devant la Commission d'enquête [2], c'est qu'elle voulait à tout prix atteindre la date des élections, distante maintenant de

1. Cf. la déposition d'Arago devant la *Commission d'enquête*, t. I, p. 230.
2. *Loc. cit.* : « Quand la querelle devenait plus vive, je disais : — Appelez vos adhérents, je ferai battre le rappel et nous déciderons la question à coups de fusils. Tous les jours nous étions en butte à des difficultés de toutes sortes : — Des coups de fusils! nous disait-on alors assez facilement. — Eh bien! soit, des coups de fusils! répondais-je. »

quelques jours seulement, et que, d'autre part, elle espérait, en endormant par d'importantes concessions la méfiance populaire, reconstituer en sous-main la force armée qui ferait définitivement pencher la balance et sans laquelle la sécurité de l'Assemblée nationale, dont on discutait à l'avance l'autorité et même l'existence dans les clubs, ne pourrait être assurée.

La rentrée des troupes, jusqu'ici, s'était faite, nous l'avons vu, timidement, de façon presque occulte, et par petits paquets. Au lendemain immédiat du 16 avril, un bataillon du 18e de ligne, qui venait d'arriver à Paris, avait même reçu l'ordre de repartir; mais, dans les jours suivants, on résolut de frapper un grand coup, et de mettre nettement en contact l'armée avec la population parisienne; si l'expérience réussissait, on n'hésiterait plus à faire entrer dans la ville des contingents plus importants; dans cette question, la majorité modérée se retrouvait compacte au sein du conseil, et Ledru-Rollin lui-même, très chauvin, votait avec elle. Ce fut là le but principal de la Fête de la Fraternité, qui, fixée d'abord au 16 avril, fut ensuite reportée au 20.

Elle devait consister essentiellement dans la remise par le gouvernement des nouveaux drapeaux républicains aux unités de l'armée comme aux légions de la garde nationale et aux bataillons de mobile. Dans les circonstances que nous venons de décrire, son nom paraissait une ironie, et cependant elle le mérita presque. Pendant plus de douze heures, devant le Gouvernement provisoire assis sous l'Arc de Triomphe, défila toute la force armée de Paris, lilas et feuillages attachés autour des baïonnettes, les détachements de l'armée régulière perdus à dessein et isolés au milieu de la garde nationale, dont les légions elles-mêmes étaient escortées « comme dans les caravanes [1] », et presque submergées par une foule sans armes, où dominaient les femmes et les enfants, et qui défilaient avec elle. Ce fut comme un fleuve populaire immense, bizarre, mélangé et joyeux sous

1. Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 312.

le soleil qui venait de percer les nuages; il acclama vigoureusement au passage les membres du gouvernement, fatigués et radieux.

— Comme c'était rassurant, mylord! disait le lendemain Lamartine à l'ambassadeur d'Angleterre, en lui décrivant l'écoulement incessant des baïonnettes fleuries.

Lord Normanby avoue avoir été moins rassuré par « le simple spectacle de tous les vagabonds de Paris pourvus d'armes et sachant s'en servir [1] », et cette impression paraît avoir été assez générale dans la bourgeoisie parisienne. D'autre part, quelques incidents avaient prouvé que l'élément militaire n'avait pas pris part à l'allégresse générale, qu'il n'avait pas oublié le 24 février, et qu'il s'était senti humilié de la place effacée à laquelle il avait été relégué dans une fête consacrée au drapeau [2].

Le gouvernement ne voulut en retenir qu'une chose : c'est que des unités de l'armée régulière, de toutes armes, avaient pu défiler dans les rues de Paris sans provoquer des manifestations hostiles. Il en tira le lendemain la conséquence en autorisant, malgré l'opposition d'Albert, le ministre de la Guerre à faire rentrer cinq régiments dans la capitale. Deux jours après, le suffrage universel, pour la première fois appelé aux urnes le dimanche de Pâques 23 avril, élisait les représentants du peuple à l'Assemblée nationale.

Les résultats du 16 avril se précisaient ainsi; la double revendication des clubs, éloignement de l'armée et ajournement des élections, se trouvait complètement écartée, et la période transitoire, malgré leurs efforts, se terminait au bout de deux mois. Cette première phase de la crise sociale, ouverte par la révolution de 1848, avait été dominée par une question capitale pour l'avenir de la France : il s'était agi de savoir si l'un des théoriciens les plus en vue du socialisme, porté au pouvoir par les circonstances, doué des qualités de l'homme d'action, soutenu par la partie la plus remuante et la plus déterminée de la population ouvrière

1. *Une année de révolution*, p. 342.
2. Cf. Comte d'Antioche, *Changarnier*, p. 211.

parisienne, pourrait profiter de l'interrègne entre deux pouvoirs réguliers pour expérimenter sur le pays ses doctrines de régénération sociale. Cette question se trouvait résolue par la négative, et la thèse modérée triomphait, qui réservait à la compétence de l'Assemblée Constituante la solution de tous les problèmes, aussi bien sociaux que politiques, posés le 24 février.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 1

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME INDIVIDUALISTE ET SES PREMIERS ADVERSAIRES (1791-1832)

L'œuvre de la Constituante. — La réaction des travailleurs. — L'État et le droit au travail. — L'esprit d'association sous le Directoire et le Consulat. — La prospérité industrielle sous l'Empire et la Restauration. — L'économie politique libérale et la doctrine du « laisser-faire ». — La situation des ouvriers et l'avènement du prolétariat industriel. — Le pessimisme économique et la théorie de la paupérisation. — La réaction doctrinale et la notion du problème social. — Les solutions étatistes de l'école Saint-Simonienne. — Le réveil de l'idée d'association . . . . . Page 1

CHAPITRE II

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

L'essor industriel. — La constitution de la bourgeoisie dirigeante. — Les grandes entreprises et le régime de la concurrence. — Le sort des classes paysannes. — La situation des ouvriers et les méfaits de la grande industrie. — Les salaires et la durée du travail. — Le chômage, les crises et le paupérisme . . . . . Page 35

CHAPITRE III

RÉACTION THÉORIQUE ET PRATIQUE CONTRE LES EXCÈS DU RÉGIME INDIVIDUALISTE

Les conflits entre patrons et ouvriers — Les grèves. — Les efforts des industriels en faveur des travailleurs. — Les préoccupations doctrinales et leur répercussion sur l'esprit public. — La notion nouvelle du rôle de l'État et les premières lois sociales. . . . . . Page 65

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

LE SOCIALISME DE 1840

Les doctrines révolutionnaires et les nouveaux socialistes — La critique du régime industriel. — La prédominance des questions sociales sur les questions politiques. — Le caractère religieux du mouvement réformateur. — L'appel à l'intervention de l'État. — La négation du droit de propriété. — L'idée d'association. — Les tendances communes aux diverses Écoles. — Les principaux systèmes : le communisme de Cabet, le fouriérisme de Considérant, l'organisation du travail de Louis Blanc . . . . . Page 81

CHAPITRE V

LA DIFFUSION DES IDÉES SOCIALISTES. LA CRISE MATÉRIELLE ET MORALE DE 1847

La presse et la propagande des doctrines socialistes. — La sympathie marquée par la bourgeoisie aux idées de réforme. — La littérature sociale et les pamphlets révolutionnaires. — Le progrès de la lutte des classes et la crise de 1847 . . . . . Page 116

CHAPITRE VI

LE 24 FÉVRIER. — LE POINT DE VUE SOCIAL. — LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Les origines politiques de la Révolution de Février. — La journée du 24. — Les revendications sociales. — Le droit au travail. — La classe ouvrière et le Gouvernement provisoire. — Les membres du Gouvernement et leurs tendances diverses. — Marrast et Lamartine. — Ledru-Rollin et Louis Blanc . . . . . Page 132

CHAPITRE VII

LE DROIT AU TRAVAIL. — LE DRAPEAU ROUGE

Le décret du 25 février et le droit au travail. — La manifestation du drapeau rouge du 25 et l'intervention de Lamartine. — La seconde manifestation du 26. — Le rôle de Louis Blanc. — La victoire du Gouvernement . . . . . Page 162

CHAPITRE VIII

LE LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION. LES FORCES EN PRÉSENCE

Le caractère de la Révolution nouvelle. — L'attitude de la bourgeoisie. — La crise économique et la question du chômage. — Les préoccupations politiques et les clubs. — Les éléments révolutionnaires. — Les revendications socialistes. — La préfecture de police et Caussidière. — La garde nationale et l'armée. — Le Gouvernement provisoire et ses difficultés . . . . . Page 190

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IX

LES PREMIERS ACTES DU GOUVERNEMENT. — LE LUXEMBOURG. — LES ATELIERS NATIONAUX. — LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Louis Blanc et la présidence de la commission du Luxembourg. — La création des Ateliers nationaux. — Les décrets du Gouvernement provisoire et l'adoption du suffrage universel. . . . . . Page 232

CHAPITRE X

LA JOURNÉE DU 17 MARS

La question des élections et la garde nationale. — Cabet et la préparation d'un mouvement populaire. — Louis Blanc et le Gouvernement. — Les éléments conservateurs et les menaces de Ledru-Rollin. — Le décret du 13 mars et la réduction de la garde nationale. — La manifestation des gardes nationaux du 16 mars. — La manifestation populaire du 17 mars. — L'émeute et le Gouvernement provisoire. — L'attitude de Louis Blanc et de Lamartine. — Le résultat de la iournée du 17 mars. . . . . . Page 250

CHAPITRE XI

LA COMMISSION DU LUXEMBOURG ET LES CONCEPTIONS SOCIALES DE LOUIS BLANC

Les premières séances de la Commission du Luxembourg et l'organisation de ses travaux. — Louis Blanc et ses projets de réforme. — Le marchandage et la réduction des heures de travail. — Les logements ouvriers. — L'orientation de la Commission vers l'agitation politique et l'influence de Louis Blanc. — L'exposé général et le programme social. — L'avortemeut de la tentative du Luxembourg. . . . Page 273

CHAPITRE XII

LA JOURNÉE DU 16 AVRIL

L'hostilité des milieux populaires contre le Gouvernement provisoire et la préparation d'un mouvement révolutionnaire. — Louis Blanc et Caussidière. — Le Gouvernement et son plan de résistance. — L'indécision des partis. — La journée du 16 avril. — Le rôle de la garde nationale. — La victoire du parti de l'ordre. — Les résultats de la journée du 16 avril. . . . . . Page 294

IMPRIMERIE
PAUL BRODARD
COULOMMIERS

DC
270
Q46

Quentin-Bauchart, Pierre
La crise sociale de 1848

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY